Université de Strasbourg

DÉLIBÉRATION
Conseil d'administration

Séance du 8 mars 2022

Délibération
n°34-2022
Point 4.10.5

Point 4.10.5 de l'ordre du jour
Désignation des lauréats de l'AAP Investissement pédagogique CFVU 2022

EXPOSE DES MOTIFS :

La Commission de la formation et de la vie universitaire de l'Université de Strasbourg dispose d'une enveloppe affectée par le budget de l'Université de Strasbourg à la CFVU, à l'investissement et à l'équipement pédagogiques des unités de formation.

Pour l'appel à projet Investissements CFVU 2022, la Commission a approuvé le cahier des charges le 19 octobre 2021. Le montant alloué pour 2022 est de cinq cent mille euros. Pour rappel, seules les dépenses d'investissement peuvent être financées par cet appel à projets, ainsi les demandes de dépenses de fonctionnement, ainsi que les dossiers ne répondant pas au cahier des charges, ont d'office été écartées.

Une Commission Appel à projets Investissements Formation, s'est réunie le 10 février 2022, sur convocation de sa présidente, la Vice-Présidente Formation et parcours de réussite afin de faire une proposition de répartition de cette somme en fonction du cahier des charges et des réponses des composantes de l'université.

La somme totale de **494 172,75 €** a été répartie entre les différents projets. Une réserve prudentielle de 5 827,25 € a été établie.
Le détail de la répartition des fonds se trouve dans le tableau en annexe.

Le 22 février 2022, la Commission de la formation et de la vie universitaire a approuvé, par 24 voix pour.

Délibération :
Le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg approuve la désignation des lauréats de l'AAP Investissement pédagogique CFVU 2022.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	34
Nombre de voix pour	30
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	1
Ne participe pas au vote	3

Destinataires :

- Madame la Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation
- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence comptable

La présente délibération du Conseil d'administration et ses éventuelles annexes sont publiées sur le site internet de l'Université de Strasbourg.

Fait à Strasbourg, le 14 mars 2022

La Directrice générale des services

Valérie GIBERT

Composante/service		Total du projet	Somme demandée	Arbitrage commission	Total par composante	Remarques Commission du 10 février 2022
Chimie	projet 1	18624	13024	13024	27368	
	projet 2	20544	14344	14344		
	projet 3	4288,51	2988,51			
	projet 4	3709,2	2509,2			
	Projet 5	18071,24	12571,34			
CUEJ	projet 1	47500,8	33000	33000	53000	
	projet 2	29077,33	20000	20000		
	projet 3	19134	13000			
Droit	Projet 1	38408	27585	27585	34162	
	Projet 2	9396	6577	6577		
ECPM	Projet 1	55391	32311	32311	46147,89	
	Projet 2	23720,38	13836,89	13836,89		
EM	Projet 1	130000	65000	0	0	Projet ne répond pas au cahier des charges
EOST	Projet 1	187963,6	105127,6	38656	38656	La commission considère qu'il s'agit de deux projets distincts. Ces membres ont donc proposé de financer uniquement 70% de l'équipement de deux salles informatiques de la Manufacture. Le financement de l'achat de 20 stations de géo-modélisation pourra faire l'objet d'une nouvelle demande lors d'un prochain AAP
F3S (Sport)	Projet 1	7270,8	7270,8	7270,8	20375,24	
	Projet 2	7225,56	7225,56	7225,56		
	Projet 3	5878,88	5878,88	5878,88		
FSEG	projet 1	47102,4	32971,68	32971,68	32971,68	
Géographie	Projet 1	9568,5	9568,5	9568,5	9568,5	
IUT Haguenau	Projet 1	34171,2	23919,84	23919,84	23919,84	
IUT Pasteur	Projet 1	56880	39880	18960	18960	Etant donné les sommes obtenues les années précédentes et dans un souci d'égalité entre les composantes, la commission propose de ne financer que l'achat d'un banc départ-moteur, contre deux demandés par l'IUT
IUT Schuman	Projet 1	55603,78	38603,78	15400	15400	La commission propose de ne financer que 70% des dépenses qui relèvent bien de l'investissement et de ne pas prendre en compte les demandes inéligibles (mobiliers et travaux)
Médecine	Projet 1	26085,6	18185,6	18185,6	57929,15	
	Projet 2	56743,55	39743,55	39743,55		
	Projet 3	5343,48	5343,48			
Langues	Projet 1	76136	22036	22036	56635,33	
	Projet 2	30322,08	24322,08	24322,08		
	Projet 3	14277,25	10277,25	10277,25		
Sc sociales	Projet 1	7936,8	7936,8	7936,8	7936,8	
TPS	Projet 1	18515,5	12960,5	12960,5	20289,34	
	Projet 2	9328,84	7328,84	7328,84		
Vie	Projet 1	6186	5186	6186	30852,98	
	Projet 2	20723	17723	14723		
	Projet 3	9943,98	7943,98	9943,98		
	Projet 4	15409	15409			
	Projet 5	33600	33600			
TOTAL		1150751,42	747860,82	494172,75	**494172,75**	

Reserve prudentielle	**5827,25**

CFVU - Investissement Formation 2022

CHIMIE

Projet 1 – Spectromètres – somme demandée : 13 024 € (total du projet= 18 624 €)
Effectif concerné : Concerne toutes les filières de chimie (licences, masters, Capes, Agrégatifs) soit environ 400 étudiants
Actions :
- Achat de 16 spectromètres

Devis : avantor
Co-financement : OUI – 5 600 €

Projet 2 – Agitateur magnétique – 14 344€ *(total = 20 544€)*
Effectif concerné : environ 300 étudiants (toutes les filières de licence)
Actions :
- Achat de 16 agitateur magnétiques chauffants

Devis : Avantor
Cofinancement : OUI – 6 200€

Projet 3 – Polarimètre – 2 988,51€ *(total = 4 288,51€)*
Effectif concerné : environ 300 étudiants (toutes les filières de licence)
Actions :
- Achat de 4 polarimètres de Laurent

Devis : Avantor
Cofinancement : OUI – 1 300€

Projet 4 – Micro-contrôleurs – 2 509,2€ *(total = 3 709,2€)*
Effectif concerné : environ 40 étudiants (L2/L3 Métiers de la chimie)
Actions :
- Achat d'un oscilloscope numérique et d'un générateur de fonctions arbitraires

Devis : Distrame
Cofinancement : OUI – 1 200€

Projet 5 – CPG (chromatographie en phase gazeuse) – 12 571,34€ *(total = 18 071,34€)*
Effectif concerné : Environ 350 étudiants (en licence et master)
Actions :
- Modernisation du parc « machine » de CPG

Devis : Agilent Technologies
Cofinancement : OUI – 5 500€

CUEJ

Projet 1 – Lot de 3 caméras – 33 000 € (total du projet= 47 500,80 €)
Effectif concerné : Environ 120 étudiants (master journalisme)
Actions :
- Achat de 3 caméras (1 caméra d'épaule, 1 caméra de poing et 1 appareil Sony Alpha 7)

Devis : Kardham digital
Co-financement : OUI – 14 500,80 €

Projet 2 – Achat de 16 Imac pour une salle de cours – 20 000€ *(total = 29 077,33€)*
Effectif concerné : Environ 120 étudiants (master journalisme)
Actions :
- Achat de 16 Imac

Devis : Econocom
Cofinancement : OUI – 9 077,33€

Projet 3 – lot de 5 appareils photo reflex avec capteur plein format – 13 000€ *(total = 19 134€)*

Effectif concerné : Environ 120 étudiants (master journalisme)

Actions :

- Achat de 5 appareils photo reflexe

Devis : Kardham digital

Cofinancement : OUI – 6 134€

Droit

Projet 1 – Mise à niveau audiovisuelle de 4 salles du 4ème étage (401, 402, 412 et 413) – 27 585€ (total du projet= 39 408 €)

Effectif concerné : Environ 6 000 (toutes les formations de la composante)

Actions :

- Achat de matériel de vidéoprojetction (vidéo projecteurs, caméras tourelles, supports, micros, enceintes, etc.)

Devis : Manganelli

Co-financement : OUI – 11 823 €

Projet 2 – Achat de matériel audiovisuel pour l'amphithéâtre Carré de Malberg – 6 577€ *(total = 9 396€)*

Effectif concerné : Environ 6 000 (toutes les formations de la composante)

Actions :

- Achat d'un banc titre, d'un processeur audio avec commande et câbles

Devis : Non mais estimation

Cofinancement : OUI – 2 819€

ECPM

Projet 1 – Initiation à la chimie en flux pour les élèves ingénieur de l'ECPM – 32 311€ (total du projet= 55 391 €)

Effectif concerné : Environ 100 à 110 étudiants (cycle d'ingénieur Chimiste)

Actions :

- Achat d'équipement de chimie en flux

Devis : Vapourtec

Co-financement : OUI (par la région Grand Est) – 23 080 €

Projet 2 – De la nouveauté en spectroscopie à l'ECPM – 13 836,89€ *(total = 23 720,38€)*

Effectif concerné : Environ 360 étudiants

Actions :

- Achat d'un spectrophotomètre

Devis : Agilent Technologies

Cofinancement : OUI (par la région Grand Est) – 9 883,49€

EM

Projet 1 – Réparation et modernisation audiovisuelle des amphis 7 & 8 du PEGE – 65 000 € (total du projet= 130 000€)

Effectif concerné : Environ 6 000 étudiants (toutes les formations de l'EM et de la FSEG)

Actions :

- Remplacer le matériel déjà présent dans les amphithéâtres
- Achat de caméras + logiciels

Devis : NON

Co-financement : OUI – 65 000 €

EOST

Projet 1 – Équipement des salles informatiques de la Manufacture (pôle G2EI) – 105 127,60 € (total du projet= 187 963,60 €)

Effectif concerné : Environ 400 étudiants (l'ensemble des filières de l'EOST)

Actions :

- Achat de 60 PC compatibles Windows/Linux
- Achat de 20 stations de travail pour géo-modélisation

Devis : DELL, HP

Co-financement : OUI (de l'ENGEES) - 82 836 €

Sport (F3S)

Projet 1 – Duplication de projection au sein de la salle informatique 214 – 7 270,80 € (total du projet= 7 270,80 €)

Effectif concerné : Plus de 2 000 étudiants (toutes les formations de F3S + autres composantes qui réservent la salle)

Actions :

- Achat d'un nouveau projecteur
- Achat de 4 postes informatiques

Devis : Manganelli

Co-financement : NON

Projet 2 – Des outils numériques au service des enjeux de formation en éducation et motricité – 7 225,56€ *(total = 7 225,56€)*

Effectif concerné : Environ 400 étudiants de 1er et 2ème cycle

Actions :

- Achat de 10 tablettes tactiles avec protection

Devis : Calestor periway

Cofinancement : NON

Projet 3 – Matériel de capture audiovisuelle – 5 878,88€ *(total = 5 878,88€)*

Effectif concerné : plusieurs centaines par an

Actions :

- Achat d'un équipement de capture audiovisuelle (caméra-micro-pieds)

Devis : Calestor periway, Kardham digital

Cofinancement : NON

FSEG

Projet 1 – Remise à niveau des équipements des amphithéâtre – 32 971,68 € (total du projet= 47 102,40€)

Effectif concerné : Plus de 2 200 étudiants (licence + master de la FSEG)

Actions :

- Achat de 5 caméras
- Achat d'un ensemble de système de vidéo projection (projecteur + tablette)

Devis : Pas de devis mais budget

Co-financement : OUI – 14 130,72 €

Géographie

Projet 1 – Insonorisation des salles informatiques 107 et 109 – 9 568,50 € (total du projet= 9 568,50 €)

Effectif concerné : Environ 400 étudiants (toutes les formations de la L1 au M2)

Actions :

- Travaux d'insonorisation
- Remplacement des luminaires

Devis : Plastica isolation, Spie

Co-financement : NON

IUT Haguenau

Projet 1 – Jouvence des oscilloscopes d'une salle d'électronique – 23 919,84 € (total du projet= 34 171,20€)
Effectif concerné : Un peu moins de 200 étudiants
Actions :
- Achat de 12 oscilloscopes

Devis : RS Components SAS
Co-financement : OUI – 10 251,36€

IUT Louis Pasteur

Projet 1 – Contrôle industriel et sécurité des machines – 39 880€ (total du projet= 56 880 €)
Effectif concerné : 232 étudiants (en BUT GIM et GB)
Actions :
- Achat de 3 bancs « départs moteurs »

Devis : Rexel (devis pour 2 bancs et non 3)
Co-financement : OUI – 17 000 €

IUT Robert Schuman

Projet 1 – Espace topographie et modélisation numérique – 38 603,78€ (total du projet= 55 603,78 €)
Effectif concerné : Environ 350 étudiants (BUT génie civil et LP)
Actions :
- Achat de mobilier (tables, chaise, ilôts)
- Achat de 4 postes informatiques
- Achat de 16 licences (applications spécifiques génie civil)
- Travaux d'électricité, peinture, faux plafond

Devis : Manganelli, Dell, Ugap, Solvec entreprise, Segelec Alsace
Co-financement : OUI – 17 000 €

Langues

Projet 1 - Transformation de bibliothèques en salles de cours – équipement audiovisuel – 22 036€ (total du projet= 76 136 €)
Effectif concerné : Ensemble des étudiants de la fac des langues soit environ 3500
Actions :
- Achat de vidéoprojecteurs, écrans, câblage
- Achat PC enseignant

Devis : Manganelli
Co-financement : OUI – 54 100 €

Projet 2 - Jouvence de 20 portables de prêt du master Formations Innovations recherches en didactique des langues – 24 322,08€ (total du projet= 30 322,08€)
Effectif concerné : 24 étudiants de M2 FIR
Actions :
- Achat de 20 ordinateurs

Devis : Dell
Co-financement : OUI – 6 000€

Projet 3 - Jouvence de la salle informatique 5102 au patio – 10 277,25€ (total du projet= 14 277,25€)
Effectif concerné : Ensemble des étudiants de la fac des langues soit environ 3500
Actions :
- Achat De 25 ordinateurs

Devis : HP
Co-financement : OUI – 4 000€

Médecine

Projet 1 – Renouvellement de l'équipement audiovisuel des salles de cours de l'institut d'anatomie – 18185,60€ (total du projet= 26 085,60 €)
Effectif concerné : Environ 2 500 étudiants (toutes les formations de la faculté, de la L1SpS au DFASM3, ainsi que les masters médecine/sciences)
Actions :
- Achat de 6 ensembles de vidéo projection (projecteurs, haut-parleurs, câbles)

Devis : Manganelli
Co-financement : OUI – 7 900€

Projet 2 – Renouvellement d'une partie du parc de tablettes électroniques pour examens facultaires et ECNi (épreuves classantes nationales informatisées) – 39 743,55€ *(total = 56 743,55€)*
Effectif concerné : Environ 1 500 étudiants (1er et 2d cycle des études de médecine)
Actions :
- Achat de 100 tablettes Ipad
- Achat de 2 chariots Ergotron

Devis : Econocom
Cofinancement : OUI – 17 000€

Projet 3 – Renouvellement de l'équipement audiovisuel de salles de cours du bâtiment 3 – 5 343,48€ *(total = 5 343,48€)*
Effectif concerné : Environ 2 500 étudiants (tous les étudiants de la faculté, pour licence, masters, 1er et 2d cycles d'études de médecine)
Actions :
- Achat de 3 vidéo projecteur laser

Devis : Calestor Periway
Cofinancement : NON

SC Sociale

Projet 1 – Equipement informatique des instituts de la Faculté des Sciences sociales en PC portables pour la continuité pédagogique des enseignements – 7 936,8€ ~~8 425,44€~~ (total du projet= 7 936,8€)
Effectif concerné : Environ 1 300 étudiants (toutes les formations de la composante)
Actions :
- Achat de 10 ordinateurs portables

Devis : HP
Co-financement : NON

Telecom Physique

Projet 1 – Plateforme expérimentale « Imagerie Optique » – 12 960,50€ (total du projet= 18 515,50€)
Effectif concerné : Environ 240 étudiants
Actions :
- Achat d'un kit de TP étude de photodétecteurs et de code barre sur table optique

Devis : Dida concept, Thorlabs
Co-financement : OUI – 5 555€

Projet 2 – Plateforme expérimentale « Microscopie avancée » – 7 328,84€ *(total = 9 328,84€)*
Effectif concerné : Environ 120 étudiants
Actions :
- Acquisition d'un ensemble de composants permettant le montage de différentes manipulations de microscopie « avancée »

Devis : Edmund Optics
Cofinancement : OUI – 2 000€

Vie

Projet 1 – Remplacement de l'automate de l'amphithéâtre Vlès de l'IPCB – 5 186 € (total du projet= 6 186 €)
Effectif concerné : Environ 2 000 étudiants (toutes les formations de la composante)
Actions :
- Achat d'un automate de pilotage de vidéo projection

Devis : Manganelli
Co-financement : NON

Projet 2 – Renouvellement ordinateurs salle de ressource 205 Institut de Botanique (projet commun avec Math-info) – 17 723€ *(total = 20 723€)*
Effectif concerné : Plus de 1 200 étudiants
Actions :
- Achat de 37 postes informatiques

Devis : HP
Cofinancement : OUI – 6 000€
Remarque DES : Modification du cofinancement suite à la commission du 10 février 2022

Projet 3 – Système d'imagerie de gel d'électrophorèse – 7 943,98€ *(total = 9 943,98€)*
Effectif concerné : Environ 1 260 étudiants
Actions :
- Achat d'un système d'imagerie de gel d'électrophorèse

Devis : BIORAD
Cofinancement : NON

Projet 4 – Modernisation des équipements analytiques : Acquisition d'un lecteur microplaques UV-Visible pour les salles de TP Lebel 1er étage – 15 409€ *(total = 15 409€)*
Effectif concerné : Environ 1 000 étudiants
Actions :
- Achat d'un appareil lecteur de plaques UV-visible

Devis : Agilent
Cofinancement : ? – ?€

Projet 5 – Système qPCR Pôle TP Plateforme de Biologie-IPCB – 33 600€ *(total = 33 600€)*
Effectif concerné : entre 100 et 300 étudiants
Actions :
- Achat d'un système de PCR quantitative en temps

Devis : BIORAD
Cofinancement : ? – ?€

Unité de formation : Faculté de Chimie

Projet 1 - *Spectrophotomètres*

Formation(s) concernée(s) :

L1-L3, M1-2, Capes, Agrégatifs
Concerne toutes les filières de chimie

Nombre d'étudiants concernés :

400 étudiants

Description du projet :

La spectrophotométrie est une méthode analytique quantitative qui consiste à mesurer l'absorbance d'une substance chimique donnée, généralement en solution. Nous nous servons, entre autres, du spectrophotomètre pour des dosages par étalonnage, des études cinétiques et pour la détermination de constantes de complexation. Cet appareil est utilisé par une large population d'étudiants (L1 à M2, Capes et agrégatifs). Dans le cadre de l'amélioration de notre parc, nous souhaitons acquérir :

16 spectromètres visible

Impact bâtimentaire :

*Le porteur précisera ici les travaux ou aménagements engendrés par le projet et nécessitant la **DPI/DALI** (réfection de salle, travaux de mise aux normes, construction/réfection de bâtiments…). Les travaux connexes font partie intégrante du projet et reposeront sur son budget (rénovation, câblage informatique ou électrique…).*
La DPI/DALI peut accompagner techniquement les projets, voire faire élaborer les devis. Pour rappel, tout appareil nécessite à minima une prise de courant et/ou une prise réseau ; le demandeur vérifie que celle-ci existe déjà.
Le porteur précisera également l'impact en termes d'occupation de salle/amphi, notamment les réservations supplémentaires ou, au contraire, la réduction de l'occupation des salles suite à l'investissement. La réduction de l'impact bâtimentaire (en ligne notamment avec l'impact numérique) sera particulièrement valorisée.

Néant

Impact numérique :

*Le porteur précisera ici les éventuels développements informatiques et numériques engendrés par le projet nécessitant l'implication de la **DNum** (achat de logiciels ou de matériels informatique, développement d'une plate-forme logicielle, intégration d'équipements au réseau…)*

Néant

Impact sur l'offre de formation :
Le porteur de projet indiquera les implications de ces aménagements sur les maquettes de formation (et/ou les Mecc). Le cas échéant, ces modifications pourront faire l'objet d'une pièce jointe.

Néant

Estimation du coût du projet (joindre le(s) devis) :

18 624 €

Proposition de co-financement :

30 %

Estimation du coût de fonctionnement et de maintenance :
Ce coût devra impérativement être pris en charge par l'unité de formation

Coût de fonctionnement annuel : 50 € / unité

Reproduire la grille de présentation des projets autant de fois que nécessaire
Les projets ex-aequo ne seront pas examinés

N° du Projet	Intitulé	Coût (TTC)	Co-financement
1	Spectrophotomètres	18 624	5 600
2	Agitateurs magnétiques	20 544	6 200
3	Polarimètres	4 288,51	1 300
4	Micro-régulateur	3 709,2	1 200
5	Chromatographe GC	18 071,34	5 500

avantor™ delivered by VWR™

Devis VWR	**4040397150**
Validité	26.11.2021 - 31.12.2021

Code client: 40102003

Référence client: **RQ843744 v2**

VWR International SAS
France

Pos	Référence Designation article Conditionnement	Qté	Prix tarif Remises Prix Net Frais	Prix Total
10	VWR PV4 VIS SPECTROPHOTOMETER 1 * 1 Pce 634-1088 Spectrophotomètre visible, VWR®, PV4, Lampe au tungstène, Faisceau unique, Gamme photométrique: –0,301,-,3,A,; 0,-,200%,T,; Conc.,: 0,-,9999,9, 456×360×185 mm, 10,5,kg *Nos délais en temps réel sur fr.vwr.com 16.02.2022	16 * 1 Pce	970,00 970,00	Prix Net Remisé 15.520,00

Conditions de paiement 45 jours net

Conditions de livraison Port payé

Total articles HT	**EUR**	**15.520,00**
TVA 20,0%	**EUR**	**3.104,00**
Total TTC	**EUR**	**18.624,00**

E-mail1: caccavelli@unistra.fr
User: 914176854

Retrouvez les catalogues VWR sur notre site internet : fr.vwr.com
Tout VWR International depuis votre Laboratoire quand vous le désirez !

Conditions de vente :
Nos ventes sont soumises aux Conditions Générales de Vente de VWR International, consultables sur nos catalogues ou sur fr.vwr.com.
En passant commande, vous déclarez en avoir pris connaissance et en accepter l'ensemble des termes et conditions.

Les conditions et modes de règlement sont soumis à l'acceptation de notre service crédit.

Unité de formation : Faculté de Chimie

Projet 2 - *Agitateurs magnétiques*

Formation(s) concernée(s) :

L1-L3
Concerne toutes les filières de chimie

Nombre d'étudiants concernés :

300 étudiants

Description du projet :

Il y a deux salles dédiées à l'enseignement de la chimie générale pour un public de licence 1re année de la Faculté de Chimie et aussi d'autres composantes. A l'heure actuelle, la vétusté, l'augmentation du nombre des étudiants, ainsi que la modernisation des systèmes de chauffage nous obligent à renouveler notre parc d'agitateurs magnétiques chauffants. Ces derniers assurent l'homogénéisation des milieux réactionnels et, le cas échéant le chauffage de ce dernier. Des commandes électroniques vont permettre l'ensemble des réglages.

16 agitateurs magnétiques chauffants

Impact bâtimentaire :

*Le porteur précisera ici les travaux ou aménagements engendrés par le projet et nécessitant la **DPI/DALI** (réfection de salle, travaux de mise aux normes, construction/réfection de bâtiments…). Les travaux connexes font partie intégrante du projet et reposeront sur son budget (rénovation, câblage informatique ou électrique…).*
La DPI/DALI peut accompagner techniquement les projets, voire faire élaborer les devis. Pour rappel, tout appareil nécessite à minima une prise de courant et/ou une prise réseau ; le demandeur vérifie que celle ci existe déjà.
Le porteur précisera également l'impact en termes d'occupation de salle/amphi, notamment les réservations supplémentaires ou, au contraire, la réduction de l'occupation des salles suite à l'investissement. La réduction de l'impact bâtimentaire (en ligne notamment avec l'impact numérique) sera particulièrement valorisée.

Néant

Impact numérique :

*Le porteur précisera ici les éventuels développements informatiques et numériques engendrés par le projet nécessitant l'implication de la **DNum** (achat de logiciels ou de matériels informatique, développement d'une plate-forme logicielle, intégration d'équipements au réseau…)*

Néant

Impact sur l'offre de formation :

Le porteur de projet indiquera les implications de ces aménagements sur les maquettes de formation (et/ou les Mecc). Le cas échéant, ces modifications pourront faire l'objet d'une pièce jointe.

Néant

Estimation du coût du projet (joindre le(s) devis) :

20 544 €

Proposition de co-financement :

30 %

Estimation du coût de fonctionnement et de maintenance :

Ce coût devra impérativement être pris en charge par l'unité de formation

Coût de fonctionnement annuel : 50 euros / unité

Reproduire la grille de présentation des projets autant de fois que nécessaire
Les projets ex-aequo ne seront pas examinés

N° du Projet	Intitulé	Coût (TTC)	Co-financement
1	Spectrophotomètres	18 624	5 600
2	Agitateurs magnétiques	20 544	6 200
3	Polarimètres	4 288,51	1 300
4	Micro-régulateur	3 709,2	1 200
5	Chromatographe GC	18 071,34	5 500

avantor™ delivered by VWR™

Devis VWR	**4040397168**
Validité	26.11.2021 - 31.12.2021

Code client: 40102003

Référence client: **RQ843748**

VWR International SAS
France

Pos	Référence Designation article Conditionnement	Qté	Prix tarif Remises Prix Net Frais	Prix Total
10	AGITATEUR MAGNETIQ PACK C-MAG HS 7 EU 1 * 1 Pce 442-0682 Agitateur, Agitateur magnétique à plaque chauffante, IKAMAG®, C-MAG HS 7, Matériau de la plaque: Céramique, Capacité de mélange max. H_2O (l): 10, Gamme de vitesse (min⁻¹): 100 - 1500, Gamme de température (°C): 50...500 *Nos délais en temps réel sur fr.vwr.com 31.12.2021	16 * 1 Pce	1.070,00 1.070,00	Prix catalogue 17.120,00

Conditions de paiement 45 jours net

Conditions de livraison Port payé

Total articles HT	**EUR**	**17.120,00**
TVA 20,0%	**EUR**	**3.424,00**
Total TTC	**EUR**	**20.544,00**

E-mail1: caccavelli@unistra.fr
User: 914176854

Retrouvez les catalogues VWR sur notre site internet : fr.vwr.com
Tout VWR International depuis votre Laboratoire quand vous le désirez !

Conditions de vente :
Nos ventes sont soumises aux Conditions Générales de Vente de VWR International, consultables sur nos catalogues ou sur fr.vwr.com.
En passant commande, vous déclarez en avoir pris connaissance et en accepter l'ensemble des termes et conditions.

Les conditions et modes de règlement sont soumis à l'acceptation de notre service crédit.

Unité de formation : Faculté de Chimie

Projet 3 - *Polarimétres*

Formation(s) concernée(s) :

L1-L3
Concerne toutes les filières de chimie

Nombre d'étudiants concernés :

300 étudiants

Description du projet :

Un polarimètre mesure l'angle de rotation du plan de polarisation linéaire lorsque la lumière polarisée passe par une substance optiquement active. L'angle du plan de polarisation de la lumière polarisée linéaire de rotation est différent pour chaque substance active optique telle que le décrit la loi de Biot.
La polarimétrie est une méthode d'essai non destructif pour mesurer l'activité optique de substances organiques et inorganiques. Elle est très utile pour l'analyse rapide, peu couteuse, et reproductible d'échantillons. Les polarimètres sont très utilisés pour le contrôle de qualité et pour les processus dans les laboratoires de recherche dans l'industrie chimique et alimentaire.
Il y a deux salles dédiées à l'enseignement de la chimie générale pour un public de licence 1re année de la Faculté de chimie et aussi d'autres composantes. A l'heure actuelle, la vétusté, de certains équipements nécessite un renouvellement.

4 polarimètres de Laurent

Impact bâtimentaire :
*Le porteur précisera ici les travaux ou aménagements engendrés par le projet et nécessitant la **DPI/DALI** (réfection de salle, travaux de mise aux normes, construction/réfection de bâtiments…). Les travaux connexes font partie intégrante du projet et reposeront sur son budget (rénovation, câblage informatique ou électrique…).*
La DPI/DALI peut accompagner techniquement les projets, voire faire élaborer les devis. Pour rappel, tout appareil nécessite à minima une prise de courant et/ou une prise réseau ; le demandeur vérifie que celle ci existe déjà.
Le porteur précisera également l'impact en termes d'occupation de salle/amphi, notamment les réservations supplémentaires ou, au contraire, la réduction de l'occupation des salles suite à l'investissement. La réduction de l'impact bâtimentaire (en ligne notamment avec l'impact numérique) sera particulièrement valorisée.

Néant

Impact numérique :
*Le porteur précisera ici les éventuels développements informatiques et numériques engendrés par le projet nécessitant l'implication de la **DNum** (achat de logiciels ou de matériels informatique, développement d'une plate-forme logicielle, intégration d'équipements au réseau…)*

Néant

Impact sur l'offre de formation :
Le porteur de projet indiquera les implications de ces aménagements sur les maquettes de formation (et/ou les Mecc). Le cas échéant, ces modifications pourront faire l'objet d'une pièce jointe.

Néant

Estimation du coût du projet (joindre le(s) devis) :

4 288,51 €

Proposition de co-financement :

30 %

Estimation du coût de fonctionnement et de maintenance :
Ce coût devra impérativement être pris en charge par l'unité de formation

Coût de fonctionnement annuel : 50 euros / unité

Reproduire la grille de présentation des projets autant de fois que nécessaire
Les projets ex-aequo ne seront pas examinés

N° du Projet	Intitulé	Coût (TTC)	Co-financement
1	Spectrophotomètres	18 624	5 600
2	Agitateurs magnétiques	20 544	6 200
3	Polarimètres	4 288,51	1 300
4	Micro-régulateur	3 709,2	1 200
5	Chromatographe GC	18 071,34	5 500

avantor™ delivered by VWR™

VWR International SAS
France

Devis VWR	**4040397141**
Validité	26.11.2021 - 31.12.2021

Code client: 40102003
Référence client: **RQ843743**

Pos	Référence Designation article Conditionnement	Qté	Prix tarif Remises Prix Net Frais	Prix Total
10	POLARIMÈTRE DE LAURENT 1 * 1 Pce DIDAPOD068570 Polarimètre de Laurent, Polarimètre de Laurent, Laurent, Échelle angulaire - Plage (°A): 0 – 180 °A, Échelle angulaire - Précision (°A): ±0,05 °A, Longueur d'onde: 589 nm, Gamme de mesure: 0 - 180 °A, L×P×H (mm): 450×200×360, Poids (kg): 10 *Nos délais en temps réel sur fr.vwr.com	4 * 1 Pce	893,44 893,44	Prix Net Remisé 3.573,76

Conditions de paiement 45 jours net
Conditions de livraison Port payé

Total articles HT	**EUR**	**3.573,76**
TVA 20,0%	**EUR**	**714,75**
Total TTC	**EUR**	**4.288,51**

E-mail1: caccavelli@unistra.fr
User: 914176854

Retrouvez les catalogues VWR sur notre site internet : fr.vwr.com
Tout VWR International depuis votre Laboratoire quand vous le désirez !

Conditions de vente :
Nos ventes sont soumises aux Conditions Générales de Vente de VWR International, consultables sur nos catalogues ou sur fr.vwr.com.
En passant commande, vous déclarez en avoir pris connaissance et en accepter l'ensemble des termes et conditions.

Les conditions et modes de règlement sont soumis à l'acceptation de notre service crédit.

Unité de formation : Faculté de Chimie

Projet 4 - *Micro-contrôleurs*

Formation(s) concernée(s) :

L2/L3 Métiers de la chimie

Nombre d'étudiants concernés :

40 étudiants

Description du projet :

L'utilisation des micro-contrôleurs (Arduino, Raspbery Pi…) est de plus en plus étudiée au niveau pédagogique dans de nombreuses disciplines, de la chimie à la physique en passant par la biologie. C'est en effet un moyen extrêmement puissant et bon marché pour concevoir des systèmes d'acquisition de données qui en chimie peuvent prendre la forme de pH-mètres, conductimètres, colorimètres, voltmètres, ampèremètres. En ce qui nous concerne, nous avons opté pour l'utilisation d'Arduino dans une thématique liée à la lumière. Nous avons ainsi deux unités d'enseignement utilisant cette technologie : dans la première (L2 MdC qui bénéficie aussi d'un financement Unistra pour les enseignements d'ouverture « fabriquer pour comprendre ») les étudiants conçoivent et réalisent un colorimètre mono- ou tri-longueur d'onde leur permettant d'effectuer une analyse colorimétrique d'un ion dans une eau (nitrate, nitrite, phosphate…) ; dans la deuxième (L3 MdC) ils réalisent un luminomètre sensible à de faibles intensités lumineuses pour étudier quantitativement la bio-luminescence et la chimiluminescence. Pour l'élaboration de ces travaux pratiques ainsi que pour l'explication aux étudiants des phénomènes relevant de l'interaction lumière-matière (pour l'émission et la détection de lumière) un oscilloscope rapide ainsi qu'un générateur de fréquence sont indispensables. Nous proposons donc l'achat d'un oscilloscope et d'un générateur de fréquences pour fournir à la faculté de chimie une ébauche de laboratoire d'électronique qui serait utilisé par les enseignants pour l'élaboration des TP utilisant des micro-controleurs et par les étudiants pour mettre en évidence des processus rapides. Cette thématique étant porteuse, d'autres TPs sont actuellement en test, comme le pilotage à distance d'une manipulation de mesure de pH.

Impact bâtimentaire :

*Le porteur précisera ici les travaux ou aménagements engendrés par le projet et nécessitant la **DPI/DALI** (réfection de salle, travaux de mise aux normes, construction/réfection de bâtiments…). Les travaux connexes font partie intégrante du projet et reposeront sur son budget (rénovation, câblage informatique ou électrique…).*

La DPI/DALI peut accompagner techniquement les projets, voire faire élaborer les devis. Pour rappel, tout appareil nécessite à minima une prise de courant et/ou une prise réseau ; le demandeur vérifie que celle ci existe déjà.

Le porteur précisera également l'impact en termes d'occupation de salle/amphi, notamment les réservations supplémentaires ou, au contraire, la réduction de l'occupation des salles suite à l'investissement. La réduction de l'impact bâtimentaire (en ligne notamment avec l'impact numérique) sera particulièrement valorisée.

Néant

Impact numérique :
*Le porteur précisera ici les éventuels développements informatiques et numériques engendrés par le projet nécessitant l'implication de la **DNum** (achat de logiciels ou de matériels informatique, développement d'une plate-forme logicielle, intégration d'équipements au réseau…)*

Néant

Impact sur l'offre de formation :
Le porteur de projet indiquera les implications de ces aménagements sur les maquettes de formation (et/ou les Mecc). Le cas échéant, ces modifications pourront faire l'objet d'une pièce jointe.

Néant

Estimation du coût du projet (joindre le(s) devis) :

3 709, 20 €

Proposition de co-financement :

30 %

Estimation du coût de fonctionnement et de maintenance :
Ce coût devra impérativement être pris en charge par l'unité de formation

Coût de fonctionnement annuel : 50 euros

Reproduire la grille de présentation des projets autant de fois que nécessaire
Les projets ex-aequo ne seront pas examinés

N° du Projet	Intitulé	Coût (TTC)	Co-financement
1	Spectrophotomètres	18 624	5 600
2	Agitateurs magnétiques	20 544	6 200
3	Polarimètres	4 288,51	1 300
4	Micro-régulateur	3 709,2	1 200
5	Chromatographe GC	18 071,34	5 500

distrame
instruments de mesures électroniques

Monsieur FREDERIC BOLZE
UFR CHIMIE

4 RUE BLAISE PASCAL

67000 STRASBOURG
France

Tél : 0388416000 Fax :
Mail : frederic.bolze@unistra.fr

Devis : DC-21111265 / CLM **Date :** 24/11/2021

Client : 1099087908
Référence : DEMANDE MAIL DU 24/11

Madame, Monsieur,
Nous vous remercions de l'intérêt que vous portez aux matériels et prestations commercialisés par notre Société, et vous prions de bien vouloir considérer ci-après, nos meilleures conditions pour la fourniture éventuelle de :

N°	Quantité	Article	Désignation	Prix Net HT EUR	Montant Net HT EUR
1	1	TBS2202B	Oscilloscope numérique 2 voies 200 MHz, 2 Géch/s, 5 millions de points Garantie : 60 mois (sauf conditions particulières) Téléchargez la fiche produit	2 150,50	2 150,50
2	1	AFG1062	Générateur de fonctions arbitraires 2 voies 60 MHz, mémoire 1MPoints Garantie : 60 mois (sauf conditions particulières)	892,50	892,50
		DISTRAME-SERVICES	Outil de gestion en ligne de parc d'appareils de mesure (offert à nos clients) Pour plus d'informations	Offert	Offert
			Participation aux frais de port, d'emballage et d'assurance		48,00

Total lignes HT	**3 043,00 EUR**
Frais/Rem	48,00 **EUR**
Total HT	**3 091,00 EUR**
Montant TVA	618,20 **EUR**
Total TTC	**3 709,20 EUR**

Date de validité : 15/12/2021
Délai de livraison en semaines (à réception de commande) : de Disponible à 4 semaine(s)

Du fait de l'épidémie actuelle de COVID-19 et des risques de confinement qui en découlent, nos délais sont donnés à titre indicatif, le simple non-respect des délais ne pouvant justifier à lui seul la résiliation du présent contrat.

Condition paiement : Virement 45 jours

Incoterm :

Nos prix s'entendent départ usine. Une participation aux frais de port, emballage et assurance de 48 euros H.T.sera facturée pour toute commande.

Attention à notre minimum de commande : frais administratifs de 40 Euros HT en cas de commande d'un montant inférieur à 250 Euros HT.
Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prions d'agréer Madame, Monsieur nos salutations dévouées.

Pour un traitement plus rapide, nous vous remercions d'envoyer vos commandes à commandes@distrame.fr

Unité de formation : Faculté de Chimie

Projet 5 - *CPG*

Formation(s) concernée(s) :

L2 CH, L3 CH, L2 MDC, L3 MDC, M1 CPIAM, M1 CMVS, M1 SACEB, L3PRO, M1VRV, L3SLV

Nombre d'étudiants concernés :

350 étudiants

Description du projet :

La chromatographie en phase gazeuse (CPG) est une technique qui permet de séparer des molécules d'un mélange éventuellement très complexe. Elle s'applique principalement aux composés volatiles, susceptibles d'être vaporisés par chauffage sans décomposition. Cette méthode d'analyse permet l'étude de milieu réactionnel, d'étudier une cinétique chimique, de déterminer la pureté d'un composé, de doser un échantillon… Cette technique d'analyse est aujourd'hui une méthode de référence dans de nombreux domaines de la chimie analytique (Santé, Environnement, etc…). Elle est très utilisée en industrie que ce soit en recherche et développement ou en contrôle qualité. C'est pourquoi toutes nos formations professionnelles ou académiques y sont formées.

Le parc de CPG est composé de 3 machines dont la plus récente date de 2010. Les autres plus anciennes nécessitent une maintenance accrue, et, malheureusement, les pièces commencent à manquer.

Afin de maintenir la qualité de nos formations, et d'éviter une panne sévère d'une de nos machines, nous souhaiterions la modernisation de notre parc « machine ».

Impact bâtimentaire :

*Le porteur précisera ici les travaux ou aménagements engendrés par le projet et nécessitant la **DPI/DALI** (réfection de salle, travaux de mise aux normes, construction/réfection de bâtiments…). Les travaux connexes font partie intégrante du projet et reposeront sur son budget (rénovation, câblage informatique ou électrique…).*

La DPI/DALI peut accompagner techniquement les projets, voire faire élaborer les devis. Pour rappel, tout appareil nécessite à minima une prise de courant et/ou une prise réseau ; le demandeur vérifie que celle ci existe déjà.

Le porteur précisera également l'impact en termes d'occupation de salle/amphi, notamment les réservations supplémentaires ou, au contraire, la réduction de l'occupation des salles suite à l'investissement. La réduction de l'impact bâtimentaire (en ligne notamment avec l'impact numérique) sera particulièrement valorisée.

Néant

Impact numérique :

*Le porteur précisera ici les éventuels développements informatiques et numériques engendrés par le projet nécessitant l'implication de la **DNum** (achat de logiciels ou de matériels informatique, développement d'une plate-forme logicielle, intégration d'équipements au réseau…)*

Néant

Impact sur l'offre de formation :
Le porteur de projet indiquera les implications de ces aménagements sur les maquettes de formation (et/ou les Mecc). Le cas échéant, ces modifications pourront faire l'objet d'une pièce jointe.

Néant

Estimation du coût du projet (joindre le(s) devis) :

1 8071,34 €

Proposition de co-financement :

30 %

Estimation du coût de fonctionnement et de maintenance :
Ce coût devra impérativement être pris en charge par l'unité de formation

Coût de fonctionnement annuel : 50 euros
Coût de maintenance annuel : 250 euros

Reproduire la grille de présentation des projets autant de fois que nécessaire
Les projets ex-aequo ne seront pas examinés

N° du Projet	Intitulé	Coût (TTC)	Co-financement
1	Spectrophotomètres	18 624	5 600
2	Agitateurs magnétiques	20 544	6 200
3	Polarimètres	4 288,51	1 300
4	Micro-régulateur	3 709,2	1 200
5	Chromatographe GC	18 071,34	5 500

Agilent Technologies

Agilent Technologies France
Société par Actions
Simplifiée
Au capital de 24.390.895
euros
RCS B 423 646 736
N° TVA France:
FR48423646736

Parc Technopolis
ZA Courtaboeuf
3 avenue du Canada
CS 90263
91978 LES ULIS Cedex

Tél : 0810 446 446
Fax : 01 49 93 90 68
customercare_france@agilent.com
www.agilent.com/chem

OFFRE DE PRIX

FACULTE DE CHIMIE
STRASBOURG

Numero de l'Offre :
911-81NP55-1221-3981

Date de l'Offre : 8 décembre 2021

Notre contact : Nicolas PATIN

Email : nicolas_patin@non.agilent.com
Téléphone : +33 (0)6 67 26 67 68

Chère Madame, Monsieur,

Nous vous remercions pour l'intérêt que vous portez aux instruments d'analyse AGILENT TECHNOLOGIES. Vous trouverez ci-après notre offre de prix.

Nous vous souhaitons bonne réception de la présente et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sincères salutations

Numéro d'article	Numéro de produit / Description	Remise	Prix à l'unité (EUR)	Qté.	Total HT (EUR)
1	**G2790A** Système de GC Agilent 8860 personnalisé Prix Liste : 13,585.00 EUR	45.00%	7,471.75	1	7,471.75
2	**G2790A 163** Injecteur capil. S/SL avec EPC pour 8860 Prix Liste : 2,252.00 EUR	45.00%	1,238.60	1	1,238.60
3	**G2790A 210** FID avec EPC pour 8860 Prix Liste : 2,984.00 EUR	45.00%	1,641.20	1	1,641.20
4	**G2790A 306** Ensemble déflecteur démissions Prix Liste : 164.00 EUR	45.00%	90.20	1	90.20
5	**M8308AA** La mise à niveau du logiciel de station de travail analytique OpenLAB Agilent ChemStation comprend le logiciel et les licences pour une station de travail OpenLAB ChemStation (M8301AA) et un pilote dinstrument pour système Agilent GC (M8400AA). PC non inclus. Prix Liste : 7,472.00 EUR	45.00%	4,109.60	1	4,109.60
6	**M8308AA 04N** Supprimer Familiarisation (04N) Prix Liste : -1,418.00 EUR	45.00%	-779.90	1	-779.90

Numero de l'Offre: 911-81NP55-1221-3981
Date de l'Offre: 8 décembre 2021

Numéro d'article	Numéro de produit / Description	Remise	Prix à l'unité (EUR)	Qté.	Total HT (EUR)
7	**Non Agilent Product** B0702MTL. HP Prodesk 600 G6 SFF Intel Core i5 (10th Gen) 10500 / (3.1 GHz up to 4.5 GHz) (6-core) - Intel® Q470 - Intel HD Graphics 630 Dynamic Video - 8 GB DDR4 - 2666MHz nECC - Dual-Drives: 1st: 1 x 256 GB SSD M.2 2280 NVMe PCIe 2nd: 1 TB SATA 7200 rpm - Ethernet Controller Intel I219-LM - DVD+/-RW 16X SuperMulti - HP E22 G4 LED 21.5" Full HD Monitor - Windows 10 Professional |Garantie et responsabilité des produits non-Agilent sont limitées a celles du fournisseur. Celles-ci sont opposable au client. Prix Liste : 1,288.00 EUR		1,288.00	1	1,288.00

Total Prix Liste (EUR)	26,327.00
Remise (-43%)	-11,267.55
Total HT (EUR)	**15,059.45**
TVA (20%)	3,011.89
Total (EUR)	18,071.34

Tous les prix annoncés sont valides 60 jours à compter du 8 décembre 2021
Les tarifs appliqués sont hors taxes.
Ces dernières sont séparément précisées en fin de facture, au moment du TOTAL à payer.
Conditions de paiement : 60 jours net
Délais de livraison : 6 semaines
Garantie : La garantie est de 1 an pièces, main d'œuvre et déplacement. Cette garantie entre en vigueur à la fin de l'installation ou au plus tard 45 jours après la livraison dans le cas où votre site ne serait pas prêt pour réaliser l'installation une fois le matériel livré
Non Agilent Product : il n'est pas fabriqué par Agilent Technologies qui décline par la présente toute responsabilité pour la performance, la qualité, la fiabilité ou la livraison des articles. La garantie standard, y compris l'indemnisation pour atteinte à la propriété intellectuelle, doit être fournie par le fabricant, sauf indication contraire sur le devis d'Agilent Technologies.

Les projets ex-aequo ne seront pas examinés

Unité de formation : CUEJ

Projet 1 - *lot de 3 caméras*

Formation(s) concernée(s) :

Master journalisme

Nombre d'étudiants concernés :

120

Description du projet :

Achat d'un lot de 3 caméras

Dans un environnement numérique évoluant sans cesse, le CUEJ doit réinvestir dans du matériel audiovisuel pour rester compétitif. Nous devons à la fois renouveler notre parc vieillissant de caméras d'épaule et caméras de poing, utilisées dans les grandes rédactions TV, mais aussi investir dans du nouveau matériel comme les appareils photo-vidéo réflex avec capteur plein format, utilisés pour les reportages, grâce à leur grande maniabilité. La moyenne d'âge de nos caméras d'épaule et de poing est de plus de 9 ans, et nous devons petit à petit réinvestir pour que notre parc audiovisuel soit en état de marche et compatible avec les pratiques des médias, futurs employeurs de nos étudiants.

Ainsi, nous sollicitions l'achat d'un appareil de chaque type : 1 caméra d'épaule, 1 caméra de poing et 1 appareil Sony Alpha 7.

Impact bâtimentaire :

*Le porteur précisera ici les travaux ou aménagements engendrés par le projet et nécessitant la **DPI/DALI** (réfection de salle, travaux de mise aux normes, construction/réfection de bâtiments…). Les travaux connexes font partie intégrante du projet et reposeront sur son budget (rénovation, câblage informatique ou électrique…).*

La DPI/DALI peut accompagner techniquement les projets, voire faire élaborer les devis. Pour rappel, tout appareil nécessite à minima une prise de courant et/ou une prise réseau ; le demandeur vérifie que celle ci existe déjà.

Le porteur précisera également l'impact en termes d'occupation de salle/amphi, notamment les réservations supplémentaires ou, au contraire, la réduction de l'occupation des salles suite à l'investissement. La réduction de l'impact bâtimentaire (en ligne notamment avec l'impact numérique) sera particulièrement valorisée.

Aucun : le CUEJ dispose d'un magasin audiovisuel.

Impact numérique :

*Le porteur précisera ici les éventuels développements informatiques et numériques engendrés par le projet nécessitant l'implication de la **DNum** (achat de logiciels ou de matériels informatique, développement d'une plate-forme logicielle, intégration d'équipements au réseau…)*

Notre technicien audiovisuel s'occupe de ce matériel et fait le lien avec le responsable multimédia, qui s'occupe des abonnements pour les licences Adobe et autres logiciels, indispensables pour utiliser les vidéos produites.

Impact sur l'offre de formation :

Le porteur de projet indiquera les implications de ces aménagements sur les maquettes de formation (et/ou les Mecc). Le cas échéant, ces modifications pourront faire l'objet d'une pièce jointe.

L'utilisation de ce matériel est déjà intégrée dans notre offre de formation, que ce soit en M1 ou en M2. De plus, une partie de ce matériel se déplace à l'international dans le cadre du mois de reportage délocalisé pour les M2.

Estimation du coût du projet (joindre le(s) devis) :

47 500,80 €

Proposition de co-financement CUEJ :

14 500,80€

Estimation du coût de fonctionnement et de maintenance :

Ce coût devra impérativement être pris en charge par l'unité de formation

Notre technicien se charge de la maintenance de notre parc audiovisuel et le CUEJ achète régulièrement le petit matériel (vis pour les trépieds, minettes…) pour s'assurer de la durabilité de nos caméras. Nous avons encore des caméras qui ont plus de 10 ans d'ancienneté, preuve qu'elles sont bien entretenues. Pour la casse, nous avons un contrat d'assurance dédié, régulièrement sollicité pour les cas de casses liées à l'utilisation de ce matériel par nos étudiants.

Projet 2 – *Achat de 16 Imac pour une salle de cours*

Formation(s) concernée(s) :

Master journalisme

Nombre d'étudiants concernés :

120

Description du projet :

Achat de 16 Imac pour une salle de cours.

Nos salles de cours sont équipées d'ordinateurs Imac, la plupart des logiciels utilisés dans les médias étant uniquement compatibles Mac. Nous avons encore quelques salles avec de vieux ordinateurs (+10 ans) qui ont besoin d'être renouvelées. De plus, l'évolution technologique des logiciels de montages vidéos dans les chaînes de télévision nous pousse à faire évoluer nos ordinateurs. Afin de permettre à nos étudiants une insertion professionnel optimale, nous avons besoin de renouveler 16 iMac achetés en partie en 2013 puis en 2014, pour être compatibles avec les logiciels dorénavant utilisés dans les rédactions TV.

Impact bâtimentaire :
*Le porteur précisera ici les travaux ou aménagements engendrés par le projet et nécessitant la **DPI/DALI** (réfection de salle, travaux de mise aux normes, construction/réfection de bâtiments…). Les travaux connexes font partie intégrante du projet et reposeront sur son budget (rénovation, câblage informatique ou électrique…).*
La DPI/DALI peut accompagner techniquement les projets, voire faire élaborer les devis. Pour rappel, tout appareil nécessite à minima une prise de courant et/ou une prise réseau ; le demandeur vérifie que celle ci existe déjà.
Le porteur précisera également l'impact en termes d'occupation de salle/amphi, notamment les réservations supplémentaires ou, au contraire, la réduction de l'occupation des salles suite à l'investissement. La réduction de l'impact bâtimentaire (en ligne notamment avec l'impact numérique) sera particulièrement valorisée.

Aucun : les prises réseau et prises électriques existent déjà.

Impact numérique :
*Le porteur précisera ici les éventuels développements informatiques et numériques engendrés par le projet nécessitant l'implication de la **DNum** (achat de logiciels ou de matériels informatique, développement d'une plate-forme logicielle, intégration d'équipements au réseau…)*

Notre responsable du département multimédia, M. Bardet, est en lien avec la DNUM pour les abonnements Adobe qui vont sur ces ordinateurs.

Impact sur l'offre de formation :
Le porteur de projet indiquera les implications de ces aménagements sur les maquettes de formation (et/ou les Mecc). Le cas échéant, ces modifications pourront faire l'objet d'une pièce jointe.

Aucun

Estimation du coût du projet (joindre le(s) devis) :

29 077,33€

Proposition de co-financement CUEJ :

9 077,33€

Estimation du coût de fonctionnement et de maintenance :
Ce coût devra impérativement être pris en charge par l'unité de formation

Notre responsable du département multimédia se charge de la maintenance et de l'entretien du parc informatique, avec a minima une révision annuelle.

Projet 3 - *lot de 5 appareils photo reflex avec capteur plein format*

Formation(s) concernée(s) :

Master journalisme

Nombre d'étudiants concernés :

120

Description du projet :

Achat d'un lot de 5 appareils photo reflex avec capteur plein format

Nos étudiants utilisent des kits mojo, mobility journalism, composé d'un Iphone et de sa cage pour tourner des reportages sur le terrain. Afin de compléter ce parc et de renforcer les compétences photo de nos étudiants, le CUEJ souhaite s'équiper de 5 appareils photo reflex. Pour l'instant, nous n'en avons plus que deux opérationnels.

Impact bâtimentaire :
*Le porteur précisera ici les travaux ou aménagements engendrés par le projet et nécessitant la **DPI/DALI** (réfection de salle, travaux de mise aux normes, construction/réfection de bâtiments…). Les travaux connexes font partie intégrante du projet et reposeront sur son budget (rénovation, câblage informatique ou électrique…).*
La DPI/DALI peut accompagner techniquement les projets, voire faire élaborer les devis. Pour rappel, tout appareil nécessite à minima une prise de courant et/ou une prise réseau ; le demandeur vérifie que celle ci existe déjà.
Le porteur précisera également l'impact en termes d'occupation de salle/amphi, notamment les réservations supplémentaires ou, au contraire, la réduction de l'occupation des salles suite à l'investissement. La réduction de l'impact bâtimentaire (en ligne notamment avec l'impact numérique) sera particulièrement valorisée.

Aucun : le CUEJ dispose d'un magasin audiovisuel où seront stockés ces appareils.

Impact numérique :
*Le porteur précisera ici les éventuels développements informatiques et numériques engendrés par le projet nécessitant l'implication de la **DNum** (achat de logiciels ou de matériels informatique, développement d'une plate-forme logicielle, intégration d'équipements au réseau…)*

Aucun

Impact sur l'offre de formation :
Le porteur de projet indiquera les implications de ces aménagements sur les maquettes de formation (et/ou les Mecc). Le cas échéant, ces modifications pourront faire l'objet d'une pièce jointe.

Aucun. Pour l'instant, nous avons ajouté quelques heures d'encadrement de journalistes spécialisés en photographie lors de certaines séquences pédagogiques, notamment la réalisation de nos magazines *Viva-Cité* (en M1) et *News d'Ill* (en M2). Pour la future maquette, nous réfléchissons à l'opportunité d'ajouter une séquence spécifique sur la photographie, compétence attendue dans les médias.

Estimation du coût du projet (joindre le(s) devis) :

19 134 €

Proposition de co-financement CUEJ :

6 134€

Estimation du coût de fonctionnement et de maintenance :
Ce coût devra impérativement être pris en charge par l'unité de formation

Notre technicien se charge de la maintenance de notre parc audiovisuel et le CUEJ achète régulièrement le petit matériel pour s'assurer de la durabilité de nos caméra et appareils photo. Le CUEJ s'engage à acheter les éventuelles pièces détachées, comme des objectifs ou batteries, indispensable à maintenir les appareils photo en bon état de marche.

N° du Projet	**Intitulé**	**Coût (TTC)**	**Co-financement CUEJ**
1	Lot de 3 caméras	47 500,80€	14 500,80 €
2	Achat de 16 Imac pour une salle de cours	29 077,33€	9 077,33 €
3	Lot de 5 appareils photo reflex avec capteur plein format	19 134€	6 134 €

KARDHAM DIGITAL

ZAC (Eric HEZARIFEND)
Tél : +33 3 88 48 11 24
Port : +33 6 81 56 64 82
Mail : zac@kardham-digital.com

UNIVERSITE DE STRASBOURG
C.U.E.J.
Jean-Christophe GALEN
11, rue du Maréchal Juin
67000 STRASBOURG

lundi 6 décembre 2021

Devis n° : ZC / 2112715

ACCORD CADRE 2017UDSIE05000 - LOT N°2

Camescope épaule FULL HD

H.T. 24 650,00 €

● Camescope épaule PANASONIC - **AG-PX800GH** Tri MOS 2/3" FULL HD - double slot P2 2 entrées XLR - sortie SDI - HDMI - liaison USB Garantie 5 ans sur site	*Qté :*	*1,00*	*10 440,00*
● Viseur couleur 3,45" PANASONIC - **AG-CVF25G** résolution de 2 760 000 pixels Garantie 2 ans retour atelier	*Qté :*	*1,00*	*3 090,00*
● Objectif Zoom FUJI - **ZA17x7.6 BRD-S10B** sans doubleur de focale - 3 bagues avec butée minimum mise au point : 60 cm Garantie 2 ans retour atelier	*Qté :*	*1,00*	*7 030,00*
● Microphone supercardioïde court SONY - **ECM-673** livré avec une bonnette en mousse et un cordon XLR Garantie 2 ans retour atelier	*Qté :*	*1,00*	*310,00*
● Adaptateur monture V IDX - **P-V2** Garantie 2 ans retour atelier	*Qté :*	*1,00*	*169,00*
● Batterie monture V BAXXTAR - **BP-95W** Lithium Ion - 95 Wh - 14,4 V - 6600 mAh Garantie 1 an retour atelier	*Qté :*	*3,00*	*458,00*

● Adaptateur Micro P2 PANASONIC - **AJ-P2AD1G** *Qté : 2,00* *364,00*
Garantie 2 ans retour atelier

● Carte 64 Go Micro P2 PANASONIC - **AJ-P2M064BG** *Qté : 4,00* *1 540,00*
Garantie 2 ans retour atelier

● Kit audio UHF SENNHEISER - **XSW-D-XLR BASE SET** *Qté : 1,00* *276,00*
pour utilisation avec microphone dynamique (non fourni)
Garantie 2 ans retour atelier

● Minette à leds IDV - **AURORA MAX PRO II** *Qté : 2,00* *462,00*
double temprature de couleur - livré avec batterie et chargeur
Garantie 1 an retour atelier

● Housse de pluie CAMRADE - **WET SUIT II** *Qté : 1,00* *191,00*
pour camescope épaule Panasonic
Garantie 2 ans retour atelier

● Sac de transport CAMRADE - **CAMBAG 650** *Qté : 1,00* *320,00*
pour camescope épaule Panasonic
Garantie 2 ans retour atelier

Camescope compact 4K

H.T. 10 140,00 €

● Camescope compact 4K SONY - **PXW-Z280V//C** *Qté : 1,00* *7 670,00*
Tri MOS 1/3" 4K - zoom 17x - double slot SxS
2 entrées XLR - sortie SDI - HDMI - liaison USB
livré avec viseur et LCD
Garantie 2 ans sur site

● Microphone supercardioïde court SONY - **ECM-673** *Qté : 1,00* *310,00*
livré avec une bonnette en mousse et un cordon XLR
Garantie 2 ans retour atelier

● Adaptateur SxS - SD SONY - **MEAD-SD02** *Qté : 2,00* *246,00*
Garantie 2 ans retour atelier

● Carte SDXC UHS-II U3 V90 64 Go TRANSCEND - **TS64GSDC700S** *Qté : 2,00* *98,00*
enregistrement jusqu'à 180 Mo/sec
Garantie 5 ans retour atelier

● Batterie BAXXTAR - **BP-U60** *Qté : 3,00* *300,00*
Lithium Ion - 74,9 Wh - 14,4 V - 5200 mAh
Garantie 1 an retour atelier

11, rue du Thal - BP 50138 - 67214 OBERNAI Cedex - **Tel** 03 88 48 11 24 - **Fax** 03 88 48 62 50 - commercial@kardham-digital.com - **www.kardham-digital.com**
SAS au capital de 500 000,00€ - RCS SAVERNE B 438 275 588 - CODE APE 7021Z - SIRET : 438 275 588 000 38 - TVA Intracommunautaire : FR21438275588
Banque Populaire Obernai n° 34216676879 / 20 - BNP PARISBAS n° 00010013968 / 70 - CIC n° 00020168601 / 75

● Chargeur de batterie BP-Uxx BAXXTAR - **CHARG-BP** *Qté : 1,00* *40,00*
Garantie 1 an retour atelier

● Pare-soleil pour écran LCD 3,5" JJC - **JJC-LC** *Qté : 1,00* *15,00*
Garantie 1 an retour atelier

● Kit audio UHF SENNHEISER - **XSW-D-XLR BASE SET** *Qté : 1,00* *276,00*
pour utilisation avec microphone dynamique (non fourni)
Garantie 2 ans retour atelier

● Trépied MANFROTTO - **MVH502A,546GB** *Qté : 1,00* *665,00*
livré avec sac de transport
Garantie 5 ans retour atelier

● Minette à leds IDV - **AURORA MEDIUM** *Qté : 1,00* *148,00*
double temprature de couleur - livré avec batterie et chargeur
Garantie 1 an retour atelier

● Housse de pluie CAMRADE - **WS-PXWZ190-Z280** *Qté : 1,00* *190,00*
pour camescope compact Sony Z280
Garantie 2 ans retour atelier

● Sac à dos de transport SACHTLER - **SC300** *Qté : 1,00* *182,00*
pour camescope compact et accessoires
Garantie 2 ans retour atelier

Appareil photo numérique

H.T. 4 794,00 €

● Boitier DSRL SONY - **ALPHA 7 III** *Qté : 1,00* *2 790,00*
livré avec objectif Sony FE 24-105 mm f/4.0 G OSS
Garantie 2 ans retour atelier

● Adaptateur audio double XLR SONY - **XLRK3M** *Qté : 1,00* *498,00*
livré avec un microphone super-cardioÏde
Garantie 2 ans retour atelier

● Cage pour ALPHA 7 III SMALLRIG - **2087** *Qté : 1,00* *78,00*
Garantie 2 ans retour atelier

● Poignée laterale en bois pour la cage SMALLRIG - **2914** *Qté : 1,00* *32,00*
Garantie 1 an retour atelier

11, rue du Thal - BP 50138 - 67214 OBERNAI Cedex - **Tel** 03 88 48 11 24 - **Fax** 03 88 48 62 50 - commercial@kardham-digital.com - **www.kardham-digital.com**
SAS au capital de 500 000,00€ - RCS SAVERNE B 438 275 588 - CODE APE 7021Z - SIRET : 438 275 588 000 38 - TVA Intracommunautaire : FR21438275588
Banque Populaire Obernai n° 34216676879 / 20 - BNP PARISBAS n° 00010013968 / 70 - CIC n° 00020168601 / 75

● Filtre ND variable K&F - **07FT** *Qté : 1,00* *27,00*
réglable du ND2 au ND400
Garantie 1 an retour atelier

● Carte SDXC UHS-II U3 V90 64 Go TRANSCEND - **TS64GSDC700S** *Qté : 2,00* *98,00*
enregistrement jusqu'à 180 Mo/sec
Garantie 5 ans retour atelier

● Kit audio UHF SENNHEISER - **XSW-D-XLR BASE SET** *Qté : 1,00* *276,00*
pour utilisation avec microphone dynamique (non fourni)
Garantie 2 ans retour atelier

● Trépied MANFROTTO - **MVH502A,546GB** *Qté : 1,00* *665,00*
livré avec sac de transport
Garantie 5 ans retour atelier

● Minette à leds IDV - **AURORA MEDIUM** *Qté : 1,00* *148,00*
double temprature de couleur - livré avec batterie et chargeur
Garantie 1 an retour atelier

● Sac à dos de transport SACHTLER - **SC300** *Qté : 1,00* *182,00*
pour camescope compact et accessoires
Garantie 2 ans retour atelier

Total

TOTAL H.T.	39 584,00 €
TVA 20 %	7 916,80 €
TOTAL T.T.C.	**47 500,80 €**

Délai de validité de l'offre : 1 mois à compter de la date d'établissement
Délai de livraison : 3 à 6 semaines à réception de votre commande ferme
Conditions de vente : Votre commande implique l'acceptation de nos conditions générales de vente
Paiement : selon conditions de l'appel d'offre
Frais de port : Inclus à notre offre

En raison de la pénurie et de la hausse des prix des matières premières, nous ne pouvons à ce jour définir de délais exacts de livraison, ni maintenir la validité de notre offre plus de 10 jours

11, rue du Thal - BP 50138 - 67214 OBERNAI Cedex - **Tel** 03 88 48 11 24 - **Fax** 03 88 48 62 50 - commercial@kardham-digital.com - **www.kardham-digital.com**
SAS au capital de 500 000,00€ - RCS SAVERNE B 438 275 588 - CODE APE 7021Z - SIRET : 438 275 588 000 38 - TVA Intracommunautaire : FR21438275588
Banque Populaire Obernai n° 34216676879 / 20 - BNP PARISBAS n° 00010013968 / 70 - CIC n° 00020168601 / 75

Clause de réserve de propriété : les appareils ou fournitures faisant l'objet du présent devis restent la propriété de KARDHAM DIGITAL SAS jusqu'au paiement effectif et intégral - J.O. Loi n° 80-335 du 12 mai 1980 - Pour tout litige, il est fait attribution expresse de juridiction auprès des Tribunaux de Strasbourg.

econocom

Université de Strasbourg
11 rue du Maréchal Juin
Centre universitaire d'enseignement du journalisme (CUEJ)
67046 Strasbourg cedex
France

A l'attention de : Monsieur Guillaume Bardet

Devis n° D93203280	Date : 08/12/2021
MS n°2021UDSIA05900	

Référence	Désignation	Qté	PU	Remise	PU R	Total ligne
MGPD3FN/A	iMac 24" Retina 4,5K / Apple M1 CPU 8 c?urs et GPU 8 c?urs / 8 Go de mémoire unifiée / SSD 512 Go / 2xThunderbolt/USB 4 / 2xUSB 3 / Wi?Fi 6 802.11ax / Bluetooth 5.0 / Gbit Eth - Argent Livré avec un clavier Magic Keyboard rechargeable sans pavé numérique avec Touch ID, une souris sans fil Magic mouse rechargeable, un câble USB-C vers Lightning, un adaptateur secteur 143W et un cordon d'alimentation. Attention pas de lecteur optique interne, aucun adaptateur vidéo en standard. Aucun support physique de restauration système fourni par Apple Impact environnemental : 8 176,00 Kg de CO2	16	1 580,00 €	17,20	1 308,24 €	20 931,84 €
MI5-IMAC-21-5-PLUS	Garantie 5 ans formule Plus pour iMac 21,5" & iMac 24" (intervention à J+1 - réparation à J+3 ou iMac de prêt)	16	54,35 €	17,20	45,00 €	720,03 €
ECO-2,50	Éco-participation sur les déchets d'équipements électriques et électroniques	16	2,50 €		2,50 €	40,00 €
RSCTO-MGPD3	Passage à une configuration à la carte iMac 24" Retina 4,5K MGPD3FN/A Cette configuration à la carte entraine un délai de livraison de 10 à 15 jours. Ordinateur en configuration à la carte. Ne peut être annulé, repris et échangé une fois la commande engagée.	16				
Numéro de série : Z12R_2_FR_CTO ;						
CTO-MGPD3-SSD1To	Passage à 1 To de stockage SSD pour iMac 24" Retina 4,5K MGPD3FN/A	16	191,67 €	17,20	158,70 €	2 539,24 €
DL7	Délai de livraison indicatif à réception de votre bon de commande : 6 à 8 semaines	1				
NOM	ATTENTION - Merci de nous indiquer les coordonnées complètes du destinataire des colis à la commande Prénom : Nom : Tel: Email :	1				

Offre valable 30 jours. Impact environnemental : 8 176,00 Kg de CO2 Conditions de règlement : Virement Bancaire, échéance à 30 jours net Merci d'indiquer le numéro de ce devis sur votre bon de commande.	Total HT	24 231,11 €
	TVA collectée à 20 %	4 846,22 €
	Total TTC en Euros	**29 077,33 €**

Les Conditions Générales de Vente jointes en annexe du présent devis se substituent à tout autre document préalablement établis entre le Client et Econocom Products&Solutions. En acceptant le devis par la mention manuscrite « Bon pour Commande », le Client reconnaît en avoir pris connaissance et les accepte sans réserve.

RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ :
LA PROPRIÉTÉ DES MATÉRIELS NE SERA TRANSFÉRÉE AU CLIENT QU'UNE FOIS EFFECTUÉ LE PAIEMENT INTÉGRAL DU PRIX FACTURÉ. EN CAS DE SAISIE-ARRÊT OU DE TOUTE AUTRE INTERVENTION D'UN TIERS SUR LES MATÉRIELS, LE CLIENT DEVRA L'EXISTENCE DE LA CLAUSE DE RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ ET EN INFORMER EPS SANS DÉLAI POUR SES DROITS.

Votre contact : **Chbiki Hayate** - 01 41 28 30 18 - hayate.chbiki@econocom.com

Conditions Générales de Ventes Econocom Products&Solutions

Article 1 – Application et opposabilité des Conditions Générales
Les présentes Conditions Générales s'appliquent à la vente de Matériels et à la fourniture de services par Econocom Products & Solutions (ci-après « EPS ») dans le cadre de commandes ou de marchés, nonobstant tout document contractuel du Client reproduit sur tout document (factures, bon de commande...) qui sont inopposables à EPS
Toute Commande passée à d'EPS vaut acceptation expresse par le Client des présentes Conditions Générales. Toute dérogation ou contradiction avec les présentes Conditions Générales, qu'elle soit portée sur la Commande ou communiquée à EPS par tout autre moyen, est inopposable à EPS sauf acceptation formelle et écrite d'EPS.

Article 2 – Définitions
« Client » désigne l'acheteur des Matériels et/ou des Services.
« Commande » désigne la commande émise par le Client pour l'achat des Matériels ou la fourniture de Service et acceptée par EPS conformément aux présentes Conditions Générales.
« Conditions Générales » désigne les présentes conditions générales de vente et de services.
« Matériels » désigne les biens, matériels ou équipement fournis par EPS
« Partie(s) » désigne EPS et/ou le Client.
« Proposition » : tout devis ou document similaire décrivant les Matériels et Services à fournir
« Services » désigne les services fournis par EPS au Client tels que décrits dans la proposition établie par EPS.

Article 3 – Commandes
Les Commandes devront parvenir à EPS sous forme écrite (courrier ou mail). Les Commandes sont fermes et définitives pour le Client dès leur première émission.

Toute annulation ou diminution de la Commande, sauf accord exprès d'EPS, constitue une violation par le Client de ses obligations contractuelles. Pour toute annulation partielle ou totale de commande, expressément autorisée par EPS, le Client pourra être redevable d'une pénalité forfaitaire d'un montant établi à 50% du prix T.T.C. initial total de la Commande.

Seules les Commandes confirmées par écrit par EPS mentionnant les adresses de livraison et de facturation seront exécutées par EPS

Des frais de dossier dont le montant sera défini dans la Commande pourront être facturés pour toute commande inférieure à 300 (trois cents) euros.

Article 4 – Prix et Conditions de paiement
Tout tarif ou liste de prix transmis par EPS sont indicatifs. Seule une Proposition écrite engage EPS ; sa validité est de trente (30) jours à compter de sa date d'envoi. Le prix des Matériels appliqué sera celui en vigueur sur la liste des prix pratiqués par le constructeur dudit Matériel à la date de la confirmation par EPS de la commande émise par le Client. Les prix sont libellés en euros.

Sauf dérogation particulière acceptée par écrit préalablement par EPS, les factures sont émises à la date de livraison des Matériels ou après fournitures des Services.

Les factures sont payables à trente (30) jours date de facture, net et sans escompte.

Lors de l'ouverture d'un nouveau compte Client, les premières commandes doivent être accompagnées d'un règlement comptant, jusqu'à définition de l'encours client autorisé. Le défaut de paiement d'une facture à son échéance entraîne de plein droit, à la discrétion d'EPS, (i) la suspension immédiate de la livraison des Matériels et/ ou la fourniture des Services, (ii)la résiliation de la commande concernée ou du marché en cours après mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception restée sans effet pendant dix (10) jours, (ii)) la restitution des Matériels sans délai aux frais du Client. Dans ce cas, les sommes impayées porteront intérêts calculés sur la base de 3 fois le taux d'intérêt légal sans préjudice de dommages et intérêts.

En outre, pour tout retard de paiement, le Client sera redevable de plein droit d'une indemnité forfaitaire d'un montant de quarante (40) euros au titre des frais de recouvrement des sommes dues.

Article 5 – Transports et livraison

Le transport et la livraison sont effectués par EPS ou par un transporteur de son choix. Les Matériels voyagent aux risques et périls d'EPS.

Les délais de livraison des Matériels sont fournis à titre indicatif et les retards de livraison ne pourront en aucun cas donner lieu au paiement d'une quelconque indemnité. EPS décline toute responsabilité, directe ou indirecte, pour les dommages, quels qu'ils soient, dus à la livraison tardive, et causés par des retards de transport, des grèves, des troubles sociaux, des inondations, des incendies, ou des cas de force majeure tels que prévus par la loi et la jurisprudence de la Cour de Cassation ou par tout autre événement qui échappe au contrôle d'EPS. Les délais de livraison et/ou d'installation seront prorogés pendant ces périodes.

Le Client est tenu lors de la livraison de vérifier les Matériels et d'effectuer dans les délais prescrits par l'article L133-3 du Code du Commerce les éventuelles réserves auprès du transporteur et d'en aviser EPS immédiatement. Le défaut de réserve dans les délais et l'absence d'information à EPS dans les 48 heures suivants la livraison rendront toute réclamation ultérieure irrecevable.

En cas d'exportation ou de vente dans les DOM TOM, la livraison est effectuée auprès d'un transitaire choisi par EPS ou par le client.

Sauf conditions particulières expressément définies, le transfert des risques relatif aux Matériels a lieu au jour de leur livraison au Client

Il appartiendra obligatoirement à ce dernier de prendre toutes les assurances nécessaires à la couverture de ces risques.

Article 6 – Réserve de propriété
La propriété des Matériels ne sera transférée au Client qu'une fois effectué le paiement intégral du prix facturé. En cas de saisie-arrêt ou de toute autre intervention d'un tiers sur les Matériels, le Client devra impérativement aviser ce tiers de l'existence de la clause de réserve de propriété et en informer EPS sans délai afin de lui permettre de réserver ses droits.

Article 7 – Garantie
La garantie des Matériels distribués par EPS est celle accordée par les constructeurs concernés. La garantie des Matériels sera exclue en cas de non-respect des conditions d'environnement édictées par le constructeur, utilisation non conforme du Matériel, utilisation d'accessoires et consommables ne respectant pas les spécifications du constructeur.

EPS se réserve le droit de refuser l'exécution de la garantie tant que le Client lui sera redevable d'une quelconque somme.

De même, EPS se réserve le droit de refuser l'exécution de la garantie dans les cas suivants:

- En cas d'abus, de négligence, d'accident, d'incendie, d'inondation, de dommage physique, électrique, chimique ou nucléaire.
- Pour toute cause, action, défaut qui ne relèverait pas directement de la responsabilité d'EPS ou du constructeur (notamment installation ou utilisation non conforme aux spécifications d'EPS ou du constructeur, câblage incorrect, tentative de réparation ou de modification matérielle et/ou logicielle, défaut d'entretien).

Pendant et après la période de garantie, le Client peut faire appel aux services d'EPS pour assurer l'entretien du Matériel, moyennant la conclusion d'un contrat de maintenance ou d'assistance. EPS garantit au Client que la composition des Matériels livrés respecte la législation relative aux déchets des équipements électriques et électroniques.

Ainsi, EPS s'engage à assurer le démantèlement des Matériels vendus en fin de vie afin qu'ils constituent un déchet au sens du décret. La prise en charge de ce démantèlement est effectué e à partir des points de collecte mise en place sur tout le territoire français. Il appartient au Client de faire son affaire du transport des Matériels jusqu'au point de collecte. Par dérogation à ce qui précède, et après acceptation écrite du Client de la proposition commerciale correspondante, EPS pourra se charger de l'acheminement des Matériels jusqu'au point de collecte.

Les prestations de services sont exécutées dans les règles de l'art. Pour en permettre la bonne réalisation, le Client s'engage à communiquer toutes les informations nécessaires à l'exécution de la Commande.

Les prestations d'installation d'EPS sont garanties dans la période relative à la recette provisoire dont le point de départ est constitué par le rapport d'intervention, à la recette définitive. Sauf avis contraire du client, notifiée par écrit, la recette est réputée définitive 15 jours après la recette provisoire.

Article 8 – Modalités d'exécution des prestations de services
EPS s'engage à apporter tous les soins nécessaires à l'exécution des Services conformément à la description qui en est faite dans la proposition établie par EPS.

EPS s'engage à affecter à l'exécution des Services un personnel qualifié et compétent. Les présentes sont exclusives de toute mise à disposition de personnel entrant dans le cadre du travail temporaire.

Pendant toute la durée d'exécution des Services, le Client est tenu d'examiner avec une très grande attention et de valider dans les délais impartis les documents et livrables qui lui sont remis. Il est également tenu de s'assurer, préalablement à chaque intervention d'EPS, qu'il a bien réalisé toutes les opérations nécessaires à la protection et à la sauvegarde de ses données, programmes et fichiers informatiques, et qu'il a pris toutes les mesures nécessaires pour en assurer la confidentialité et la sécurité

Le Client doit mettre à disposition d'EPS toutes documentations et informations ainsi que tous les éléments qu'EPS estime nécessaire à la bonne réalisation des Services.

Le Client est seul responsable de la nature, de la qualité et de l'exhaustivité des informations fournies à EPS : données, documents, fichiers et règles de traitement et des conséquences d'un manquement à son obligation d'information. Il est également seul responsable de l'usage qu'il fait des résultats que lui remet EPS.

EPS choisit seul le personnel affecté aux Services en fonction des compétences requises pour leur exécution. En cas de nécessité ou d'indisponibilité, les personnes choisies par EPS pourront être remplacées par du personnel d'EPS d'un niveau de compétence équivalent sans que cela entraîne une révision des conditions financières. Le personnel d'EPS affecté à l'exécution des Services demeurera pendant toute la durée des Services sous l'autorité hiérarchique et disciplinaire d'EPS qui assurera l'autorité technique, la gestion administrative, comptable et sociale de ce personnel. EPS est seul habilité à lui adresser des directives et instructions.

Le personnel d'EPS appelé à travailler dans les locaux du Client dans le cadre des présentes se conforme aux règles d'hygiène et aux procédures de sécurité contenues dans le règlement intérieur en vigueur chez le Client, que ce dernier s'oblige à lui communiquer préalablement au début de l'exécution des Services.

EPS, pour son personnel, s'engage à se conformer à la législation fiscale et sociale, être à jour du paiement des cotisations sociales et à être en mesure de fournir, à la demande du Client, la preuve du respect des différentes obligations applicables en la matière, et, en application des dispositions légales en vigueur, certifie :

- que le travail sera réalisé avec des salariés régulièrement employés,

- s'il fait appel pour l'exécution des présentes à des salariés de nationalité étrangère, que ces salariés seront autorisés à exercer une activité professionnelle en France.

Les Services seront effectués par les jours ouvrés de 8h30 à 18h30, dans l'hypothèse où les Services commandés par le Client sont des services de maintenance relatifs aux Matériels, sauf clause contraire dans la Proposition relatives aux Services, comprenant la fourniture de pièces détachées, la main d'œuvre associée, le diagnostic et la correction des défauts de fonctionnement des matériels qui seront testés après intervention.

Sont exclus au titre desdits services de maintenance (sauf dispositions contraires de la Commande ou du contrat préalablement acceptées par écrit par EPS), la fourniture des consommables, et tous éléments et/ou sous- ensembles considérés comme consommables par le constructeur et les travaux de connexion électrique. De même, sont exclues les mises à niveau générées par des modifications légales ou réglementaires, ainsi que par la survenance de faits ou termes prévus et/ou inexorables.

Article 9 – Obligations générales du client
Le Client s'engage à collaborer activement et à coopérer de bonne foi avec EPS. Le Client s'engage à informer EPS, préalablement à toute exécution, des sujétions liées à l'environnement et à l'utilisation de Matériels, Services et des adaptations qu'il compte réaliser ou faire réaliser.

Il devra également :

- préparer et maintenir le lieu d'utilisation des Matériels dans un état conforme aux spécifications du constructeur,
- si les Services le nécessitent, assurer au personnel d'EPS le libre accès aux locaux,
- mettre à disposition d'EPS toutes documentations et informations ainsi que tous les éléments qu'EPS estime nécessaire à la bonne réalisation des Services et/ou à la fourniture de Matériels fournir un accès à une ligne téléphonique extérieure proche est également indispensable,
- respecter strictement les procédures d'utilisation des Matériels décrits dans les manuels d'utilisation des constructeurs,
- fournir et utiliser des consommables agréés par le constructeur

En cas de sollicitation d'EPS par le Client pour des prestations de service après-vente attachés aux Matériels livrés, Un représentant du Client capable de décrire la panne doit être présent sur

le lieu d'utilisation des Matériels lors de chaque intervention d'EPS. Le personnel EPS ne pourra exécuter prestations de service après-vente attachés aux Matériels livrés en l'absence de ce représentant.

Il appartient au Client de déterminer la périodicité et la nature des sauvegardes de ses données en fonction de ses besoins opérationnels et réglementaires. La seule obligation d'EPS en cas de perte ou de dommages occasionnés aux enregistrements ou données du Client du fait d'un manquement d'EPS est de reconstituer ou de réinstaller les données à partir des dernières sauvegardes et copies disponibles, étant entendu que si cette reconstitution est techniquement impossible, la valeur de la donnée perdue et le préjudice associé ne seront pas indemnisés.

Article 10 – Logiciels et Services en ligne type « Cloud » ou « SaaS »
Les Matériels livrés par EPS peuvent impliquer des services en ligne type « Cloud » ou « Saas » dont les modalités sont imposées par un tiers hébergeur et/ou embarquer des logiciels dont les droits de propriété intellectuelle appartiennent à des éditeurs tiers.

Concernant lesdits progiciels, le Client, titulaire le cas échéant d'une licence d'un progiciel n'en acquiert jamais la propriété intellectuelle. Il devient seulement titulaire d'un droit, non cessible et non exclusif d'utilisation, régi par les conditions de licence de l'éditeur accessibles sur le site de l'éditeur ou fournies par EPS sur simple demande du Client (il est de la responsabilité du Client d'obtenir ces conditions et d'en prendre connaissance). En acceptant la proposition d'EPS, le Client déclare avoir connaissance et accepter l'intégralité des conditions de licence de l'éditeur. Il garantit EPS de son respect desdites conditions de licence de l'éditeur concerné.

Sans préjudice de tout droit d'auteur pouvant protéger le logiciel et sa documentation, le Client s'interdit lui-même ou par l'intermédiaire de tiers (et garantit EPS à ce titre) :

- De reproduire en tout ou partie le logiciel, au-delà d'une seule copie de sauvegarde pour la sécurité d'exploitation et/ou la documentation, par n'importe quel moyen et sous n'importe quelle forme ;
- De traduire ou de transcrire le logiciel et/ou la documentation dans tout autre langage ou de les adapter.

EPS n'est pas concepteur de logiciels ni hébergeur de services en ligne en mode « Cloud » ou « SaaS » et agit en tant que revendeur intermédiaire. Les services en ligne en mode « Cloud » ou « Saas » sont régis par les conditions de l'hébergeur accessibles sur le site de l'hébergeur ou fournies par EPS sur simple demande du client (il est de la responsabilité du Client d'obtenir ces conditions et d'en prendre connaissance)

Par l'émission de la Commande, le Client certifie qu'il est propriétaire ou locataire des équipements sur lesquels EPS réalise les Services et que le Client a accepté pleinement (i) les conditions d'utilisation de l'éditeur ou de l'hébergeur concerné(ii) et/s'engage à respecter ces conditions et les modalités d'utilisation en ligne de services de type « Cloud » ou SaaS et/ou logiciels et (iii) garantit EPS à ce titre qui ne pourra engager sa responsabilité en cas de non-respect de ces obligations par le Client

Ainsi, le Client est informé qu'il expose sa seule et unique responsabilité dans le cas d'un usage non conforme en regard des dispositions de l'éditeur/ hébergeur concerné et/ou des lois en vigueur concernant les contenus et les modalités d'utilisation.

Le Client reconnaît également que certains logiciels et services en ligne de type « Cloud » ou SaaS » peuvent être soumis à une législation étrangère et/ou réglementation particulière tel que précisée en Article 12, et s'assure que leur usage n'est pas contraire aux dispositions desdites législations ou réglementations en vigueur au moment de leur délivrance.

Article 11 – Retour de matériel
Avant tout retour, le Client devra informer EPS des causes suscitant le retour. Le retour ne sera possible qu'après accord écrit préalable d'EPS.

Les biens devront impérativement être retournés dans leur emballage d'origine en port payé accompagné d'une copie de la facture et du bordereau de livraison.

Article 12 – Réglementations spéciales d'importation ou d'exportation
En raison de leurs spécificités technologiques, certains Matériels ou Services peuvent être soumis par le fabricant et/ou l'autorité publique compétente, à l'octroi préalable d'autorisations spéciales ou de licences tant à l'importation qu'à l'exportation.

Dans ce cas, le Client s'engage à accomplir les formalités nécessaires pour l'obtention de ces autorisations ou licences (notamment, autorisation préalable du fabricant, des administrations gouvernementales françaises, des autorités du pays d'origine et/ou du pays d'importation).

Le Client reconnaît par conséquent que toute infraction en regard de ces réglementations engage sa seule et unique responsabilité, EPS ne pourra en aucun cas être tenue responsable du non-respect de la réglementation et/ou de la non-obtention des autorisations ou licences d'utilisation par le Client.

Article 13 – Données personnelles
Les Parties s'engagent à respecter la règlementation en vigueur applicable au traitement de données à caractère personnel et, en particulier, le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016.

Chacune des Parties garantit l'autre Partie du respect des obligations légales et réglementaires lui incombant au titre de la protection des données à caractère personnel, sans préjudice des obligations qu'elles peuvent avoir l'une à l'égard de l'autre et de leur responsabilité envers les personnes concernées.

Lorsque l'exécution d'une ou de plusieurs Commandes implique le traitement en masse par le Prestataire de données à caractère personnel confiées par le Client, une annexe RGPD dédiée sera rédigée.

Lors d'une demande de l'exercice des droits d'une personne concernée, les Parties s'engagent à se transférer la demande lorsque celle-ci s'adresse à l'autre Partie.

L'adresse mail du délégué à la protection des données est dpo@econocom.com, l'adresse postale du DPO est « Délégué à la protection des données, Econocom, 21 avenue Descartes, 92350 Le Plessis-Robinson »

Article 14 – Force majeure
Aucune des Parties ne sera responsable de la non-exécution ou de la mauvaise exécution de l'une ou plusieurs de ses obligations si cette inexécution ou mauvaise exécution est due à un cas de force majeure. Sont considérés comme des cas de force majeure, ceux habituellement retenus par la jurisprudence des cours et tribunaux français.

Dans un premier temps, la force majeure aura pour effet de suspendre l'exécution des obligations. Par la suite, et dans l'éventualité où la force majeure excéderait trois (3) mois, chacune des Parties pourra soit résilier la ou les Commandes affectée(s) sans formalité judiciaire, par l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception, soit convenir avec l'autre Partie de modifier la ou les Commandes affectée(s)pour l'adapter aux circonstances nouvelles nées de ce fait.

Article 15 – Responsabilités
Chaque Partie assure l'entière responsabilité du fait de ses préposés pour ce qui est des dommages causés à son contractant et aux tiers, tant pour ce qui concerne les personnes que les biens.

Chacune des Parties pourra être déclarée responsable à l'égard de l'autre et assumera les conséquences dommageables que pourrait subir l'autre Partie du fait de l'inexécution ou de l'exécution fautive de ses obligations. Dans l'hypothèse où la responsabilité d'EPS sera engagée, celle-ci se limiterait à la seule réparation des dommages directs sous réserve pour le Client d'apporter la preuve de la faute. EPS ne saurait être responsable des dommages indirects, perte d'exploitation, perte d'économies, perte de clientèle, perte d'image, manque à gagner, perte de chance, etc. subis par le Client, à l'occasion des Services et/ou de la fourniture de Matériels.

Dans l'hypothèse où elle serait reconnue, la responsabilité d'EPS sera limitée à 50% % du montant de la Commande concernée

Article 16 – Assurances
Chaque Partie garantit être assurée pour sa responsabilité civile professionnelle auprès d'une compagnie notoirement solvable, et s'engage à maintenir cette garantie pendant toute la durée des présentes.

Article 17 – Résiliation
En cas de manquement par une Partie à l'une quelconque de ses obligations au titre de la Commande, manquement auquel elle ne remédierait pas dans un délai de trente (30) jours suivant la réception d'une lettre recommandée avec avis de réception notifiant ledit manquement, l'autre Partie pourra, exclusivement soit a) demander l'exécution forcée des obligations de la partie défaillante, soit b) résilier la Commande de plein droit et sans formalités judiciaires, et ce, sans préjudice des dommages et intérêts éventuels auxquels l'une ou l'autre Partie serait en droit de prétendre.

Article 18 – Confidentialité
Tant pendant la durée du ou des Commande(s) que pendant un délai d'un (1) an après leur fin, pour quelque cause que ce soit, chaque partie considérera et traitera comme confidentiels tous les documents, programmes et informations qui lui auront été communiqués (ci-après désignés par les « Informations Confidentielles »).

Chaque Partie s'engage à ne pas communiquer les Informations Confidentielles à d'autres tiers que ses salariés, son courtier d'assurance, ses conseils, ses commissaires aux comptes, à moins d'avoir obtenu l'accord préalable et écrit de la partie émettrice, et à prendre toutes les dispositions nécessaires pour faire respecter par son personnel, ou les tiers éventuellement autorisés, la confidentialité de ces Informations Confidentielles.

Par exception, les obligations mentionnées aux articles ci-dessus ne s'appliqueront pas aux Informations Confidentielles :

- Dont la divulgation est rendue obligatoire par une loi, réglementation, décision de justice ou à raison d'une demande expresse d'une autorité administrative ;
- Déjà connus de la partie réceptrice au moment de leur communication par la partie émettrice ;
- Transmis à la partie réceptrice avec dispense expresse d'obligation de confidentialité ;
- Fournis à la partie réceptrice sans obligation de confidentialité par un tiers la détenant légitimement ;
- Obtenus par la partie réceptrice par des développements internes entrepris par des membres de son personnel n'ayant pas eu accès aux Informations Confidentielles.

19 – Divers

19.1 Sous-traitance/cession
EPS pourra faire sous-traiter tout ou partie des Services ou la fourniture de Matériels à tout tiers de son choix.

Toute Commande ne pourra pas être transférée totalement ou partiellement, par l'une des parties sans autorisation écrite préalable de l'autre Partie.

Nonobstant la stipulation ci-dessus, EPS pourra librement transférer totalement ou partiellement le bénéfice de toute Commande à toute société qui lui est apparentée, par quelque moyen que ce soit et, notamment mais sans limitation, par voie de cession, fusion, scission, apport partiel d'actifs ou toute autre opération emportant transmission universelle de son patrimoine. Est considérée comme une société apparentée à EPS (i) une société contrôlant EPS, ou (ii) une société se trouvant sous le même contrôle que EPS, ou (iii) une société contrôlée par EPS. De convention expresse entre les parties, la notion de contrôle s'entend au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce. Dans cette hypothèse, les Parties conviennent que EPS sera libéré de toutes ses obligations au titre du Contrat au profit de sa société apparentée (il ne saurait y avoir de solidarité entre elles dans l'exécution du Contrat).

19.2 Intégralité
Les Conditions Générales représentent l'intégralité des engagements existant entre les Parties. Elle annule et remplace tout engagement oral ou écrit antérieur relatif à l'objet des présentes Conditions Générales.

19.3 Tolérances
Il est formellement convenu que toute tolérance ou renonciation d'une des Parties, dans le cadre de l'application de tout ou partie des engagements prévus au Conditions Générales, quelles qu'en aient pu être la fréquence ou la durée, ne saurait valoir modification des présentes Conditions Générales, ni générer un quelconque droit.

19.4 Nullité
Si l'une quelconque des dispositions des Conditions Générales est tenue pour nulle ou sans objet, elle sera réputée non écrite et n'entraînera pas la nullité des autres dispositions.

Article 20 – Droit applicable - Attribution de juridiction

TOUT DIFFÉREND OU LITIGE QUI POURRAIT S'ÉLEVER AU SUJET DE L'INTERPRÉTATION OU DE L'EXÉCUTION DU CONTRAT, ET QUE LES PARTIES NE POURRAIENT PAS RÉSOUDRE A L'AMIABLE, SERA SOUMIS AUX TRIBUNAUX DE NANTERRE, AUXQUELS LES PARTIES ATTRIBUENT COMPÉTENCE EXCLUSIVE, ET CE MÊME EN CAS D'APPEL EN GARANTIE, DE PLURALITE DE DÉFENDEURS, PROCÉDURE DE RÉFÉRÉ OU DE REQUÊTE.

KARDHAM DIGITAL

ZAC (Eric HEZARIFEND)
Tél : +33 3 88 48 11 24
Port : +33 6 81 56 64 82
Mail : zac@kardham-digital.com

UNIVERSITE DE STRASBOURG
C.U.E.J.
Guillaume BARDET
11, rue du Maréchal Juin
67000 STRASBOURG

vendredi 10 décembre 2021

Devis n° : ZC / 2112741

MATERIELS PHOTO

Appareil photo NIKON

H.T. 15 945,00 €

● Appareil photo plein format NIKON - **D780** livré avec 1 batterie et 1 chargeur / alim. et 1 objectif zoom NIKON - AF-S NIKKOR 24-120mm f/4G ED VR Garantie 2 ans retour atelier	*Qté : 5,00*	*15 225,00*
● Batterie suppémentaire GENERIQUE type NIKON - **EN-EL15b** Lithium Ion - 2 050 mAh Garantie 2 ans retour atelier	*Qté : 10,00*	*440,00*
● Sac de transport BODYGUARD - **SLR XXL** dimensions : 32 x 17 X 21 cm - séparateurs intérieurs Garantie 1 an retour atelier	*Qté : 5,00*	*280,00*

Total

TOTAL H.T.	15 945,00 €
TVA 20 %	3 189,00 €
TOTAL T.T.C.	**19 134,00 €**

Délai de validité de l'offre : 1 mois à compter de la date d'établissement
Délai de livraison : 3 à 6 semaines à réception de votre commande ferme
Conditions de vente : Votre commande implique l'acceptation de nos conditions générales de vente
Paiement : selon conditions de l'appel d'offre
Frais de port : Inclus à notre offre

En raison de la pénurie et de la hausse des prix des matières premières, nous ne pouvons à ce jour définir de délais exacts de livraison, ni maintenir la validité de notre offre plus de 10 jours

11, rue du Thal - BP 50138 - 67214 OBERNAI Cedex - **Tel** 03 88 48 11 24 - **Fax** 03 88 48 62 50 - commercial@kardham-digital.com - **www.kardham-digital.com**
SAS au capital de 500 000,00€ - RCS SAVERNE B 438 275 588 - CODE APE 7021Z - SIRET : 438 275 588 000 38 - TVA Intracommunautaire : FR21438275588
Banque Populaire Obernai n° 34216676879 / 20 - BNP PARISBAS n° 00010013968 / 70 - CIC n° 00020168601 / 75

Clause de réserve de propriété : les appareils ou fournitures faisant l'objet du présent devis restent la propriété de KARDHAM DIGITAL SAS jusqu'au paiement effectif et intégral - J.O. Loi n° 80-335 du 12 mai 1980 - Pour tout litige, il est fait attribution expresse de juridiction auprès des Tribunaux de Strasbourg.

Unité de formation : faculté de droit, de sciences politiques et de gestion

Projet 1 - Mise à niveau audiovisuelle de 4 salles du 4ème étage : 401, 402, 412 et 413

Formation(s) concernée(s) :

Toutes les formations dispensées dans la composante.

Nombre d'étudiants concernés :

Environ 6000

Description du projet :

Dans le contexte de la crise sanitaire et de la digitalisation de l'enseignement, nous souhaitons moderniser les équipements audiovisuels de 4 salles de cours du quatrième étage (les salles 401, 402, 412 et 413), sur le modèle des installations déployées dans 12 salles du bâtiment en 2021.

Les travaux consisteront à :

- Remplacer du matériel vieillissant (vidéo-projecteur, haut-parleurs, micros, connectiques audiovisuelles pour ordinateurs portables plus aux normes...) par des nouveaux équipements modernes et simples d'utilisation (gestion automatique des sources à projeter, interface de contrôle épurée...).

- Uniformiser toutes les salles au niveau de l'équipement et de l'usage, pour une meilleure prise en main par les enseignants, les étudiants et le personnel de la Faculté.

- Permettre l'enseignement à distance et l'enregistrement de séance avec du matériel intégré à la salle : installation de caméras et de micros adaptés à la captation audiovisuelle d'un cours.

Ces installations font déjà leurs preuves et apportent entière satisfaction dans les 12 salles équipées en 2021.

Impact bâtimentaire :

*Le porteur précisera ici les travaux ou aménagements engendrés par le projet et nécessitant la **DPI/DALI** (réfection de salle, travaux de mise aux normes, construction/réfection de bâtiments...). Les travaux connexes font partie intégrante du projet et reposeront sur son budget (rénovation, câblage informatique ou électrique...).*
La DPI/DALI peut accompagner techniquement les projets, voire faire élaborer les devis. Pour rappel, tout appareil nécessite à minima une prise de courant et/ou une prise réseau ; le demandeur vérifie que celle ci existe déjà.
Le porteur précisera également l'impact en termes d'occupation de salle/amphi, notamment les réservations supplémentaires ou, au contraire, la réduction de l'occupation des salles suite à l'investissement. La réduction de l'impact bâtimentaire (en ligne notamment avec l'impact numérique) sera particulièrement valorisée.

L'installation des nouveaux matériels audiovisuels n'aura aucun impact sur la structure du bâtiment. Les meubles, goulottes, potences de vidéoprojecteur et faux-plafonds actuels permettront l'intégration des nouveaux équipements. De plus, les écrans de vidéoprojecteurs, qui demeurent en excellent état, seront conservés.

Impact numérique :

*Le porteur précisera ici les éventuels développements informatiques et numériques engendrés par le projet nécessitant l'implication de la **DNum** (achat de logiciels ou de matériels informatique, développement d'une plate-forme logicielle, intégration d'équipements au réseau...)*

Achat et installation de matériel audiovisuel.

Impact sur l'offre de formation :

Le porteur de projet indiquera les implications de ces aménagements sur les maquettes de formation (et/ou les Mecc). Le cas échéant, ces modifications pourront faire l'objet d'une pièce jointe.

Ces équipements permettront la tenue de cours, de réunion et de soutenance en distanciel : par exemple, le cas des cours avec des jauges devant se tenir à la fois sur place et à distance.

Estimation du coût du projet (joindre le(s) devis) :

9 852,00 ,00 € TTC par salle (voir devis)

Soit un total de 39 408,00 € TTC. Voir devis.

Proposition de co-financement :

11823 euros TTC par la composante

Estimation du coût de fonctionnement et de maintenance :

Ce coût devra impérativement être pris en charge par l'unité de formation

Les coûts de maintenance sont très faibles (voire nuls) car les vidéoprojecteurs seront à technologie laser. Il ne devrait pas y avoir de problème pendant 6/7 ans. Il faudra vérifier l'encrassement des filtres des vidéoprojecteurs (1x par an).

Les coûts de fonctionnement sont limités à la consommation électrique des appareils.

Le technicien audiovisuel de la Faculté veillera au bon fonctionnement de l'ensemble des appareils, et accompagnera l'ensemble des usagers pour une utilisation efficace, économique et écologique (signalétique pour utilisation, formation, accompagnement à la prise en main...).

Projet 2 - Achat de matériel audiovisuel pour l'amphithéâtre Carré de Malberg

Formation(s) concernée(s) :

Toutes les formations dispensées dans la composante.

Nombre d'étudiants concernés :

Environ 6000

Description du projet :

Achat de matériel audiovisuel et prestation de recâblage pour une opération de maintenance curative en amphithéâtre Carré de Malberg :

- Remplacement d'une console audio obsolète et dangereuse électriquement se situant dans le local technique à l'arrière de l'amphithéâtre : fourniture d'une console audio numérique avec de nouveaux branchements sécurisés. La nouvelle console audio répondra à nouveau correctement aux commandes de réglage du volume, qui sont actuellement figées. La qualité de l'ensemble du système audiovisuel de l'amphithéâtre en sera grandement améliorée.

- Remplacement du banc-titre endommagé.

- Recâblage au niveau des trappes de connexion audio et vidéo au sol, pour permettre le déplacement de la chaire mobile (lors de cérémonies) de manière plus aisée.

Impact bâtimentaire :

*Le porteur précisera ici les travaux ou aménagements engendrés par le projet et nécessitant la **DPI/DALI** (réfection de salle, travaux de mise aux normes, construction/réfection de bâtiments...). Les travaux connexes font partie intégrante du projet et reposeront sur son budget (rénovation, câblage informatique ou électrique...).*
La DPI/DALI peut accompagner techniquement les projets, voire faire élaborer les devis. Pour rappel, tout appareil nécessite à minima une prise de courant et/ou une prise réseau ; le demandeur vérifie que celle ci existe déjà.
Le porteur précisera également l'impact en termes d'occupation de salle/amphi, notamment les réservations supplémentaires ou, au contraire, la réduction de l'occupation des salles suite à l'investissement. La réduction de l'impact bâtimentaire (en ligne notamment avec l'impact numérique) sera particulièrement valorisée.

L'installation des nouveaux matériels audiovisuels n'aura aucun impact sur la structure du bâtiment. Les meubles, racks audiovisuels, gaines et goulottes actuels permettront l'intégration des nouveaux câbles et équipements.

Impact numérique :

*Le porteur précisera ici les éventuels développements informatiques et numériques engendrés par le projet nécessitant l'implication de la **DNum** (achat de logiciels ou de matériels informatique, développement d'une plate-forme logicielle, intégration d'équipements au réseau...)*

Achat et installation de matériel audiovisuel.

Impact sur l'offre de formation :

Le porteur de projet indiquera les implications de ces aménagements sur les maquettes de formation (et/ou les Mecc). Le cas échéant, ces modifications pourront faire l'objet d'une pièce jointe.

Estimation du coût du projet (joindre le(s) devis) :

9 396,00 € TTC. Voir devis.

Proposition de co-financement :

2819 euros TTC par la composante

Estimation du coût de fonctionnement et de maintenance :

Ce coût devra impérativement être pris en charge par l'unité de formation

Les coûts de maintenance des nouveaux appareils seront très faibles (voire nuls).

Les coûts de fonctionnement sont limités à la consommation électrique des appareils.

Le technicien audiovisuel de la Faculté veillera au bon fonctionnement de l'ensemble des appareils.

Reproduire la grille de présentation des projets autant de fois que nécessaire
Les projets ex-aequo ne seront pas examinés

N° du Projet	Intitulé	Coût (TTC)	Co-financement
1	Équipement audio visuelde 4 salles	39408	11823
2	Equipement audio visuel de l'amphithéâtre Carré de Malberg	9396	2819
	Total	48804	14642

Faculté de Droit, de Sciences Politiques et de Gestion
Université de Strasbourg

LE DOYEN
Jeanne-Marie TUFFERY-ANDRIEU

Référence	Marque	ITEM	Descriptif	P.U.H.T.	U.	Qté	Prix H.T.
			Budget Maintenance Curative **Amphithéâtre Carré Malberg** Concervation du rack sono, des automates MC2 et des pannaux tactiles muraux. Remplacement de la console audio par un processeur audio piloté. Ajout d'une liaison réseau entre le rack sono et le pupitre conférencier. Suppression des sources vidéo analogiques dans le pupitre conférencier (Lecteur VHS, C2N-MMS, Banc titre) Ajout d'un banc titre numérique. Ajout de 2 embases micro sur le pupitre plexi. Suppression de l'écran tactile HS encastré dans le pupitre conférencier.				
		1	**AMPHITHEATRE CARRE MALBERG**				
		1.1	**MATERIEL**				
		1.1.1	VIDEO				
			BANC TITRE	450,00 €	U	1	450,00 €
		1.1.2	AUDIO				
			PROCESSEUR AUDIO	2 800,00 €	U	1	2 800,00 €
			EMBASES PUPITRE CONFERENCIER	50,00 €	U	2	100,00 €
		1.1.3	COMMANDE				
			SWITCH	400,00 €	U	1	400,00 €
			BORNE WIFI	350,00 €	U	1	350,00 €
		1.1.4	DIVERS				
			TOUS CÂBLES, BORNIERS ET PERIPHERIQUES	500,00 €	U	1	500,00 €
		1.2	**PRESTATION**				
MO	**MANGANELLI**		INSTALLATION ET MISE EN SERVICE	520,00 €	U	3	1 560,00 €
MO	**MANGANELLI**		PROGRAMMATION	550,00 €	U	2	1 100,00 €
MO	**MANGANELLI**		BUREAU D'ETUDE	570,00 €	U	1	570,00 €

TOTAL H.T.	7 830,00 €
TVA 20%	1 566,00 €
TOTAL T.T.C.	9 396,00 €

MANGANELLI
TECHNOLOGY
Catch attention.

UNIVERSITE DE STRASBOURG
A l'attention de Monsieur Romain WINTZ

4 RUE BLAISE PASCAL

67081 STRASBOURG CEDEX
FRANCE

STRASBOURG
Le 12 Février 2021

N/réf. 20670154 / 2008538

Affaire suivie par David EDOUART
Email david.edouart@manganelli-technology.com
Tél. +33 6 75 48 11 07

OBJET : FACULTE DE DROIT
67045 STRASBOURG CEDEX
Budget Droit Petites Salles de cours

Marché n°: 2020UDSIE05800 Tranche/Lot/Période n°01

1 - MATERIEL

1 U	Vidéo projecteur Laser 5500 lumens	2 400,00	2 400,00
1 U	Caméra tourelle	1 300,00	1 300,00
1 U	Support caméra	100,00	100,00
1 U	Micro suspendu	800,00	800,00
1 U	Préamplificateur	150,00	150,00
1 U	Amplificateur	400,00	400,00
2 U	Enceintes	250,00	500,00
1 U	Controller MediaLink	500,00	500,00
1 U	Interface de capture SDI	350,00	350,00
1 U	Switcher AV	600,00	600,00
1	Câbles et adaptateurs audiovisuels	350,00	350,00
	Montant HT		*7 450.00*

2 - PRESTATIONS

1 J	Technicien poseur N1	760,00	760,00
	Montant HT		*760.00*

PRIX : Hors taxes, base Février 2021

TVA :			
0		19,60	
1	7 450,00	20,00	1 490,00
2		7,00	
3	760,00	20,00	152,00
4			

Eco-Contribution		**EUR**
Total HT	**8 210,00**	**EUR**
Total TTC	**9 852,00**	**EUR**

VALIDITE DE L'OFFRE : 1 mois
DELAI : A convenir lors de la commande
PAIEMENT : Virement à 30 jours

EVCORP. devient **MANGANELLI TECHNOLOGY**
EVCORP, MANGANELLI TECHNOLOGY, DES SOCIÉTÉS DE MANGANELLI GROUPE

PARIS - LILLE - TOULOUSE - STRASBOURG - CLERMONT-FERRAND

483 079 851 R.C.S. Lille Métropole - APE 3320D - TVA : FR 07 48 30 79 851 SAS au capital de 227 500 Euros • Siège social: 340-8 Avenue de la Marne 59700 Marcq-en-Barroeul Tél.: (33) 3 20 41 33 66 - Mail: contact@manganelli-technology.com

MANGANELLI
TECHNOLOGY
Catch attention.

UNIVERSITE DE STRASBOURG
A l'attention de Monsieur Romain WINTZ

4 RUE BLAISE PASCAL

67081 STRASBOURG CEDEX
FRANCE

N/réf. 20670154 / 2008538
Affaire suivie par David EDOUART

MARCQ EN BAROEUL
Le 12 Février 2021

	Marché	Montant
1	**MATERIEL**	**7450,00** EUR
	Câbles et adaptateurs audiovisuels	*350,00* EUR
2	**PRESTATIONS**	**760,00** EUR
	Eco-Contribution	EUR
	Total HT	**8210,00 EUR**

Les lignes précédées d'une * sont des variantes non incluses dans le total.

EVCORP. devient **MANGANELLI TECHNOLOGY**
EVCORP, MANGANELLI TECHNOLOGY, DES SOCIÉTÉS DE MANGANELLI GROUPE

PARIS - LILLE - TOULOUSE - STRASBOURG - CLERMONT-FERRAND

483 079 851 R.C.S. Lille Métropole - APE 3320D - TVA : FR 07 48 30 79 851
SAS au capital de 227 500 Euros
Siège social: 340-8 Avenue de la Marne 59700 Marcq-en-Barroeul
Tél.: (33) 3 20 41 33 66 - Mail: contact@manganelli-technology.com

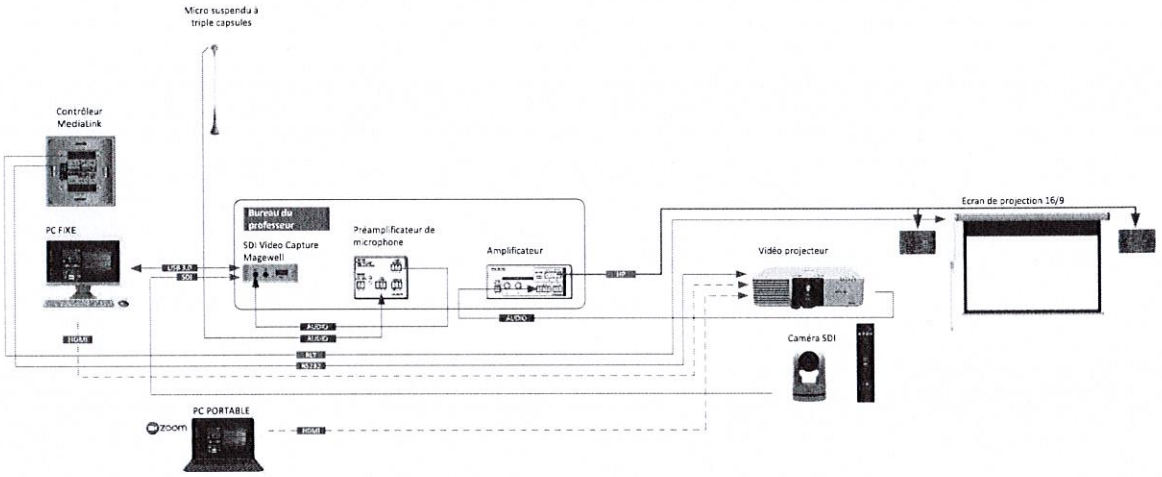

Nom du fichier : DAT UNISTRA BUDGET LOT 1 DROIT PETITES SALLES v1.2x	FAC DE DROIT WEBCONF. PETITES SALLES DE COURS Synoptique de câblage				Phase: ETUDES
		0	15/02/21	Création du document	DED
		N°	DATE	REVISION	NOM
Université de Strasbourg	Université de Strasbourg CS 90032 4, rue Blaise Pascal 1 67081 STRASBOURG CEDEX	MANGANELLI TECHNOLOGY	MANGANELLI TECHNOLOGY Parc des Forges 13A Rue Hassan Arnold 67200 Strasbourg		Date: 15/02/21

Référence	Marque	ITEM	Descriptif	P.U.H.T.	U.	Qté	Prix H.T.
			Budget Maintenance Curative **Amphithéâtre Carré Malberg** Concervation du rack sono, des automates MC2 et des pannaux tactiles muraux. Remplacement de la console audio par un processeur audio piloté. Ajout d'une liaison réseau entre le rack sono et le pupitre conférencier. Suppression des sources vidéo analogiques dans le pupitre conférencier (Lecteur VHS, C2N-MMS, Banc titre) Ajout d'un banc titre numérique. Ajout de 2 embases micro sur le pupitre plexi. Suppression de l'écran tactile HS encastré dans le pupitre conférencier.				
		1	AMPHITHEATRE CARRE MALBERG				
		1.1	MATERIEL				
		1.1.1	VIDEO				
			BANC TITRE	450,00 €	U	1	450,00 €
		1.1.2	AUDIO				
			PROCESSEUR AUDIO	2 800,00 €	U	1	2 800,00 €
			EMBASES PUPITRE CONFERENCIER	50,00 €	U	2	100,00 €
		1.1.3	COMMANDE				
			SWITCH	400,00 €	U	1	400,00 €
			BORNE WIFI	350,00 €	U	1	350,00 €
		1.1.4	DIVERS				
			TOUS CÂBLES, BORNIERS ET PERIPHERIQUES	500,00 €	U	1	500,00 €
		1.2	PRESTATION				
MO	**MANGANELLI**		INSTALLATION ET MISE EN SERVICE	520,00 €	U	3	1 560,00 €
MO	**MANGANELLI**		PROGRAMMATION	550,00 €	U	2	1 100,00 €
MO	**MANGANELLI**		BUREAU D'ETUDE	570,00 €	U	1	570,00 €

TOTAL H.T.	7 830,00 €
TVA 20%	1 566,00 €
TOTAL T.T.C.	9 396,00 €

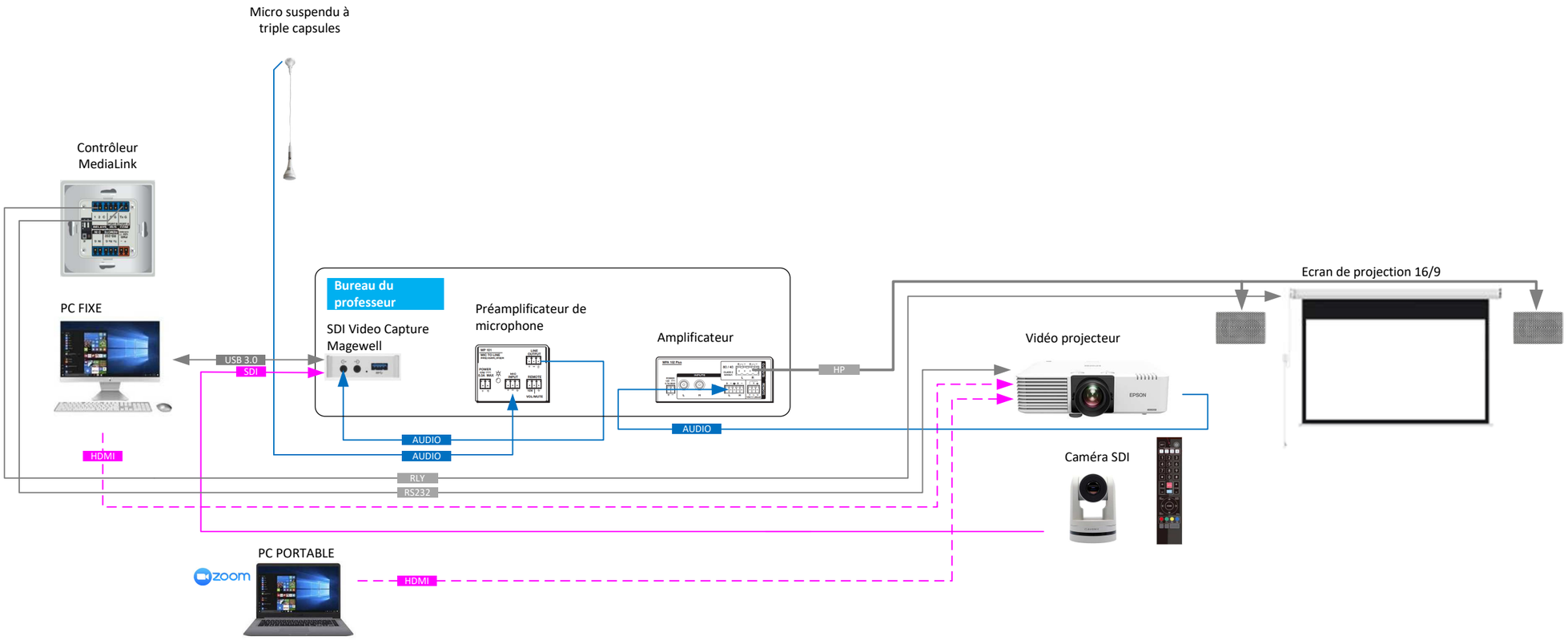

Nom du fichier : DAT UNISTRA BUDGET LOT.1 DROIT PETITES SALLES.vsdx	**FAC DE DROIT** **WEBCONF. PETITES SALLES DE COURS** Synoptique de câblage					**Phase** ETUDES
		0	15/02/21	Création du document	DED	**Date** 15/02/21
		N°	**DATE**	**REVISION**	**NOM**	

Université de Strasbourg
Université de Strasbourg
CS 90032
4, rue Blaise Pascal
67081 STRASBOURG CEDEX

MANGANELLI TECHNOLOGY
Parc des Forges
13A Rue Hannah Arendt
67200 Strasbourg

Echelle -
Folio N° 1
N° de devis -

MANGANELLI
TECHNOLOGY
Catch attention.

UNIVERSITE DE STRASBOURG
A l'attention de Monsieur Romain WINTZ

4 RUE BLAISE PASCAL

67081 STRASBOURG CEDEX
FRANCE

STRASBOURG
Le 12 Février 2021

N/réf. 20670154- / 2008538

Affaire suivie par David EDOUART
Email david.edouart@manganelli-technology.com
Tél. +33 6 75 48 11 07

OBJET : FACULTE DE DROIT
67045 STRASBOURG CEDEX
Budget Droit Petites Salles de cours

Marché n°: 2020UDSIE05800 Tranche/Lot/Période n°01

1 - MATERIEL

1 U	Vidéo projecteur Laser 5500 lumens	2 400,00	2 400,00
1 U	Caméra tourelle	1 300,00	1 300,00
1 U	Support caméra	100,00	100,00
1 U	Micro suspendu	800,00	800,00
1 U	Préamplificateur	150,00	150,00
1 U	Amplificateur	400,00	400,00
2 U	Enceintes	250,00	500,00
1 U	Controller MediaLink	500,00	500,00
1 U	Interface de capture SDI	350,00	350,00
1 U	Switcher AV	600,00	600,00
1	Câbles et adaptateurs audiovisuels	350,00	350,00

- *Montant HT* *7 450.00*

2 - PRESTATIONS

1 J	Technicien poseur N1	760,00	760,00

- *Montant HT* *760.00*

PRIX : Hors taxes, base Février 2021

TVA :			
0		19,60	
1	7 450,00	20,00	1 490,00
2		7,00	
3	760,00	20,00	152,00
4			

Eco-Contribution		EUR
Total HT	8 210,00	EUR
Total TTC	9 852,00	EUR

VALIDITE DE L'OFFRE : 1 mois
DELAI : A convenir lors de la commande
PAIEMENT : Virement à 30 jours

EVCORP. devient MANGANELLI TECHNOLOGY
EVCORP, MANGANELLI TECHNOLOGY, DES SOCIÉTÉS DE MANGANELLI GROUPE
PARIS - LILLE - TOULOUSE - STRASBOURG - CLERMONT-FERRAND
483 079 851 R.C.S. Lille Métropole - APE 3320D - TVA : FR 07 48 30 79 851
SAS au capital de 227 500 Euros
Siège social: 340-8 Avenue de la Marne 59700 Marcq-en-Barroeul
Tél.: (33) 3 20 41 33 66 - Mail: contact@manganelli-technology.com

MANGANELLI
TECHNOLOGY
Catch attention.

UNIVERSITE DE STRASBOURG
A l'attention de Monsieur Romain WINTZ

4 RUE BLAISE PASCAL

67081 STRASBOURG CEDEX
FRANCE

N/réf. 20670154- / 2008538
Affaire suivie par David EDOUART

MARCQ EN BAROEUL
Le 12 Février 2021

	Marché	Montant
1	MATERIEL	7450,00 EUR
	Câbles et adaptateurs audiovisuels	*350,00* EUR
2	PRESTATIONS	760,00 EUR
	Eco-Contribution	EUR
	Total HT	8210,00 EUR

Les lignes précédées d'une * sont des variantes non incluses dans le total.

EVCORP. devient MANGANELLI TECHNOLOGY
EVCORP, MANGANELLI TECHNOLOGY, DES SOCIÉTÉS DE MANGANELLI GROUPE

PARIS - LILLE - TOULOUSE - STRASBOURG - CLERMONT-FERRAND

483 079 851 R.C.S. Lille Métropole - APE 3320D - TVA : FR 07 48 30 79 851
SAS au capital de 227 500 Euros
Siège social: 340-8 Avenue de la Marne 59700 Marcq-en-Barroeul
Tél.: (33) 3 20 41 33 66 - Mail: contact@manganelli-technology.com

vapourtec

Damien Hazelard
University of Strasbourg
ECPM, UNIVERSITE DE STRASBOURG
25 RUE BECQUEREL
67087 STRASBOURG Cedec, France

Date: 10 December 2021

The Vapourtec E-Series system represents a true breakthrough in flow chemistry and offers you:

Flexibility
- Extensive chemical compatibility and tolerance of physical properties; liquids, gases, slurries and solids
- Wide range of temperatures and pressures including photochemical excitation
- Broad range of reactor types; chips, tubular, static mixer, fixed bed

Ease of Use
- Easy to set up and use
- Intuitive touch panel interface
- Eight introductory reactions documented in a laboratory teaching guide
- Pumps that are highly tolerant of gases, immiscible liquids and solids

Affordability
- Similar in cost to a typical laboratory microwave synthesis system
- Ideal for University teaching and research labs
- Excellent introductory system for flow chemistry

Quotation: **Q8905a** Currency: **Euros**

Item	Description	Price
1	**1 off 3 pump easy-MedChem** - 3 x V3 pumps, fully acid resistant - touchscreen with control software - collection valve, post , gantry - tube reactor manifold (inc. 10ml PFA reactor) - column reactor manifold (inc. 6.6mm x 150mm column with fixed/adjustable ends) - E-Series septum piercing kit (organometallic kit) including N2 kit (inert gas needle kit) - reagent and solvent bottles, plus tubing kits - adjustable acid resistant BPR *Part number: 50-1307* *Unit price: 27,578.00*	**Price: 27,578.00** *

Item	Description	Price

2 **1 off UV-150 Photochemical reactor kit**

- UV-150 reactor assembly, 5 to 80°C
- 1 off 150 Watt medium pressure pure mercury lamp
- wavelength filtering (Filters 1, 2 and 3)
- 1 off fluoropolymer reactor coil, 10ml volume
- 1 off power supply module, electronic ballast with variable power control 75 to 150 watts, power logging
- fully interlocked for safe operation.

Part number: 50-1286 *Unit price: 12,418.00* **Price: 12,418.00**

3 **1 off E-Series cooled gas generator**

- fits onto main system
- requires a supply of N2 or compressed air
- required flow rate >= 35l/min
- required supply pressure >= 2bar
- generates chilled gas for use with cooled reactor, UV-150 and micromixer reactor
-does not include reactor

Part number: 50-1314 *Unit price: 2,401.00* **Price: 2,401.00**

4 **1 off Cooled tube reactor assembly**

- double insulated glass manifold and temp. sensor
- can use up to 2 reactors for multi-step or for scale-up
- ambient to -70°C
- precooling of reagents before mixing
- cooled mixing
- precooled quench inlet
- PFA dual core 2 ml / 8ml volume reactor coil

Part number: 50-1141 *Unit price: 5,216.00* **Price: 5,216.00**

TOTAL PRICE
Euros

Subtotal:	47,613.00
10 % discount *(except any starred* items)*	2,004.00

New subtotal:	45,609.00
Packing, carriage and insurance:	550.00
Training and installation:	0.00
Total price:	**46,159.00**

Purchase orders: Please email purchase orders to lillian@vapourtec.com and chris.butters@vapourtec.com or fax to +44 (0)1284 728 352.

Delivery: 5 - 7 weeks from receipt of order.

Validity: This quotation is valid until 10 March 2022

Incoterms: DAP – delivered at place. The buyer/receiver is responsible for import clearance and any applicable local taxes or import duties.

Payment Terms: Net 30 days from date of invoice by bank transfer. Please note that cheques are not accepted. The quoted prices exclude any regional sales taxes. Vapourtec Terms and Conditions of sale are available on the website - https://www.vapourtec.com/terms.

Warranty: Vapourtec provide a 12 month warranty.

Yours sincerely

Rob Leightley

Les projets ex-aequo ne seront pas examinés

Unité de formation :

Projet 1 - *Initiation à la chimie en flux pour les élèves ingénieur de l'ECPM*

Formation(s) concernée(s) :

-Cycle Ingénieur Chimiste ECPM

Nombre d'étudiants concernés :

Près de 100-110 élèves sont impliqués dans ce projet

Description du projet :

La technique de chimie en flux est de plus en plus utilisée en industrie chimique (chimie pharmaceutique, synthèse de polymères) mais aussi en recherche fondamentale. Cette approche est une sérieuse alternative à la synthèse en réacteur classique. Dans la synthèse classique, les réactifs et solvants sont introduits en même temps et agités pour un temps fixé. En synthèse en flux, les réactifs et solvants sont injectés en continu dans un tube par pompage. La synthèse en flux combine plusieurs avantages par rapport à la synthèse classique en réacteur. Les temps de réaction sont plus courts et la sécurité lors des synthèses est accrue. Il est possible de réaliser des réactions très difficiles voire impossible en synthèse en réacteur. De plus l'utilisation moindre de solvant et de réactifs ainsi que la diminution des déchets inscrivent parfaitement la synthèse en flux dans le développement durable. La synthèse en flux est développée aussi bien pour la synthèse classique de composés organiques, la polymérisation mais aussi compatible et combinable avec d'autres méthodes modernes comme l'activation par la lumière (photocatalyse)
Un équipement de synthèse de chimie en flux permettra d'initier nos élèves ingénieurs de l'ECPM à cette technique innovante et de pointe, de plus en plus utilisée en recherche et développement mais aussi en production. En tant que futurs ingénieurs chimistes, nos élèves seront amenés à rencontrer cette technique lors de leur parcours professionnel. Cet équipement robuste, facilement modulable, compact et portable a été spécialement conçu pour un enseignement de la chimie en flux. Il sera utilisé dans le cadre des travaux pratiques de génie des procédés et permettra aux élèves de comprendre les avantages de la chimie de flux par rapport à un procédé classique en batch, d'optimiser les conditions de réactions en intégrant les concepts fondamentaux du génie des procédés appliqué à la chimie en flux. A titre d'exemple de réaction, la conception de monomères en vue de préparer les polymères associés ou encore la synthèse de biodiesel à partir d'huile végétale recyclé pourront être réalisées.

Impact bâtimentaire :

Ce projet ne nécessite pas de travaux ou d'aménagements du bâtiment.

Impact numérique :

Pas d'impact numérique

Impact sur l'offre de formation :

Le projet s'inscrira dans un enseignement déjà existant et ne nécessite pas d'aménagement sur les maquettes de formation

Estimation du coût du projet (joindre le(s) devis) :

Equipement de chimie en flux : 46159 euros HT (55391 euros TTC) voir devis

Proposition de co-financement :

Le projet d'acquisition de l'équipement de chimie de flux est soutenu par la région Grand Est, dans le cadre du pacte compétences, avec un co-financement à hauteur de 50%
-23080 euros HT Cofinancés par la région Grand Est

Estimation du coût de fonctionnement et de maintenance :

Ce coût devra impérativement être pris en charge par l'unité de formation

Equipement en flux
Coût des consommables : 500 euros / an
Coût de maintenance : 1000 euros/an. 1 an de garantie.

Reproduire la grille de présentation des projets autant de fois que nécessaire
Les projets ex-aequo ne seront pas examinés

N° du Projet	Intitulé	Coût (TTC)	Co-financement
1 -	Initiation à la chimie en flux pour les élèves ingénieur de l'ECPM	55391 euros TTC	23080 euros HT Cofinancés par la région Grand Est
2	De la nouveauté en spectroscopie à l'ECPM	Spectromètre de fluorescence: 23720.38 euros TTC	9883.49 euros HT Cofinancés par la région Grand Est

Agilent Technologies

Agilent Technologies France
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 24.390.895 euros
RCS B 423 646 736
N° TVA France: FR48423646736

Parc Technopolis
ZA Courtaboeuf
3 avenue du Canada
CS 90263
91978 LES ULIS Cedex

Tél : 0810 446 446
Fax : 01 49 93 90 68
customercare_france@agilent.com
www.agilent.com/chem

Offre de prix budgétaire pour spectrofluorimètre Cary ECLIPSE

Ecole de Chimie, Polymères et Matériaux (ECPM)
25 rue Becquerel
FR-67087 Strasbourg Cedex 2

Numéro de l'Offre : FR-81EG98-1221-632
Date de l'Offre : 15 décembre 2021
Notre contact : Eric GEORG
Email : eric.georg@agilent.com
Téléphone : +33 (0)6 71 69 27 36

Spectrofluorimètre Cary Eclipse

- Lampe XENON à arcs pulsés
- Gamme 200 – 900 nm
- Roue de filtres en STANDARD (Excitation/Emission)
- Fente variable 1.5, 2.5, 5, 10, 20 nm and 10 nm
- Faisceau horizontal pour plus de sensibilité
- Détection : 2 photomultiplicateurs R928
- Aucune influence du milieu extérieur

Conditions de l'offre

Validité de l'offre : Tous les prix annoncés sont valides **30 jours à compter du 15 décembre 2021**
Les tarifs appliqués sont hors taxes.
Ces dernières sont séparément précisées en fin de facture, au moment du TOTAL à payer.

Conditions de paiement : 60 jours nets, date de facture

Délai de livraison : 10 semaines à réception et enregistrement de votre commande

Garantie : La garantie est de 1 an pièces, main d'œuvre et déplacements. Cette garantie entre en vigueur à la fin de l'installation ou au plus tard 45 jours après la livraison dans le cas où votre site ne serait pas prêt pour réaliser l'installation une fois le matériel livré.
Pour le Cary Eclipse le bloc lampe est garanti 10 ans pièces, soit 9 ans de garantie pièces en plus de la garantie standard.

Numéro d'article	Numéro de produit / Description	Prix à l'unité (EUR)	Qté.	Total HT (EUR)
1	**G9800AA Package spectrofluorimètre Cary ECLIPSE** Comprend : • Le Cary ECLIPSE • L'embase et le support pour utiliser des cuvettes de 10x10 mm de trajet optique ou moins • Le câble de communication USB • Le poste informatique HP avec écran plat, environnement Windows 10 64 bits • Le logiciel Cary WinFLR • L'installation et la familiarisation. Prix Liste : 33.558,00 EUR	19.463,64	1	19.463,64
2	**G9800AA 325 Fourniture gratuite de 5 licences de retraitement – offre réservée aux clients dans l'enseignement** Cary WinFLR, option universitaire. Installation de jusqu'à 5 copies de traitement des données à des fins pédagogiques. Les PC pour les postes de retraitement ne sont pas fournis. Prix Liste : 0,00 EUR	0,00	1	0,00
3	**6610001200 Paire de cuvettes en quartz pour spectrofluorimètre / cuvettes apariées / volume 3,5 ml / 10 mm x 10 mm** *Fluorescence cell UV 10mm 3.5mL stop 2/p.* *Fluorescence cell, rectangular, stoppered. UV quartz, matched pair. 10mm pathlength,* Prix Liste : 523,00 EUR	303,34	1	303,34

Total Prix Liste (EUR)	34.081,00
Total HT emise déduite (EUR)	**19.766,98**
T.V.A. (20%)	3.953,40
Total TTC (EUR)	23.720,38

Remarque:
La vente de Produits et de Services standards référencés dans ce devis est régie par la version actuellement en vigueur des Conditions de vente d'Agilent, et à toutes les Conditions supplémentaires applicables à LSCA ou à toutes les autres conditions applicables ici référencées. Si les Produits ou Services sont fabriqués, configurés ou adaptés pour répondre aux besoins du Client, la vente de tous les Produits et Services référencés dans ce devis sera régie par la version actuellement en vigueur des Conditions de vente de Produits à façon d'Agilent ainsi qu'à toutes les autres conditions supplémentaires applicables à LCSA ou aux autres conditions applicables ici référencées. Si les Conditions de vente d'Agilent, des Conditions de vente de Produits à façon d'Agilent et des Conditions supplémentaires applicables à LSCA ne vous ont pas déjà été transmises, vous en trouverez une copie ci-jointe. Veuillez nous contacter si vous n'avez pas reçu cette copie, ou si vous souhaitez une copie supplémentaire. Au cas où vous disposeriez d'un contrat préalablement signé avec Agilent couvrant la vente des Produits et Services référencés dans ce devis, les termes dudit contrat seront applicables aux Produits et Services en question. Agilent s'oppose expressément à toute condition différente ou supplémentaire contenue dans la documentation de votre commande d'achat/vente, sauf en cas d'accord contraire par écrit fourni par Agilent. Les dates de disponibilité des Produits et Services sont des estimations lors de la rédaction du devis. Les dates ou plages horaires de livraison réelles seront spécifiées au moment de l'accusé de réception et de l'acceptation de votre commande par Agilent. Les conditions ci-dessus seront applicables dans les limites prévues par la Loi et ne peuvent déroger aux droits statutaires ou légaux que vous pourriez avoir. Les marchandises, technologies ou logiciels exportés depuis les États-Unis d'Amérique (USA) ou d'autres pays exportateurs seront soumis à la réglementation des USA sur les exportations et aux lois et règlements de tous les pays exportateurs en matière d'export. Toute variation contraire aux lois des USA et aux lois et règlements applicables en matière d'exportation est interdite.

Garantie:
La période de garantie standard pour les colonnes, les consommables et les pièces détachées est de 3 mois. Elle est de 12 mois pour les instruments (main d'oeuvre, déplacement et pièces détachées) sous réserve d'une livraison en France métropolitaine.

AGILENT CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE
Ces conditions générales de vente (« Conditions ») régissent la vente de Produits et de Services, ainsi que les licences de Logiciels par Agilent Technologies France, SAS (« Agilent »). « Produit » signifie tout(s) matériel(s) standard ou consommables vendus ou concédés sous forme de licence logicielle standard en vertu des présentes Conditions, et incluant les Produits fabriqués ou configurés en fonction des exigences du Client. « Logiciel » signifie un ou plusieurs programmes informatiques et la documentation qui s'y rattache. « Service » signifie tout service après-vente standard, d'assistance aux Produits et consommables, mises à jour de logiciels et maintenance, formation ou Service adapté aux exigences du Client. « Spécifications » signifie les données techniques spécifiques aux Produits, publiées par AGILENT, en vigueur à la date de Livraison des Produits au Client.

1. VENTE ET LIVRAISON
a) Les commandes sont soumises à l'acceptation expresse d'Agilent. Les commandes sont régies par l'Incoterm (version INCOTERM 2010) spécifié dans le devis ou agréé par les parties.
b) Les prix sont exprimés hors taxes, notamment la TVA, dont le Client est redevable.
c) Sauf indication contraire dans le devis, les prix comprennent les frais de transport et de manutention. Le transfert des risques des Produits matériels s'effectue à la livraison. Le transfert de propriété s'effectue au paiement complet du prix.
d) L´annulation de commandes de Produits et les retours de Produits sont soumis à l'accord préalable d'Agilent et occasionnent des frais d´annulation/de retour applicables en vertu des règles d´annulation de commandes et de retour de Produits d´Agilent. Une copie de ces règles est fournie sur demande.
e) Pour les produits dont l'installation n'est pas comprise dans le prix de vente, la réception interviendra lors de la livraison. Pour les produits dont l'installation est comprise dans le prix de vente, la réception des Produits interviendra à l'issue des tests et des installations effectués par Agilent. Si, à la demande du Client, l'installation des Produits est reportée à plus de trente (30) jours de la date de livraison, la réception sera réputée acquise le trente et unième (31ème) jour suivant la livraison.
f) Les conditions de paiement sont soumises à l'accord préalable des services financiers d'Agilent. Les factures sont émises à la date de livraison et sont payables sans escompte à 60 jours nets date de facture, sauf si des délais plus brefs ont été retenus dans des conditions particulières.
Agilent se réserve la possibilité de modifier les modalités de crédit ou de paiement si la situation financière ou l'historique des paiements du Client le justifient. Agilent est en droit de suspendre la prestation des services si le Client n'honore pas ses règlements ou si, dix (10) jours après la mise en demeure, il n'a pas remédié au non-respect des conditions du présent Contrat ou de tout autre contrat avec Agilent.
Toute somme non payée à l'échéance donne lieu à l'application d'une pénalité de retard d'un taux égal au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majorée de 10 points de pourcentage. Tout retard de paiement total ou partiel donnera lieu de plein droit, en plus des intérêts de retard susvisés, d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros. Si les frais de recouvrement venaient à dépasser le montant de l'indemnité forfaitaire, Agilent pourra demander après justification par écrit une indemnité complémentaire. Le paiement de ces pénalités de retards et indemnités de recouvrement sera dû de plein droit par le Client en cas de retard de paiement total ou partiel, sans qu'il ne soit besoin d'accomplir une formalité de mise en demeure.

2. LICENCES ET UTILISATION DE PRODUIT
a) Agilent concède au Client une licence mondiale non exclusive d'utilisation des Logiciels à des fins internes conformément à la documentation fournie avec le Logiciel. Les termes de licence d'Agilent ou d'un tiers inclus dans cette documentation prévaudront sur les présents termes de licence. En l'absence d'une documentation spécifiant la licence applicable, le Client est autorisé à utiliser une copie du Logiciel sur une seule machine ou instrument, ou selon les indications fournies sur la proposition de prix.
b) Le Client n'est pas autorisé à désassembler ou modifier le Logiciel, sans l'autorisation écrite d'AGILENT, à l'exception de l'application de l'article L 122-6-1 IV du Code de la propriété Intellectuelle. Le Client n'est pas autorisé à copier le Logiciel sur un réseau public ou distribué.
c) Le Client utilisera les Produits selon les Spécifications, instructions d´utilisation, et les étiquettes fournies avec le Produit. Le client est responsable de s´assurer que la façon dont il utilise les Produits respecte les lois et autres règles applicables.
d) La documentation accompagnant les produits de spectroscopie Raman et les avis qui y sont apposés contiennent des consignes de sécurité et des informations vitales sur les risques liés à ces produits. Le Client doit se conformer à toutes les consignes de sécurité et à toutes les instructions liées aux risques émises par Agilent. En cas de faute de négligence, l'utilisation des produits de spectroscopie Raman, présente un danger pour la santé et la vie. En cas de décès ou en cas de dommages corporels causés à un tiers et résultant de la négligence fautive du Client, le Client indemnisera Agilent qui déclinera toute responsabilité.

2. GARANTIE
a) Les conditions de garantie du Produit sont fournies avec ce dernier, dans le devis ou sur demande adressée sur le site http://www.agilent.fr/info/warranty_terms. Chaque Produit reçoit une garantie globale qui comprend la garantie standard du pays d'achat. Tous les Produits consommables sont garantis pendant quatre-vingt-dix (90) jours à compter de leur date d´acceptation. Une garantie différente peut s'appliquer quand le Produit est acheté comme faisant partie d´un système,
b) Agilent garantit ses Produits matériel contre les défauts de matériel et de fabrication et garantit également que lesdits Produits sont conformes aux Spécifications techniques. Agilent garantit, par ailleurs, que ses Logiciels standard sont essentiellement conformes aux Spécifications.
c) En cas de réception par Agilent d'une notification de défauts ou de non-conformité pendant la période de garantie, Agilent s'engage, au choix, à réparer ou remplacer le Produit concerné. Les frais de retour du Produit vers Agilent seront à la charge du Client. Les frais d'expédition du Produit réparé ou de remplacement seront à la charge d'Agilent.
d) LES GARANTIES ICI DÉCRITES SONT EXCLUSIVES ET AUCUNE AUTRE GARANTIE, ÉCRITE OU VERBALE, IMPLICITE OU EXPRESSE, N'EST ACCORDÉE. AGILENT EXCLUT EN PARTICULIER TOUTE GARANTIE IMPLICITE DE QUALITE MARCHANDE, D'ADÉQUATION A UN USAGE SPÉCIFIQUE ET DE NON-CONTREFAÇON.

4. ACTION POUR CONTREFAÇON
a) Si une action est intentée contre le Client pour contrefaçon d'un droit de propriété intellectuelle directement liée à un Produit (à l´exception des Produits fabriqués ou configurés en fonction des exigences du Client), Agilent se chargera de la défense et dirigera la procédure à condition que le Client informe Agilent par écrit et coopère avec Agilent, en lui laissant toute liberté pour agir et transiger.
b) Dans le cas d'une action en contrefaçon conformément à l'article 4a) AGILENT réglera tous les frais liés à la défense ainsi que le montant des transactions et celui des dommages et intérêts accordés par les Tribunaux. S'il semble probable qu'une telle action soit intentée, Agilent pourra par ailleurs modifier le Produit, le remplacer ou acquérir les licences nécessaires. Si Agilent juge qu'aucune de ces options n'est appropriée, Agilent, remboursera le prix d'achat du Produit dès qu'il lui aura été retourné.

c) AGILENT décline toute responsabilité dans le cas où l'action en contrefaçon fait suite à une mise en conformité du Produit avec les dessins, spécifications, instructions ou informations techniques du Client; des modifications apportées au Produit par le Client ou par un tiers; une utilisation non conforme aux Spécifications ou aux notes d'application Agilent; une utilisation du Produit avec des produits non fournis par Agilent.
d) Pour les produits contenant des acides nucléiques ou qui sont en mesure d´analyser des acides nucléiques, en sus de l'article 4c) ci-dessus, Agilent n´a pas l´obligation d´ester en justice pour contrefaçon dans les cas de figure suivants : toute découverte ou produit fabriqué suite à l´utilisation du/des Produit(s) ; ou toute demande basée sur les Brevets de Gène(s). Un Brevet de Gène est un brevet qui revendique la synthèse, détection ou quantification d'une séquence en particulier ou d'un groupe de séquences oligonucléotide, l´arrangement de telles séquences, ou le nombre de copies de telles séquences, incluant la corrélation avec un organisme, phénotype ou condition. a) Pour les Produits fabriqués ou configurés en fonction des exigences du Client et les Produits de la Technologie du Vide les conditions suivantes s´appliquent :
b) Agilent détient tous les droits d'auteur, les brevets, les secrets commerciaux, les marques commerciales et autres droits de propriété intellectuelle, titres et intérêts relatifs aux Produits et Services livrés au Client en vertu des présentes Conditions.

5. DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

a) Pour les Produits fabriqués ou configurés en fonction des exigences du Client et les Produits de la Technologie du Vide les conditions suivantes s´appliquent :
I. Conformément aux licences fournies dans ces Conditions, chaque partie conserve tous ses droits d'auteurs, secrets commerciaux, marques commerciales et autres droits de propriété intellectuelle préexistants.
II. Le Client accorde à Agilent une licence non exclusive, mondiale et exempte de redevances, aux fins d'utilisation, de copie, de réalisation de travaux dérivés, de distribution, de présentation, de divulgation, de réalisation et communique à Agilent ses oeuvres préexistantes protégées par des droits d'auteur ou sur tous ses autres droits de propriété intellectuelle afin de permettre à Agilent de réaliser ses obligations en vertu d'une commande soumise aux présentes Conditions. Si une propriété intellectuelle préexistante du Client est incorporée à un Produit, le Client cède à Agilent une licence non exclusive, mondiale, perpétuelle, exempte de droits d'auteur et transférable pour qu'Agilent, fasse, fasse faire, vende, offre à la vente, copie, réalise des travaux dérivés de, distribue, présente, divulgue, réalise, importe et cède sous sous-licence ladite propriété intellectuelle préexistante.
b) Agilent détient tous les droits d'auteur, les brevets, les secrets commerciaux, les marques commerciales et autres droits de propriété intellectuelle, titres et intérêts relatifs aux Produits et Services livrés au Client en vertu des présentes Conditions.

6. LIMITATION DE RESPONSABILITÉ ET RECOURS

a) Agilent, ses sous-traitants ou ses fournisseurs déclinent toute responsabilité en cas de dommages spéciaux, fortuits ou indirects (y compris les pertes d'exploitation ou de bénéfices, les pertes de données, ou les frais de reconstitution), quelque soit le fondement d'une telle réparation. c) Le présent article exprime l'intégralité de la responsabilité d'AGILENT et des recours du Client. Le Client ne pourra pas faire exécuter lui-même les obligations nées d'une commande soumise aux présentes Conditions et, par conséquent, l'article 1222 du Code Civil ne s'appliquera pas.
d) Aucune compensation de dettes ne peut intervenir, que ces dettes résultent des présentes Conditions ou de tout autre accord existant entre les parties, sauf accord contraire écrit des parties.
b) Dans la mesure autorisée par la loi, la responsabilité d´Agilent envers le client est limitée à 1,000,000 EUR pour les Produits de la Technologie du Vide,les produits de spectroscopie Raman et les Produits fabriqués ou configurés en fonction des exigences du Client.Les limitations établies au point 5a) ci-dessus ne s'appliquent pas aux réclamations pour contrefaçon de droits de propriété intellectuelle mentionnées à l'article 4 ni aux dommages corporels.

6. GÉNÉRALITÉS

a) AGILENT conservera et utilisera les Données personnelles du Client, en accord avec les règles AGILENT de protection des données personnelles, ces règles sont disponibles sur demande ou sur le site Web: www.agilent.com/go/privacy. Privacy Statement. Agilent s'engage à ne pas vendre, louer ou prêter les Données Personnelles du Client à des tiers.
b) Les conditions de Services sont disponibles à l'adressehttp://www.agilent.fr/info/service_terms, sur demande, sauf indication contraire stipulée dans l'offre.
c) Les parties s'engagent à respecter les lois et règlements applicables. Agilent se réserve la possibilité de suspendre l'exécution du présent Contrat en cas de violation par le Client des lois et réglementations applicables.
d) Le Client qui exporte, réexporte ou transfère des produits, des technologies ou des données techniques acquises au titre des présentes assume toute la responsabilité du respect des lois et des réglementations des États-Unis et autres applicables (« Lois applicables ») et s'engage à obtenir les autorisations d'exportation nécessaires. Le Client accepte expressément de ne pas vendre ni de transférer des produits, des technologies ou des données techniques à des sociétés ou à des personnes figurant sur la Denied Parties List et la Specially Designated Nationals and Blocked Persons List, ou à toute autre partie ou destination faisant l'objet d'une interdiction ou de restrictions en conformité avec les Lois applicables, sauf autorisation du ou des autorités compétentes. Agilent se réserve la possibilité de suspendre l'exécution du service au cas où le Client serait en infraction par rapport aux Lois applicables. Des informations complémentaires concernant les destinations soumises à des restrictions sont disponibles – http://www.bis.doc.gov.
e) L'utilisation, la distribution ou la divulgation des Produits par le gouvernement des États Unis sont soumises aux dispositions des règlements DFARS 227.7202-3 (Droits sur le logiciel commercial d'ordinateurs), DFARS 252.227-7015 (Données techniques - Articles commerciaux) et FAR 52.227-19 (Logiciel commercial d'ordinateurs - Droits restreints).
f) Les litiges relatifs aux présentes Conditions générales sont soumis au droit français. Pour tout litige, compétence exclusive est attribuée aux Tribunaux de Paris.
g) S'il s'avère que l'une des dispositions, ou disposition partielle, des présentes, est illégale ou inapplicable, le reste de ces Conditions reste pleinement valable et effectif.
h) La Convention des Nations Unies sur les Contrats de vente internationale de marchandises ne s'applique pas à ce Contrat.
i) Les Produits ne sont pas spécifiquement conçus, fabriqués ou destinés à être vendus comme pièces, composants ou ensembles pour la planification, construction, maintenance ou fonctionnement direct d'une installation nucléaire. Agilent ne peut être tenu responsable des dommages dérivant de cette utilisation.
j) Sur demande du Client, Agilent proposera un service de reprise pour recyclage des Produits arrivés en fin de vie dans le respect de la législation en vigueur sur la protection de l'environnement, conformément à la Directive Europeenne (EU) relative aux déchets des équipements électriques et électroniques (« DEEE »). Agilent supporte tous les frais liés au recyclage. Tous les frais afférents au transport des Produits en fin de vie sont à la charge du Client. Lorsque le client décide de se charger lui même du recyclage des produits, celui-ci devra garantir que les conditions requises par la loi locale DEEE sont remplies
k) L'ensemble des présentes stipulations, représentent l'intégralité des engagements pris par les Parties et se substituent à toute déclaration, négociation, engagement, communication orale et écrite préalables. Les conditions du présent Contrat prévalent sur celles du Client.
l) Agilent peut céder ou transférer ses droits ou obligations en vertu de ces Conditions, après notification, en raison d'une fusion, réorganisation, transfert, vente d'actifs ou de lignes de produits, scission ou dissolution, changement de contrôle ou de propriété d'Agilent, à ses cessionnaires et/ou ayant-droits.

Les projets ex-aequo ne seront pas examinés

Unité de formation : ECPM

Projet 2 De la nouveauté en spectroscopie à l'ECPM

Formation(s) concernée(s) :

Elèves ingénieur ECPM
Elèves ingénieur CBT
Elèves pour la nouvelle formation par apprentissage d'ingénieur économie circulaire des matériaux plastiques

Nombre d'étudiants concernés :

360 (300 ECPM, 40 CBT et environ 20 nouvelle formation)

Description du projet :

Les méthodes de spectroscopie moléculaire et atomique sont des techniques indispensables pour l'analyse qualitative et quantitative en chimie analytique. Ces techniques sont enseignées aux étudiants de l'ECPM et du Chembiotech sous forme de cours magistraux (CM), de travaux dirigés (TD) et de travaux pratiques (TP).

Les TP sont primordiaux dans la formation de l'ECPM, environ 40 % des enseignements, et permettent aux étudiants de pratiquer ces techniques expérimentales sur des thématiques actuelles telles que l'environnement et la santé et ainsi de mieux en comprendre les principes et les applications.

Le laboratoire de travaux pratiques de chimie analytique de l'ECPM est équipé d'un large panel de ces techniques pour la formation d'ingénieurs chimistes, chembiotech et, d'une formation dédiée au recyclage et à la valorisation des matières plastiques (rentrée 2023). Ces instruments sont également utilisés dans le cadre des prestations de la plateforme d'analyse Chemlab de l'ECPM. Pour garantir le meilleur niveau de formation et de prestation il est indispensable de s'équiper d'outils d'apprentissage et d'analyse innovants et de dernière génération. Il est également nécessaire de proposer la palette la plus large possible de techniques afin de familiariser nos étudiants avec les équipements qu'ils rencontreront dans l'industrie.

La spectroscopie de fluorescence est une technique analytique puissante permettant de déterminer les propriétés de matrices liquides et solides, et de quantifier les molécules organiques qui les caractérisent ou les contaminent lors de leur synthèse ou dégradation. Utilisée dans de nombreux domaines (pétrochimie, pharmacie, environnement, agroalimentaire…) pour sa fiabilité et sa rapidité d'analyse, la spectroscopie de fluorescence peut également être utilisée aussi bien pour la caractérisation de nanomatériaux que l'analyse de biomolécules. C'est donc une technique incontournable qui doit faire partie du bagage nécessaire à un futur ingénieur chimiste et qui n'est pas encore disponible en TP à l'ECPM. L'acquisition d'un spectromètre de fluorescence est ainsi primordiale pour la formation des ingénieurs ECPM et Chembiotech et pour enrichir l'offre de prestations proposées au sein de la plateforme ChemLab de l'ECPM.

Impact bâtimentaire :

Le Bâtiment de TP en sciences analytiques ne nécessite pas d'aménagement spécifique, et L'ECPM dispose d'une équipe technique suffisamment compétente aux éventuels besoins

Impact numérique :

Le spectrophotomètre est livré avec son propre logiciel d'acquisition, et sera intégré dans le réseau TP existant. Il nécessitera l'achat d'un ordinateur sur les fonds propres des TP de sciences analytiques, l'implication de la DNum ne sera pas nécessaire, et l'ECPM possède une équipe informatique soutenant les TP dans leurs demandes.

Impact sur l'offre de formation :

Concernant la formation des ingénieurs ECPM et CBT il n'y aura pas de modifications des maquettes de formation, puisque cet instrument fera partie des travaux pratiques existants.
Concernant la formation des ingénieurs par alternance il sera intégré dans la future maquette

Estimation du coût du projet (joindre le(s) devis) :

Spectrophotomètre : 19766.98 euros HT (23720.38 euros TTC) voir devis

Proposition de co-financement :

Le projet d'acquisition du spectrophotomètre est soutenu par la région Grand Est, dans le cadre du pacte compétences, avec un co-financement à hauteur de 50%
-9883.49 euros HT Cofinancés par la région Grand Est

Estimation du coût de fonctionnement et de maintenance :

Ce coût devra impérativement être pris en charge par l'unité de formation

Coût des consommables : 400 euros / an
Coût de maintenance : 1000 euros/an. 1 an de garantie.

Reproduire la grille de présentation des projets autant de fois que nécessaire
Les projets ex-aequo ne seront pas examinés

N° du Projet	Intitulé	Coût (TTC)	Co-financement
1	Initiation à la chimie en flux pour les élèves ingénieur de l'ECPM	55391 euros TTC	23080 euros HT Cofinancés par la région Grand Est
2	De la nouveauté en spectroscopie à l'ECPM	23720.38 euros TTC	9883.49 euros HT Cofinancés par la région Grand Est

Unité de formation : EM Strasbourg

Projet 1 - *Réparation et modernisation audiovisuelle des amphis 7 & 8 du PEGE*

Formation(s) concernée(s) :

Toutes les formations de l'EM Strasbourg ainsi que celles de la FSEG

Nombre d'étudiants concernés :

Environ 6000 étudiants sont concernés (3600 à l'EM Strasbourg et 2300 à la FSEG)

Description du projet :

Il s'agit de réparer et d'améliorer l'infrastructure audiovisuelle des amphis 7 et 8 du PEGE. En effet le matériel actuel présente d'importants dysfonctionnements : des hauts parleurs hors service, des difficultés à brancher les ordinateurs portables des enseignants pour projeter, ponctuellement des incompatibilités entre le système électrique et les automates. Ces problèmes engendrent un important mécontentement des étudiants et des enseignants et deviennent préoccupant lorsqu'il s'agit du système électrique. Ces amphis manquent également d'un système de visioconférence qui devient nécessaire aujourd'hui. Pour toutes ces raisons, plutôt que de faire une classique maintenance, nous souhaitons aller au-delà d'une simple réparation et installer des équipements additionnels permettant de rétablir un service de qualité et de rajouter de nouveaux services audiovisuels : la possibilité de capter un cours, de l'enregistrer et/ou de le diffuser en ligne aux participants à distance.

Le projet prévoit tout d'abord le remplacement des matériels défectueux :
- Le remplacement du câblage audio par un câblage blindé
- Le changement des consoles de mixage numériques
- Le remplacement des écrans motorisés
- Le remplacement des enceintes encartées
- Le remplacement des vidéoprojecteurs existants par de nouveaux plus performants (déjà en stock)

Le projet prévoit également l'installation d'une caméra dans chacun des deux amphis avec une fonction de tracking de l'enseignant qui permet de le suivre lorsqu'il se déplace pendant le cours. Ce système se compose de deux caméras motorisées associées à des systèmes de capture intelligents.

Le projet prévoit également la possibilité d'enregistrer un cours sur un support numérique et/ou de pouvoir le diffuser en streaming soit à des participants à distance, soit directement dans un autre amphi afin d'augmenter la capacité d'accueil des étudiants.

Dans l'idéal, le système permettra également de faire de la visioconférence compatible avec BBB et Zoom, car nous avons généralisé le logiciel Zoom pour tous nos enseignements à distance et il est très bien pris en main par les étudiants et les enseignants à ce jour. Il faudrait alors que les nouveaux équipements s'intègrent à la solution Zoom pour éviter de multiplier les outils logiciels.

Dans l'idéal également, le système permettra de faire de la visioconférence aussi bien avec l'équipement informatique en place qu'avec son propre ordinateur portable qui pourra se connecter aux caméras et micros de la salle.

Et pour terminer, le projet prévoit la mise en place d'un éclairage pour la scène de l'amphi 8. Cette scène avait été conçue pour faciliter les tables rondes, ainsi que les débats à plusieurs intervenants (lors de conférences, ou de journées thématiques à destination des étudiants par exemple), mais sa mise en place n'avait pas été accompagnée d'un éclairage adapté.

Ce projet a donc pour objectif d'apporter une meilleure expérience aux utilisateurs de ces amphithéâtres et de fournir de nouveaux services qui sont devenus essentiels aujourd'hui.

Impact bâtimentaire :
*Le porteur précisera ici les travaux ou aménagements engendrés par le projet et nécessitant la **DPI/DALI** (réfection de salle, travaux de mise aux normes, construction/réfection de bâtiments…). Les travaux connexes font partie intégrante du projet et reposeront sur son budget (rénovation, câblage informatique ou électrique…).*
La DPI/DALI peut accompagner techniquement les projets, voire faire élaborer les devis. Pour rappel, tout appareil nécessite à minima une prise de courant et/ou une prise réseau ; le demandeur vérifie que celle ci existe déjà.
Le porteur précisera également l'impact en termes d'occupation de salle/amphi, notamment les réservations supplémentaires ou, au contraire, la réduction de l'occupation des salles suite à l'investissement. La réduction de l'impact bâtimentaire (en ligne notamment avec l'impact numérique) sera particulièrement valorisée.

Il n'y a pas d'impact bâtimentaire à prévoir

Impact numérique :
*Le porteur précisera ici les éventuels développements informatiques et numériques engendrés par le projet nécessitant l'implication de la **DNum** (achat de logiciels ou de matériels informatique, développement d'une plate-forme logicielle, intégration d'équipements au réseau…)*

Les impacts numériques seront entièrement pris en charge par l'équipe informatique et audiovisuelle de l'EM Strasbourg. Les éventuels développements informatiques et numériques s'opèreront néanmoins selon les standards de la DNum, afin que d'autres agents puissent intervenir sur ce matériel si nécessaire.

Impact sur l'offre de formation :
Le porteur de projet indiquera les implications de ces aménagements sur les maquettes de formation (et/ou les Mecc). Le cas échéant, ces modifications pourront faire l'objet d'une pièce jointe.

Ce projet s'inscrit pleinement dans la stratégie de l'école qui vise à améliorer l'expérience étudiant, et permettra dans l'offre de formation de proposer de l'enseignement à distance ou dans un mode hybride dans des amphis, car aucun amphi à l'EM n'est doté actuellement d'un système adapté.

Estimation du coût du projet (joindre le(s) devis) :

Ce projet a fait l'office d'une consultation des services techniques de la DNum avec qui nous avons déterminé un chiffrage estimatif à hauteur de 130 000€. Les prestataires du marché audiovisuel n'ont pas pu nous fournir de devis détaillés car ils étaient très sollicités pour les projets de fin d'année. Des devis précis pourront cependant être fournis ultérieurement.

Proposition de co-financement :

Il est proposé un cofinancement à hauteur de 50% EM Strasbourg et 50% C.F.V.U.

Estimation du coût de fonctionnement et de maintenance :

Ce coût devra impérativement être pris en charge par l'unité de formation

Les éventuels coûts de licences logicielles durant les années suivantes seront intégralement pris en charge par l'EM Strasbourg dans son budget de fonctionnement informatique. Il n'y a pas non plus de coût de maintenance à prévoir, car elle sera assurée par le pôle « infrastructures » du service informatique et digitalisation de l'EM Strasbourg. Composé de 3 personnes à temps plein, ce pôle a en charge actuellement l'administration de plus de 1400 équipements (327 ordinateurs fixes, 200 ordinateurs portables, près de 500 tablettes, 81 équipements audiovisuels et d'autres matériels) et est en capacité de maintenir le matériel prévu pour ce projet sans recrutement supplémentaire.

Reproduire la grille de présentation des projets autant de fois que nécessaire
Les projets ex-aequo ne seront pas examinés

N° du Projet	Intitulé	Coût (TTC)	Co-financement
1	Réparation et modernisation audiovisuelle des amphis 7 & 8 du PEGE	130 000€	50% CFVU 50% EM Strasbourg

Unité de formation : Ecole et Observatoire des Sciences de la Terre (EOST)

Projet 1 - *Équipement des salles informatiques de la Manufacture*

Formation(s) concernée(s) :

Ensemble des filières de l'EOST

École d'ingénieurs en géophysique
Licence Sciences de la Terre
Double Licence Sciences de la Terre - Physique
Master Sciences de la Terre et des Planètes, Environnement parcours Géologie et Dynamique de la Terre
Master Sciences de la Terre et des Planètes, Environnement parcours Ingénierie et géosciences pour l'environnement
Master Sciences de la Terre et des Planètes, Environnement parcours ITI GeoT Géosciences pour la transition énergétique

Nombre d'étudiants concernés :

Nous estimons le nombre d'étudiants concernés à environ 300 étudiants
- 100 étudiants en L2 et L3 de Licence Sciences de la Terre et de Double Licence
- 130 étudiants à École d'ingénieurs en géophysique
- 80 étudiants en Master Sciences de la Terre et des Planètes, Environnement

Ensemble des étudiants de l'EOST en incluant les étudiants de L1 de Licence Sciences de la Terre et de Double Licence (400 étudiants)

Description du projet :

Équipement des salles informatiques du pôle G2EI (EOST-ENGEES-ICUBE) – Manufacture.

A la rentrée 2022-2023, les activités d'enseignement de l'EOST seront déplacées sur le site de la Manufacture au sein du pôle G2EI. Les locaux d'enseignement du pôle G2EI seront partagés entre l'EOST et l'ENGEES et pour les salles informatiques également avec ICUBE (Master MNI). L'équipement en PC des 6 salles informatiques de la Manufacture est indispensable pour assurer les enseignements de ces trois entités dans ces nouveau locaux.

Notre demande concerne 3 de ces 6 salles.

- Il s'agit d'une part d'équiper en PC deux des 5 salles informatiques partagées EOST-ENGEES-ICUBE dans le nouveau bâtiment de la Manufacture. Les PC devront être compatibles Windows + Linux pour pouvoir être utilisés par l'ensemble des occupants du pôle G2EI-Manufacture. Les PC des salles informatiques actuelles EOST-Descartes et EOST-Blessig sont trop vieux et ne correspondent pas aux configurations minimales proposées par la DNum à la Manufacture. L'équipement de ces salles est indispensable pour assurer nos enseignements dans les meilleures conditions à la Manufacture à compter de la rentrée universitaire 2022/23.

- Il s'agit d'autre part de compléter l'équipement de la salle informatique de géomodélisation 3D dédiée aux logiciels professionnels (donation par les grands groupes industriels du secteur des géosciences) et réservée aux étudiants de l'EOST qui sera déménagée dans le nouveau bâtiment de la Manufacture. Cette salle de géomodélisation 3D fait appel à des stations de travail très puissantes permettant de tirer le meilleur parti des logiciels de visualisation en 3 dimensions les plus récents utilisés dans nos secteurs d'activité. Elle nous permet de préparer les étudiants de l'EOST dans les meilleures conditions pour leur insertion professionnelle, et a été encouragée par le conseil de perfectionnement de l'EOST.
La salle de géomodélisation 3D actuelle EOST-Descartes comprend 10 stations de travail toutes renouvelées en 2019. La nouvelle salle de géomodélisation 3D à la Manufacture sera plus grande et nous permettra d'accueillir des groupes de 30 étudiants (contre 10 actuellement). Nous devons donc l'équiper de 20 stations de travail supplémentaires.

Impact bâtimentaire :
*Le porteur précisera ici les travaux ou aménagements engendrés par le projet et nécessitant la **DPI/DALI** (réfection de salle, travaux de mise aux normes, construction/réfection de bâtiments…). Les travaux connexes font partie intégrante du projet et reposeront sur son budget (rénovation, câblage informatique ou électrique…).*
La DPI/DALI peut accompagner techniquement les projets, voire faire élaborer les devis. Pour rappel, tout appareil nécessite à minima une prise de courant et/ou une prise réseau ; le demandeur vérifie que celle ci existe déjà.
Le porteur précisera également l'impact en termes d'occupation de salle/amphi, notamment les réservations supplémentaires ou, au contraire, la réduction de l'occupation des salles suite à l'investissement. La réduction de l'impact bâtimentaire (en ligne notamment avec l'impact numérique) sera particulièrement valorisée.

Cette demande s'inscrit dans le cadre du déménagement de l'EOST, de l'ENGEES et de ICUBE sur le nouveau site de la Manufacture. Il ne nécessite pas de coûts supplémentaires autres que les coûts déjà prévus dans la réfection du bâtiment de la Manufacture (projet suivi par la DPI/DALI).
Les nouvelles salles informatiques pourront accueillir des groupes plus importants d'étudiants que les salles informatiques actuelles de l'EOST.

Impact numérique :
*Le porteur précisera ici les éventuels développements informatiques et numériques engendrés par le projet nécessitant l'implication de la **DNum** (achat de logiciels ou de matériels informatique, développement d'une plate-forme logicielle, intégration d'équipements au réseau…)*

L'équipement de ces salles informatiques engendrera l'achat de matériel informatique :
- 60 machines pour équiper 2 des 5 salles informatiques EOST-ENGEES-ICUBE
- 20 stations de travail pour compléter l'équipement de la sixième salle informatique réservée à l'EOST de géomodélisation 3D

Impact sur l'offre de formation :
Le porteur de projet indiquera les implications de ces aménagements sur les maquettes de formation (et/ou les Mecc). Le cas échéant, ces modifications pourront faire l'objet d'une pièce jointe.

Cet aménagement des salles informatiques à la Manufacture nous permettra de poursuivre nos enseignements à la rentrée 2022/2023.

Estimation du coût du projet (joindre le(s) devis) :

Coût du projet :

60 PC d'un montant unitaire de 920.40 € TTC (voir devis joint)
20 stations de travail d'un montant unitaire de 3D : 20 x 2495.18 € TTC (voir devis joint)
Soit un montant total de 105 127.60 € TTC

Proposition de co-financement :

Le co-financement de l'aménagement des salles informatiques à la Manufacture sera assuré :

1) Par l'ENGEES qui équipera les 3 autres salles de 90 PC, ce qui correspond à un montant estimé de 90 x 920.40 € TTC, soit **82 836 € TTC**.

2) Par le don de licences pour les logiciels professionnels à hauteur de :

- Société Schlumberger : contrat de donation de **12 245 757,05 $** pour 3 ans pour les logiciels Petrel (15 licences) et Petromod (10 licences). Renouvelé régulièrement depuis 2012.

- Société Beicip-Franlab : montant du don non communiqué pour les logiciels Interwell et Easytrace (15 licences) depuis 2016 et don estimé à **30 000 €/an** pour le logiciel Dionisos (15 licences) depuis 2018.

- Société Earthquick : montant du don non communiqué pour le logiciel Earthquick (10 licences) depuis 2016.

Estimation du coût de fonctionnement et de maintenance :

Ce coût devra impérativement être pris en charge par l'unité de formation

Il n'y a pas de de coût spécifique de fonctionnement et de maintenance. Tous les coûts associés qui pourraient apparaître (petits travaux d'électricité, câbles ethernet, logiciels annexes…) seront pris en charge par la composante.

Reproduire la grille de présentation des projets autant de fois que nécessaire
Les projets ex-aequo ne seront pas examinés

N° du Projet	Intitulé	Coût (TTC)	Co-financement
1	***Équipement des salles informatiques de la Manufacture (pôle G2EI)***	**105 127.60**	**82 836 € TTC (ENGEES)** **12 245 757,05 $ (Dons de logiciels)**

Dell SAS
1 rond point Benjamin Franklin
34000 Montpellier

Devis

Adresse de livraison

UDS-EOST
IPGS
5 rue René Desacrtes
67084 STRASBOURG

Contact:
Tel :

Adresse de facturation

Université de Strasbourg
AgenceComptable
4 rue BLAISE PASCAL
67081 STRASBOURG

Contact :
Tel :

Votre bon de commande doit être envoyé à l'adresse email Macommande_Online@Dell.com

Code client : FR4728432 **Date : 29/11/2021** **N° de devis : 500000109450**

Entité : Univ Strasbourg
Numéro de marché : 2021UDSIA05900
Références :

Numéro du bon de commande :

Demandeur : Brendle Jean Marc
Tel : 0688128326
email: jean-marc.brendle@unistra.fr

Fin de validité du devis : 28/02/2022

Votre contact commercial: Thomas_saintrapt@Dell.com 04 30 00 63 31

Ref.	Description	Quantité	Prix unit. HT	Eco-contrib. unitaire	Total HT	Taux de TVA	Total TVA	Total TTC
3-3-1-1a	**Configuration n°1 PRECISION 5820 format Tour Disponible**	1	615.00	1.20	616.20	20.00	123.24	739.44
3-0-4-3	Licence Microsoft Windows 10 Pro, 64 bits multilingue (anglais, néerlandais, français, allemand, italien) - Pour processeurs Intel Xeon uniquement	1	205.00	0.00	205.00	20.00	41.00	246.00
3-3-1-9	64Go 3200 MHz DDR4 - 4x16Go ECC	1	215.00	0.00	215.00	20.00	43.00	258.00
3-3-1-21	Dell ultra Speed drive Quad Pcie X16 avec 1 disque SSD 1To M.2 PCIe NVMe Classe 40	1	70.00	0.00	70.00	20.00	14.00	84.00
3-3-1-58	NVIDIA Quadro RTX4000 (8Go, 2304 cœurs CUDA, 288 cœurs Tenosr, 36 cœurs RT, 3xDP + 1xVirtual Link) **3 mois de délais**	1	600.00	0.00	600.00	20.00	120.00	720.00
3-3-1-4	Intel Xeon W-2245 (8 cœurs HT, 3.9Ghz , 4.7Ghz Turbo, 16.5M cache, 155W)	1	349.00	0.00	349.00	20.00	69.80	418.80
3-3-1-79	Carte Intel Dual Band Wireless AC 8265 (802.11ac) 2x2 + module Bluetooth	1	24.00	0.00	24.00	20.00	4.80	28.80
321-BFGL	Châssis Dell Precision 5820 Fixe 950 W CL	1						
G3IV7RK	ProSupport 5 ans, intervention sur site J+1: support professionnel de niveau 2 comprenant assistance matériel et logiciel	1						
631-ABML	Aucune gestion des systèmes hors bande	1						
403-BBRL	Contrôleur SATA intégré pour jeu de puces AHCI Intel (8 x 6 Gbit/s) et RAID logiciel 0, 1, 5, 10	1						
780-BBCJ	Sans RAID	1						
429-ABER	Aucune option choisie	1						

429-ABEP	Panneau de remplissage plat (aucune option)	1						
555-BBJO	Pas de carte réseau supplémentaire	1						
817-BBBC	Non sélectionné dans cette configuration	1						
580-ADDT	Clavier multimédia Dell-KB216, français (AZERTY) noir	1	0.00	0.10	0.10	20.00	0.02	0.12
480-AAJX	Écran non inclus	1						
570-AAIQ	Souris optique USB Dell MS116, noire	1	0.00	0.02	0.02	20.00	0.00	0.02
799-AANV	Commande Dell	1						
387-BBBE	Sans certification Energy Star	1						
411-XXYB	Le disque de démarrage ou le volume de stockage est supérieur à 2 To (à sélectionner lorsqu'un disque dur de 3 To/4 To est commandé)	1						
328-BCRG,340-AGKY	Emballage Dell Precision T5820	1						
CTOFGA	Custom BTO Configuration	1						
429-AABU	Logiciel PowerDVD non inclus	1						
630-AAPK	Aucun logiciel de productivité	1						
340-ADBJ	Applications Dell pour série N	1						
650-AABC	Aucun logiciel antivirus	1						
328-BBNC	Documentation d'expédition pour les modules TPM	1						
620-AACG	DVD de récupération du système d'exploitation non inclus	1						
637-AAAM	Pas de logiciel Dell Backup and Recovery	1						
555-BBNI	Pas de carte réseau LAN sans fil	1						
389-CGMY	Boîtier Dell Precision 5820 au format tour, 950 W	1						
94652	Indicateur Delivery Plus	1						
340-CONL	TCO Certified	1						
817-BBBC	Non sélectionné dans cette configuration	1						
640-BBQT	Sans outil Optimizer	1						
400-AKZR	Aucun disque n'a été sélectionné	1						
340-ACCX	Documentation d'expédition : anglais, français, allemand, italien, néerlandais	1						
430-XXYU	DVD de ressources non inclus	1						
400-AGXX	Disque SSD NVMe PCIe intégré (Dell Ultra-Speed Drive)	1						
340-BYTL	Guide d'installation et des fonctionnalités : anglais, français, allemand, italien, néerlandais	1						
709-12320,709-16926	ProSupport Flex Client – 3 ans de service sur site de base	1						
817-BBBC	Non sélectionné dans cette configuration	1						
450-AAFP	Cordon d'alimentation européen	1						
379-BBCY	Pas de câble supplémentaire	1						
575-BBCH	Pas de socle	1						

Sous-total HT (Eco-contrib. incluse)	**2079.32**
Montant soumis à la TVA	**2079.32**
Montant non soumis à la TVA	**0.00**
dont Eco-contribution	**1.32**
TVA	**415.86**
Total T.T.C. (Eco-contrib. incluse)	**2495.18**

Offre soumise aux Conditions Générales de Vente et de Services Dell

Empreinte carbone

Ref.	Description	Quantité	Empreinte carbone unitaire	Total carbone
3-3-1-1a	Configuration n°1 PRECISION 5820 format Tour	1	1358	1358
3-0-4-3	Licence Microsoft Windows 10 Pro, 64 bits multilingue (anglais, néerlandais, français, allemand, italien) - Pour processeurs Intel Xeon uniquement	1	0	0
3-3-1-9	64Go 3200 MHz DDR4 - 4x16Go ECC	1	0	0
3-3-1-21	Dell ultra Speed drive Quad Pcie X16 avec 1 disque SSD 1To M.2 PCIe NVMe Classe 40	1	0	0
3-3-1-58	NVIDIA Quadro RTX4000 (8Go, 2304 cœurs CUDA, 288 cœurs Tenosr, 36 cœurs RT, 3xDP + 1xVirtual Link)	1	0	0
3-3-1-4	Intel Xeon W-2245 (8 cœurs HT, 3.9Ghz , 4.7Ghz Turbo, 16.5M cache, 155W)	1	0	0
3-3-1-79	Carte Intel Dual Band Wireless AC 8265 (802.11ac) 2x2 + module Bluetooth	1	10	10
321-BFGL	Châssis Dell Precision 5820 Fixe 950 W CL	1	0	0
G3IV7RK	ProSupport 5 ans, intervention sur site J+1: support professionnel de niveau 2 comprenant assistance matériel et logiciel	1	0	0
631-ABML	Aucune gestion des systèmes hors bande	1	0	0
403-BBRL	Contrôleur SATA intégré pour jeu de puces AHCI Intel (8 x 6 Gbit/s) et RAID logiciel 0, 1, 5, 10	1	0	0
780-BBCJ	Sans RAID	1	0	0
429-ABER	Aucune option choisie	1	0	0
429-ABEP	Panneau de remplissage plat (aucune option)	1	0	0
555-BBJO	Pas de carte réseau supplémentaire	1	0	0
817-BBBC	Non sélectionné dans cette configuration	1	0	0
580-ADDT	Clavier multimédia Dell-KB216, français (AZERTY) noir	1	0	0
480-AAJX	Écran non inclus	1	0	0
570-AAIQ	Souris optique USB Dell MS116, noire	1	0	0
799-AANV	Commande Dell	1	0	0
387-BBBE	Sans certification Energy Star	1	0	0
411-XXYB	Le disque de démarrage ou le volume de stockage est supérieur à 2 To (à sélectionner lorsqu'un disque dur de 3 To/4 To est commandé)	1	0	0
328-BCRG,340-AGKY	Emballage Dell Precision T5820	1	0	0
CTOFGA	Custom BTO Configuration	1	0	0
429-AABU	Logiciel PowerDVD non inclus	1	0	0
630-AAPK	Aucun logiciel de productivité	1	0	0
340-ADBJ	Applications Dell pour série N	1	0	0
650-AABC	Aucun logiciel antivirus	1	0	0

Ref.	Description	Quantité	Empreinte carbone unitaire	Total carbone
328-BBNC	Documentation d‘expédition pour les modules TPM	1	0	0
620-AACG	DVD de récupération du système d‘exploitation non inclus	1	0	0
637-AAAM	Pas de logiciel Dell Backup and Recovery	1	0	0
555-BBNI	Pas de carte réseau LAN sans fil	1	0	0
389-CGMY	Boîtier Dell Precision 5820 au format tour, 950 W	1	0	0
94652	Indicateur Delivery Plus	1	0	0
340-CONL	TCO Certified	1	0	0
817-BBBC	Non sélectionné dans cette configuration	1	0	0
640-BBQT	Sans outil Optimizer	1	0	0
400-AKZR	Aucun disque n‘a été sélectionné	1	0	0
340-ACCX	Documentation d‘expédition : anglais, français, allemand, italien, néerlandais	1	0	0
430-XXYU	DVD de ressources non inclus	1	0	0
400-AGXX	Disque SSD NVMe PCIe intégré (Dell Ultra-Speed Drive)	1	0	0
340-BYTL	Guide d‘installation et des fonctionnalités : anglais, français, allemand, italien, néerlandais	1	0	0
709-12320,709-16926	ProSupport Flex Client – 3 ans de service sur site de base	1	0	0
817-BBBC	Non sélectionné dans cette configuration	1	0	0
450-AAFP	Cordon d‘alimentation européen	1	0	0
379-BBCY	Pas de câble supplémentaire	1	0	0
575-BBCH	Pas de socle	1	0	0
Total				**1368 kgCO2e**

HP FRANCE SAS
14 RUE DE LA VERRERIE
CS 40012
92197 MEUDON CEDEX,
France
http:// www.hp.com/fr
RCS Nanterre 448 694 133 - A.P.E : 4651Z -
n° TVA France : FR25448694133

Les renseignements contenus dans ce devis sont confidentiels et restent la propriété exclusive de HP.
Ne pas partager
Le présent devis est émis au titre de l'ACCORD-CADRE MATINFO 5 RELATIF A L'ACQUISITION DE MATERIEL INFORMATIQUE ET DE PRESTATIONS DE SERVICES ASSOCIEES.

Devis Client

Devis

Numero du devis:	2744824	
Date de création	11/30/2021	
Date de fin de validité	12/30/2021	
No de Marché	2021UDSIA05900	
	Adresse de facturation	Adresse de livraison
OM ID	0170164518	
Company	UNIVERSITE DE STRASBOURG	UNIVERSITE DE STRASBOURG
POBOX		
Adresse	RUE BLAISE PASCAL CS 90032	RUE BLAISE PASCAL CS 90032
City	STRASBOURG	STRASBOURG
State/Province		
Zip/postal code	67081	67081
Country	FR	FR
Attention	Agent comptable	Jean Marc Brendle
Email	ac-bureaufacturier@unistra.fr	
Phone	368851041	368856330
Fax		

DEVIS

N° de produit	Description du produit	Prix de base:[EUR]HT	Prix Delta [EUR]HT	Quantité	Prix unitaire [EUR]HT	Prix total [EUR]HT
34835574	Cat3Conf1A_800G6_AIO_i5-8Go-512Go	411		1	767.00	767.00
9JE91AV	HP EliteOne 800 24 inch Non-Touch All-in-One Business PC					
1M8G0AV	Etq electronique TCO Edge Certified		+0			
9JN47AV	UCT I Core 10700 8C 65W		+138			
4YH35AV#ABF	OS Localization FR					
9JP08AV	OST		+110			
9JF74AV	WEBCAM integr??A? 5MP					
2Q461AV	RAM 16Go(1x16Go) DDR4 2933 SODIMM		+36			
9JF68AV	SSD 512G M.2 2280 PCIe NVMe					
9JF72AV	SSD 512G M.2 2280 PCIe NVMe TLC 2e		+72			
2V861AV#ABF	HP USB 320K Keyboard FR					
9JN80AV	SRS WD USB OPT					

9JF48AV	HP DIVERS Sans d??A?tecteur empreintes d					
9JP45AV#ABB	3/3/3 (material/labor/onsite) AiO Warranty NT Warranty EUR					
14S71AV	HP Eliteone 800 G6 TeU 23.8 AH					
16Q17AV	HTPR TeU G6 23,8 5W Haut-parleurs					
9JN72AV	DIVERS PKG Uni UN TeU AH Std					
9JF28AV#ABF	HP EliteOne G6 AiO NonTouch Country Kit FR					
1F4S8AV	Microsoft Teams Ready		+0			
9JN61AV	??a??TQ Intel CML Core vpro		+0			
AY170AV	HP Operations Service					
ZD011AV	Livraison HP a la Porte/sur le Quai des ordinateurs de bureau					
U7899E	Support materiel (sauf ecran externe) avec intervention sur s					
U1PV8E	Service HP Priority Management pour produits PC PPS - Plus					

Sub Total	767.00
Eco-contribution	0.00
Total partiel HT [EUR]:	767.00
Total TTC HT [EUR]	920.40
TVA 20%	

Ce devis émis par l'entité légale HP en charge de la livraison de la commande ne s'applique pas dans le cas où vous feriez financer votre commande par une société tierce. Dans ce cas, la société de financement choisie par vos soins deviendrait le fournisseur des produits et services HP. Les conditions propres au financement par une société tierce seront mises à jour sur vos commandes d'achat conformément à l'accord conclu entre vous et la société tierce de financement. Pour toute information relative au financement, merci de contacter votre société de financement.

HP France est soumis à la réglementation relative aux déchets d'équipements électriques (DEEE) et à ce titre soumis aux exigences du décret n° 2014-928 du 19 août 2014 relatif aux DEEE.
-Depuis le 1er janvier 2015, HP applique une Eco-Contribution sur les produits ménagers selon la définition prévue à l'article R.543-173 du Code de l'Environnement.
- Vous trouverez régulièrement mise à jour la liste des Eco-contributions par référence concernée dans ce fichier:
http://h41087.www4.hp.com/hp-information/environment/productlist.xls

Notes:
-Pour les produits relevant du régime de la DEEE sur les produits éco-contributions professionnelles, il n'y a pas d'Eco-contribution à indiquer dans la facture.-Le montant des éco-contributions collectées par HP France est reversé à l'éco-organisme agréé DEEE ménagers ERP, uniqueresponsable des évolutions de son barème.

Unité de formation : **Faculté des Sciences du Sport**

Projet 1 – Duplication de projection au sein de la salle informatique 214

Formation(s) concernée(s) :

Toutes les formations de la F3S et autres composantes qui réservent la salle

Nombre d'étudiants concernés :

Tous les étudiants de la F3S (2000) et autres composantes

Description du projet :

Ajout d'un équipement de projection pour duplication du système déjà en place au sein de la salle informatique de la composante. Ajout de 4 postes au sein de la salle permettant à la composante d'accueillir un groupe entier (passage de 20 à 24 postes). Il est donc nécessaire d'ajuster pour faciliter la visibilité sur les écrans de projection.

Impact bâtimentaire :

*Le porteur précisera ici les travaux ou aménagements engendrés par le projet et nécessitant la **DPI/DALI** (réfection de salle, travaux de mise aux normes, construction/réfection de bâtiments…). Les travaux connexes font partie intégrante du projet et reposeront sur son budget (rénovation, câblage informatique ou électrique…).*

La DPI/DALI peut accompagner techniquement les projets, voire faire élaborer les devis. Pour rappel, tout appareil nécessite à minima une prise de courant et/ou une prise réseau ; le demandeur vérifie que celle-ci existe déjà.

Le porteur précisera également l'impact en termes d'occupation de salle/amphi, notamment les réservations supplémentaires ou, au contraire, la réduction de l'occupation des salles suite à l'investissement. La réduction de l'impact bâtimentaire (en ligne notamment avec l'impact numérique) sera particulièrement valorisée.

Fixation des éléments supplémentaires et ajouts de prises électriques

Impact numérique :

*Le porteur précisera ici les éventuels développements informatiques et numériques engendrés par le projet nécessitant l'implication de la **DNum** (achat de logiciels ou de matériels informatique, développement d'une plate-forme logicielle, intégration d'équipements au réseau…)*

Intégration d'équipements au réseau

Impact sur l'offre de formation :

Le porteur de projet indiquera les implications de ces aménagements sur les maquettes de formation (et/ou les Mecc). Le cas échéant, ces modifications pourront faire l'objet d'une pièce jointe.

Néant

Estimation du coût du projet (joindre le(s) devis) :

DEVIS numéro A

Vidéoprojecteur – moniteur SONY : 6 059 € HT

= 7 270,80 € TTC

Prise en charge par la composante des nouveaux postes ajoutés dans la salle informatique et connexions.

Proposition de co-financement :

Néant

Estimation du coût de fonctionnement et de maintenance :

Ce coût devra impérativement être pris en charge par l'unité de formation

Soutien de la DNUM audiovisuelle

Reproduire la grille de présentation des projets autant de fois que nécessaire
Les projets ex-aequo ne seront pas examinés

Projet 2 - Des outils numériques au service des enjeux de formation en éducation et motricité

Formation(s) concernée(s) :

L3 éducation et motricité, Master MEEF et MARAPS, Licence STAPS (options sportives) de la L1 à la L3

Nombre d'étudiants concernés :

Environ 400 étudiants de 1er et 2ème cycle.

Description du projet :

Il s'agit d'équiper la filière EM de 10 tablettes tactiles avec protections pour amener les étudiants à travailler sur : - De l'analyse de motricité d'élèves en activité en vue de leur proposer de situations d'apprentissage adaptées. Concrètement les étudiants devront manipuler la tablette et des logiciels associés pour décrire, expliquer et commenter avec précision des élèves en activité dans plusieurs activités physiques sportives et artistiques (APSA). Il est notamment prévu grâce à cet apport de permettre l'évaluation de la matière « construction et analyse de situation d'apprentissage » UE6 en L3 EM à partir de vidéo et l'utilisation de l'outil numérique. - La préparation aux épreuves du concours de l'agrégation ou du CAPEPS. Concrètement, les étudiants pourront dans le cadre de la préparation des oraux s'entrainer sur ces tablettes à effectuer des préparation d'oraux blancs dans des conditions très proches de celles du concours. - La réalisation de projets collectifs avec support vidéo. Concrètement il s'agit ici pour les étudiants de pouvoir utiliser les tablettes pour réaliser des montages vidéos et/ou utiliser des logiciels particuliers en lien avec leur APSA ou leur formation. (ex : kinovea).

Impact bâtimentaire :

Le porteur précisera ici les travaux ou aménagements engendrés par le projet et nécessitant la ***DPI/DALI*** *(réfection de salle, travaux de mise aux normes, construction/réfection de bâtiments…). Les travaux connexes font partie intégrante du projet et reposeront sur son budget (rénovation, câblage informatique ou électrique…).*
La DPI/DALI peut accompagner techniquement les projets, voire faire élaborer les devis. Pour rappel, tout appareil nécessite à minima une prise de courant et/ou une prise réseau ; le demandeur vérifie que celle ci existe déjà.
Le porteur précisera également l'impact en termes d'occupation de salle/amphi, notamment les réservations supplémentaires ou, au contraire, la réduction de l'occupation des salles suite à l'investissement. La réduction de l'impact bâtimentaire (en ligne notamment avec l'impact numérique) sera particulièrement valorisée.

Néant

Impact numérique :

*Le porteur précisera ici les éventuels développements informatiques et numériques engendrés par le projet nécessitant l'implication de la **DNum** (achat de logiciels ou de matériels informatique, développement d'une plate-forme logicielle, intégration d'équipements au réseau…)*

Néant

Impact sur l'offre de formation :

Le porteur de projet indiquera les implications de ces aménagements sur les maquettes de formation (et/ou les Mecc). Le cas échéant, ces modifications pourront faire l'objet d'une pièce jointe.

Néant

Estimation du coût du projet (joindre le(s) devis) :

DEVIS numéro B

Samsung Galaxy Tab S7 FE Tablette Android : 5 638,50 € HT

Samsung BookCover Black : 382,80 € HT

= 6 021,30 € HT

= 7 225,56 € TTC

Proposition de co-financement :

Néant

Estimation du coût de fonctionnement et de maintenance :

Ce coût devra impérativement être pris en charge par l'unité de formation

Soutien de la DNUM audiovisuelle

Reproduire la grille de présentation des projets autant de fois que nécessaire

Les projets ex-aequo ne seront pas examinés

Projet 3 - Matériel de capture audiovisuelle

Formation(s) concernée(s) :

L1, L2, L3, Master

Nombre d'étudiants concernés :

Plusieurs centaines par an.

Description du projet :

Achat d'un équipement de capture audiovisuelle (caméra-micro-pieds) pour permettre l'enregistrement d'évènements organisés par la composante. Il s'agira de façon prioritaire d'enregistrer les conférences et colloques afin de les mettre en ligne pour nos étudiants. Un des objectifs du projet est d'accompagner l'évolution des manières d'apprendre de nos publics : les supports de travail pour les TDs demeurent essentiellement de l'ordre du texte, sans vouloir les remplacer, il peut sembler judicieux de les diversifier.

Impact bâtimentaire :

*Le porteur précisera ici les travaux ou aménagements engendrés par le projet et nécessitant la **DPI/DALI** (réfection de salle, travaux de mise aux normes, construction/réfection de bâtiments…). Les travaux connexes font partie intégrante du projet et reposeront sur son budget (rénovation, câblage informatique ou électrique…).*

La DPI/DALI peut accompagner techniquement les projets, voire faire élaborer les devis. Pour rappel, tout appareil nécessite à minima une prise de courant et/ou une prise réseau ; le demandeur vérifie que celle ci existe déjà.

Le porteur précisera également l'impact en termes d'occupation de salle/amphi, notamment les réservations supplémentaires ou, au contraire, la réduction de l'occupation des salles suite à l'investissement. La réduction de l'impact bâtimentaire (en ligne notamment avec l'impact numérique) sera particulièrement valorisée.

Néant

Impact numérique :

*Le porteur précisera ici les éventuels développements informatiques et numériques engendrés par le projet nécessitant l'implication de la **DNum** (achat de logiciels ou de matériels informatique, développement d'une plate-forme logicielle, intégration d'équipements au réseau…)*

Néant

Impact sur l'offre de formation :

Le porteur de projet indiquera les implications de ces aménagements sur les maquettes de formation (et/ou les Mecc). Le cas échéant, ces modifications pourront faire l'objet d'une pièce jointe.

Néant

Estimation du coût du projet (joindre le(s) devis) :

DEVIS numéro C

Kit trépied vidéo : 615 € HT

Microphone : 276 € HT

Câble audio : 38 € HT

DEVIS numéro D

Camescope 4K professionnel et sac de transport : 3 970 € HT

= 4 899 € HT

= 5 878,88 € TTC

Proposition de co-financement :

Néant

Estimation du coût de fonctionnement et de maintenance :

Ce coût devra impérativement être pris en charge par l'unité de formation

Soutien de la DNUM audiovisuelle

Reproduire la grille de présentation des projets autant de fois que nécessaire

Les projets ex-aequo ne seront pas examinés

N° du Projet	Intitulé	Coût (TTC)	Co-financement
1	Duplication de projection au sein de la salle informatique 214	7 270,80 € TTC (devis A)	
2	Des outils numériques au service des enjeux de formation en éducation et motricité	7 225,56 € TTC (devis B)	
3	Matériel de capture audiovisuelle	5 878,88 € TTC (devis C et D)	

MANGANELLI
TECHNOLOGY
Catch attention.

UNIVERSITE DE STRASBOURG
A l'attention de Monsieur Thomas TAGLANG

4 RUE BLAISE PASCAL

67081 STRASBOURG CEDEX
FRANCE

N/réf. 20670414- / 2010959
Affaire suivie par

STRASBOURG
Le 15 Novembre 2021

OBJET : FACULTE DES SCIENCES ET SPORT
67084 STRASBOURG CEDEX

Duplication de Projection Version 3

1 - MATERIEL			
1 U	Vidéoprojecteur Ultra courte focal Interactif EPSON EB 1485FI	3 095,00	3 095,00
1 U	Moniteur SONY 4K 75''	1 725,00	1 725,00
1 U	Support mural pour Moniteur 75''	66,00	66,00
1 U	CORDON HDMI-A 2.0 4k*2k@60Hz MALE / MALE ALTIMIUM DE 15 M	74,00	74,00
1 U	Petites Fournitures	75,00	75,00
	- *Montant HT*		*5 035.00*
2 - PRESTATION			
2 J	2 Techniciens installateurs 1 Jour	512,00	1 024,00
	- *Montant HT*		*1 024.00*

PRIX : Hors taxes, base Novembre 2021

TVA :					
0		19,60			
1	5 035,00	20,00	1 007,00		
2		7,00			
3	1 024,00	20,00	204,80		
4					

Eco-Contribution		EUR
Total HT	6 059,00	EUR
Total TTC	7 270,80	EUR

VALIDITE DE L'OFFRE : 1 mois
DELAI : A convenir lors de la commande
PAIEMENT : Virement à 30 jours

EV CORP. devient MANGANELLI TECHNOLOGY
EVCORP, MANGANELLI TECHNOLOGY, DES SOCIÉTÉS DE MANGANELLI GROUPE

PARIS - LILLE - TOULOUSE - STRASBOURG - CLERMONT-FERRAND

483 079 851 R.C.S. Lille Métropole - APE 3320D - TVA : FR 07 48 30 79 851
SAS au capital de 227 500 Euros
Siège social: 340-8 Avenue de la Marne 59700 Marcq-en-Barroeul
Tél.: (33) 3 20 41 33 66 - Mail: contact@manganelli-technology.com

MANGANELLI
TECHNOLOGY
Catch attention.

UNIVERSITE DE STRASBOURG
A l'attention de Monsieur Thomas TAGLANG

4 RUE BLAISE PASCAL

67081 STRASBOURG CEDEX
FRANCE

N/réf. 20670414- / 2010959
Affaire suivie par

MARCQ EN BAROEUL
Le 15 Novembre 2021

Marché		Montant
1	MATERIEL	5035,00 EUR
2	PRESTATION	1024,00 EUR
	Eco-Contribution	EUR
	Total HT	6059,00 EUR

Les lignes précédées d'une * sont des variantes non incluses dans le total.

EV CORP. devient MANGANELLI TECHNOLOGY
EVCORP, MANGANELLI TECHNOLOGY, DES SOCIÉTÉS DE MANGANELLI GROUPE
PARIS - LILLE - TOULOUSE - STRASBOURG - CLERMONT-FERRAND
483 079 851 R.C.S. Lille Métropole - APE 3320D - TVA : FR 07 48 30 79 851
SAS au capital de 227 500 Euros
Siège social: 340-8 Avenue de la Marne 59700 Marcq-en-Barroeul
Tél.: (33) 3 20 41 33 66 - Mail: contact@manganelli-technology.com

Devis

Date :	08/11/2021
N° devis :	CAL0321DEV008029
Référence devis :	
Code client :	UDS
Date validité :	30/11/2021
Date livraison :	8/11/2021
Votre commercial :	RECH Béatrice
N° Tel du commercial :	
Agence commerciale :	Calestor
Conditions de paiement :	Virement SEPA 45 jour net

Adresse de facturation

UNIVERSITE DE STRASBOURG
4 RUE BLAISE PASCAL
MARCHE N°2021UDSIA02200
13000545700010
67000 STRASBOURG

Adresse de livraison

FACULTE SCIENCES SPORT

14 RUE DESCARTES

67000 STRASBOURG

Pos	Article	Désignation		Quantité	Prix unitaire	Valeur EUR
		Part number	Référence client			
10	REFMATERIEL	SM-T733NZKAEUH		10 PCE	563,85 EUR	5 638,50 EUR
		REFMATERIEL				
		Total Poste				5 638,50 EUR
Samsung Galaxy Tab S7 FE Tablette Android 11 64 Go 12.4" TFT Wifi, (2560 x 1600) Logement microSD noir mystique						
Lot n°1 Accessoires, composants, périphériques, moniteurs et appareils audiovisuels à usage grand public Marché n°2021UDSIA02200 Remise 10% Famille tablette tactile, Notre prix public 626.50€ HT						
20	REFMATERIEL	EF-BT730PBEGEU		10 PCE	38,28 EUR	382,80 EUR
		REFMATERIEL				
		Total Poste				382,80 EUR
Samsung BookCover Black for Tab S7+ /S7FE						
Lot n°1 Accessoires, composants, périphériques, moniteurs et appareils audiovisuels à usage grand public Marché n°2021UDSIA02200 Remise 30% Famille housse et sacoche, Notre prix public 54.68€ HT						

Montant H.T :	6 021,30 EUR
TVA 20% :	1 204,26 EUR
Montant T.T.C :	7 225,56 EUR

Nos conditions générales de ventes sont mises à votre disposition sur notre site internet : https://www.calestor-periway.fr

Devis

Date :	22/11/2021
N° devis :	CAL0321DEV008586
Référence devis :	
Code client :	UDS
Date validité :	30/12/2021
Date livraison :	22/11/2021
Votre commercial :	RECH Béatrice
N° Tel du commercial :	
Agence commerciale :	Calestor
Conditions de paiement :	Virement SEPA 45 jour net

Adresse de facturation

UNIVERSITE DE STRASBOURG
4 RUE BLAISE PASCAL
MARCHE N°2021UDSIA02200
13000545700010
67000 STRASBOURG

Adresse de livraison

FACULTE SCIENCES SPORT

14 RUE DESCARTES

67000 STRASBOURG

Pos	Article	Désignation		Quantité	Prix unitaire	Valeur EUR
		Part number	Référence client			
10	REFMARKETPLACEAUDIO504532 Manfrotto MVK504XTWINMA			1 PCE	615,00 EUR	615,00 EUR
		REFAUDIO				
		Total Poste				615,00 EUR
lot n°1 Accessoires, composants, périphériques, moniteurs et appareils audiovisuels à usage grand public Marché n°2021UDSIA02200 Remise 20% Famille trépieds et supports vidéo Notre prix public 768.75€ HT						
20	REFMARKETPLACEAUDIO296554 Sennheiser MKE 600			1 PCE	276,00 EUR	276,00 EUR
		REFAUDIO				
		Total Poste				276,00 EUR
lot n°1 Accessoires, composants, périphériques, moniteurs et appareils audiovisuels à usage grand public Marché n°2021UDSIA02200 Remise 30% Famille microphones Notre prix public 394.28€ HT						
30	REFMARKETPLACEAUDIO432499 Cordial CPM20 FM234 20m			1 PCE	38,00 EUR	38,00 EUR
		REFAUDIO				
		Total Poste				38,00 EUR
lot n°1 Accessoires, composants, périphériques, moniteurs et appareils audiovisuels à usage grand public Marché n°2021UDSIA02200 Remise 30% Famille câbles Notre prix public 54.28€ HT						

Montant H.T :	929,00 EUR
TVA 20% :	185,80 EUR
Montant T.T.C :	1 114,80 EUR

Nos conditions générales de ventes sont mises à votre disposition sur notre site internet : https://www.calestor-periway.fr

Devis	
Date :	22/11/2021
N° devis :	CAL0321DEV008586
Référence devis :	
Code client :	UDS
Date validité :	30/12/2021
Date livraison :	22/11/2021
Votre commercial :	RECH Béatrice
N° Tel du commercial :	
Agence commerciale :	Calestor
Conditions de paiement :	Virement SEPA 45 jour net

Adresse de facturation

UNIVERSITE DE STRASBOURG
4 RUE BLAISE PASCAL
MARCHE N°2021UDSIA02200
13000545700010
67000 STRASBOURG

Adresse de livraison

FACULTE SCIENCES SPORT

14 RUE DESCARTES

67000 STRASBOURG

Nos conditions générales de ventes sont mises à votre disposition sur notre site internet : https://www.calestor-periway.fr

KARDHAM DIGITAL

ZAC (Eric HEZARIFEND)
Tél : +33 3 88 48 11 24
Port : +33 6 81 56 64 82
Mail : zac@kardham-digital.com

UNIVERSITE DE STRASBOURG
FACULTE DES SCIENCES DU SPORT
Nadia ZIROURI
14, Rue René Descartes
67084 STRASBOURG Cedex

lundi 29 novembre 2021

Devis n° : ZC / 2111701

FOURNITURE DE MATERIELS AUDIOVISUELS - LOT N°2

Camescope 4K professionnel

H.T. 3 970,00 €

● Camescope 4K professionnel PANASONIC - **AG-CX350EJ** livré avec une batterie - un chargeur - une alimentation secteur Garantie 3 ans sur site	*Qté : 1,00*	*3 590,00*
● Sac de transport camescope PORTA BRACE - **CTC-2B** Garantie 2 ans retour atelier	*Qté : 1,00*	*380,00*

Total

TOTAL H.T.	3 970,00 €
TVA 20 %	794,00 €
TOTAL T.T.C.	**4 764,00 €**

Délai de validité de l'offre : 1 mois à compter de la date d'établissement
Délai de livraison : 3 à 5 semaines à réception de votre commande ferme
Conditions de vente : Votre commande implique l'acceptation de nos conditions générales de vente
Paiement : selon conditions de l'appel d'offre
Frais de port : Inclus à notre offre

En raison de la pénurie et de la hausse des prix des matières premières, nous ne pouvons à ce jour définir de délais exacts de livraison, ni maintenir la validité de notre offre plus de 10 jours

11, rue du Thal - BP 50138 - 67214 OBERNAI Cedex - **Tel** 03 88 48 11 24 - **Fax** 03 88 48 62 50 - commercial@kardham-digital.com - **www.kardham-digital.com**
SAS au capital de 500 000,00€ - RCS SAVERNE B 438 275 588 - CODE APE 7021Z - SIRET : 438 275 588 000 38 - TVA Intracommunautaire : FR21438275588
Banque Populaire Obernai n° 34216676879 / 20 - BNP PARISBAS n° 00010013968 / 70 - CIC n° 00020168601 / 75

Clause de réserve de propriété : les appareils ou fournitures faisant l'objet du présent devis restent la propriété de KARDHAM DIGITAL SAS jusqu'au paiement effectif et intégral - J.O. Loi n° 80-335 du 12 mai 1980 - Pour tout litige, il est fait attribution expresse de juridiction auprès des Tribunaux de Strasbourg.

Les projets ex-aequo ne seront pas examinés

Unité de formation : **Faculté des sciences économiques et de gestion**

Projet 1 - *intitulé*

Formation(s) concernée(s) :

La demande de la Faculté des sciences économiques et de gestion concerne préférentiellement les étudiants de l'ensemble des licences de la Faculté des sciences économiques et de gestion.
Elle concerne à titre secondaire les étudiants des mentions de master.

Nombre d'étudiants concernés :

A titre prioritaire 1834 étudiants en licence
Et à titre secondaire 403 étudiants en Master.

Description du projet :

Il s'agit d'une part A/ de mettre à niveau les équipements des amphithéâtres 1 à 4 de la Faculté des sciences économiques et de gestion et d'autre part B/ d'uniformiser leur fonctionnement au niveau de l'interface utilisateur (amphi 1 à 5).
L'installation actuelle ne permet des retransmissions que depuis les amphis 1 et 4 et les étudiants se trouvant dans les amphis dans lesquels il y a la retransmission (amphis 2 et 3) ne voient pas l'enseignant.

Voici les installations que la Faculté souhaiterait mettre en place :

A/L'augmentation constante des effectifs en licence depuis 2018-2019 implique le recours quasi-systématique à deux amphis pour assurer les cours magistraux (cad un amphi dans lequel se situe l'enseignant et un amphi de retransmission). Le système actuel, du fait du regroupement fixe des amphis deux par deux, ne permet pas d'ajuster la capacité de salle à la taille de la promotion. Ce qui génère une non optimisation de nos ressources bâtimentaires. Par ailleurs, ce problème d'équipement oblige la Faculté à constituer ses emplois du temps en fonction des amphis actuellement équipés.
Le projet proposé permet de gagner en souplesse tant pour la gestion de nos promotions d'étudiants, que pour nos amphis et in fine pour les emplois du temps.
La mise à niveau implique d'ajouter deux caméras dans les amphis qui n'en disposent pas encore (amphi 2 et amphi 3) et de changer celle de l'amphi 4 qui est obsolète par rapport au système de pilotage par tablette. De plus, l'amphi 5 qui, actuellement, n'est pas équipé d'un système de caméra de retransmission entre amphi entrerait dans le pôle d'amphis équipés. Enfin la mise à niveau de l'amphi 5 nécessite le remplacement du vidéoprojecteur qui est obsolète ainsi que l'intégration d'un système automatisé par tablette.
Il s'agit donc de résoudre un problème structurel antérieur à la crise sanitaire et non d'un problème purement conjoncturel.

B/ Sur les 2 groupes d'amphi actuellement équipés, deux systèmes différents d'interface pour les enseignants coexistent.
Les enseignants statutaires doivent se former à deux systèmes différents dont l'un n'est pas ergonomique car déjà ancien. Par ailleurs, les enseignants vacataires extérieurs doivent fréquemment faire appel au chargé d'audio-

visuel pour commencer leur cours car les documentations à disposition sont trop complexes à appréhender pour le peu d'heures de cours à effectuer.
Le nouveau système simplifierait grandement la mise en route, la projection ainsi que la retransmission entre amphis et le streaming (favorisant ainsi l'enseignement en EAD).

Impact bâtimentaire :
*Le porteur précisera ici les travaux ou aménagements engendrés par le projet et nécessitant la **DPI/DALI** (réfection de salle, travaux de mise aux normes, construction/réfection de bâtiments…). Les travaux connexes font partie intégrante du projet et reposeront sur son budget (rénovation, câblage informatique ou électrique…).*
La DPI/DALI peut accompagner techniquement les projets, voire faire élaborer les devis. Pour rappel, tout appareil nécessite à minima une prise de courant et/ou une prise réseau ; le demandeur vérifie que celle ci existe déjà.
Le porteur précisera également l'impact en termes d'occupation de salle/amphi, notamment les réservations supplémentaires ou, au contraire, la réduction de l'occupation des salles suite à l'investissement. La réduction de l'impact bâtimentaire (en ligne notamment avec l'impact numérique) sera particulièrement valorisée.

Les travaux nécessaires au projet proposé seront assurés par le prestataire en charge de la mise à niveau ou de l'équipement des amphis. Il n'est donc pas nécessaire de prévoir des prises réseau ou des prises électriques supplémentaires.

Impact numérique :
*Le porteur précisera ici les éventuels développements informatiques et numériques engendrés par le projet nécessitant l'implication de la **DNum** (achat de logiciels ou de matériels informatique, développement d'une plate-forme logicielle, intégration d'équipements au réseau…)*

L'impact à prévoir pour les installations visées est l'attribution de 2 adresses IP sur le réseau audio-visuel géré par la DNum.
Le cahier des charges établi par l'équipe de la Faculté des sciences économiques et de gestion repose sur les process fixés par la DNum.

Impact sur l'offre de formation :
Le porteur de projet indiquera les implications de ces aménagements sur les maquettes de formation (et/ou les Mecc). Le cas échéant, ces modifications pourront faire l'objet d'une pièce jointe.

Impact pas sur les MECC mais peut être sur la maquette car nous sommes actuellement dans l'obligation de faire les emplois du temps de licence en fonction des amphis disponibles
L'idée étant de pouvoir streamer depuis tous les amphis indifféremment, alors qu'actuellement nous sommes contraints de streamer que depuis 2 amphis ce qui rigidifie et contraints fortement nous emplois du temps en licence particulièrement.

Estimation du coût du projet (joindre le(s) devis) :

Pour la totalité du projet 47102.40€ pour la totalité du budget. Le devis en annexe est celui de l'entreprise Manganelli, titulaire du marché.

Proposition de co-financement :

Comme indiqué dans le cahier des charges 2022, la Faculté prendra en charge 30% des investissements à prévoir.

Estimation du coût de fonctionnement et de maintenance :

Ce coût devra impérativement être pris en charge par l'unité de formation

Le projet ne génère pas a priori de maintenance dans la mesure où celle-ci est prise en charge par le prestataire.

Reproduire la grille de présentation des projets autant de fois que nécessaire
Les projets ex-aequo ne seront pas examinés

N° du Projet	Intitulé	Coût (TTC)	Co-financement

Référence	Marque	ITEM	Descriptif	P.U.H.T.	U.	Qté	Prix H.T.
			Marché n°: 2020UDSIE05800 Tranche/Lot/Période n°01 Budget Maintenance Amphis FSEG				
		1	Maintenance des Amphis FSEG				
		1.1	Caméra PTZ tracking - Changer la caméra de l'amphi 4 trop ancienne, par une camera, identiques par ses options, à la caméra de l'amphi 2 (AVER PTC500S+). - Ajouter deux caméras dans l'amphi 1 et 3, identiques par ses options à la caméra de l'amphi 2 installation au plafond, grande hauteur, passage des câbles dans le faux plafond.				
AVER PTC500S	**AVER**		Caméra autosuiveuse professionnelle	4 299,00 €	U	3	12 897,00 €
SUPSM	**ASG**		Support caméra	350,00 €	U	3	1 050,00 €
BMDCONVSH3GPS	**BLACKMAGIC**		Convertisseur SDI vers HDMI	56,00 €	U	3	168,00 €
Fournitures	**MANGANELLI**		Tous câbles, borniers et périphériques	300,00 €	U	3	900,00 €
MO	**MANGANELLI**		Installation et mise en service	512,00 €	U	6	3 072,00 €
		1.2	Modification Tablette de contrôle				
Programmation	**MANGANELLI**		Modifier l'interface utilisateur de l'amphi 4 et 3, pour appliquer la même que dans l'amphi 2 et 1 avec l'intégralité des options	600,00 €	U	4	2 400,00 €
		1.3	Liaison camera vers le PC de la chaire Amphi 1 et 3 : transmettre le signal de la caméra, depuis la régie, via SDI, jusqu'à un WebPresenteur en USB-C les matériels pour les liaisons ainsi que le WebPresenteur sont à fournir. Raccordement audio sur le WebPresenter.				
BMBDDLKWEBPTRPR	**BLACKMAGIC**		WebPresenter	549,00 €	U	2	1 098,00 €
Fournitures	**MANGANELLI**		Tous câbles, borniers et périphériques	100,00 €	U	2	200,00 €
MO	**MANGANELLI**		Installation et mise en service	512,00 €	U	2	1 024,00 €
		1.4	Amphithéâtre 5				
EB-L530U	**EPSON**		Vidéoprojecteur Laser	1 998,00 €	U	1	1 998,00 €
IN1604 DTP	**EXTRON**		Scaler à quatre entrées conforme à la norme HDCP	1 198,00 €	U	1	1 198,00 €
X32 RACK	**BEHRINGER**		Processeur audio	1 055,00 €	U	1	1 055,00 €
MAT153 + MEG14-40-L-II SE	**SENNHEISER**		Socle de table, livré avec col de cygne	319,00 €	U	1	319,00 €
TS-1070-B-S	**CRESTRON**		Dalle tactile	1 844,00 €	U	1	1 844,00 €
TS-770/1070-SMK	**CRESTRON**		Rotule	124,00 €	U	1	124,00 €
DIN-8SW8-I	**CRESTRON**		Interface relais	179,00 €	U	1	179,00 €
GS108PP	**NETGEAR**		Switch	180,00 €	U	1	180,00 €
AVER PTC500S	**AVER**		Caméra autosuiveuse professionnelle	4 299,00 €	U	1	4 299,00 €
SUPSM	**ASG**		Support caméra	100,00 €	U	1	100,00 €
BMDCONVSH3GPS	**BLACKMAGIC**		Convertisseur SDI vers HDMI	56,00 €	U	1	56,00 €
BMBDDLKWEBPTRPR	**BLACKMAGIC**		WebPresenter	439,00 €	U	1	439,00 €
Fournitures	**MANGANELLI**		Tous câbles, borniers et périphériques	380,00 €	U	1	380,00 €
MO	**MANGANELLI**		Installation et mise en service	512,00 €	U	6	3 072,00 €
Programmation	**MANGANELLI**		Programmation	600,00 €	U	2	1 200,00 €

TOTAL H.T.	39 252,00 €
TVA 20%	7 850,40 €
TOTAL T.T.C.	47 102,40 €

Commission de la formation et de la vie université

Les projets ex-aequo ne seront pas examinés

Unité de formation : Faculté de Géographie et d'Aménagement

Projet 1 - Insonorisation des salles informatiques 107 et 109

Formation(s) concernée(s) :

Toutes les formations du L1 au M2

Nombre d'étudiants concernés :

400 étudiants

Description du projet :

Le projet porte sur l'amélioration acoustique de deux salles informatiques. Ces salles de cours sont particulièrement bruyantes du fait de la hauteur de plafond qui n'a pas été abaissée, comme dans d'autres salles, lors de la rénovation du bâtiment. Dans chaque salle, les travaux consistent à poser des dalles de faux plafond, d'y intégrer des luminaires ainsi qu'un nouveau support de vidéoprojecteur. La jouvence des vidéoprojecteurs sera assurée par la faculté.

Impact bâtimentaire :

*Le porteur précisera ici les travaux ou aménagements engendrés par le projet et nécessitant la **DPI/DALI** (réfection de salle, travaux de mise aux normes, construction/réfection de bâtiments…). Les travaux connexes font partie intégrante du projet et reposeront sur son budget (rénovation, câblage informatique ou électrique…).*

La DPI/DALI peut accompagner techniquement les projets, voire faire élaborer les devis. Pour rappel, tout appareil nécessite à minima une prise de courant et/ou une prise réseau ; le demandeur vérifie que celle ci existe déjà.

Le porteur précisera également l'impact en termes d'occupation de salle/amphi, notamment les réservations supplémentaires ou, au contraire, la réduction de l'occupation des salles suite à l'investissement. La réduction de l'impact bâtimentaire (en ligne notamment avec l'impact numérique) sera particulièrement valorisée.

Ce projet ne présente pas de contraintes techniques particulières nécessitant l'accompagnement de la DPI.

Impact numérique :

*Le porteur précisera ici les éventuels développements informatiques et numériques engendrés par le projet nécessitant l'implication de la **DNum** (achat de logiciels ou de matériels informatique, développement d'une plate-forme logicielle, intégration d'équipements au réseau…)*

Néant

Impact sur l'offre de formation :

Le porteur de projet indiquera les implications de ces aménagements sur les maquettes de formation (et/ou les Mecc). Le cas échéant, ces modifications pourront faire l'objet d'une pièce jointe.

Néant

Estimation du coût du projet (joindre le(s) devis) :

- Travaux d'insonorisation des salles de cours n°107 et n° 109 : 6 149,34 € TTC (CREDITS INVESTISSEMENT car amélioration acoustique du bâtiment dans le temps, cf. avis Agence Comptable ci-joint) ; Devis entreprise PLASTICA ci-joint
- Remplacement des luminaires et câblage dans les deux salles (Entreprise SPIE, devis ci-joint) : 3 419,16 € TTC

Coût total du projet = 9 568,50 € TTC

Proposition de co-financement :

Pas de co-financement pour ce projet inférieur à 10 000 euros.

Estimation du coût de fonctionnement et de maintenance :

Ce coût devra impérativement être pris en charge par l'unité de formation

Pas de coût de fonctionnement ou maintenance

Reproduire la grille de présentation des projets autant de fois que nécessaire
Les projets ex-aequo ne seront pas examinés

N° du Projet	Intitulé	Coût (TTC)	Co-financement
1.	Travaux d'insonorisation des salles de cours n° 107 et n°109	**9 568,50 €**	-

FACULTE DE GEOGRAPHIE
3 RUE DE L'ARGONNE

67000 STRASBOURG

DEVIS GRATUIT

DEVIS N° 35045

SAESSOLSHEIM, le 03 novembre 2021

MARCHE

DEMANDEUR MR BRUCKMANN

code client GEOG01 tél. 0673309892
f.bruckmann@unistra.fr
CONTACT JL BRECHEISEN

Objet du devis PLAFOND
MARCHE 2019UDSBE03200
REFERENCE
LIEU : SALLES 107 ET 109

Document établi en Euros

Réf.	Désignation	U	QTE	P.U.	Montant H.T. Euros
1	6.1.5 Forfait journalier pour un déplacement aller/retour à l'UNISTRA (Eurométropole)	h	3,00	15,41	46,23
2	2.2.3 Fourniture et pose de dalles de faux plafond 600 x 600 réf. ARMSTRONG SAHARA TEGULAR ou équivalent sur ossature T24.	m²	126,68	26,70	3 382,36
3	2.2.9 Taux de remise consentie sur des fournitures de dalles de faux plafonds minéral autres que ceux listés dans le marché : 12%		1,00		
4	Rockfon Ekla BD 600 14 cartons de 8.64m² soit 120.96m² au prix de 15.93 euros - 12% = 14.02 (24 dalles correspondant aux luminaires déduites, soit 8.64m² soit un carton.	m²	120,96	14,02	1 695,86

20, rue Principale - 67270 SAESSOLSHEIM - Téléphone : 03 88 70 53 00 - Télécopie : 03 88 70 53 09
Site Internet : www.plastica.fr email - Email : plastica@orange.fr
S.A.S au capital de 200 000 €uros - R.C.S 333 925 592 - SIRET 333 925 592 00037 - APE 4329 A

RGE QUALIBAT
©Sage
Plafiste

Plastica Isolation

DE GEOGRAPHIE - DEVIS N° 35045

Total H.T. Euros	**5 124,45**
T.V.A. 20,00 % sur 5 124,45 Euros soit	1 024,89
Total T.T.C. Euros	**6 149,34**

REFERENCES BANCAIRES

N° Intra-Comm. : FR73 333925592

IBAN / FR76 1470 7500 3636 2166 9816 448 / BIC CCBPFRPPMTZ

Bon pour accord
(date et signature)

Conditions d'intervention

A CONVENIR

Conditions de paiement

Virement à 30 jours

En cas d'accord de votre part, veuillez nous faire parvenir un exemplaire du devis dûment daté et signé

Nos prix sont établis sur la base des taux de TVA en vigueur à la date de remise de l'offre. Toute variation ultérieure de ces taux, imposée par la loi, sera répercutée sur ces prix.

la durée de validité de l'offre est de deux mois

Assurances Sécurité Entreprise souscrite auprès de la CAMACTE - SCHILTIGHEIM - valable en France n° 1263822

20, rue Principale - 67270 SAESSOLSHEIM - Téléphone : 03 88 70 53 00 - Télécopie : 03 88 70 53 09
Site Internet : **www.plastica.fr email** - Email : **plastica@orange.fr**
S.A.S au capital de 200 000 €uros - R.C.S 333 925 592 - SIRET 333 925 592 00037 - APE 4329 A

©Sage

DEVIS CHANTIER ELECTRICITE

Devis N° D2021-UDS-678V2
Marché N° 2019UDSBE02900

Batiment : 100.01 Institut de Géographie
Lieu : Salle 107 et 109

Date devis : 08/12/2021

Université de Strasbourg

PRESTATION

Remplacement de 18 lampes avec modification câblage.
Durée de vie lampe : 50000h

MATERIEL				Prix Public	Remise marque en %	Unité	Quantité	Prix Unitaire Euro H.T.	Prix Total Euro H.T.
Désignation	**Fabricant**	**Code famille**	**Modèle/ Type**						
BPU Electricité									
Mureva Box, boite de dérivation IP55 + embouts 80x80x45, gris	**SCHNEIDER**	**SCH-01**	**ENN05004**	**3,79**	**35**	**Unité**	**4,00**	**2,46**	**9,85**
Câble rigide R2V Distingo cuivre 3G1,5 couronne de 25m	**NEXANS**	**NEX-01**	**R2V3G1,5B25**	**61,15**	**39**	**Unité**	**1,00**	**37,30**	**37,30**
Câble Tendu Intérieur horizontal CTI3 L=20m (30 kg)	**GRIPPLE**	**GRI-00**	**CTI320**	**53,55**	**14**	**Unité**	**1,00**	**46,05**	**46,05**
LDV PL VAL 600 36W/4000K 3600lm PANEL UGR19 LEDVANCE	**OSRAM**	**OSR-00**	**142200**	**134,40**	**26**	**Unité**	**18,00**	**99,46**	**1 790,21**

MAIN D'OEUVRE :	Taux horaire	Majoration	Quantité	Prix Unitaire Euro H.T.	Prix total Euro H.T.
• Cadre technique	77,48	1,00	1,00	77,48	77,48
• Technicien d'étude	51,65	1,00		#DIV/0!	
• Régleurs	56,82	1,00		#DIV/0!	
• Chef de projet	61,98	1,00		#DIV/0!	
• Automaticien	56,82	1,00		#DIV/0!	
• Chef de chantier	51,65	1,00		#DIV/0!	
• Chef d'équipe ou monteur niveau III	51,65	1,00	10,00	51,65	516,50
• Électricien	37,19	1,00	10,00	22,00	371,90

MONTANT TOTAL H.T.	***2 849,30***
T.V.A. 20%	***569,86***
MONTANT TOTAL T.T.C.	***3 419,16***
	EURO

Rechercher VYLCOU Neonila (GEO)

Mail Contacts Calendrier Tâches Préférences ACCES + info-partage RocketChat Re: Rénovations

Fermer Répondre Rép. à tous Faire suivre Supprimer Spam Actions

Re: Rénovations/Investissement Devis '35045' GÉOGRAPHIE salles de cours

Expéditeur : francine.kolb@unistra.fr
À: Muller
Cc: neonila.vylcou@unistra.fr

Merci
Bonne journée
Francine

De: "Muller" <dominique.muller@unistra.fr>
À: "KOLB Francine (GEO)" <francine.kolb@unistra.fr>
Envoyé: Mercredi 17 Novembre 2021 09:22:41
Objet: Re: Rénovations/Investissement Devis '35045' GÉOGRAPHIE salles de cours

Bonjour Francine,

Excuses-moi pour cette réponse tardive, je suis sollicitée de toute part....

Bien sûr, tu peux mettre cette dépense en investissement puisqu'il s'agit d'une amélioration acoustique du bâtiment dans le temps.

Bonne journée à toi,
Dominique

De: "SALAHIE Francine (GEO)" <francine.kolb@unistra.fr>
À: "MULLER Dominique (AGC)" <dominique.muller@unistra.fr>
Envoyé: Mardi 16 Novembre 2021 18:20:26
Objet: Fwd: Rénovations/Investissement Devis '35045' GÉOGRAPHIE salles de cours

Commission de la formation et de la vie université

Les projets ex-aequo ne seront pas examinés

Unité de formation :
IUT de Haguenau (Département Génie Électrique et Informatique Industrielle)

Projet 1 - *Jouvence des oscilloscopes d'une salle d'électronique.*

Formation(s) concernée(s) :

Les formations concernées de l'IUT de Haguenau et en particulier du département Génie Electrique et Informatique Industrielle (GEII) sont :

- le BUT GEII pour les trois parcours :
  - Electronique et Systèmes Embarqués (ESE),
  - Electricité et Maitrise de l'Energie (EME),
  - Automatisme et Informatique Industrielle (AII).
- La Licence Professionnelle Système Automatisé, réseaux et Informatique Industrielle (SARII) parcours Industrie du Futur (IdF).

Nombre d'étudiants concernés :

Le nombre d'étudiants concernés est de : **192 étudiants sur les 3 années de BUT et 1 année de LP**

- le BUT GEII pour les trois parcours et les trois années :
  - Electronique et Systèmes Embarqués (ESE) : 16 étudiants par année
  - Electricité et Maitrise de l'Energie (EME) : 16 étudiants par année
  - Automatisme et Informatique Industrielle (AII) : 24 étudiants par année
- La Licence Professionnelle (LP) SARII parcours Industrie du Futur (IdF) : 24 étudiants

Description du projet :

La refonte des DUT (formation en 2 ans) en BUT (formation en 3 ans) entrainant la rédaction d'un nouveau programme national du BUT GEII a apporté de nouvelles ressources pédagogiques à dispenser aux étudiants. Ces nouvelles ressources, en électronique, informatique industrielle, réseaux, vont être d'un niveau plus avancé et vont nécessiter l'achat de nouveaux oscilloscopes plus performants. En effet, les appareils actuellement disponibles à l'IUT de Haguenau pour les Travaux Pratiques (TP) n'ont pas les caractéristiques suffisantes pour aborder les thématiques pointues telles que les Hyperfréquences, la microélectronique, les objets connectés, la communication sans fils ….

De plus, la salle où seront installés ces nouveaux appareils dispose d'oscilloscopes de plus de 10 ans (ancienne génération) qui commencent à donner des signes de fatigue et ne sont plus adaptés aux nouveaux besoins de formation. Le département GEII investira aussi dans l'achat de nouvelles alimentations stabilisées et de nouveaux Générateurs Basses Fréquences (GBF) pour remplacer les appareils vieillissants et pour certains défectueux.

Cette jouvence de matériel permettra d'aborder sereinement l'arrivée les nouvelles ressources et compétences du BUT et apportera aux étudiants des outils de mesure et de test performants pour bien comprendre les problématiques de l'électronique et des réseaux du futur.

Impact bâtimentaire :

*Le porteur précisera ici les travaux ou aménagements engendrés par le projet et nécessitant la **DPI/DALI** (réfection de salle, travaux de mise aux normes, construction/réfection de bâtiments…). Les travaux connexes font partie intégrante du projet et reposeront sur son budget (rénovation, câblage informatique ou électrique…).*

La DPI/DALI peut accompagner techniquement les projets, voire faire élaborer les devis. Pour rappel, tout appareil nécessite à minima une prise de courant et/ou une prise réseau ; le demandeur vérifie que celle ci existe déjà.
Le porteur précisera également l'impact en termes d'occupation de salle/amphi, notamment les réservations supplémentaires ou, au contraire, la réduction de l'occupation des salles suite à l'investissement. La réduction de l'impact bâtimentaire (en ligne notamment avec l'impact numérique) sera particulièrement valorisée.

Ce projet n'engendrera pas de travaux ou d'aménagements dans les bâtiments de l'IUT. Les installations électriques et informatiques déjà présentes à l'IUT sont suffisantes.

Impact numérique :
*Le porteur précisera ici les éventuels développements informatiques et numériques engendrés par le projet nécessitant l'implication de la **DNum** (achat de logiciels ou de matériels informatique, développement d'une plate-forme logicielle, intégration d'équipements au réseau…)*

Ce projet ne nécessitera pas de développements informatiques et numériques.

Impact sur l'offre de formation :
Le porteur de projet indiquera les implications de ces aménagements sur les maquettes de formation (et/ou les Mecc). Le cas échéant, ces modifications pourront faire l'objet d'une pièce jointe.

Avec l'ouverture des nouvelles formations de BUT et par conséquence la création des nouvelles MECC en adéquation avec le nouveau programme national, l'acquisition de ces nouveaux équipements de mesure va permettre de répondre complétement aux objectifs d'apprentissage des nouvelles ressources. Il n'y a donc pas d'impact ou de modifications sur l'offre de formation.
Pour la LP IdF, une modification sur le niveau des Travaux Pratiques (TP) de certains modules de formation sera effectuée mais sans remettre en cause les maquettes de formation.

Estimation du coût du projet (joindre le(s) devis) :

Le coût total du projet de jouvence est de **34 171,20 € TTC** :
Devis RS de la ligne article 2 : 28 476,00 € HT

Proposition de co-financement :

Le département GEII de l'IUT de Haguenau prendra à sa charge 30 % du coût de l'investissement soit : **10 251,36 €**

Estimation du coût de fonctionnement et de maintenance :
Ce coût devra impérativement être pris en charge par l'unité de formation

Il n'y aura aucun coût de fonctionnement et de maintenance.

Reproduire la grille de présentation des projets autant de fois que nécessaire
Les projets ex-aequo ne seront pas examinés

N° du Projet	Intitulé	Coût (TTC)	Co-financement
1	Lot de 12 Oscilloscopes de référence: Marque : Rohde&Schwarz Série : RTB 2004 Principales caractéristiques : 4 voies, 300 MHz 16 voies digitales ARB générateur I2C/SPI Trigger	34 171,20 €	10 251.36 €

RS Components SAS
Rue Norman King
BP 40453
60031 Beauvais Cedex

COPIE DE L'OFFRE	
Référence de l'offre	A1006086992
Valable du	03/déc./2021
au:	02/janv./2022
Numéro de compte	11904149
Suivi par:	Stéphanie Horvath
Email:	stephanie.horvath@rs-components.com
Téléphone:	0344101936

Adresse de devis	
Société	UNIVERSITE DE STRASBOURG
Rue	4 RUE BLAISE PASCAL
Ville	STRASBOURG CEDEX
Adresse 3	
Adresse 4	
Code postal	67081
TVA intracommunautaire	FR44130005457
Référence du client:	Rohde & Schwarz
Nom du contact:	Eric Lorrain
Téléphone:	0620326700
Fax:	
E-mail:	eric.lorrain@unistra.fr

Adresse de livraison	
Nom de société ligne 1	UNIVERSITE DE STRASBOURG
Nom de société ligne 2	
Rue	4 RUE BLAISE PASCAL
Ville	STRASBOURG CEDEX
Adresse 3	
Adresse 4	
Code postal	67081
Nom du contact:	Eric Lorrain

Total des devis

Placement	Total H.T	Remise	Total HT remisé	TVA (20 %)	Total TTC
~~Online*~~	~~60 900,00 €~~	~~3 045,00 €~~	~~57 855,00 €~~	~~11 571,00 €~~	~~69 426,00 €~~
~~Offline~~	~~60 900,00 €~~	~~0,00 €~~	~~60 900,00 €~~	~~12 180,00 €~~	~~73 080,00 €~~

*** Remise Internet incluse**

Lignes de devis

Article	Votre référence article	Code commande	Référence fabricant / Fabricant	Qté demandé	UDV	Conditionnemer	Quantité commandée	Prix unitaire (€)	Valeur de la ligne (€)	Livraison	NCNR	Conforme ROHS
~~1~~		~~**A la demande**~~	~~**1333.1005P34**~~ ~~Rohde & Schwarz~~	~~12~~	~~1~~	~~l'unité~~	~~12~~	~~2702,00~~	~~32424,00~~	~~10 Offre non stockée : livraison sous 40 jour(s) ouvré(s), sous réserve de~~		

Article	Votre référence article	Code commande	Référence fabricant / Fabricant	Qté demandé	UDV	Conditionnemer	Quantité commandée	Prix unitaire (€)	Valeur de la ligne (€)	Livraison	NCNR	Conforme ROHS
	~~Package RTB2004 Oscilloscope 4 channels Contains serialized product +options : R&S RTB2004 digital oscilloscope 133.1005K04 consisting of : * R&S RTB2004 digital 4channel oscilloscope 70MHZ * R&SRTB-B243 300MHZ option~~									disponibilité chez le fabricant.		
2		**A la demande**	**1333.1005P99** Rohde & Schwarz	12	1	l'unité	12	2373,00	28476,00	10 Offre non stockée : livraison sous 40 jour(s) ouvré(s), sous réserve de disponibilité chez le fabricant.		
	Package RTB2004 Oscilloscope 4 channels Contains serialized product +options : R&S RTB2004 digital oscilloscope 70MHZ * R&S RTB-B243 300MHZ option RTB2004 *R&S RTB-B1 mixed signal max 300MHZ * R&S RTB-B6 ARB générator *R&S RTB-K1 I2C/SPI Trigger & d											

Commentaires

**Une participation aux frais de traitement de 6.95€ HT sera facturée pour toute commande inférieure à 75€ HT, ou inférieure à 30€ HT pour les commandes passées en ligne.*

Ce devis est soumis aux conditions générales de vente que vous pouvez retrouver sur le fr.rs-online.com et dans notre catalogue papier.

Tout article du devis indiqué comme NCNR ne peut pas être annulé ou retourné. Ces produits sont commandés exclusivement pour répondre à vos besoins et nous ne les stockons pas.

Tous les devis ont des prix valides pour 30 jours. Après 30 jours, les prix doivent être re-validés par RS. SIRET 334 534 03900030

Les projets ex-aequo ne seront pas examinés

Unité de formation : IUT Louis Pasteur

Projet 1 - *Contrôle industriel et sécurité des machines*

Formation(s) concernée(s) :

BUT GIM 1ère, 2ème et 3ème années formation classique
BUT GIM 1ère, 2ème et 3ème années formation par apprentissage
BUT GB 2ème année formation classique et apprentissage

Nombre d'étudiants concernés : 232

Formation B.U.T GIM classique : 96
Formation B.U.T GIM par apprentissage : 84
Formation B.U.T GB classique : 40
Formation B.U.T GB par apprentissage : 12

Description du projet :

Le déploiement du Bachelor Universitaire de Technologie (B.U.T.) depuis la rentrée de 2021 entraîne la mise œuvre de nouvelles pratiques pédagogiques basées sur l'APC (l'Approche Par Compétences) et le doublement des heures de projets tutorés. Pour pouvoir mener à bien ces réformes et répondre aux évolutions du monde socio-économique, nous envisageons l'achat de trois bancs « Départs moteurs » qui seront le complément nécessaire pour la formation de nos étudiants.
Ces systèmes pédagogiques permettront d'étudier les schémas d'alimentation des moteurs électriques ainsi que leurs commandes qu'elles soient électromécaniques ou électroniques (démarrage direct, 2 sens de marches, démarrage étoile triangle, démarreur électronique).

Afin de permettre une pédagogie innovante et différenciée, tout en laissant une large place au travail en mode projet et aux mises en situation, des activités dirigées seront proposées aux étudiants. La pédagogie qui sera utilisée dans le cadre du B.U.T. va reposer sur l'acquisition de blocs de compétences reconnues et recherchées par les industriels. L'enseignement va tendre à une plus grande professionnalisation en utilisant d'avantage le travail en mode projet. Ces projets tutorés qui étaient de 300 h en DUT passent ainsi à 600 heures en B.U.T. où l'on va demander aux étudiants d'être de plus en plus autonomes.

Ce type d'équipement sera très utile pour des formations comme le B.U.T. Génie Industriel et Maintenance qui comporte deux parcours, un parcours Management, Méthodes et Maintenance Innovante (3MI) orienté Maintenance et un parcours Ingénierie des Systèmes Pluritechniques (ISP) orienté Génie industriel qui va former des techniciens au génie industriel avec un focus spécifique sur les technologies électriques, l'électricité et les automatismes industriels où un tel système trouvera pleinement son utilité.

Ces systèmes serviront entre autres à la validation des Situations d'Apprentissage et d'Evaluation (SAE) qui visent à acquérir les compétences Maintenir et Améliorer en 1ère et en 2ème année de B.U.T Génie Industriel et Maintenance.
Ils serviront également aux travaux pratiques de technologies électriques et d'électricité et d'automatismes industriels pour les formations en B.U.T GIM ainsi qu'aux travaux pratiques de technologies électriques pour les formations en GB.

Impact bâtimentaire :

*Le porteur précisera ici les travaux ou aménagements engendrés par le projet et nécessitant la **DPI/DALI** (réfection de salle, travaux de mise aux normes, construction/réfection de bâtiments…). Les travaux connexes font partie intégrante du projet et reposeront sur son budget (rénovation, câblage informatique ou électrique…).*

La DPI/DALI peut accompagner techniquement les projets, voire faire élaborer les devis. Pour rappel, tout appareil nécessite à minima une prise de courant et/ou une prise réseau ; le demandeur vérifie que celle-ci existe déjà.

Le porteur précisera également l'impact en termes d'occupation de salle/amphi, notamment les réservations supplémentaires ou, au contraire, la réduction de l'occupation des salles suite à l'investissement. La réduction de l'impact bâtimentaire (en ligne notamment avec l'impact numérique) sera particulièrement valorisée.

Ces systèmes seront utilisés dans le laboratoire d'électrotechnique de l'IUT Louis Pasteur de Schiltigheim (Salle B0.39). Cette salle est déjà équipée pour alimenter des équipements en triphasé. Elle est également pourvue d'appareils de mesures (multimètres, analyseurs de réseaux, oscilloscopes) ainsi que d'ordinateurs fixes connectés au réseau de l'IUT. Il n'y aura donc pas d'aménagement particulier à prévoir.

Impact numérique :

*Le porteur précisera ici les éventuels développements informatiques et numériques engendrés par le projet nécessitant l'implication de la **DNum** (achat de logiciels ou de matériels informatique, développement d'une plate-forme logicielle, intégration d'équipements au réseau…)*

Pas de besoin spécifique en informatique.

Impact sur l'offre de formation :

Le porteur de projet indiquera les implications de ces aménagements sur les maquettes de formation (et/ou les Mecc). Le cas échéant, ces modifications pourront faire l'objet d'une pièce jointe.

Ces équipements sont essentiels pour le déploiement du B.U.T qui prévoit la mise en place de l'enseignement basé sur l'APC (notamment des SAE) et le doublement des heures de projets tutorés en passant de 300h à 600h.

Estimation du coût du projet (joindre le(s) devis) :

Prix unitaire HT : 15 800 €
Prix unitaire TTC : 18 960 €
Coût total TTC : 56 880 €

Proposition de co-financement :

L'IUT propose un cofinancement de 17 000 € (soit 30%) et assumera les frais liés à la mise en route de l'équipement et au fonctionnement.

Estimation du coût de fonctionnement et de maintenance :

Ce coût devra impérativement être pris en charge par l'unité de formation

Les coûts de maintenance seront entièrement pris en charge par la composante.
Le coût de fonctionnement :
Puissance : 2 kVA
Coût pour une heure de fonctionnement: 0,321 € (basé sur le tarif bleu EDF au 25/11/21)

Reproduire la grille de présentation des projets autant de fois que nécessaire
Les projets ex-aequo ne seront pas examinés

N° du Projet	Intitulé	Coût (TTC)	Co-financement
1	Banc "départs moteurs"	56 880 €	17 000 €

OFFRE DE PRIX N° 000399212

Créé le 16/11/21 Page : 001 / 001
Edité le 16/11/21 15:57

REXEL CRCE STRASBOURG
18 RUE DU DOUBS

67100 STRASBOURG
Tél.: 03.88.40.62.00 Fax.: 03.88.40.62.01
Mail :crce.alsace@rexel.fr

UNSTRA
4 RUE BLAISE PASCAL

67000 STRASBOURG

Votre contact agence : MOLLKUQAJ ALDO
Tél.: 03.88.40.62.00 Fax.: 03.88.40.62.01
Mail : aldo.mollkuqaj@rexel.fr
Nº de Client : 6246684

A l'attention de ALAIN BACHELARD

En réponse à votre demande,
nous vous communiquons nos meilleures conditions de prix et de délai pour :

Validité de l'offre de prix : 5 jours pour les câbles - 30 jours pour les autres produits

N° ligne	Référence / Désignation	Qté	Unité	Prix de base unitaire	Remise en %	Prix Net Unitaire	Qté / Délai		Montant H.T.	TVA
	Délai de livraison estimé indiqué en nombre de jours ouvrés, réactualisé lors de la passation de la commande. N'hésitez pas à nous contacter s'il ne vous convient pas.									
001	**SCHMD1AA540** BANC DEPART MOTEUR 46 Prod.non repris sauf accord specifique+abattement	2	P	17467,40000	10,00	15720,66000	2	8 j	31441,32	2

NC = Nous consulter

Nous vous remercions de rappeler la référence
Nº 000399212 sur votre commande
ainsi que lors de toute correspondance.
Nous vous prions d'agréer, cher client,
l'expression de nos sentiments dévoués.

Montant H.T.	Montant H.T. (D.E.E.E.)	P.F.A.	Frais de port
31441,32		3,60	

Net H.T.	**31444,92 €**
Total T.V.A.	6288,98 €
Total T.T.C.	**37733,90 €**

La validité de nos prix s'inscrit dans le respect des quantités spécifiées, de la totalité des matériels et dans la limite du délai de validité indiqué. Hors cette limite, nos prix seront réajustés au cours du jour de livraison. Délais estimés indiqués en nombre de jours ouvrés pour une livraison à l'adresse indiquée. Il sera à réactualiser lors du passage de la commande.
Cette offre de prix doit être considérée comme un descriptif chiffré de matériel et non pas comme une étude technique. Cette dernière ne peut être réalisée selon les règles de l'art que par un installateur de matériel électrique ou par un spécialiste.

Pour toute commande expédiée (hors produits destinés à l'exportation, électroménager et matériel informatique) d'un montant inférieur à 150€ HT une participation aux frais de port de 8.95 euros minimum sera facturée
Pour toute commande expédiée de matériel informatique et/ou ménager (hors produits destinés à l'exportation) d'un montant inférieur à 500 euros HT, une participation aux frais de port de 25 euros minimum sera facturée».

Conditions générales de vente au verso.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

I.GENERALITES

Les présentes conditions générales de vente (ci-après les «**CGV**») régissent de manière exclusive les relations commerciales entre la Société REXEL France (ci-après la «**Société**») et ses clients (ci-après les «**Clients**») pour toute fourniture de produits (ci-après le(s) «**Produit(s)**») et/ou de prestations de services associées ou non à ces Produits (ci-après la/les «**Prestation(s)**»). La Société se réserve le droit d'adapter ou modifier à tout moment les CGV, étant précisé que les CGV applicables sont celles en vigueur le jour de la commande. Toute commande passée auprès de la Société implique l'adhésion entière du Client aux CGV qui prévalent sur toutes autres conditions, à l'exception de celles qui ont été expressément convenues par écrit entre la Société et le Client. La Société ne saurait être liée par les engagements de ses représentants ou employés que sous réserve d'une confirmation écrite émanant de sa part.

II.COMMANDES

II.1.Commande de Produits

La commande du Client est considérée comme définitivement acceptée par la Société après réception par cette dernière de l'acompte éventuellement prévu et dans tous les cas par l'envoi d'une confirmation écrite par la Société ou par l'expédition des Produits visés sur la commande. Toute commande de Produits en ligne sur le site www.rexel.fr de la Société ne deviendra ferme et définitive qu'une fois acceptée par la Société ; cette acceptation prenant la forme d'une confirmation de commande adressée par email. Il appartient au Client de conserver, sur le support de son choix, les informations contractuelles ainsi transmises par la Société. Toute modification de commande ne sera possible qu'avec l'accord préalable et écrit de la Société. De même, une commande annulée en partie ou en totalité par le Client, sans consentement préalable et écrit de la Société, sera facturée au Client. Pour toute commande inférieure à 15 euros HT, la Société se réserve la possibilité de refuser l'expédition des Produits commandés.

II.2.Commande de Prestations

Les Prestations confiées par le Client à la Société sont réalisées sur la base et conformément aux instructions, informations et besoins communiqués par le Client, et, le cas échéant, conformément au cahier des charges convenu par écrit entre le Client et la Société. Le Client reconnaît que l'exécution des Prestations par la Société dépend de manière essentielle du contenu et de la qualité des éléments précités fournis par le Client et s'engage dès lors à fournir des informations exactes et complètes. A défaut de fourniture par ce dernier des éléments précités, la Société sera dispensée d'exécuter les Prestations compromises, sans diminution de prix. Toute demande du Client tendant à modifier ou étendre certaines Prestations est soumise à l'accord écrit de la Société. Les coûts, conditions et délais d'exécution associés feront alors l'objet d'un avenant à la commande.

III.PRIX

Toute offre de prix n'est valable que dans la limite du délai d'option qui est, sauf stipulation contraire, de quinze (15) jours pour les matériels (hors câble), cinq (5) jours pour les câbles et trente (30) jours pour les Prestations. Les prix s'entendent hors taxes et hors frais accessoires qui sont facturés en sus : participation aux frais administratifs (PFA) selon barème communiqué, et facturée mensuellement, frais de livraisons, coûts d'emballages. Les taxes, dont la TVA, et le cas échéant les éco-contributions applicables sont facturées selon les dispositions légales en vigueur. La facturation étant établie au cours du jour de livraison, les tarifs de la Société sont modifiables sans préavis en fonction de l'évolution des tarifs de ses fournisseurs, même en cours d'exécution d'une commande à livraison fractionnée. Ces variations ne sauraient justifier l'annulation de la commande par le Client.

S'agissant des Prestations, les prix sont calculés sur la base des informations fournies par le Client, en tenant compte notamment de la nature, de la complexité et du volume des Prestations à effectuer. Ils sont susceptibles d'être modifiés en cas de survenance de tout évènement imprévu, quel qu'il soit entraînant une modification d'un des éléments de la Prestation.

IV.CONDITIONS DE REGLEMENT

Les factures de la Société sont payables au comptant sans escompte. Lorsque la Société accepte d'être réglée par un effet de commerce émis par le Client, celui-ci doit parvenir au centre de traitement des paiements de la Société dix jours au plus tard, à dater de la réception du relevé de factures. La création d'effets de commerce, quels qu'ils soient, ne constitue ni dérogation, ni novation au lieu de paiement. En cas de paiement anticipé, aucun escompte ne pourra être accordé. Toute demande de paiement à terme implique l'ouverture préalable d'un compte par les services administratifs de la Société qui est libre de le refuser, le réduire ou le résilier à tout moment sans préavis et sans avoir à motiver sa décision. Les commandes de Produits non stockés sont payables lors de la passation de la commande sauf accord écrit contraire. En aucun cas le paiement ne peut être suspendu ou faire l'objet d'une quelconque compensation. La Société se réserve le droit à tout moment même après l'expédition ou l'exécution partielle d'une commande, en fonction de la capacité financière du Client, d'exiger le paiement en avance à la commande ou toute garantie conforme aux usages commerciaux. De même, tous changements dans la situation juridique ou financière du Client correspondant aux événements listés ci-après, de manière non limitative, devront faire l'objet d'une information écrite auprès de la Société, qui pourra, si elle le souhaite, annuler les commandes en cours, refuser des commandes, exiger des garanties ou modifier les conditions et délais de paiement : procédure de sauvegarde ou judiciaire, mise en location gérance, cession de tout ou partie du fonds de commerce du Client, échange de titres de la société du Client, apports en société, fusion, scission, changement de contrôle, résiliation ou réduction de garantie.

V.RETARDS ET DEFAUT DE PAIEMENT

En cas de retard ou défaut de paiement total ou partiel à l'échéance, toutes sommes dues par le Client au titre d'une commande ou d'autres commandes exécutées ou en cours d'exécution deviendront immédiatement exigibles sans mise en demeure préalable, sans préjudice de la faculté de résolution prévue à l'article XIII ci-dessous. Par ailleurs, sans préjudice de dommages et intérêts que la Société se réserve le droit de réclamer au Client, le retard ou défaut de paiement total ou partiel à l'échéance entraînera la suspension par la Société de toute nouvelle livraison de Produits et/ou exécution de Prestation et le paiement par le Client :

- de pénalités de retard calculées sur la base du taux d'intérêt pratiqué par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de dix points de pourcentage, le taux d'intérêt à appliquer étant, pour le premier semestre de l'année, celui en vigueur au 1er janvier de l'année considérée et, pour le second semestre, celui en vigueur au 1er juillet de l'année considérée. Ces pénalités sont applicables à compter du lendemain de la date d'exigibilité de la facture et ce jusqu'au complet paiement des sommes dues ;
- d'une indemnité forfaitaire d'un montant de 40 euros par facture impayée, ce montant étant susceptible d'être augmenté si la Société justifie que les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de l'indemnité forfaitaire ;
- d'une clause pénale dont le montant sera égal à une somme correspondant à 15% du montant total facturé et non payé par le Client.

A défaut de complet paiement, le Client s'engage à restituer, immédiatement et à ses frais, les Produits restés impayés, et prendra à sa charge les éventuels frais de remise en état.

VI.CONTESTATION DE LA FACTURE

Toute contestation ou réclamation concernant les factures adressées par la Société au Client ne pourra, en tout état de cause, être examinée par la Société que si elle est réalisée par écrit dans les huit (8) jours suivant la réception de la facture contestée.

VII.LIVRAISON - TRANSPORT

Les délais de livraison sont donnés de bonne foi à titre indicatif et leur non-respect ne pourra en aucun cas entraîner le versement d'indemnités ou l'annulation des commandes par le Client. La livraison est toujours réputée faite dans les points de vente de la Société. Les expéditions seront réalisées en port dû. Exceptionnellement dans le cas où les volumes expédiés ne sont pas conséquents, les distances de livraison restent raisonnables et la commande est supérieure ou égale à 250 euros HT, les expéditions pourront être franco de port, le choix du transporteur étant alors réservé à la Société. Une participation aux frais de port sera demandée pour les autres cas. Lors de la livraison, il appartient au Client de vérifier en présence du transporteur le bon état des Produits livrés. En cas d'avarie ou de manquant, le Client devra :

- indiquer sur les documents de transport des réserves claires, significatives, précises et complètes, et
- confirmer ces réserves au transporteur par lettre recommandée avec accusé de réception dans les trois (3) jours qui suivent la réception des Produits et adresser copie de ce courrier par lettre recommandée avec accusé de réception à la Société.

En cas de non respect de cette clause, le Client ne pourra prétendre à aucune indemnisation. La Société se réserve la possibilité d'effectuer des livraisons partielles accompagnées d'une facture distincte. Toute livraison partielle doit être considérée comme un contrat séparé. Le Client ne pourra pas, en conséquence, se prévaloir de l'attente du solde des Produits commandés pour effectuer le paiement des Produits livrés. S'agissant des Prestations, les délais d'exécution sont donnés à titre indicatif et ne courent qu'à compter du moment où la commande a été validée par les Parties. Ces indications de délai constituent pour la Société une obligation de moyens. Nonobstant toute clause contraire, en aucun cas les retards d'exécution de la Société ne peuvent entraîner au profit du Client le paiement de quelque pénalité que ce soit.

VIII.TRANSFERT DES RISQUES

Les Produits voyagent aux risques et périls du Client, qui en prend livraison sous sa responsabilité, quel que soit le mode de transport ou le mode de règlement du prix. Il appartient au Client de vérifier lors de la réception la quantité, la qualité, le poids et les dimensions des Produits livrés et, en cas d'avarie, d'exercer les recours éventuels à l'encontre du transporteur conformément à ce qui est indiqué à l'article VII. En cas de livraison directe par la Société, le Client devra signaler les avaries ou défauts auprès du livreur.

IX.EMBALLAGES CONSIGNES

Les tourets consignés sont repris à la valeur de consignation sous déduction de la redevance fixe appliquée par les câbleurs s'ils sont retournés en bon état, franco de port dans les agences de la Société, dans un délai de trois (3) mois à partir de la date de mise à disposition. Passé ce délai, il sera déduit de l'avoir de consignation un droit mensuel de location égal à 3% de la valeur de consignation.

X.REPRISES - RECYCLAGE - DESTRUCTIONS

Les Produits vendus ne sont ni repris ni échangés. A titre exceptionnel, et après accord préalable et écrit de la Société, un Produit pourra être repris, à condition d'être en parfait état, dans son emballage d'origine, et d'avoir été livré depuis moins de quinze (15) jours calendaires. Tout retour devra être fait, aux frais du Client, franco de port, avec indication des numéros et date de livraison et devra être accompagné d'une commande de compensation d'un montant équivalent à celui des Produits repris. Les reprises acceptées donneront lieu exclusivement à l'émission d'un avoir par la Société correspondant au montant total du prix de vente du Produit repris, diminué d'un abattement proportionnel aux frais occasionnés par les opérations de reprise et qui dans tous les cas sera au moins égal à 10% de la valeur de facturation. Aucune reprise ne sera acceptée pour des Produits non stockés par la Société ou ayant fait l'objet d'une commande spécifique de la part de la Société auprès de ses propres fournisseurs. La Société, en sa qualité de distributeur, a pris toutes les dispositions pour recueillir auprès de ses propres fournisseurs les informations relatives à la collecte, l'enlèvement, le traitement ou le conditionnement des équipements électriques et électroniques, et veille en permanence à la traçabilité des documents permettant de s'assurer du respect par ses fournisseurs de leurs obligations en leur qualité de fabricants, et se charge d'en tenir informés les utilisateurs d'équipements électriques et électroniques. Par ailleurs, la Société tient à la disposition de ces derniers les informations relatives aux solutions d'enlèvement et de traitement des déchets d'équipements électriques et électroniques.

XI.CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE

En application des dispositions des articles 2367 et suivants du Code Civil, les Produits vendus demeurent la propriété de la Société jusqu'au complet paiement du prix, en principal et en accessoires. Ne constituent pas des paiements au sens de la présente disposition la remise de traites ou de titres créant une obligation de payer. Jusqu'au complet paiement, les Produits livrés seront consignés en dépôt et le Client s'engage à les conserver de telle manière qu'ils ne puissent être confondus avec d'autres matériels et à préserver intact le marquage d'identification. Dans tous les cas, le Client supportera, dès la livraison, le risque des dommages que les Produits pourraient subir ou occasionner pour quelque cause que ce soit. Il supporte également la charge des assurances. Il sera tenu de payer le même prix en cas de disparition par cas fortuit ou de force majeure et notamment en cas de vol, d'incendie, destruction, grève, lock-out, inondation, etc. Le Client ne pourra disposer des Produits de quelque manière que ce soit sans l'accord préalable et exprès de la Société. Toutefois, le Client pourra revendre ou transformer les Produits dans le cadre de l'exploitation normale de son activité. En cas de revente, le Client cède à la Société toutes les créances nées à son profit de la revente au tiers-acquéreur. En cas de transformation, le Client s'engage à céder d'ores et déjà à la Société la propriété de l'objet résultant de la transformation afin de garantir les droits de la Société ci-dessus prévus. En tout état de cause, le Client ne peut donner les Produits en gage ni en transmettre la propriété à titre de garantie. En cas de saisie ou de toute autre intervention d'un tiers, le Client est tenu d'en aviser immédiatement la Société. Dans tous les cas où la Société serait amenée à faire jouer la présente clause, les acomptes éventuellement reçus lui resteront définitivement acquis.

XII.RESOLUTION

Le non-respect par le Client de l'une de ses obligations essentielles, notamment le défaut total ou partiel de paiement à l'échéance, constitue une inexécution suffisamment grave qui entraîne le droit pour la Société, sans mise en demeure préalable, de suspendre la livraison des Produits au titre des commandesen cours d'exécution, et/ou de suspendre l'exécution de ses obligations, sans indemnité, et sans préjudice de tout autre droit de la Société. De plus, si quarante-huit (48) heures après la première présentation d'une mise en demeure adressée par lettre recommandée avec accusé de réception, celle-ci reste infructueuse, tous les accords conclus avec le Client pourront être résiliés de plein droit, par lettre recommandée avec avis de réception, sans versement d'indemnité au Client par la Société qui pourra revendiquer les Produits impayés et réclamer par tous moyens leur restitution immédiate et ce, sans préjudice de dommages et intérêts que la Société se réserve le droit de réclamer au Client. Dans tous les cas mentionnés ci-dessus, et dès lors que la Société n'opte pas pour la résiliation des accords, toutes les créances de la Société deviendront immédiatement exigibles et le Client sera tenu de restituer immédiatement et à ses frais les Produits restés impayés.

Toute violation par le Client des dispositions de l'article XIII constituera un motif suffisamment grave pour justifier l'annulation de toute commande et mettre fin à la relation commerciale avec effet immédiat, sans préjudice de tous dommages et intérêts auxquels la Société peut prétendre.

XIII. ETHIQUE ET COMPLIANCE

A titre liminaire, le Groupe Rexel a adhéré au Pacte Mondial des Nations Unies qui intègre les dix principes universellement admis relatifs aux droits de l'homme, aux normes du travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption. La Société, en sa qualité de filiale du Groupe Rexel, a pris les engagements qui ressortent des guides, codes et principes d'éthique et de compliance applicables à l'ensemble des sociétés du Groupe Rexel, disponibles à l'adresse ethique.rexel.com. La Société dispose également d'une procédure de signalement d'alertes, disponible à l'adresse www.rexel.com/fr/alerte-ethique. Le Client reconnait avoir pris connaissance des guides, codes et principes d'éthique et de compliance applicables à la Société et s'engage à respecter a minima les mêmes standards d'éthique et de compliance que la Société.

XIII.1.Contrôle de la destination finale et contrôle des importations et des exportations

Pour les Produits soumis à des restrictions commerciales, le Client s'engage à obtenir lui-même les autorisations requises, à en justifier l'obtention, le cas échéant, et à fournir à la Société toutes les informations sur les intermédiaires et les utilisateurs successifs de ces Produits. Les frais et coûts de douane/dédouanement et d'exportation restent à la charge exclusive du Client sauf INCOTERM différent mentionné sur l'offre de prix et la confirmation de commande. Le Client devra, sur demande de la Société, lui fournir dans les plus brefs délais toutes les informations relatives au client final, à la destination finale et à l'usage final des Produits fournis par la Société, ainsi que les restrictions existantes à l'exportation pour permettre aux autorités ou à la Société d'effectuer des vérifications en matière de contrôle des exportations. La Société sera en droit de ne pas remplir ses obligations contractuelles si une réglementation nationale ou internationale ou toute autre contrainte impérative, relative au commerce national ou international, à l'importation ou à l'exportation, à des obligations douanières, des mesures d'embargos ou toutes autres sanctions, s'opposait ou contrevenait à la validité ou à l'exécution de ses obligations contractuelles. Le Client s'engage à respecter et à faire respecter -dans le cas de transfert ou de cession à un tiers des produits fournis par la Société- les réglementations nationales et internationales applicables relatives au contrôle des importations et des exportations (ou réexportations). Le Client garantit la Société contre tous recours, procédures, actions, amendes, pertes, frais résultant de l'inobservation et/ou de la violation par le Client des obligations décrites ci-dessus. Le Client indemnisera la Société pour tous dommages y afférents.

XIII.2.Corruption / Blanchiment

Le Client déclare et garantit :

- respecter l'ensemble des lois et réglementations applicables relatives à la lutte contre la corruption, le blanchiment de capitaux, le trafic d'influence et toutes autres infractions de probité ou pratiques interdites,
- ne pas - ni aucun de ses collaborateurs, salariés ou non, associés, représentants, agents, sous-traitants - offrir, solliciter, accepter, recevoir, directement ou indirectement, des offres, promesses, dons, présents ou autre avantage indu, à des fins d'accomplissement ou d'abstention d'accomplissement d'un acte, d'obtention de faveurs ou d'avantages particuliers, constituant ou susceptible de constituer une pratique de corruption ou toute autre infraction de probité ou pratique interdite.

La Société se réserve le droit de réaliser chez le Client des audits sur le respect des engagements pris aux termes de l'article XIII des présentes, et de demander au Client des attestations de conformité sur ces sujets.

Tout manquement par le Client à ses engagements pris aux termes de l'article XIII des présentes, serait constitutif d'une faute grave susceptible de justifier la rupture de la relation commerciale, par la Société, sans préavis et sans indemnité pour le Client.

XIV.GARANTIES - RESPONSABILITE

XIV.1.Garanties

Les garanties sur les Produits vendus par la Société sont celles données par les fabricants desdits Produits à l'exclusion de toute autre garantie. La Société transfère ainsi au Client les garanties du fabricant concernant les Produits livrés. Ces garanties sont valables sous réserve d'une installation conforme et normale des Produits et du respect des recommandations du fabricant. La garantie est, en tout état de cause, exclue :

- Lorsque l'usage du Produit fait l'objet d'une adaptation ou d'un montage spécial des Produits, sauf si cette adaptation ou ce montage spécial a été expressément indiqué dans la commande qui a été acceptée par la Société et a été effectuée sous la surveillance permanente de cette dernière ;
- Lorsque le Produit concerné par la garantie aura été démonté, modifié ou réparé par un tiers ;
- Lorsque le dommage résulte d'une usure du Produit provoquée par un manque d'entretien ou de graissage, maladresse, négligence, inexpérience ou usage du Produit non prévus ou acceptés par la Société, ou avec des marges de sécurité trop faibles.

Dans le cas où la responsabilité de la Société serait établie, notamment à l'occasion d'une adaptation, d'un assemblage ou d'un montage spécial de Produits, celle-ci sera strictement limitée, au choix de la Société, à la réduction correspondant au prix H.T. ou au remplacement gratuit des pièces reconnues contradictoirement défectueuses. Le coût du transport et de la main d'œuvre ainsi que tout autre poste de préjudice du Client resteront à la charge du Client.

Pour bénéficier de la garantie dans les conditions définies par le fabricant, le Produit défectueux devra être accompagné d'une preuve d'achat, et ce dans le délai imparti par ce dernier.

S'agissant des Produits commandés mais dont la livraison n'est pas intervenue à la date de livraison indiquée sur le bon de commande, les conditions de garantie demeurent exclusivement celles offertes par le fabricant du Produit concerné.

Les Produits déstockés sont vendus en l'état où ils se trouveront le jour de la vente et ne sont, à ce titre, ni repris, ni échangés. Par conséquent, le Client renonce à tout recours contre la Société au titre de la vente de Produits déstockés et ce, quel que soit son fondement.

XIV.2. Responsabilité

Agissant en qualité de distributeur, la Société ne saurait en aucun cas :

- être tenue pour responsable de la définition des besoins du Client tant en termes quantitatifs que qualitatifs. Toute information, conseil, préconisation, étude technique n'est faite qu'à titre indicatif et ne saurait engager la responsabilité de la Société. Le choix des Produits et/ou des Prestations est réalisé sous l'entière responsabilité du Client. Il lui appartient en conséquence de procéder, ou faire procéder par un tiers qualifié et spécialisé de son choix, préalablement à sa commande, à une analyse détaillée de ses besoins et de ses objectifs ;
- être tenue pour responsable de l'exactitude des caractéristiques de forme, de dimensions, de poids, des performances, des spécifications de fonctions et, plus généralement, de toutes caractéristiques techniques des Produits indiquées dans les catalogues, prospectus, tarifs, imprimés publicitaires émanant de la Société. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif et peuvent être modifiées à tout moment et sans préavis ;
- être réputée responsable de la maîtrise d'oeuvre du projet dans lequel les Produits et Prestations fournis par ses soins sont destinés à s'insérer ;
- être tenue pour responsable de l'installation des Produits commandés ou en cas d'usage anormal ou de sinistre résultant du nonrespect des normes, règles et/ou méthodes d'installation ou d'utilisation desdits Produits. Les Clients sont tenus de prendre connaissance des notices des fabricants et de toute autre information jointe ou portée sur le Produit ou son emballage. L'installation des Produits est réalisée sous l'entière responsabilité du Client. Si nécessaire, il doit se rapprocher de professionnels qualifiés afin de procéder à leur installation.

En tout état de cause, si la responsabilité de la Société devait être engagée du fait des Produits vendus, quelle que soit la cause du dommage ou sa nature, cette responsabilité ne pourra pas excéder le prix hors taxes facturé du Produit à l'origine du dommage, à l'exclusion de toute autre indemnisation de quelque nature qu'elle soit et notamment à l'exclusion de l'indemnisation de tout préjudice immatériel qui serait la conséquence, directe ou indirecte, du défaut des Produits. S'agissant des Prestations, la Société ne sera en aucun cas responsable des dommages immatériels et/ou indirects, tels que perte de chiffre d'affaires, de clientèle ou d'image, pénalités de retard, causés au Client. En tout état de cause, si la responsabilité de la Société devait être engagée du fait des Prestations, sa responsabilité ne pourra pas excéder cinquante pourcent (50%) du montant facturé au titre de la Prestation en cause.

XV.FORCE MAJEURE

Aucune partie ne pourra être tenue pour responsable en cas d'inexécution totale ou partielle de l'une de ses obligations, si cette inexécution est due à la survenance d'un événement constitutif d'un cas de force majeure, présentant les caractères d'imprévisibilité, d'irrésistibilité et d'extériorité définis par l'article 1218 du Code civil et la jurisprudence française. De convention expresse, la grève du personnel de la Société ou de ses sous-traitants, le manque de personnel de la Société ou de ses sous-traitants notamment transporteurs routiers, les pannes et arrêts provisoires de travail du personnel de la Société ou de ses sous-traitants constituent notamment des événements de force majeure. La partie affectée par un cas de force majeure en informera l'autre par écrit dans les meilleurs délais et s'efforcera de tout mettre en œuvre pour réduire autant que possible les effets dommageables résultant de cette situation. En cas d'événement de force majeure ayant une durée supérieure à dix (10) jours, la Société aura la possibilité de résilier par tout moyen les commandes affectées en respectant un préavis de cinq (5) jours ouvrés et ce, sans versement d'indemnité au Client.

XVI.DONNEES PERSONNELLES

Chaque Partie s'engage à respecter les dispositions du droit applicable, en particulier au titre de la loi Informatique et Libertés. En particulier, chaque Partie s'engage à :

- informer les personnes concernées de la ou des finalités et des moyens du traitement des données effectué, obtenir leur consentement préalable si nécessaire et leur permettre d'exercer leurs droits ;
- mettre en œuvre les mesures techniques et organisationnelles appropriées pour garantir la sécurité de ces données, à savoir leur confidentialité, leur intégrité et leur disponibilité.

À cet effet, la politique de protection des données à caractère personnel de la Société est disponible sur www.rexel.fr ou sur simple demande adressée à Rexel France SAS, 13 Boulevard Fort de Vaux, CS 60002 - 75838 Paris Cedex 17, ou par email à : donnees.personnelles@rexel.fr. Le Client s'engage à communiquer cette politique, selon le cas, à ses collaborateurs et partenaires concernés, et à communiquer sa propre politique à la Société, ses collaborateurs partenaires, ainsi qu'à toute personne concernée.

XVII.PROPRIETE INTELLECTUELLE

Dans le cas où la fourniture de Produits incorpore des logiciels sous quelle que forme que ce soit issus de propriété industrielle et intellectuelle appartenant à la Société ou à un tiers, le Client ne bénéficie sur lesdits logiciels que d'une licence d'utilisation non exclusive accordée à titre personnel, sans bénéficie de sous-licence et sans faculté de cession.

XVIII.CONFIDENTIALITE

Le Client reconnaît le caractère confidentiel des informations et documents de toute nature auxquels il a ou aura accès à l'occasion de sa relation commerciale avec la Société et s'engage en son nom comme en celui de ses collaborateurs et sous-traitants à prendre toutes les précautions nécessaires pour empêcher leur divulgation.

XIX.DROIT APPLICABLE ET ATTRIBUTION DE JURIDICTION

L'ensemble des relations commerciales de la Société avec ses Clients est soumis au droit français.

DE CONVENTION EXPRESSE, TOUTES LES CONTESTATIONS CONCERNANT L'INTERPRETATION OU L'EXECUTION DES PRESENTES, ET LA CESSATION DES RELATIONS COMMERCIALES ENTRE LES PARTIES, SERONT DE LA SEULE COMPETENCE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DU LIEU DU SIEGE SOCIAL DE LA SOCIETE AUQUEL IL EST FAIT ATTRIBUTION DE JURIDICTION, MEME EN CAS DE PLURALITE DE DEFENSEURS OU D'APPEL EN GARANTIE.

Les traites ou acceptations de règlement nonobstant toutes stipulations du lieu effectif de paiement, de même que les expéditions franco ne constituent ni novation, ni dérogation à cette clause attributive de juridiction.

Commission de la formation et de la vie université

Les projets ex-aequo ne seront pas examinés

Unité de formation :
IUT Robert Schuman – Département Génie Civil Construction Durable

Projet 1 - *Espace topographie et modélisation numérique*

Formation(s) concernée(s) :

Le projet intéresse l'intégralité des formations du BUT génie civil, du DUT génie civil et des licences professionnelles de l'actuelle offre de formation déclinées en :
BUT 1 : *tronc commun du génie civil*
BUT 2 *(à partir de septembre 2022) et* ***BUT 3*** *(à partir de septembre 2023) différenciés en parcours :*
- Parcours Travaux Bâtiment
- Parcours Travaux Publics
- Parcours Réhabilitation et Amélioration des Performances Environnementales des Bâtiments
- Parcours Bureau d'Etudes Conception

La ***formation Trinationale*** *en génie civil portée par l'IUT d'Illkirch et les Fachhochschulen de Muttenz et Karlsruhe, est également concernée*

De façon ponctuelle cet espace dédié à la modélisation et à l'outil numérique appliqué à la topographie pourra concerner les ***établissements partenaires des Cordées de la Réussite ou du Campus des Métiers et des Qualifications*** *pour de l'activité participative telle que le BIM GAME.*

Nombre d'étudiants concernés :

Les ***300 à 350 étudiants*** *fréquentant l'IUT GCCD d'Illkirch seront concernés.*
Le projet peut aussi impliquer des établissements partenaires du Campus des Métiers CMQ3E tels que l'INSA, L'ENSA de Strasbourg, le lycée Le Corbusier d'Illkirch.

Description du projet :

Profitant d'une restructuration énergétique du bâtiment d'enseignement dans le cadre d'un CPER (changement d'huisseries, isolation des façades, remplacement des corps de chauffe, et mise en place d'une ventilation) le département Génie Civil de l'IUT Robert Schuman souhaite adapter la salle GC008 existante et dédiée à la topographie à ***l'évolution de la pédagogie que nécessite la mise en application du BUT****, ainsi qu'à la* ***place croissante de la maquette numérique*** *dans les applications topographiques.*
En ce sens il est prévu de favoriser le travail par groupes ou équipes dans l'esprit du projet tel qu'il sera vécu en entreprise aussi bien en préparant la mission qu'en revenant du terrain pour exploiter les mesures, le tout avec l'utilisation des outils numériques largement répandus dans la profession.

Il est donc projeté un espace topographie et modélisation numérique fonctionnant à la fois comme un bureau d'études de préparation de travaux topographiques et d'exploitation des données recueillies sur le terrain et servant à enrichir les projets et maquettes 3D étudiés

Motivation du soutien demandé par l'intermédiaire de l'appel à projets CFVU

Le référentiel de compétences du BUT Génie Civil Construction Durable décrit par situations d'apprentissages et ressources (PN ; Programme National) tend à allouer davantage d'heures à la topographie et ainsi ***augmenter la technicité*** *des diplômés qui s'insèreront dans les entreprises de bâtiment ou de travaux publics. En corrélation avec cet objectif, le département génie civil a fortement investi ces dernières années dans du matériel topographique (tachéomètres, stations totales, GPS, interface logicielle) visant à reproduire le contexte matériel dans lequel évolueront les techniciens en charge des missions topographiques ou assistants géomètres formés.*

L'outil matériel sera mis au service d'une ***pédagogie collaborative****, où les différents publics qui constituent les effectifs (bacheliers technologiques accueillis à hauteur de 50 % et bacheliers généraux) seront amenés par équipes de trois ou quatre personnes à échanger et communiquer sur la nature de la mission à effectuer, et à s'attribuer un rôle lors des opérations sur le terrain, et à s'organiser au sein de l'équipe pour se répartir les exploitations des données et restitutions numériques de fin de mission. Cette* ***pédagogie par la responsabilisation de l'apprenant en phase projet*** *placera l'étudiant en situation de microentreprise et favorisera la construction de ses savoirs et son implication dans sa formation.*

L'Espace topographie et modélisation numérique *prévu, qui sera fonctionnel et adaptable en termes de mobilier et de supports audiovisuels et informatiques constituant le cœur de ce projet, est le cadre matériel dans lequel les étudiants et l'enseignant pourront débattre de manière* ***différenciée et interactive*** *des solutions à mettre en œuvre selon les missions confiées.*

Description détaillée des équipements prévus

Mobilier

Il est prévu d'associer deux types de mobiliers.

1) La mise en place de 2 îlots de 6 postes informatiques pouvant accueillir 3 ou 4 équipes de 3 personnes

2) Ce mobilier est complété par des tables de réunions et chaises dans l'esprit d'une configuration rapidement modulable qui pourront être déplacés facilement et disposés en espaces collaboratifs de travail.

Cet espace dédié à l'utilisation d'outils de modélisation numérique des terrains et des constructions doit pouvoir ponctuellement accueillir au plus 26 étudiants encadrés par un ou deux enseignants (groupe TD), mais bien plus fréquemment le groupe TP constitué de 13 personnes accompagnées d'un enseignant.

Équipement informatique

Il est prévu en plus de 9 postes informatique fixes, et fonctionnant sous VDI (qui ne font pas partie de l'appel à projets CFVU) d'installer 4 postes supplémentaires (non en VDI) équipés des logiciels et interfaces communicantes avec les appareils de topographie et dédiés à la manipulation des maquettes numériques, aux transferts des fichiers IFC de et vers les appareils topographiques.

La salle dédiée à la topographie et à la modélisation numérique devra également permettre l'accès aux applications spécifiques du génie civil via des licences VDI utilisables par les étudiants équipés d'ordinateurs portables. Un pack de 16 licences est ainsi intégré au projet.

Ce projet dédiée à la topographie et à la modélisation numérique permettra également l'accès aux applicatifs métiers via le projet VDI, mis en œuvre au niveau de l'Université via l'IDEX "PIA3 Hybridation des formations d'enseignement supérieur". L'action DéPHy-6, plus précisément, permet un accès à distance hybride aux étudiants (depuis la salle, depuis leur portable personnel ou depuis chez eux via internet). Afin de renforcer les capacités de la plateforme VDI et d'augmenter l'hybridation, une carte d'accélération avec ses 16 licences supplémentaires est ainsi intégrée au projet.

Tableau numérique et vidéo-projection
L'espace dédié à la modélisation numérique sera équipé de deux tableaux numériques se faisant face, permettant d'afficher et de manipuler les plans et de pouvoir y superposer des croquis ou schémas.
Cet équipement de projection pourra afficher soit le même contenu soit des contenus différenciés, projets spécifiques par équipes, supports de présentation dans le cas des restitutions d'étudiants…
Le système de vidéo-projection permettra de diffuser le contenu provenant de sources diverses, ordinateurs fixes, ordinateurs portables ou tablettes.

Impact bâtimentaire :
*Le porteur précisera ici les travaux ou aménagements engendrés par le projet et nécessitant la **DPI/DALI** (réfection de salle, travaux de mise aux normes, construction/réfection de bâtiments…). Les travaux connexes font partie intégrante du projet et reposeront sur son budget (rénovation, câblage informatique ou électrique…).*
La DPI/DALI peut accompagner techniquement les projets, voire faire élaborer les devis. Pour rappel, tout appareil nécessite à minima une prise de courant et/ou une prise réseau ; le demandeur vérifie que celle ci existe déjà.
Le porteur précisera également l'impact en termes d'occupation de salle/amphi, notamment les réservations supplémentaires ou, au contraire, la réduction de l'occupation des salles suite à l'investissement. La réduction de l'impact bâtimentaire (en ligne notamment avec l'impact numérique) sera particulièrement valorisée.

L'impact bâtimentaire comprend la vérification et l'adaptation de la puissance électrique disponible sur la salle qui à l'origine était équipée de 9 postes auxquels le projet rajouterait 4 postes.

Il faudra d'autre part prévoir l'alimentation électrique et connexion au réseau de ces nouveaux postes pour lesquels il est possible d'emprunter les chemins de câbles existants.

Potentiellement du réseau électrique devra être repositionné en faux-plafond. Pour donner une cohérence à cet espace nouvellement aménagé un rafraîchissement des peintures murales est programmé.

En plus de l'équipement en prises de courant des îlots informatiques, il faudra prévoir un power pod dédié à l'alimentation des ordinateurs portables sur une des tables dédiées aux regroupements.

Impact numérique :
*Le porteur précisera ici les éventuels développements informatiques et numériques engendrés par le projet nécessitant l'implication de la **DNum** (achat de logiciels ou de matériels informatique, développement d'une plate-forme logicielle, intégration d'équipements au réseau…)*

La dimension numérique du projet s'intègre aisément à l'infrastructure réseau existante

La gestion se fait à l'interne de la composante avec le Centre d'aide à la Formation et aux études (audiovisuel) de l'IUT Robert Schuman en étroite collaboration avec le service informatique.

Impact sur l'offre de formation :
Le porteur de projet indiquera les implications de ces aménagements sur les maquettes de formation (et/ou les Mecc). Le cas échéant, ces modifications pourront faire l'objet d'une pièce jointe.

Le projet ne donne pas lieu à des modifications de la maquette décrivant l'offre de formation

Estimation du coût du projet (joindre le(s) devis) :

Espace topographie et modélisation numérique - GC008

Estimation des coûts	Coût en € (TTC)	Devis joint
Mobilier	15204,74	oui
Electricité	10932	oui
Faux-plafond	4507	oui
Peinture	3035,46	oui
Carte Nvidia de 16 vGPU + Licence	6000	non *
4 PC fixes + moniteurs	3506,98	oui
2 écrans Flip 85 ''	12417,6	oui
TOTAL estimé	**55603,78**	

* prix estimatif dans l'attente d'un devis. Nous rencontrons en effet des difficultés avec le nouveau titulaire du marché informatique, HPE, qui tarde à nous adresser les devis.

Proposition de co-financement :

Proposition de co-financement : 17 000 €

Estimation du coût de fonctionnement et de maintenance :

Ce coût devra impérativement être pris en charge par l'unité de formation

Les coûts de fonctionnement et de maintenance sont liés aux équipements informatiques :
Licences VDI avec un coût à l'année
Postes informatiques (hors VDI) à renouveler à la fréquence habituellement en vigueur à l'université

Reproduire la grille de présentation des projets autant de fois que nécessaire
Les projets ex-aequo ne seront pas examinés

N° du Projet	Intitulé	Coût (TTC)	Co-financement

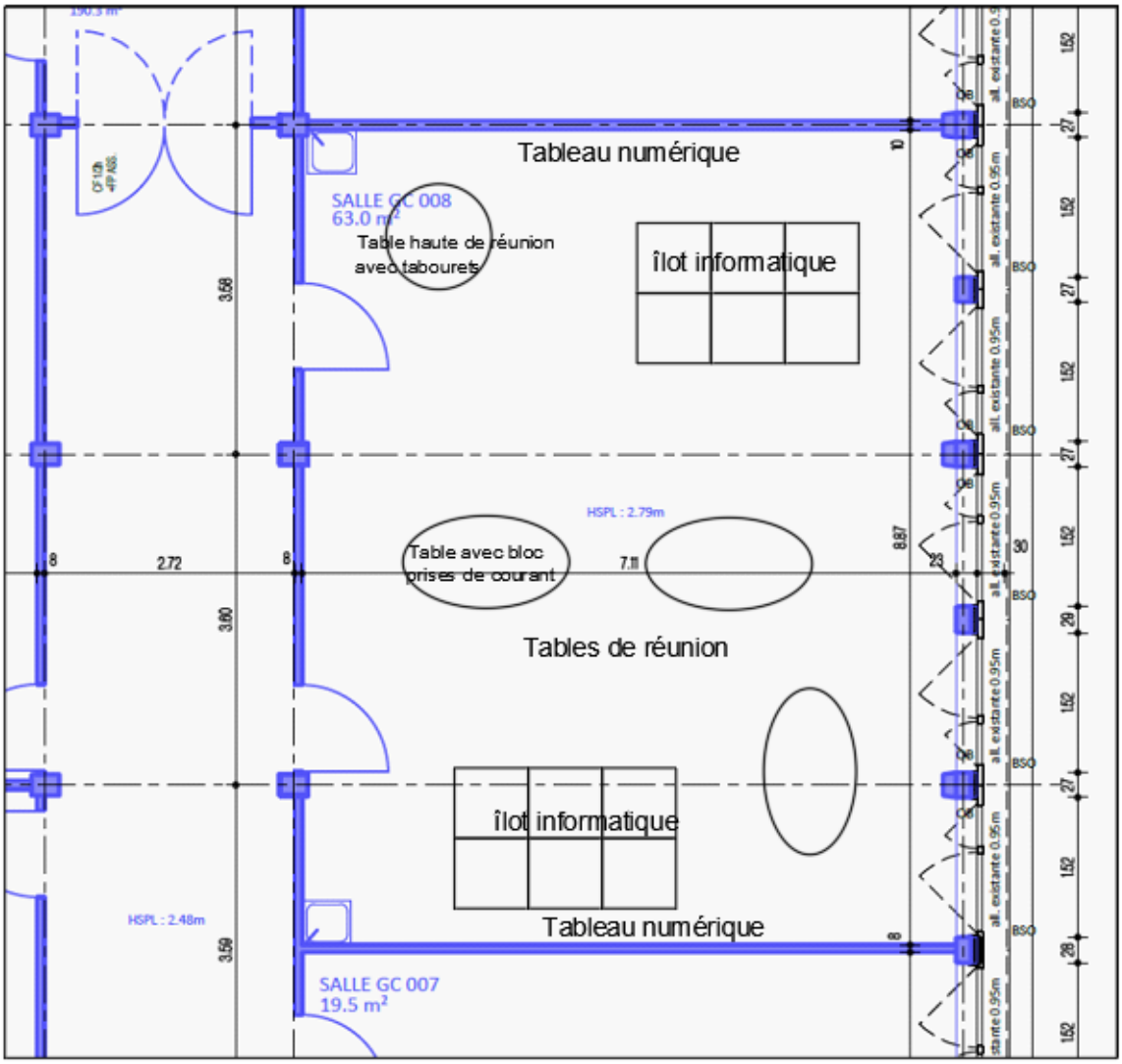
Tableau numérique
SALLE GC 008
63.0 m²
Table haute de réunion
avec tabourets
îlot informatique
HSPL : 2.79m
Table avec bloc
prises de courant
Tables de réunion
îlot informatique
Tableau numérique
HSPL : 2.48m
SALLE GC 007
19.5 m²

MANGANELLI
TECHNOLOGY
Catch attention.

IUT ROBERT SCHUMAN
A l'attention de Monsieur Jonas BRAUN
UNIVERSITE DE STRASBOURG
BATIMENT CENTRAL
72 ROUTE DU RHIN BP BP 10315

67411 ILLKIRCH CEDEX
FRANCE

STRASBOURG
Le 10 Décembre 2021

N/réf. 20670441- / 2011238

Affaire suivie par : *David EDOUART*
Email : *david.edouart@manganelli-technology.com*
Tél. : *+33 6 75 48 11 07*
AGENCE : MANGANELLI Grand Est 13a Rue Hannah Arendt 67200 STRASBOURG

OBJET : Projet de financement CFVU
Site : IUT ROBERT SCHUMAN
67411 ILLKIRCH CEDEX

Devis

1 - MATERIEL

2 U	*LH85WMRWLGCXE*	SAMSUNG	Ecran Flip 85''	3 550,00	7 100,00
2 U	*SF670P*	PEERLESS	Support mural	150,00	300,00
2 U	*SDQ5PIRBL*	APART AUDIO	Haut-parleurs	150,00	300,00
2 U	*ACPR*	APART AUDIO	Panneau de commande audio + double entree	50,00	100,00
2 U	*NOCODE*	MANGANELLI	Câbles et adaptateurs audiovisuels	250,00	500,00
				Montant HT	8 300.00

2 - PRESTATION

4 J	*MO-AV-T1-67*	MANGANELLI	Installation et mise en service	512,00	2 048,00
				Montant HT	2 048.00

PRIX : Hors taxes, base Décembre 2021

TVA :				
0		19,60		
1	8 300,00	20,00	1 660,00	
2		7,00		
3	2 048,00	20,00	409,60	
4				

Eco-Contribution		EUR
Total HT	10 348,00	EUR
Total TTC	12 417,60	EUR

VALIDITE DE L'OFFRE : 1 mois
DELAI : A convenir lors de la commande
PAIEMENT : Virement à 30 jours

EVCORP. devient MANGANELLI TECHNOLOGY
EVCORP, MANGANELLI TECHNOLOGY, DES SOCIÉTÉS DE MANGANELLI GROUPE
PARIS - LILLE - TOULOUSE - STRASBOURG - CLERMONT-FERRAND
483 079 851 R.C.S. Lille Métropole - APE 3320D - TVA : FR 07 48 30 79 851
SAS au capital de 227 500 Euros
Siège social: 340-8 Avenue de la Marne 59700 Marcq-en-Barroeul
Tél.: (33) 3 20 41 33 66 - Mail: contact@manganelli-technology.com

MANGANELLI
TECHNOLOGY
Catch attention.

IUT ROBERT SCHUMAN
A l'attention de Monsieur Jonas BRAUN
UNIVERSITE DE STRASBOURG
BATIMENT CENTRAL
72 ROUTE DU RHIN BP BP 10315

67411 ILLKIRCH CEDEX
FRANCE

N/réf. 20670441- / 2011238
Affaire suivie par David EDOUART

STRASBOURG
Le 10 Décembre 2021

Marché		Montant
1	MATERIEL	8300,00 EUR
2	PRESTATION	2048,00 EUR
	Eco-Contribution	EUR
	Total HT	10348,00 EUR

Les lignes précédées d'une * sont des variantes non incluses dans le total.

EV CORP. devient MANGANELLI TECHNOLOGY
EVCORP, MANGANELLI TECHNOLOGY, DES SOCIÉTÉS DE MANGANELLI GROUPE

PARIS - LILLE - TOULOUSE - STRASBOURG - CLERMONT-FERRAND

483 079 851 R.C.S. Lille Métropole - APE 3320D - TVA : FR 07 48 30 79 851
SAS au capital de 227 500 Euros
Siège social: 340-8 Avenue de la Marne 59700 Marcq-en-Barroeul
Tél.: (33) 3 20 41 33 66 - Mail: contact@manganelli-technology.com

Dell SAS
1 rond point Benjamin Franklin
34000 Montpellier

Devis

Adresse de livraison

IUT Robert Schuman
Service Informatique
72 route du Rhin
67411 ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN CEDEX

Contact: Emmanuel Blindauer
Tel : 0368858558
e.blindauer@unistra.fr

Adresse de facturation

Université de Strasbourg
AgenceComptable
4 rue BLAISE PASCAL
67081 STRASBOURG

Contact : Service facturier
Tel : 0368858558
e.blindauer@unistra.fr

Votre bon de commande doit être envoyé à l'adresse email Macommande_Online@Dell.com

Code client : FR4728432 **Date : 02/12/2021** **N° de devis : 500000110637**

Entité : Univ Strasbourg
Numéro de marché : 2021UDSIA05900
Références :

Numéro du bon de commande :

Demandeur : Blindauer Emmanuel
Tel : 0368858558
email: e.blindauer@unistra.fr

Fin de validité du devis : 02/03/2022

Votre contact commercial: Thomas_saintrapt@Dell.com 04 30 00 63 31

Ref.	Description	Quantité	Prix unit. HT	Eco-contrib. unitaire	Total HT	Taux de TVA	Total TVA	Total TTC
3-1-3-1a	**Configuration n°3 PRECISION 3650 format MT Disponible**	4	354.00	0.00	1416.00	20.00	283.20	1699.20
3-1-1-26	NVIDIA T1000 (4Go, 896 cœurs CUDA, 4x mDP) **3 mois de délais**	4	149.00	0.00	596.00	20.00	119.20	715.20
3-1-1-13	SSD 512GoM.2 PCIe NVMe Classe 40	4	51.00	0.00	204.00	20.00	40.80	244.80
3-0-1-116	Moniteur 27" - Dell P2722H - 1920x1080 - Connecteurs VGA/DP/HDMI - Câble: DP **15jours de délais**	4	174.00	2.50	706.00	20.00	141.20	847.20
321-BGMH	Precision 3650 fixe avec bloc d'alimentation de 460 W (80 Plus Gold), dispositif d'E/S avant standard, sans lecteur de carte SD **3 semaines de délais**	4						
GTL9S7Z	Intel® Core™ i5-10505 de 10e génération (12 Mo de mémoire cache, 6 coeurs, 12 threads, 3,2 GHz à 4,6 GHz, 65 W)	4						
631-ACWK	Intel® Management Engine désactivé	4						
GQEF2OM	Ubuntu Linux 20.04	4						
370-AGEI	16 Go, 2 x 8Go de mémoire DDR4 UDIMM non ECC	4						
G9BYT4Q	PAS DE RAID	4						
400-AKZR	Pas de disque dur	4						
400-AKZR	Pas de disque dur	4						
429-ABHB	Pas de lecteur optique	4						

GPQ31WV	Aucune carte réseau supplémentaire sélectionnée (carte d'interface réseau intégrée incluse)	4						
GE7Y41P	Pas de carte réseau LAN sans fil	4						
GH2ILWN	Aucun port supplémentaire	4						
GY2RECF	Non sélectionné dans cette configuration	4						
GNLHQ7Z	Clavier multimédia Dell KB216, français (AZERTY), noir	4	0.00	0.10	0.40	20.00	0.08	0.48
GZ4U3TJ	Souris optique Dell - MS116, noire	4	0.00	0.02	0.08	20.00	0.02	0.10
G6J34SM	Certifié ENERGY STAR	4						
GBU8CHM	Certification EPEAT 2018 (Gold)	4						
340-COGS,340-CONL	Certification TCO	4						
G6MWFQG	Delivery Plus Flag	4						
G2C0J8I	CSTM MATINFO-ProSupport Flex Client and Next Business Day Onsite Svc Vol Low, 60 Mois	4						
GYEO2AP	Sans Windows AutoPilot	4						
GK95QLS	Pas de haut-parleur intégré	4						
GW52GEB	Cordon d'alimentation européen	4						
G089PUN	Documentation d'expédition : anglais, français, allemand, italien, néerlandais	4						
GN256FD	ProSupport Flex Client-Basic Onsite Service 12 Months, 12 Mois	4						
400-AKZR	Pas de disque dur	4						
GKW08R1	Pas de filtre antipoussière inclus	4						
340-CVFC	Guide de configuration rapide, Precision 3650	4						
G2FE1IU	Commande Dell	4						
400-AKZR	Pas de disque dur	4						
449-BBWL	C1 : disque SSD M.2 de démarrage + disque SSD M.2 en option (sans disque dur SATA)	4						
GJTP346	Pas d'étiquette à code-barre	4						
G1MEH6P	Dell Precision TPM	4						
CTOFGA	Custom BTO Configuration	4						
340-CPPK,328-BBCX	Documentation d'expédition pour MT EMEA, certification EPEAT	4						
325-BDLR	Aucune gaine de câble sécurisée incluse	4						
632-BBBJ	Logiciel PowerDVD non inclus	4						
389-DZHR	Étiquette de conformité pour Precision 3650 460 W Gold, EMEA	4						
GES6Q9A	Intel® Core™ i5 Processor Label	4						
GMGPJ28	Suite Microsoft Office non incluse	4						
GD4K19S	Aucun logiciel antivirus	4						
GLA9OQ1	Support d'installation du système d'exploitation Windows non inclus	4						
GEQCVM3	Applications Dell pour Ubuntu	4						
555-BBNI	Pas de carte réseau LAN sans fil	4						

384-BCGU	NO FAN	4
400-AKZR	Pas de disque dur	4

Sous-total HT (Eco-contrib. incluse)	**2922.48**
Montant soumis à la TVA	**2922.48**
Montant non soumis à la TVA	**0.00**
dont Eco-contribution	**10.48**
TVA	**584.50**
Total T.T.C. (Eco-contrib. incluse)	**3506.98**

Offre soumise aux Conditions Générales de Vente et de Services Dell

Empreinte carbone

Ref.	Description	Quantité	Empreinte carbone unitaire	Total carbone
3-1-3-1a	Configuration n°3 PRECISION 3650 format MT	4	587,63	2350,54
3-1-1-26	NVIDIA T1000 (4Go, 896 cœurs CUDA, 4x mDP)	4	0	0
3-1-1-13	SSD 512GoM.2 PCIe NVMe Classe 40	4	0	0
3-0-1-116	Moniteur 27" - Dell P2722H - 1920x1080 - Connecteurs VGA/DP/HDMI - Câble: DP	4	536	2144
321-BGMH	Precision 3650 fixe avec bloc d'alimentation de 460 W (80 Plus Gold), dispositif d'E/S avant standard, sans lecteur de carte SD	4	0	0
GTL9S7Z	Intel® Core™ i5-10505 de 10e génération (12 Mo de mémoire cache, 6 coeurs, 12 threads, 3,2 GHz à 4,6 GHz, 65 W)	4	0	0
631-ACWK	Intel® Management Engine désactivé	4	0	0
GQEF2OM	Ubuntu Linux 20.04	4	0	0
370-AGEI	16 Go, 2 x 8Go de mémoire DDR4 UDIMM non ECC	4	0	0
G9BYT4Q	PAS DE RAID	4	0	0
400-AKZR	Pas de disque dur	4	0	0
400-AKZR	Pas de disque dur	4	0	0
429-ABHB	Pas de lecteur optique	4	0	0
GPQ31WV	Aucune carte réseau supplémentaire sélectionnée (carte d'interface réseau intégrée incluse)	4	0	0
GE7Y41P	Pas de carte réseau LAN sans fil	4	0	0
GH2ILWN	Aucun port supplémentaire	4	0	0
GY2RECF	Non sélectionné dans cette configuration	4	0	0
GNLHQ7Z	Clavier multimédia Dell KB216, français (AZERTY), noir	4	0	0
GZ4U3TJ	Souris optique Dell - MS116, noire	4	0	0
G6J34SM	Certifié ENERGY STAR	4	0	0
GBU8CHM	Certification EPEAT 2018 (Gold)	4	0	0
340-COGS,340-CONL	Certification TCO	4	0	0
G6MWFQG	Delivery Plus Flag	4	0	0
G2C0J8I	CSTM MATINFO-ProSupport Flex Client and Next Business Day Onsite Svc Vol Low, 60 Mois	4	0	0
GYEO2AP	Sans Windows AutoPilot	4	0	0
GK95QLS	Pas de haut-parleur intégré	4	0	0
GW52GEB	Cordon d'alimentation européen	4	0	0
G089PUN	Documentation d'expédition : anglais, français, allemand, italien, néerlandais	4	0	0

Ref.	Description	Quantité	Empreinte carbone unitaire	Total carbone
GN256FD	ProSupport Flex Client-Basic Onsite Service 12 Months, 12 Mois	4	0	0
400-AKZR	Pas de disque dur	4	0	0
GKW08R1	Pas de filtre antipoussière inclus	4	0	0
340-CVFC	Guide de configuration rapide, Precision 3650	4	0	0
G2FE1IU	Commande Dell	4	0	0
400-AKZR	Pas de disque dur	4	0	0
449-BBWL	C1 : disque SSD M.2 de démarrage + disque SSD M.2 en option (sans disque dur SATA)	4	0	0
GJTP346	Pas d'étiquette à code-barre	4	0	0
G1MEH6P	Dell Precision TPM	4	0	0
CTOFGA	Custom BTO Configuration	4	0	0
340-CPPK,328-BBCX	Documentation d'expédition pour MT EMEA, certification EPEAT	4	0	0
325-BDLR	Aucune gaine de câble sécurisée incluse	4	0	0
632-BBBJ	Logiciel PowerDVD non inclus	4	0	0
389-DZHR	Étiquette de conformité pour Precision 3650 460 W Gold, EMEA	4	0	0
GES6Q9A	Intel® Core™ i5 Processor Label	4	0	0
GMGPJ28	Suite Microsoft Office non incluse	4	0	0
GD4K19S	Aucun logiciel antivirus	4	0	0
GLA9OQ1	Support d'installation du système d'exploitation Windows non inclus	4	0	0
GEQCVM3	Applications Dell pour Ubuntu	4	0	0
555-BBNI	Pas de carte réseau LAN sans fil	4	0	0
384-BCGU	NO FAN	4	0	0
400-AKZR	Pas de disque dur	4	0	0
Total				**4494,54 kgCO2e**

Récapitulatif du devis n°301709327

Date de creation du devis	**12 janv. 2022**
Période de validité du devis	**12 janv. 2022 - 31 janv. 2022**

Votre devis

Numéro
301709327

Montant
5 223,00 €

Référence interne [1]
Modifier

EJ Chorus
Modifier

Validité [2]
31 janv. 2022

Enregistrée par
Estelle STECK

Nom d'utilisateur
E_STECK

[2] Après cette date, les prix seront remis à jour (à la hausse comme à la baisse)

Etablissement ordonnateur

N° 0067218221

UNIVERSITE DE STRASBOURG , IUT ROBERT SCHUMAN

72 ROUTE DU RHIN ILLKIRCH CEDEX
67411

Organisme payeur

Champ non renseigné.
Veuillez modifier votre devis afin de compléter cette information.

Adresse de facturation

Champ non renseigné.
Veuillez modifier votre devis afin de compléter cette information.

Vos informations de livraison

Adresse de livraison

Champ non renseigné.
Veuillez modifier votre devis afin de compléter cette information.

Contact de livraison

Champ non renseigné.
Veuillez modifier votre devis afin de compléter cette information.

Commentaires liés à la livraison

Produit	Quantité	Commande autres canaux Téléphone, fax, courrier		Commande en ligne	
		Prix HT	Prix TTC	Prix HT	Prix TTC
Ref. 1761832 **Table informatique Format + - écran escamotable - 80 x 80 cm - piétement réglable T4 à T7** Garantie : 5 ans - Délai prévisionnel de livraison : 50 jours **Configuration choisie :** coloris pietement FORMAT+ : GRIS 9006 coloris plateau FORMAT+ : CHENE CLAIR	12	3 520,21 € + EC : 31,44 €	4 261,98 € Taux TVA : 20,00	3 503,38 € + EC : 31,44 € Prix spécial web [3] Prix unitaire HT : 291,95 € + EC : 2,62 €	4 241,78 € Taux TVA : 20,00

Ref. 1761839 **Support unité centrale sécurisé Format +** Garantie : 5 ans - Délai prévisionnel de livraison : 50 jours **Configuration choisie :** coloris FORMAT+ : GRIS 9006	12	814,25 € + EC : 7,32 €	985,88 € Taux TVA : 20,00	810,36 € + EC : 7,32 € Prix spécial web (3) Prix unitaire HT : 67,53 € + EC : 0,61 €	981,22 € Taux TVA : 20,00

Total HT	4 373,22 €	4 352,50 €
TVA	874,64 € *	870,50 € *
Total TTC	**5 247,86 €**	**5 223,00 €**
Economisez **24,86 €** en validant votre commande sur ugap.fr.		

** Le montant de la TVA appliqué dépend du lieu de livraison. Ce dernier n'ayant pas été précisé, la TVA a été calculée en prenant comme référence l'adresse de livraison de l'établissement ordonnateur.*

A compter de ce jour, l'UGAP a choisi d'afficher les prix bruts unitaires avec 2, 3 ou 4 décimales si nécessaire.

Commentaires

L'usager doit prendre connaissance des Conditions générales de vente (CGV) disponibles sur le site ugap.fr. L'acceptation du présent devis vaut acceptation des CGV pleinement et sans réserve.

(3) Le prix affiché tient compte d'une minoration. Celle-ci est appliquée uniquement si la commande est validée sur ugap.fr.

Profitez des avantages de la commande sur ugap.fr

- Une disponibilité des produits 24h/24
- Des prix "spécial web" pour encore plus d'économies
- Un paiement à service fait (chèque, mandat)
- Un traitement instantané de vos commandes
- L'accès à vos factures et avoirs depuis un espace dédié

Récapitulatif du devis n°301490320

Date de creation du devis	**11 juin 2021**
Période de validité du devis	**11 juin 2021 - 11 juil. 2021**

Votre devis

Numéro
301490320

Montant
9 981,74 €

Validité [2]
11 juil. 2021

Enregistrée par
Michèle KLOESS

Nom d'utilisateur
M_KLOESS01

[2] Après cette date, les prix seront remis à jour (à la hausse comme à la baisse)

Etablissement ordonnateur

N° 0067218221

UNIVERSITE DE STRASBOURG , IUT ROBERT SCHUMAN

72 ROUTE DU RHIN ILLKIRCH CEDEX
67411

Organisme payeur

Champ non renseigné.
Veuillez modifier votre devis afin de compléter cette information.

Adresse de facturation

Champ non renseigné.
Veuillez modifier votre devis afin de compléter cette information.

Vos informations de livraison

Adresse de livraison

Champ non renseigné.
Veuillez modifier votre devis afin de compléter cette information.

Contact de livraison

Champ non renseigné.
Veuillez modifier votre devis afin de compléter cette information.

Commentaires liés à la livraison

Produit	Quantité	Commande autres canaux Téléphone, fax, courrier		Commande en ligne	
		Prix HT	Prix TTC	Prix HT	Prix TTC
Ref. 2374769 **Table informatique Plug-In 120 x 70 cm - élément de départ - écran posé - piétement métallique - taille 6** Garantie : 5 ans - Délai prévisionnel de livraison : 35 jours **Configuration choisie :** coloris PIETEMENT_PLUG-IN : GRIS ALU 9006 COLORIS_PLATEAU_PLUG-IN : HETRE CLAIR	8	1 412,60 € + EC : 16,96 €	1 715,47 € Taux TVA : 20,00	1 405,85 € + EC : 16,96 € Prix spécial web (3) Prix unitaire HT : 175,73 € + EC : 2,12 €	1 707,37 € Taux TVA : 20,00
+ 2374904 **Goulotte de sécurisation des câbles l. 120 cm**	8	569,86 € + EC : 4,8 €	689,59 € Taux TVA : 20,00	567,14 € + EC : 4,8 € Prix unitaire HT : 70,89 € + EC : 0,6 €	686,33 € Taux TVA : 20,00
+ 2374880 **Prise escamotable verticale - 3 prises + 2 prises USB**	8	334,22 €	401,06 € Taux TVA : 20,00	332,62 € Prix unitaire HT : 41,58 €	399,14 € Taux TVA : 20,00

Ref. 2374848 **Table informatique Plug-In 120 x 70 cm - élément suivant - écran posé - piétement métallique - taille 6** Garantie : 5 ans - Délai prévisionnel de livraison : 35 jours **Configuration choisie :** coloris PIETEMENT_PLUG-IN : GRIS ALU 9006 COLORIS_PLATEAU_PLUG-IN : HETRE CLAIR	24	3 235,91 € + EC : 56,64 €	3 951,06 € Taux TVA : 20,00	3 220,44 € + EC : 56,64 € Prix spécial web (3) Prix unitaire HT : 134,19 € + EC : 2,36 €	3 932,50 € Taux TVA : 20,00
+ 2374904 **Goulotte de sécurisation des câbles l. 120 cm**	24	1 709,58 € + EC : 14,4 €	2 068,78 € Taux TVA : 20,00	1 701,41 € + EC : 14,4 € Prix unitaire HT : 70,89 € + EC : 0,6 €	2 058,97 € Taux TVA : 20,00
+ 2374880 **Prise escamotable verticale - 3 prises + 2 prises USB**	24	1 002,65 €	1 203,18 € Taux TVA : 20,00	997,86 € Prix unitaire HT : 41,58 €	1 197,43 € Taux TVA : 20,00

Total HT	8 357,62 €	8 318,12 €
TVA	1 671,52 € *	1 663,62 € *
Total TTC	**10 029,14 €**	**9 981,74 €**
Economisez **47,40 €** en validant votre commande sur ugap.fr.		

** Le montant de la TVA appliqué dépend du lieu de livraison. Ce dernier n'ayant pas été précisé, la TVA a été calculée en prenant comme référence l'adresse de livraison de l'établissement ordonnateur.*

A compter de ce jour, l'UGAP a choisi d'afficher les prix bruts unitaires avec 2, 3 ou 4 décimales si nécessaire.

Commentaires

L'usager doit prendre connaissance des Conditions générales de vente (CGV) disponibles sur le site ugap.fr. L'acceptation du présent devis vaut acceptation des CGV pleinement et sans réserve.

(3) Le prix affiché tient compte d'une minoration. Celle-ci est appliquée uniquement si la commande est validée sur ugap.fr.

Profitez des avantages de la commande sur ugap.fr

- Une disponibilité des produits 24h/24
- Des prix "spécial web" pour encore plus d'économies
- Un paiement à service fait (chèque, mandat)
- Un traitement instantané de vos commandes
- L'accès à vos factures et avoirs depuis un espace dédié

Peinture intérieure et extérieure
Papiers peints

Revêtements muraux
Décoration intérieure délicate

67 rue du Chemin de Fer
67460 SOUFFELWEYERSHEIM
Tél & fax : 03 88 20 19 46
www.homepeinture.com
e-mail :homepeinture@hotmail.com
Portable : 0612346024

U.D.S. - Agence Comptable
Bureau Facturier
4, rue Blaise Pascal
F - 67081 Strasbourg Cedex

Assurance RC - Décennale: Allianz / Siret: 399 231 901 00030 / APE:4334Z / Lieu de juridiction: Strasbourg / Banque La Poste
Etablissement: 20041 - Guichet: 01015 - n° de Compte: 0272340G036 - Clé RIB: 31 / N°de TVA intracommunautaire : FR 49399231901

DEVIS

Numéro : 0006 / 22

Souffelweyersheim, le 24/01/2022

Description : Marché n° : 2019 / UDS / BE / 03300
Bon de commande n° :
Travaux de peinture dans la pièce 008
Génie Civil

Chantier :
U.D.S. - I.U.T.
ILLKIRCH

Réf	Désignation	Un.	Quantité	Prix Unitaire	Prix Total €uros
	Pièce 107 :				
	Murs :				
1.1	Préparation des surfaces de murs et plafonds par lessivage, rebouchage et ponçage sur support en plâtre	m2	99,20	0,45	44,64
5	Application d'un enduit de lissage au plâtre	m2	99,20	2,50	248,00
6.1	Fourniture et pose de toile de verre toilé	m2	99,20	4,50	446,40
10.1	Fourniture et application d'un primaire d'accrochage sur supports plâtre	m2	99,20	1,50	148,80
12.1	Fourniture et application de peinture acrylique en 2 couches satinée	m2	99,20	6,50	644,80
	Boiseries :				
2.1	Préparation des surfaces de murs et plafonds par lessivage, rebouchage et ponçage sur support en bois	m2	11,70	0,99	11,58
10.6	Fourniture et application d'un primaire d'accrochage sur supports bois	m2	11,70	2,60	30,42
19.1	Fourniture et application de peinture glycérophtalique en 2 couches sur menuiseries bois	m2	11,70	10,80	126,36
42	Protections supplémentaires pour sols, murs, mobiliers, etc…	m2	56,91	5,00	284,55
43.2	Travaux en dépenses contrôlées taux horaires ouvrier professionnels	T./h.	16,00	34,00	544,00

ATTENTION CETTE FACTURE EST LIBELLE EN €UROS

1 €uros vaut 6,55957 Francs

	Frs Français	€uros
Net Hors Taxes	16 592,78	**2 529,55**
T.V.A. 20,00%	3 318,56	**505,91**
T.T.C.	19 911,34	**3 035,46**
Acompte	-	
Net à Payer	19 911,34	**3 035,46**

Correspondance à adresser :

12 rue de la Kaltau - 67150 HINDISHEIM

Téléphone : 03 88 65 43 21
Télécopieur : 03 88 65 43 00
E-Mail : info@sovec-entreprises.fr
Internet : www.sovec-entreprises.fr

Université de Strasbourg

IUT Robert Schuman
72 Route du Rhin
CS 10315
67411 ILLKIRCH CEDEX

Devis : **202200023**

Objet : **IUT ILLKIRCH - Génie civil - Salle GC008.**

A l'attention de Mme STECK Estelle

Hindisheim le, 04 janvier 2022

N° d'affaire : 21177
Correspondant : Maxime SCHOETTEL
Ligne directe : 03 88 65 43 29
Adresse mail : mschoettel@sovec-entreprises.fr

Mme,

Suite à votre consultation, pour laquelle nous vous remercions, nous avons l'avantage de vous transmettre ci-joint notre proposition de prix concernant l'affaire citée en objet.

Nous espérons que ces conditions seront à votre convenance et vous permettront de nous favoriser de votre commande. Nous vous assurons de lui réserver nos meilleurs soins d'exécution.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement que vous pourriez désirer.

Nous vous prions d'agréer, Mme, nos cordiales salutations.

Responsable d'affaires,

Maxime SCHOETTEL

Le Directeur d'Agence,

Julien HAVEN

N°	Référence	Désignation	Marque	Uté	Qté	Prix tarif	Remise	Prix Unitaire Remisé	Prix Total Remisé
A		**IUT ILLKIRCH**							
A.1		**UNISTRA - Batiment Génie Civil - Salle GC008.**							
		Suivant marché n° 2016UDSBE03300 et conformément au Document de Spécification et de Conception du Système (DSCS)							
		Révision de prix en date du 20/03/2019							
		Travaux demandés par : Madame Estelle STECK							
A.1.1		**Salle GC008 distribution**							
		Objet des travaux demandés							
		Les travaux ont pour objet la dépose du chemin de câbles en place, la dépose des goulottes et a la charge du client. reconfiguration de la distribution électrique avec la mise en place d'une goulotte double équiper de 3PC pour la table ronde de gauche, mise en place d'une goulotte double pour le cheminement d'une alimentation pour les tables centrale, une descente en goulotte double pour le cheminement de l'alimentation table coté fenêtre, fourniture et pose de 2 colonnes en alu pour les 2 îlots de 6 postes, chaque poste de travail sera équiper de 2PC sous table et une sur la table. Toute modification et demande supplémentaire feront l'objet d'un devis complémentaire. Attention les goulottes seront collé en raison d'amiante sur les murs.							
A.1.1.1		**Matériel**		ens	1				
		Goulotte appareillage TA-C45 - 135x55 - 2 compartiments - blanc		ml	20			19,23 €	384,60 €
	B04512	Goulotte d'installation à clipsage direct 45 TERCIA TA-C45 134 x 55 2 compartiments Blanche RAL 9010, longueur de 2 m (socle + couvercles) [TA-C45 134/2X55 W0 GOUL INSTAL]	IBOCO		1	49,30	61,00	19,23 €	
		Embout TA-C45 - 135x55		u	14			2,71 €	37,94 €
	B04539	Embout pour goulotte d'installation TERCIA TA-C45 134 x 55 Blanc RAL 9010 [LAN 134X55 W0 EMBOUT TA-C45]	IBOCO		1	6,96	61,00	2,71 €	
	B04561	Joint de couvercle pour goulotte d'installation TERCIA TA-C 90 x 55 134 x 55 164 x 55 200 x 55 Blanc RAL 9010 [GAC W0 JOINT COUV TA-C45]	IBOCO	u	6	6,72	61,00	2,62 €	15,72 €
	B04562	Joint de socle pour goulotte d'installation TERCIA TA-C 90 x 55 134 x 55 164 x 55 200 x 55 Blanc RAL 9010 [GAS W0 JOINT SOCLE TA-C47]	IBOCO	u	6	6,98	61,00	2,72 €	16,32 €
	B04570	Jonction couvercle appareillage pour goulotte d'installation TERCIA TA-C45 Blanc RAL 9010 [JCA45U W0 JONCTION C/A TA-C45]	IBOCO	u	26	1,96	61,00	0,76 €	19,76 €
	B01332	Passage plancher TERCIA CSP-N 75 x 17 3 compartiments Grise RAL 7030, longueur de 2 m (socle + couvercle) [CSP-N 75X17 G PASSAGE PLANCHER]	IBOCO	m	6	21,51	61,00	8,39 €	50,34 €
	B05916	Boîte de dérivation pour passage de plancher TERCIA CSP-N Gris RAL 7030 [DSP G BOÎTE DÉRIV CSP]	IBOCO	u	3	8,74	61,00	3,41 €	10,23 €
	B05914	Joint de couvercle pour passage de plancher TERCIA CSP-N 75 x 17 Gris RAL 7030 [GSP G JOINT COUV CSP]	IBOCO	u	3	4,30	61,00	1,68 €	5,04 €
	9111335B	Colonne MC Codi 110x80	ALUSOR	u	2	208,00		208,00 €	416,00 €
		Câble U1000 R2V 3G2,5 mm²		ml	120			1,45 €	174,00 €
	10059902	U-1000 R2V DISTINGO 3G2,5 D1000 P 4 km	NEXANS		1	3,22	55,00	1,45 €	
		Boîte de dérivation 80x80		ens	4			3,53 €	14,12 €
	092012	*Boîte de dérivation 80x80 + embouts*	LEGRAND	*u*	*1*	4,56	41,00	2,69 €	
	273-105	*Borne indivisible isolée 5x1.0-2.5 mm²*	WAGO	*u*	*3*	0,22	48,00	0,11 €	
	2349078	*Cheville à écartement type 910N - 6x60 mm - blanc-gris RAL:9002*	OBO BETTERMANN	*u*	*2*	0,14	65,00	0,05 €	
	3195651	*Vis Obo-Golden Sprint Panhead - forme plate et cruciforme type 4758 - 5x40 mm*	OBO BETTERMANN	*u*	*2*	0,12	65,00	0,04 €	
		Etiquette repére boîte	SOVEC	*u*	*1*	0,33		0,33 €	
	080031	Boîte étanche monoposte ECOBATIBOX diamètre 67 mm ou 2 modules - profondeur 50 mm	LEGRAND	u	12	2,49	41,00	1,47 €	17,64 €
	077111L	Prise de courant 2P + T surface MOSAIC 2 modules avec connexion par bornes automatiques - Blanc	LEGRAND	u	12	7,03	41,00	4,15 €	49,80 €
	080251	Support à vis pour MOSAIC, CELIANE ou SOLIROC pour 1 poste ou - 2 modules	LEGRAND	u	12	2,17	41,00	1,28 €	15,36 €
	078802L	Plaque de finition MOSAIC pour 2 modules Blanc	LEGRAND	u	12	2,50	41,00	1,47 €	17,64 €
	077142L	Double prises de courant 2P + T surface MOSAIC LINK raccordement latéral 4 modules - Blanc	LEGRAND	u	12	19,13	41,00	11,29 €	135,48 €
	077143L	Triple prise de courant 2P + T surface MOSAIC LINK raccordement latéral 6 modules - Blanc	LEGRAND	u	4	31,16	41,00	18,38 €	73,52 €
		Sous-total Matériel		ens	1			1 453,51 €	**1 453,51 €**
A.1.1.2		**Main-d'oeuvre**		ens	1				
	SOV-S1	Main d'oeuvre Cadre technique	SOVEC	hrs	1			80,40 €	80,40 €
	SOV-RE	Main d'oeuvre Technicien d'études	SOVEC	hrs	0				
	SOV-T1	Main d'oeuvre Automaticien	SOVEC	hrs	0				
	SOV-TC	Main d'oeuvre Contremaître	SOVEC	hrs	8			62,88 €	503,04 €
	SOV-S2	Main d'oeuvre Chef de Chantier	SOVEC	hrs	30			50,51 €	1 515,30 €
	SOV-S3	Main d'oeuvre Chef d'Equipe	SOVEC	hrs	30			42,26 €	1 267,80 €
	SOV-S4	Main d'oeuvre Monteur de niveau II.2	SOVEC	hrs	0				
	SOV-S5	Main d'oeuvre Monteur de niveau II.1	SOVEC	hrs	0				
		Sous-total Main-d'oeuvre		ens	1			3 366,54 €	**3 366,54 €**
		Sous-total Salle GC008 distribution							**4 820,05 €**
A.1.2		**Salle GC008 Tableau divisionnaire.**							

N°	Référence	Désignation	Marque	Uté	Qté	Prix tarif	Remise	Prix Unitaire Remisé	Prix Total Remisé
		Objet des travaux demandés							
		Les travaux ont pour objet la dépose et remplacement des disjoncteurs du TD GC008, fourniture et raccordement d'un disjoncteur 4x32A 30mA avec MX tête de groupe, 6 disjoncteurs 2x16A pour la distribution des PC et 1 disjoncteur 2x16A 30mA pour le VP. Teste et repérage de l'ensemble et édition d'un schéma.							
A.1.2.1		**Matériel**		ens	1				
		ACTI9 IDD40N - disjoncteur différentiel tête de groupe - 3P + N C 32 A 10 kA 30 mA AC		u	1			282,60 €	282,60 €
	A9DV3732	*ACTI9 IDD40N - disjoncteur différentiel tête de groupe - 3P + N C 32 A 10 kA 30 mA AC*	SCHNEIDER ELECTRI	u	1	503,20	45,00	276,76 €	
	10185280	*H07V-K Visibox 1x6 NR RAL:9004 R100 P6*	NEXANS	m	2	2,58	55,00	1,16 €	
	037668	*Embout Ø 6 mm²*	LEGRAND	u	8	0,32	41,00	0,19 €	
	037941	*Porte-repère pour câble & collier 1.5 4 mm*	LEGRAND	u	8	0,13	41,00	0,08 €	
	037938	*Memocab porte-repère 4 à 16 mm²*	LEGRAND	u	8	0,11	41,00	0,07 €	
	037780	*Memocab chiffre 0 L2.3 couleur*	LEGRAND	u	16	0,08	41,00	0,05 €	
		ACTI9 IDT40N - disjoncteur modulaire - 1P + N C 16 A 6000 A/10 kA		u	6			51,24 €	307,44 €
	A9P24616	*ACTI9 IDT40N - disjoncteur modulaire - 1P + N C 16 A 6000 A/10 kA*	SCHNEIDER ELECTRI	u	1	74,86	45,00	41,17 €	
	10185280	*H07V-K Visibox 1x6 NR RAL:9004 R100 P6*	NEXANS	m	2	2,58	55,00	1,16 €	
	10185246	*H07V-K Visibox 1x2.5 NR RAL:9004 R100 P9*	NEXANS	m	2	1,08	55,00	0,49 €	
	037666	*Embout Ø 2.5 mm²*	LEGRAND	u	4	0,13	41,00	0,08 €	
	037668	*Embout Ø 6 mm²*	LEGRAND	u	4	0,32	41,00	0,19 €	
	037941	*Porte-repère pour câble & collier 1.5 4 mm*	LEGRAND	u	4	0,13	41,00	0,08 €	
	037938	*Memocab porte-repère 4 à 16 mm²*	LEGRAND	u	4	0,11	41,00	0,07 €	
	037780	*Memocab chiffre 0 L2.3 couleur*	LEGRAND	u	48	0,08	41,00	0,05 €	
	1608510000	*ZDU 2.5*	WEIDMULLER	u	1	0,66	30,00	0,46 €	
	1608520000	*ZDU 2.5 BL*	WEIDMULLER	u	1	0,87	30,00	0,61 €	
	1608640000	*ZPE 2.5*	WEIDMULLER	u	1	1,78	30,00	1,25 €	
	1608740000	*ZAP/TW 1*	WEIDMULLER	u	1	0,41	30,00	0,29 €	
	0473460001	*DEK 5 FW 1-50*	WEIDMULLER	u	8	0,01	30,00	0,01 €	
		ACTI9 IDD40T - disjoncteur différentiel - 1P + N C 16 A 4500 A/6 kA 30 mA type AC		u	1			140,73 €	140,73 €
	A9DA2616	*ACTI9 IDD40T - disjoncteur différentiel - 1P + N C 16 A 4500 A/6 kA 30 mA type AC*	SCHNEIDER ELECTRI	u	1	237,57	45,00	130,66 €	
	10185280	*H07V-K Visibox 1x6 NR RAL:9004 R100 P6*	NEXANS	m	2	2,58	55,00	1,16 €	
	10185246	*H07V-K Visibox 1x2.5 NR RAL:9004 R100 P9*	NEXANS	m	2	1,08	55,00	0,49 €	
	037666	*Embout Ø 2.5 mm²*	LEGRAND	u	4	0,13	41,00	0,08 €	
	037668	*Embout Ø 6 mm²*	LEGRAND	u	4	0,32	41,00	0,19 €	
	037941	*Porte-repère pour câble & collier 1.5 4 mm*	LEGRAND	u	4	0,13	41,00	0,08 €	
	037938	*Memocab porte-repère 4 à 16 mm²*	LEGRAND	u	4	0,11	41,00	0,07 €	
	037780	*Memocab chiffre 0 L2.3 couleur*	LEGRAND	u	48	0,08	41,00	0,05 €	
	1608510000	*ZDU 2.5*	WEIDMULLER	u	1	0,66	30,00	0,46 €	
	1608520000	*ZDU 2.5 BL*	WEIDMULLER	u	1	0,87	30,00	0,61 €	
	1608640000	*ZPE 2.5*	WEIDMULLER	u	1	1,78	30,00	1,25 €	
	1608740000	*ZAP/TW 1*	WEIDMULLER	u	1	0,41	30,00	0,29 €	
	0473460001	*DEK 5 FW 1-50*	WEIDMULLER	u	8	0,01	30,00	0,01 €	
		ACTI9, iMX + OF déclencheur à émission tension + contact auxiliaire 100-415 VCA 110-130 VCC		u	1			65,30 €	65,30 €
	A9A26946	*ACTI9, iMX + OF déclencheur à émission tension + contact auxiliaire 100-415 VCA 110-130 VCC*	SCHNEIDER ELECTRI	u	1	106,02	45,00	58,31 €	
	10185246	*H07V-K Visibox 1x2.5 NR RAL:9004 R100 P9*	NEXANS	m	2	1,08	55,00	0,49 €	
	037666	*Embout Ø 2.5 mm²*	LEGRAND	u	4	0,13	41,00	0,08 €	
	037941	*Porte-repère pour câble & collier 1.5 4 mm*	LEGRAND	u	4	0,13	41,00	0,08 €	
	037938	*Memocab porte-repère 4 à 16 mm²*	LEGRAND	u	4	0,11	41,00	0,07 €	
	037780	*Memocab chiffre 0 L2.3 couleur*	LEGRAND	u	48	0,08	41,00	0,05 €	
	1608510000	*ZDU 2.5*	WEIDMULLER	u	1	0,66	30,00	0,46 €	
	1608520000	*ZDU 2.5 BL*	WEIDMULLER	u	1	0,87	30,00	0,61 €	
	1608640000	*ZPE 2.5*	WEIDMULLER	u	1	1,78	30,00	1,25 €	
	1608740000	*ZAP/TW 1*	WEIDMULLER	u	1	0,41	30,00	0,29 €	
	0473460001	*DEK 5 FW 1-50*	WEIDMULLER	u	8	0,01	30,00	0,01 €	
	A9XPN648	ACTI9 IDT40 - peigne - 1P + N - 48 modules de 18 mm - 80 A	SCHNEIDER ELECTRI	u	1	96,09	45,00	52,85 €	52,85 €
		Sous-total Matériel		ens	1			848,92 €	**848,92 €**
A.1.2.2		**Main-d'oeuvre**		ens	1				
	SOV-S1	Main d'oeuvre Cadre technique	SOVEC	hrs	1			80,40 €	80,40 €
	SOV-RE	Main d'oeuvre Technicien d'études	SOVEC	hrs	4			50,51 €	202,04 €
	SOV-TC	Main d'oeuvre Contremaître	SOVEC	hrs	4			62,88 €	251,52 €
	SOV-S2	Main d'oeuvre Chef de Chantier	SOVEC	hrs	8			50,51 €	404,08 €
	SOV-S3	Main d'oeuvre Chef d'Equipe	SOVEC	hrs	8			42,26 €	338,08 €
		Sous-total Main-d'oeuvre		ens	1			1 276,12 €	**1 276,12 €**
		Sous-total Salle GC008 Tableau divisionnaire.							**2 125,04 €**
A.1.3		**Salle GC008 Option Eclairage.**							
		Objet des travaux demandés							
		Les travaux ont pour objet la dépose et remplacement des luminaires en place. Fourniture et raccordement de 12 luminaires de type 600x600 Led 3000K, mise en place de 2 descente en goulotte simple équipé de 2 Va et vient et de PC 2P+T. Test et repérage de l'ensemble. Attention les goulottes seront collé en raison d'amiante sur les murs.							
A.1.3.1		**Matériel**		ens	1				
		Câble U1000 R2V 3G1,5 mm²		ml	60			0,93 €	(55,80 €)
	10059899	*U-1000 R2V DISTINGO 3G1,5 D1000 P 4 km*	NEXANS	m	1	2,07	55,00	0,93 €	(0,93 €)
		Câble U1000 R2V 5G1,5 mm²		ml	20			1,48 €	(29,60 €)
	10043857	*U-1000 R2V DISTINGO 5G1,5 R100 P 3 km*	NEXANS	m	1	3,29	55,00	1,48 €	(1,48 €)
		Boîte de dérivation 80x80		ens	4			3,53 €	(14,12 €)

N°	Référence	Désignation	Marque	Uté	Qté	Prix tarif	Remise	Prix Unitaire Remisé	Prix Total Remisé
	092012	Boîte de dérivation 80x80 + embouts	LEGRAND	u	1	4,56	41,00	2,69 €	(2,69 €)
	273-105	Borne indivisible isolée 5x1.0-2.5 mm²	WAGO	u	3	0,22	48,00	0,11 €	(0,33 €)
	2349078	Cheville à écartement type 910N - 6x60 mm - blanc-gris RAL:9002	OBO BETTERMANN	u	2	0,14	65,00	0,05 €	(0,10 €)
	3195651	Vis Obo-Golden Sprint Panhead - forme plate et cruciforme type 4758 - 5x40 mm	OBO BETTERMANN	u	2	0,12	65,00	0,04 €	(0,08 €)
		Etiquette repére boîte	SOVEC	u	1	0,33		0,33 €	(0,33 €)
		Tube IRL 3321 - gris (IRO) 32		ml	16			1,87 €	(29,92 €)
	07132	Conduit IRL 3321 Ø 32 mm - Gris RAL 7035	LEGRAND	m	1	2,35	41,00	1,38 €	(1,38 €)
	ENN47930	MUREVA FIX, instacables pour conduits Ø 16-32 mm, Gris	SCHNEIDER ELECTRI	u	1	0,52	45,00	0,29 €	(0,29 €)
	ENN48934	MUREVA FIX - cheville filetée - perçage 8 mm - Gris	SCHNEIDER ELECTRI	u	1	0,37	45,00	0,20 €	(0,20 €)
	799041	LED panel 595 x 595 3500 Lm 3000 K	RESISTEX	u	12	89,00		89,00 €	(1 068,00 €)
	B04511	Goulotte d'installation à clipsage direct 45 TERCIA TA-C45 90 x 55 1 compartiment Blanche RAL 9010, longueur de 2 m (socle + couvercles) [TA-C45 90/1X55 W0 GOUL INSTAL]	IBOCO	m	8	28,50	61,00	11,12 €	(88,96 €)
	B04533	Embout pour goulotte d'installation TERCIA TA-C45 90 x 55 Blanc RAL 9010 [LAN 90X55 W0 EMBOUT TA-C45]	IBOCO	u	4	5,95	61,00	2,32 €	(9,28 €)
	B04561	Joint de couvercle pour goulotte d'installation TERCIA TA-C 90 x 55 134 x 55 164 x 55 200 x 55 Blanc RAL 9010 [GAC W0 JOINT COUV TA-C45]	IBOCO	u	2	6,72	61,00	2,62 €	(5,24 €)
	B04562	Joint de socle pour goulotte d'installation TERCIA TA-C 90 x 55 134 x 55 164 x 55 200 x 55 Blanc RAL 9010 [GAS W0 JOINT SOCLE TA-C47]	IBOCO	u	2	6,98	61,00	2,72 €	(5,44 €)
	B04570	Jonction couvercle appareillage pour goulotte d'installation TERCIA TA-C45 Blanc RAL 9010 [JCA45U W0 JONCTION C/A TA-C45]	IBOCO	u	8	1,96	61,00	0,76 €	(6,08 €)
	077011L	Interrupteur ou va-et-vient 10 AX 250 V CA MOSAIC EASY-LED 2 modules - Blanc	LEGRAND	u	4	9,22	41,00	5,44 €	(21,76 €)
	077111L	Prise de courant 2P + T surface MOSAIC 2 modules avec connexion par bornes automatiques - Blanc	LEGRAND	u	2	7,03	41,00	4,15 €	(8,30 €)
		Sous total non cumulé Matériel		ens	1			1 342,50 €	**(1 342,50 €)**
A.1.3.2		**Main-d'oeuvre**		ens	1				
	SOV-S1	Main d'oeuvre Cadre technique	SOVEC	hrs	1			80,40 €	(80,40 €)
	SOV-RE	Main d'oeuvre Technicien d'études	SOVEC	hrs	0				
	SOV-TC	Main d'oeuvre Contremaître	SOVEC	hrs	6			62,88 €	(377,28 €)
	SOV-S2	Main d'oeuvre Chef de Chantier	SOVEC	hrs	24			50,51 €	(1 212,24 €)
	SOV-S3	Main d'oeuvre Chef d'Equipe	SOVEC	hrs	24			42,26 €	(1 014,24 €)
		Sous total non cumulé Main-d'oeuvre		ens	1			2 684,16 €	**(2 684,16 €)**
		Sous total non cumulé Salle GC008 Option Eclairage.		ens	1			4 026,66 €	**(4 026,66 €)**
		Sous-total UNISTRA - Batiment Génie Civil - Salle GC008.							**6 945,09 €**
		Sous-total IUT ILLKIRCH							**6 945,09 €**
		Offre valable 15 jours à compter de sa date d'établissement sous nos conditions générales de vente complétées de nos conditions particulières jointes en annexe que le client reconnait accepter.							
		Total devis H.T							**6 945,09 €**
		Options et variantes non comptabilisées (H.T.)		€					***4 026,66 €***
		TVA 20,00%							**1 389,02 €**
		Total T.T.C.							**8 334,11 €**

Devis N° **202200023** N° d'affaire : 21177

CONDITIONS PARTICULIERES

Proposition commerciale :

Montant HT de notre proposition commerciale (hors DEEE)	: 6 945,09 €
Eco-contribution relative à la directive DEEE concernant la collecte des Déchets d'Equipements Electriques et Electronique applicable suivant le Dècret 2005-829 du 20 Juillet 2005	: 0,00 €
Montant total HT y compris DEEE hors variantes	**: 6 945,09 €**
TVA au taux de 20,00 %	: 1 389,02 €
TVA au taux de 10,00 %	: 0,00 €
Montant total TTC y compris DEEE 20,00 %	**: 8 334,11 €**
Montant total TTC y compris DEEE 10,00 %	**: 0,00 €**

Nos prix sont établis sur la base des taux de TVA en vigueur à la date de remise de l'offre. Toute variation ultérieure de ces taux, imposée par la loi, sera répercutée sur les prix.

Conditions de révision des prix :

Base des prix : Décembre 2021
Index de référence : , période / , valeur 0.00

Conditions et modalités de paiement :

Acompte à la commande : à la commande
Conditions de paiement de l'affaire : , Suivant base marché

Les conditions de paiement applicables à compter du 1er janvier 2009 sont celles de la loi "de modernisation de l'Economie " dite LME n° 2008-776 du 4 août 2008

Délais :

Délais d'option : 3 Mois
Délais d'approvisionnement : 8 semaines
Délais d'exécution : 8 semaines

Responsable d'affaires,

Maxime SCHOETTEL

Le Directeur d'Agence,

Julien HAVEN

Offre valable 30 jours à compter de sa date d'établissement, à nos conditions générales de vente jointes en annexe, complétées de la norme AFNOR NFP 03.001 en vigueur à la date du présent devis, et de nos conditions particulières ci-dessus, ensemble dont le client déclare avoir pris connaissance et l'accepter comme partie du contrat

Bon pour accord client : **Date :**

Nom et qualité du signataire + tampon société :

Montant des variantes retenues (à lister) :

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Article 1 - Application des conditions générales de vente Opposabilité des conditions générales de vente

Les présentes conditions générales de vente (CGV) sont systématiquement adressées ou remises à chaque client pour lui permettre de passer commande. En conséquence, le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du client à ses CGV, à l'exclusion de tous autres documents tels que prospectus, catalogues émis par l'entreprise et qui n'ont qu'une valeur indicative. Aucune condition particulière ne peut, sauf acceptation formelle et écrite de l'entreprise, prévaloir contre les CGV. Toute condition contraire opposée par le client sera, donc, à défaut d'acceptation expresse, inopposable à l'entreprise, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance.
Le fait que l'entreprise ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des présentes CGV ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque desdites conditions.

Article 2 - Modification des conditions générales de vente

Les commandes ne sont définitives que lorsqu'elles ont été confirmées par écrit.
Les bénéfices de la commande est personnel au client et ne peut être cédé sans l'accord de l'entreprise.

Article 3 - Modification de la commande

Toute modification ou résolution de commande demandée par le client ne peut être prise en considération que si elle est parvenue par écrit avant le commencement de l'exécution de la prestation.

Article 4 - Confidentialité

Les études, plans, dessins et documents remis ou envoyés par l'entreprise demeurent sa propriété ; ils ne peuvent donc être communiqués à des tiers sous quelque motif que ce soit par le client.

Article 5 - Sous-traitance

De convention expresse, il est convenu que l'entreprise aura la faculté sous sa responsabilité de sous-traiter tout ou partie de la prestation, objet du présent contrat, à un tiers, personne physique ou morale de son choix.

Article 6 - Délais

Les dates de travaux ou de prestations sont indiquées aussi exactement que possible ; l'entreprise en est dégagée, notamment :

6-a. Dans le cas où les conditions de paiement n'ont pas été observées par le client
6-b. Dans le cas où le client ne fournirait pas de garantie de paiement
6-c. Dans le cas où elle a été retardée par les autre corps d'état ou par le fait de travaux supplémentaires
6-d. Dans le cas où les locaux aménagés n'ont pas été mis à la disposition de l'entreprise à la date convenue
6-e. Dans le cas de force majeure ou d'événements tels que guerre,

Les dépassements des dates précitées ne peuvent donner lieu à des dommages et intérêts, à retenue ni à annulation des commandes en cours. Toutefois, si deux mois après la date indicative de travaux ou prestations, les travaux n'ont pas été exécutés ou les prestations n'ont pas été fournies, pour toute autre cause qu'un cas de force majeure ou d'événements tels qu'énumérés au 6-d ci-avant, les engagements passés par les parties sur les travaux ou les prestations pourront, alors, être résolus à la demande de l'une ou l'autre partie ; le client pourra obtenir restitution de son acompte à l'exclusion de toute autre indemnité ou dommage intérêts, la société Sovec Entreprises étant expressément exonérée à ce titre de toute responsabilité.

Article 7 - Exécution des travaux ou commandes

Les obligations de l'entreprise relatives aux provenances, aux qualités et à la mise en œuvre des matériaux sont définies dans les documents particuliers (devis ou plans) joints à la commande et aux documents d'ordre général en vigueur applicables aux marchés privés de travaux.
De plus, à titre de clause pénale et en application des dispositions légales, le client sera de plein droit redevable, 15 jours après l'envoi d'une mise en demeure restée infructueuse, d'une pénalité pour retard de paiement, calculée en application à l'intégralité des sommes restant dues, d'un taux d'intérêt légal égal à 1,5 fois le taux d'intérêt légal.

Article 8 - Garantie

8-1 - Etendue

Les prestations sont garanties contre tout défaut de matière ou de montage.
Les interventions au titre de la garantie ne sauraient avoir pour effet de prolonger la durée de celle-ci.
Au titre de cette garantie, la seule obligation incombant à l'entreprise sera soit le remplacement gratuit ou la réparation du matériau, soit la reconstitution du montage de la prestation. Pour bénéficier de la garantie, tout matériau ou la prestation de montage doit être, au préalable, soumis à l'entreprise dont l'accord est indispensable pour tout remplacement ou reconstitution, qui, en tout hypothèse, seront écartés sur le mode de dédommagement s'avère impossible ou disproportionné.

8-2 -Exclusions

La garantie ne jour pas pour les vices apparents.
Sont également exclus les défauts et détériorations provoqués par l'usure naturelle ou par un accident extérieur (montage erroné, entretien défectueux, utilisation anormale induisant destruction totale ou partielle, phénomènes naturels tels qu'orages ou des événements de surtension …) ou encore par une modification ou une utilisation du matériau non prévue ni spécifiée par l'entreprise.
Par ailleurs, il ne peut être accordé une quelconque garantie aux installations existantes, excepté en cas d'expertise préalablement demandée et dont le coût fera l'objet d'une facturation spécifique ainsi que sauf le cas d'anomalie apparente.

Article 9 -Paiement

9-1 - Modalités

Sauf convention contraire, les règlements seront effectués aux conditions suivantes : 30 jours date de facture par chèque bancaire ou postal ou par virement bancaire ou postal ou par traite.
En cas de paiement différé ou à terme, constitue un paiement au sens du présent article non pas la simple remise d'un effet de commerce ou d'un chèque impliquant une obligation de payer, mais leur règlement à l'échéance convenue.

9-2 - Retard ou défaut

En cas de retard de paiement, l'entreprise pourra suspendre toutes les prestations en cours, sans préjudice de toute autre voie d'action.
A défaut de paiement à l'une quelconque des échéances, les autres échéances deviendront immédiatement exigibles, même si elles ont donnée lieu à des traites.

9-3 - Indemnité pour frais de recouvrement

L'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement des créances en retard est fixée à 40€ suivant l'article L441-6 du code du commerce.

Article 10 - Clause résolutoire de plein droit

En cas d'inexécution de ses obligations par le client, le présent contrat sera résolu de plein droit au profit de la société Sovec Entreprises, sans préjudice de dommages et intérêts que cette dernière pourrait être en droit de lui réclamer en réparation de l'intégralité de ses préjudices.

Article 11 - Réserve de propriété

L'entreprise conserve la propriété des biens vendus jusqu'à paiement effectif de l'intégralité du prix en principal et accessoires. Ne constitue pas paiement au sens de cette clause la remise d'un titre créant une obligation de payer (traite ou autre). Le défaut de paiement de l'une quelconque des échéances pourra entraîner la revendication des biens. Ces dispositions ne font pas obstacle au transfert au client, dès la livraison, des risques de perte et de détérioration des biens vendus ainsi que des dommages qu'ils pourraient occasionner.

Article 12 - Règlement des litiges

Tout litige relatif au présent contrat, même en cas de recours en garantie ou de pluralité de défendeurs, sera à défaut d'accord amiable, de la compétence exclusive du tribunal de commerce dans le ressort duquel se trouve le siège de l'entreprise

I.U.T.
72 ROUTE DU RHIN
67411 ILLKIRCH CEDEX

DEVIS GRATUIT

DEVIS N° 35259

SAESSOLSHEIM, le 25 janvier 2022

MARCHE
DEMANDEUR MME STECK

code client IUT01 tél. 0673541049
estelle.steck@unistra.fr
CONTACT JL BRECHEISEN

Objet du devis PLAFOND - DEMOLITION
MARCHE 2019UDSBE03200
REFERENCE
LIEU : GC 008

Document établi en Euros

Réf.	Désignation	U	QTE	P.U.	Montant H.T. Euros
1	GC				
1.1	008				
1.1.1	6.1.5 Forfait journalier pour un déplacement aller/retour à l'UNISTRA (Eurométropole)	h	4,00	15,41	61,64
1.1.2	6.1.2 Taux horaire qualification OHQ Dépose du plafond existant compris évacuation environ 63m²	hrs	16,00	46,24	739,84
1.1.3	6.2.3 Mise à la décharge de murs en plaques de plâtre cartonnés et de carreaux de plâtre.	m3	2,00	135,63	271,26
1.1.4	2.2.1 Fourniture et pose de dalles de faux plafond 600 x 600 réf. ARMSTRONG SAHARA BOARD ou équivalent sur ossature T24.	m²	63,00	22,61	1 424,43
1.1.5	Rockfon Ekla BD 600 8 cartons de 8.64m² soit 69.12m² au prix de 20,71 euros - 12% = 18,22 Les murs étant amiantés les cornières resteront en place et seront lessivées. Cependant une legère nuance peut exister entre les anciennes cornières et la nouvelle ossature.	m²	69,12	18,22	1 259,37

RECAPITULATION	Montant H.T. Euros
TOTAL DE LA TRANCHE GC	3 756,54

20, rue Principale - 67270 SAESSOLSHEIM - Téléphone : 03 88 70 53 00 - Télécopie : 03 88 70 53 09
Site Internet : www.plastica.fr email - Email : plastica@orange.fr
S.A.S au capital de 200 000 €uros - R.C.S 333 925 592 - SIRET 333 925 592 00037 - APE 4329 A

RGE QUALIBAT
©Sage
Plafiste

Plastica
Isolation

I.U.T. - DEVIS N° 35259

Total H.T. Euros	**3 756,54**
T.V.A. 20,00 % sur 3 756,54 Euros soit	751,31
Total T.T.C. Euros	**4 507,85**

REFERENCES BANCAIRES

N° Intra-Comm. : FR73 333925592

IBAN / FR76 1470 7500 3636 2166 9816 448 / BIC CCBPFRPPMTZ

Bon pour accord
(date et signature)

Conditions d'intervention

A CONVENIR

En cas d'accord de votre part, veuillez nous faire parvenir un exemplaire du devis dûment daté et signé

Conditions de paiement

Virement à 30 jours

Nos prix sont établis sur la base des taux de TVA en vigueur à la date de remise de l'offre. Toute variation ultérieure de ces taux, imposée par la loi, sera répercutée sur ces prix.

la durée de validité de l'offre est de deux mois

Assurances Sécurité Entreprise souscrite auprès de la CAMACTE - SCHILTIGHEIM - valable en France n° 1263822

20, rue Principale - 67270 SAESSOLSHEIM - Téléphone : 03 88 70 53 00 - Télécopie : 03 88 70 53 09
Site Internet : **www.plastica.fr email** - Email : **plastica@orange.fr**
S.A.S au capital de 200 000 €uros - R.C.S 333 925 592 - SIRET 333 925 592 00037 - APE 4329 A

RGE QUALIBAT
Plafiste
©Sage

19, Route d'Eschau
CS 80331
67411 ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

IUT
72 Rte du Rhin
67400 ILLKIRCH

Affaire suivie par : FLEISCHMANN Pascal
Téléphone : 03.88.55.02.11
Fax : 03.88.67.45.69
E-mail : pascal.fleischmann@cegelec.com

A l'attention de : Mme STECK

N° de devis : **120675PFL du 15 décembre 2021**
Objet : **IUT**

Monsieur

Pour faire suite à votre consultation, nous vous proposons ci-joint notre offre de prix concernant les prestations cités en objet,

Notre offre est établie, sur la base,

- Des conditions économiques du mois en cours, et révisable selon les conditions du marché
- Sauf indiquation spécifiques, d'un horaire de travail hebdomadaire de 35 heures,

Espérant que ces conditions soient à votre convenance, Nous restons à votre disposition pour tout renseignements que vous pourriez souhaiter.

En vous souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer Monsieur mes salutations distinguées.

Cordialement

FLEISCHMANN Pascal

IUT

ligne	Désignation	Uté	Qté	Prix Tarif	Remise En %	Prix Unitaire	Prix Total
1	*MARCHE2016UDSBE0330R*						
2	**SALLE 008 GC**						
3	*Rajout de 3 prises et prolongation de 12 autres*						
4	Connecteur RJ45 catégorie 6A blindé	u	18	14,64	35,00	9,52 €	171,36 €
5	Coupleur RJ 45 Cat.6/SH femelle / femelle Snap-In	u	12	20,19	35,00	13,12 €	157,44 €
6	Câble 4P S/FTP catégorie 6A AWG23 ZH EUROCLASS DCA Bleu T : 1000 m	m	165	2,30	35,00	1,50 €	247,50 €
7	Plastron incliné 45 x 45 1port	u	15	1,88	35,00	1,22 €	18,30 €
8	Cadre technique	h	1			80,40 €	80,40 €
9	Chef de Chantier	h	17			50,51 €	858,67 €
10	Electricien II.2	h	17			37,11 €	630,87 €
11	**Sous-total SALLE 008 GC**						**2 164,54 €**
12	**PV Total**						**2 164,54 €**
13	**T.V.A. 20,00%**						**432,91 €**
14	**Total T.T.C.**						**2 597,45 €**

MESURE RELATIVE AUX EPIDEMIES

Cette offre de prix est réalisée sous la plus expresse condition qu'aucune Partie ne pourra être tenue pour responsable en cas,

- D'empêchement d'exécution d'une obligation contractuelle,
- De retard d'exécution qui lui incomberait,

Qui serait consécutif à une épidémie (Covid-19) ou toute autre épidémie reconnue par l'OMS.
Si un tel cas devait se présenter, la Partie empêchée en avertirait l'autre dans les meilleurs délais.
Les effets du Contrat seraient alors suspendus pendant la durée de l'empêchement.
Si cet empêchement devait durer plus d'un mois, les Parties se réuniraient afin de discuter des moyens de la poursuite du Contrat.
En outre, le prix de ce devis sera susceptible d'évoluer en fonction de l'évolution des recommandations en matière de mesures sanitaires pour faire face à l'épidémie, qui seront édictées par le Gouvernement.
En complément, l'ensemble de ces évolutions seront à retranscrire dans le plan de prévention ou le Plan Général de Coordination.
En cas de désaccord du client sur le nouveau devis, l'exécution du contrat sera suspendue pendant la renégociation de ses conditions entre les Parties.
Passé le délai d'un mois, en cas d'échec des négociations, chacune des Parties reprendra sa pleine et entière liberté.

SECURITE

PLAN DE PREVENTION - DÉCRET N°2008-244 DU 7 MARS 2008,

L'établissement d'un plan de prévention est obligatoire,

- Pour les opérations de maintenance ou d'entretien réalisées dans une entreprise dont le volume de travail dépasse 400 heures par an.
- Pour tout ou partie des travaux, quelle que soit leur durée, figurant sur la liste des travaux considérés comme dangereux.
- (Article R. 4512-7 du Code du Travail).

INTERVENTION SUR LES OUVRAGES ÉLECTRIQUES,

Les prestations proposées dans nos offres sont toujours valorisées "**Hors-Tension**".
Les interventions sur ouvrage électriques existants, et sous tension ne peuvent-être réalisé qu'après,

- Demande motivée écrite du Maître d'Ouvrage
- Mise en place d'une procédure d'intervention spécifique
- Validation du mode opératoire par le chef d'entreprise.

En dehors de ce contexte, aucun travail sous tension ne pourra être réalisé.

AMIANTE ET PLOMB - CODE DU TRAVAIL, ARTICLE L4412-2

Le maître d'ouvrage ou le donneur d'ordre doit faire réaliser la recherche de présence d'amiante préalablement à toute opération comportant des risques d'exposition des travailleurs à l'amiante.

Cette recherche donne lieu à un document (Dossier technique d'Amiante) mentionnant, le cas échéant, la présence, la nature et la localisation de matériaux ou de produits contenant de l'amiante.

Le maître d'ouvrage ou au donneur d'ordre devra obligatoirement fournir à CEGELEC ALSACE, le Dossier Technique d'Amiante (DTA) de moins de 3 ans ainsi que le rapport de repérage amiante avant travaux (RAT) selon le périmètre des travaux (art. R4412-97 du Code du travail, dans le cadre de travaux ou d'interventions dont le permis de construire du bâtiment a été délivré avant le 1 juillet 1997).

Selon l'arête 25 avril 2006 relatif au diagnostic du risque d'intoxication par le plomb des peintures et au constat de risque d'exposition au plomb.

Nous vous rappelons que les travaux ne pourront être entrepris qu'après réception dudit Rapport. (Code de la santé publique, Article L.1334-1 à L.1334-12).

CONDITIONS FINANCIERES,

- Nos prix, nets et sans escompte, sont établis selon la **NF P03-001** et nos conditions générales d'entreprise jointes en annexe ; ils sont basés sur les conditions économiques en vigueur au mois d'établissement du devis.
- Ils sont fermes pour une période ne dépassant pas un mois à dater de la présente offre. Passé ce délai, les prix seront révisables en fonction de l'index national BT47 du bâtiment. En aucun cas, une révision négative leur sera applicable.
- Ne sont pas compris, sauf stipulation express :
- Les frais, les moyens et les prestations spécifiques en présence d'amiante et/ou de plomb
- Les frais, les moyens et les prestations ni les conditions des prestations nécessaires en cas d'épidémie et/ou de pandémie
- La majoration pour prestations en dehors des heures ouvrées
- Les études spécifiques
- La mise à jour des plans et des schémas non créer par nos soins
- Le compte prorata
- L'organisme de contrôle les démarches pour l'obtention du Consuel.
- Toute retenue de garantie
- Tous frais annexes, nettoyage, traitement des différents déchets gardiennage, surveillance base vie...
- D'une façon générale toute prestation non spécifiquement explicitée dans notre devis

PAIEMENT,

30% par chèque à la commande, le solde sur situations mensuelles à 30 jours date de facturation. Tout retard de paiement donnera lieu de plein droit au paiement d'intérêts selon conditions générales, sans mise en demeure préalable.

RECEPTION,

- Toutes réclamations sont à formuler sous 15 jours, après achèvement des travaux ou mise à disposition totale ou partielle des installations.
- La prise de possession ou l'utilisation même partielle des installations objet du Contrat par le Client vaudra réception sans réserve et transfert de la garde et des risques au Client.

GARANTIES & RESPONSABLITES

- Cegelec garantira les Prestations contre tout défaut d'exécution pendant une période de garantie contractuelle ou de parfait achèvement de douze (12) mois à compter de la réception.
- L'obligation de Cegelec sera limitée à la reprise de l'exécution défectueuse ou la réparation ou remplacement des éléments de fourniture.
- Les garanties que nous appliquons sur les pièces ne peuvent être plus longues, ni plus formelles que celles qui nous sont accordées par nos fournisseurs.
- La responsabilité de Cegelec est strictement limitée aux obligations expressément définies par le Contrat et les présentes conditions.
- En aucun cas, Cegelec ne sera tenue à réparation des dommages indirects, immatériels ou économiques tels que perte de matières, d'exploitation, de profit, de contrat, subis par le Client du fait ou à l'occasion de l'exécution du Contrat.
- La responsabilité de Cegelec sera limitée toutes causes confondues au prix contractuel.
- Le Client renonce à tout recours et indemnisation contre Cegelec et ses assureurs au-delà des limites et exclusions prévues aux présentes conditions.
- Le client reconnait avoir pris connaissance de l'intégralité des conditions générales de vente jointes en annexe et les accepte.

DELAIS D'EXECUTION :

À convenir à la réception de commande

VALIDATION DU CLIENT, Cachet

- Bon pour accord (Manuscrit) :
- Date :
- Nom + Signature :

Nous sommes à votre disposition pour vous proposer un contrat de maintenance de vos installations ainsi qu'une solution de financement

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DE PRESTATIONS

1 – CHAMP D'APPLICATION

La société faisant l'offre (le « **Prestataire** »), dans le cadre de l'expression de besoin émise par son client (le « **Client** »), s'est rapprochée de ce dernier pour l'exécution des prestations et/ou travaux et/ou services, incluant le cas échéant la fourniture de produits (les « **Prestations** ») décrits dans l'offre du Prestataire (l' « **Offre** »).

Les Parties conviennent de soumettre la commande pour les Prestations aux présentes conditions générales d'exécution réciproques, qui pourront être complétées éventuellement par des stipulations ou documents particuliers décrits à l'article 2. L'ensemble constitue le contrat (le « **Contrat** »). Celui-ci est librement négocié par les Parties. En conséquence, celles-ci renoncent expressément à invoquer toutes conditions générales, les relations entre les Parties étant dès lors régies uniquement par le Contrat.

Il est rappelé que les Parties se doivent coopération et échange d'informations mutuels dans un esprit de transparence, loyauté et d'équité tout au long de la négociation, formation et exécution du Contrat.

2 – ACCEPTATION – COMMANDES - CONTRAT

2.1 Le Client s'engage à transmettre par écrit l'expression de son besoin, l'ensemble de la documentation (dont dossiers techniques, plans divers...) et des informations associées (dont présence de tout produit ou déchet dangereux, toutes contraintes techniques...) qui serait nécessaire et utile au Prestataire et de nature à avoir une influence sur l'établissement de l'Offre. La transmission de l'ensemble de ces éléments constitue un élément déterminant du consentement du Prestataire.

Sur la base des éléments ci-devant énoncés, le Prestataire émet son Offre décrivant de manière limitative les Prestations à réaliser et éventuellement les spécifications techniques requises pour la réalisation des Prestations.

L'Offre reste valable pendant trente (30) jours à compter de son émission, sauf stipulations particulières y figurant. Elle peut être acceptée sous quelque forme ou support que ce soit.

Le Contrat est composé par ordre de priorité décroissante (i) de l'Offre ou de toutes stipulations particulières, spécifications techniques et de leurs annexes, (ii) du planning d'exécution, (iii) des présentes et (iv) de la commande éventuellement formalisée par le Client.

2.2 Le Contrat étant conclu intuitu personae, chaque Partie s'interdit de céder, apporter ou transférer sous quelque forme que ce soit tout ou partie des droits et obligations en résultant sans l'accord préalable et exprès de l'autre Partie. Par exception, les Parties acceptent par avance que l'une ou l'autre puisse céder, apporter ou transmettre le Contrat à l'une des sociétés de son Groupe, soit à une société détenue ou contrôlée directement ou indirectement par la société mère au sens de l'article L 233-3 du Code du commerce. Dans ce cadre, le cédant informera par écrit le cessionnaire de ladite opération. En cas de cession, le Client renonce à se prévaloir du bénéfice de la solidarité.

3 – DÉLAIS

Les Prestations seront réalisées dans les délais définis à l'Offre. Le cas échéant, le Prestataire et le Client arrêteront d'un commun accord un planning de réalisation des Prestations définissant les étapes soumises à pénalités. Il ne deviendra pièce contractuelle qu'après accord formel des Parties. Tout retard imputable au Prestataire pourra donner lieu à l'application de pénalités après mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception restée infructueuse après un délai de dix (10) jours ouvrés à compter de sa réception.

Les pénalités ne pourront excéder le maximum prévu à l'article 12 concernant les pénalités et seront exclusives de toute autre indemnisation. Tout retard d'exécution ou suspension de Prestations non imputable au Prestataire donnera lieu à une prolongation de délai équivalente ainsi qu'au remboursement des coûts et frais supportés par le Prestataire de ce fait. Si un tel retard ou une telle suspension entraînait une interruption d'exécution supérieure à deux (2) mois, le Prestataire pourrait résilier de plein droit le Contrat.

4 – MODALITÉS D'EXÉCUTION

4.1 Obligations du Client.

En vue de permettre au Prestataire d'exécuter les Prestations, le Client s'engage notamment à :

(i) faire connaître par écrit les horaires de son établissement, son règlement intérieur et toutes conditions particulières d'accès sur site, et à donner accès à bref délai à la zone d'intervention. Le Client s'oblige également à obtenir ou à donner toute autorisation nécessaire à la réalisation des Prestations, et à garantir au Prestataire l'accès au site sur lequel elles doivent être exécutées ;

(ii) élaborer, si nécessaire, un plan de prévention et à remplir les obligations qui lui seraient imposées par le Code du travail ou autre loi ou règlement en matière de prévention des risques relatifs à l'hygiène et à la sécurité et des maladies professionnelles, plus particulièrement les risques d'exposition à l'amiante. À cet effet, le Client devra signaler au Prestataire l'existence de tous produits ou matériaux dangereux existant sur la zone d'exécution des Prestations et aux avoisinants (amiante, plomb...), le Prestataire se réservant la possibilité de modifier de ce fait les conditions de son Offre. Le Client s'engage à accueillir le Prestataire sur un site aux normes environnementales et de sécurité en vigueur. Le Client sera responsable envers le Prestataire de toute interruption et/ou suspension des Prestations due à la méconnaissance de ses obligations en la matière ;

(iii) établir contradictoirement, notamment en cas de Prestations de maintenance, un état des installations au début et à la fin des Prestations ;

(iv) fournir au Prestataire tous les fluides et énergies nécessaires à l'exécution des Prestations (eau, gaz, électricité...) ;

(v) mettre à disposition du Prestataire les ouvrages ou prérequis nécessaires à l'exécution des Prestations et ce dans un état permettant la parfaite réalisation des Prestations, incluant les matières et échantillons pour tests éventuels ;

(vi) mettre à la disposition du Prestataire les bennes nécessaires au tri et à l'évacuation des déchets consécutifs aux Prestations ;

(vii) le cas échéant, mettre à la disposition du Prestataire un espace sécurisé pour le stockage de matériels et/ou outillages nécessaires à la réalisation des Prestations ;

(viii) s'assurer de l'adéquation entre les matériels, fournitures et procédés formellement préconisés par ses soins et son besoin et rester seul responsable des conséquences, qualités, caractéristiques techniques, performances et garanties de ces derniers ;

(ix) être représenté valablement par une personne ayant un pouvoir d'engagement à toutes les réunions, notamment de chantier, nécessaires à l'exécution des Prestations ;

(x) faire connaître ses réponses par écrit dans des délais impartis lorsqu'en cours de réalisation des Prestations, le Client est sollicité par le Prestataire pour donner son accord (validation d'étude préalable, bon de fabrication...). À défaut de réponse, l'accord sera considéré comme acquis et sans réserve à l'issue d'un délai raisonnable.

4.2 Obligations du Prestataire.

Le Prestataire s'oblige à :

(i) réaliser des Prestations conformes à la Commande ;

(ii) respecter les règles de l'Art, les dispositions législatives et réglementaires d'ordre public ainsi que les prescriptions et spécifications contractuelles afin que les Prestations répondent au minimum à un niveau de qualité conforme aux standards de la profession ;

(iii) répondre à toutes les obligations mises à sa charge par les lois et règlements en vigueur dont celles visant à assurer la protection de l'environnement, la sécurité du chantier/site, l'hygiène, la santé et la sécurité de ses travailleurs, et de prendre, ou de faire prendre, toutes les dispositions en ce sens ;

(iv) demeurer seul responsable de son personnel sur lequel il exerce seul son autorité, son pouvoir de direction et de contrôle par l'intermédiaire du représentant qu'il doit désigner sur le chantier/site ;

(v) signaler par écrit au Client dans les délais impartis et modalités fixés par les stipulations particulières, tous les faits qui peuvent justifier à son bénéfice une demande de prestation supplémentaire, une réclamation ou une prolongation de délai.

4.3 Si un changement de circonstances imprévisible lors de la conclusion du Contrat augmentait pour le Prestataire le coût de son exécution de plus de vingt pour cent (20 %) du prix fixé dans le Contrat, le Prestataire pourrait demander une renégociation du Contrat au Client. Il devrait prouver la réalité de l'augmentation. En cas d'échec de cette renégociation, et à défaut d'accord sur les conditions et modalités d'une résiliation amiable, les Parties devront recourir au médiateur des entreprises (https://www.mieist.bercy.gouv.fr) figurant sur la liste du ministère de l'Économie et des Finances pour déterminer les conditions de cette résiliation. Elles continueront à exécuter leurs obligations jusqu'au terme du Contrat.

4.4 Le Prestataire pourra se prévaloir des articles 1219 et 1220 du Code civil en cas d'inexécution par le Client des obligations lui incombant.

4.5 Chaque Partie accepte dans le cadre de l'exécution du Contrat de recevoir toute communication de l'autre Partie par correspondance électronique. Les stipulations particulières préciseront l'adresse à laquelle les communications devront être envoyées. À défaut, l'adresse ou les adresses ayant servi aux échanges en phase de formation du Contrat

vaudront adresses choisies par le Client. La date d'envoi figurant sur le message vaudra, jusqu'à preuve contraire, présomption de date d'envoi et de réception.

5 - MODIFICATIONS

Les prix, délais et conditions indiqués dans l'Offre s'entendent pour une exécution strictement conforme à l'Offre et n'engagent jamais le Prestataire pour des travaux ou prestations supplémentaires ou modificatives.

Toute modification ou évolution des Prestations définies dans l'Offre, qu'elle résulte d'un choix du Client ou d'une loi, réglementation, norme ou des conséquences d'une épidémie générale, doit faire l'objet d'un avenant préalable indiquant notamment son incidence sur les prix, les conditions et les délais d'exécution initiaux. À défaut d'accord, le Prestataire pourra résilier le Contrat sans qu'une indemnité ne soit due au Client à ce titre.

Lorsque le Prestataire se trouve être contraint, pour quelle que raison que ce soit, de mettre en œuvre de telles modifications ou évolutions, le Client, dûment informé préalablement par le Prestataire ne pourra refuser de payer les prestations y afférentes dès lors qu'il ne se sera pas opposé préalablement à leur réalisation.

6 - RÉCEPTION

La réception des Prestations (la « **Réception** ») fera l'objet d'un procès-verbal établi contradictoirement avec ou sans réserve, au plus tard dans les quinze (15) jours suivant la notification faite au Client par le Prestataire de l'achèvement des Prestations et l'invitant à procéder à la Réception en lui communiquant une date à cet effet. Passé un délai de quinze (15) jours après cette date, et dans le silence du Client, ce dernier sera réputé avoir réceptionné les Prestations sans réserve à la date d'achèvement.

Le refus éventuel de la Réception doit être motivé par écrit et ne peut être justifié que par (i) l'inachèvement des Prestations ou (ii) leur non-conformité technique substantielle.

En cas de réserves, une liste de ces dernières sera établie et jointe au procès-verbal de réception. Le Prestataire disposera d'un délai de trois (3) mois pour y remédier et ce à compter de la notification desdites réserves. À l'expiration de ce délai, le Client constatera, le cas échéant, la levée de ces réserves par un procès-verbal.

Toute prise de possession par le Client, en tout ou partie, des biens objet des Prestations vaudra Réception sans réserve et entraînera transfert de la garde et des risques au Client. La prise de possession se définit comme la maîtrise de fait exercée par le Client, directement ou indirectement, totalement ou partiellement, sur les Prestations, notamment pour mise en service ou mise en exploitation.

Si une réception provisoire ou partielle a également été prévue au Contrat, celle-ci fera courir, pour les Prestations concernées, les garanties y afférentes et opérera transfert des risques à la date à laquelle elle aura lieu.

7 – GARANTIES CONTRACTUELLES

Outre l'application des garanties légales s'il y a lieu, le Prestataire garantit les Prestations contre tout vice d'exécution pendant une période de douze (12) mois à compter de la date de leur Réception.

Cette garantie ne s'appliquera pas si les désordres résultent de l'usure normale, d'interventions, de modifications ou d'adjonctions effectuées par le Client ou un tiers, de défauts ou dégradations causés par la faute ou négligence du Client ou d'un tiers, du non-respect des règles d'installation, d'utilisation, d'entretien ou d'environnement. La réalisation de travaux d'entretien n'entre pas dans la présente garantie.

Pour pouvoir invoquer le bénéfice de cette garantie, le Client devra aviser le Prestataire sans retard et par écrit des vices et fournir toute justification les concernant. Le Client s'interdit, sauf accord exprès du Prestataire, d'effectuer lui-même ou de faire effectuer par un tiers la réparation, de modifier ou de faire modifier tout élément des Prestations.

8 – CONDITIONS SPÉCIFIQUES À LA VENTE DE MATÉRIELS/PRODUITS

Au cas où les Prestations consisteraient en de la fourniture de matériels ou produits seuls (« **Produits** »), aucune des stipulations contenues dans les présentes ne saurait être interprétée comme conférant au Client plus de prérogatives, garanties ou droits que celles et ceux accordés par la loi ou par le présent article à la vente dudit matériel. Le prix mentionné dans l'Offre est stipulé départ-usine, hors frais de port, de douane, sauf mention contraire convenue. Le transfert des risques s'effectue dès la remise du Produit dans les locaux du Prestataire.

En l'absence d'études détaillées confiées par le Client au Prestataire quant à la compatibilité des Produits commandés par rapport à ses besoins, le Prestataire n'apporte aucune garantie à ce titre.

Les garanties relatives aux Produits seront strictement celles de leurs fabricants et des fournisseurs. Elles commenceront à courir au plus tard au jour de leur livraison. Au titre des vices cachés, la garantie portera exclusivement sur le remplacement des Produits défectueux ou des pièces les rendant impropres à l'usage, sans que le Prestataire puisse être considéré par le Client comme responsable des éventuelles conséquences dommageables que ces vices cachés auraient pu entraîner. Il appartient au Client, à la livraison des Produits, y compris si ceux-ci ne sont pas destinés à un usage immédiat, d'en vérifier l'état et la quantité et faire s'il y a lieu les réserves nécessaires auprès du transporteur sur le bon de livraison et par lettre recommandée avec avis de réception, dans les trois (3) jours suivant la livraison. Une copie du courrier devra être adressée au Prestataire simultanément.

Pour la vente de Produits à l'export, l'Incoterm EXW 2020 sera applicable et le Prestataire remettra les Produits au transporteur désigné et payé par le Client au lieu indiqué par le Prestataire et situé en France Métropolitaine. Le transfert de risques aura lieu comme prévu selon l'Incoterm applicable. Pour ces Produits destinés à l'export, les réclamations sur les vices apparents ou la non-conformité des Produits livrés devront être adressées au Prestataire par lettre recommandée avec avis de réception dans les six (6) jours calendaires suivant la livraison, à peine de forclusion.

9. GESTION DES DÉCHETS

Le Prestataire veillera à ce que les Prestations qu'il exécute respectent les prescriptions législatives et réglementaires en vigueur en matière d'environnement, de sécurité et de santé des personnes.

Après toute exécution de Prestations, il devra laisser le chantier/site dans l'état dans lequel il l'avait trouvé.

Pour les déchets découlant des Prestations, le Prestataire devra utiliser les bennes et autres conteneurs de tris sélectifs que le Client s'engage à mettre à sa disposition sur le site/chantier. En cas d'évolution de la législation sur la protection de l'environnement en cours d'exécution du Contrat les modifications éventuelles demandées par le Client afin de se conformer aux règles nouvelles donneront lieu à la conclusion d'un avenant entre les Parties.

10 – NON-SOLLICITATION DE PERSONNEL

Pendant toute la durée d'exécution des Prestations et douze (12) mois à compter de leur Réception, le Client s'interdit, directement ou indirectement, d'embaucher tout collaborateur du Prestataire ou de faire la moindre démarche en ce sens, sans son accord préalable écrit. Cette interdiction vaut quels que soient le type et la durée de contrat, le statut juridique et social, le caractère temporaire, à temps plein ou à temps partiel. En cas de non-respect de cet engagement, le Client sera tenu à titre de dédommagement de verser immédiatement au Prestataire une somme forfaitaire égale aux salaires mensuels bruts que le collaborateur a perçus dans les douze (12) mois précédant son départ.

11– PRIX – FACTURATION - PAIEMENT

Les prix sont un des éléments essentiels du Contrat et leur paiement une obligation essentielle du Client. Les prix définis à l'Offre s'entendent hors taxes pour des Prestations conformes aux normes en vigueur au jour de la Commande. Ils ne comprennent que les seules sujétions d'exécution normalement et raisonnablement prévisibles pour un homme de l'Art de sa spécialité.

Pour les Prestations qui seront exécutées dans un pays autre que la France, les paiements devront être effectués sans aucune déduction, compensation et franchise pour ou en raison des taxes, prélèvements, importations, droits, redevances et retenues. Si tel était pourtant le cas, le Client verserait au Prestataire les montants nécessaires pour assurer un paiement total des Prestations.

Les prix s'entendent, sauf stipulation contraire, pour une exécution des Prestations n'excédant pas la durée légale hebdomadaire du temps de travail par semaine, effectuée de jour, durant les jours ouvrés, du lundi au vendredi inclus, et pour une exécution continue et sur un site mis à disposition par le Client dans des conditions d'hygiène et de sécurité conformes à la réglementation en vigueur et avec accès aux facilités habituelles de chantier.

Le prix sera révisable pendant toute la durée d'exécution des Prestations dans les conditions prévues à l'Offre, sauf stipulation expresse contraire.

Le Client constituera, avant le début d'exécution des Prestations, les garanties de paiement éventuellement requises par les dispositions légales.

Chaque Commande fera l'objet d'une facturation selon les modalités de paiement définies dans l'Offre. À défaut de stipulation contraire, le règlement sera effectué par chèque ou par virement trente (30) jours nets

après la date d'émission de la facture. Aucun escompte ne sera appliqué en cas de paiement par avance.
Tout retard de paiement donnera lieu à l'application de plein droit et à effet immédiat d'une pénalité égale au taux appliqué par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement la plus récente majorée de 10 points de pourcentage tel que calculé selon les dispositions du Code de commerce. D'autre part, tout retard de paiement donnera droit à une indemnité forfaitaire de quarante (40) euros pour frais de recouvrement, sauf lorsque ces frais sont supérieurs.
En outre, le Prestataire se réserve le droit de suspendre l'exécution du Contrat et/ou de toute Commande en cours d'exécution avec le Client, après mise en demeure de payer restée sans effet plus de quinze (15) jours.
Le Client est tenu d'effectuer les paiements sans aucune déduction ou réduction de toute nature. Il ne pourra suspendre le paiement de sommes qui lui auront été facturées à bon droit par le Prestataire. Le transfert de propriété s'effectue après complet paiement du prix.

12– RESPONSABILITÉS – ASSURANCES

12.1 La responsabilité du Prestataire est strictement limitée aux obligations expressément stipulées au Contrat. Elle ne peut être recherchée que pour les seuls dommages directs, certains et prévisibles qui lui sont imputables. À titre de condition essentielle et déterminante, la réparation par le Prestataire de tout préjudice subi par le Client dans le cadre du Contrat sera limitée au montant hors taxes de celui-ci. La réparation au titre des dommages immatériels fera l'objet d'une sous limitation qui ne pourra être supérieure à vingt pour cent (20 %) du montant HT du Contrat. Les assureurs du Prestataire ne seront pas tenus d'indemniser le Client et ses assureurs au-delà des limites ci-dessus.
Les dommages causés aux avoisinants du fait de la simple exécution des Prestations resteront à charge du Client.
Lorsqu'un dommage serait, en tout ou partie, causé par le vice ou la défectuosité d'un produit dont les caractéristiques auraient été définies par le Client ou lorsque le fournisseur de ce produit aurait été préconisé par le Client, le Client s'engage à exercer tout recours directement auprès du fournisseur de ce produit, libérant ainsi le Prestataire de toute obligation et responsabilité à ce titre.
12.2 Le Prestataire s'engage à souscrire et maintenir en vigueur auprès d'une compagnie d'assurance notoirement solvable toute assurance appropriée lui permettant de couvrir les conséquences pécuniaires de sa responsabilité au titre du Contrat.
12.3 Le montant total des pénalités contractuelles, qu'elles soient pour retard, non-respect de performances et/ou pour toute cause d'application, ne pourra excéder cinq pour cent (5 %) du montant hors taxes du Contrat. Les indemnités consenties à ce titre seront forfaitaires, libératoires et exclusives de toutes autres actions ou sanctions.

13 – PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Le Client reconnaît que l'ensemble des savoir-faire, des droits de propriété intellectuelle et/ou industrielle attachés aux Prestations, à leur exécution ou aux actes préparatoires (études...), sont la pleine et entière propriété du Prestataire, aucun transfert de droit n'étant réalisé au profit du Client au titre du Contrat. Le cas échéant, seul un droit d'usage non cessible et non exclusif sera consenti au Client.
Chaque Partie s'engage à ne pas porter atteinte, directement ou indirectement, de quelque façon que ce soit aux droits de propriété intellectuelle et/ou industrielle de l'autre Partie.
Le Prestataire garantit le Client contre les revendications des tiers concernant les droits de propriété intellectuelle ou industrielle, les procédés ou les méthodes mis en œuvre pour l'exécution des Prestations et/ou nécessaires pour les utilisations par le Client. Il s'engage à mener toutes actions et procédures à ses frais en vue de faire cesser le trouble et à réparer les dommages de toute nature subis par le Client en cas de recours par des tiers, sauf si ces recours portent sur des modifications, adaptations ou arrangements que le Client a apportés directement ou indirectement.
De son côté, le Client garantit le Prestataire contre les revendications des tiers concernant les droits de propriété intellectuelle ou industrielle, les procédés ou les méthodes dont il lui impose l'emploi pour l'exécution des Prestations.
Dès la première manifestation de la revendication d'un tiers contre l'une ou l'autre des Parties, celles-ci doivent prendre toutes mesures dépendant d'elles pour faire cesser le trouble et de collaborer à la défense de leurs droits.

14 - CONFIDENTIALITÉ - SECRET DES AFFAIRES

Chaque Partie s'engage tant pour elle-même que pour l'ensemble des personnes qu'elle associera à l'exécution du Contrat à considérer comme des « **Informations Confidentielles** » les stipulations du Contrat ainsi que toutes les informations et données, de quelque nature que ce soit, qui lui sont communiquées par l'autre Partie ou dont elle a connaissance à l'occasion de la passation ou de l'exécution du Contrat, et sous quelque forme que ce soit. Elle s'engage à en assurer la confidentialité et à prendre les mesures de protection raisonnables et nécessaires pour conserver le caractère secret de ses propres Informations Confidentielles.
Les Parties conviennent que ces Informations Confidentielles bénéficient de la même protection que celle relevant du secret des affaires telle qu'elle est édictée par les articles L 151-4 et suivants du Code de commerce.
En revanche, le Prestataire est autorisé à se prévaloir de l'exécution du Contrat, à titre de référence commerciale.

15 – ÉTHIQUE ET CONFORMITÉ- MESURES RESTRICTIVES ET SANCTIONS INTERNATIONALES

15.1 La politique éthique et conformité du Prestataire s'inscrit dans les valeurs et engagements du Groupe VINCI définis dans un ensemble de documents accessibles sur le site internet de VINCI https://www.vinci.com/ ou sur simple demande auprès du Prestataire : son Manifeste Ensemble, sa Charte Éthique et comportements, son adhésion aux dix principes du Pacte Mondial des Nations Unies, sa charte Engagements de performance globale des fournisseurs de VINCI, sa charte Relations sous-traitants et ses Lignes directrices sur les droits humains ; ensemble les « **Valeurs de VINCI** ». Le Prestataire diffuse et met en œuvre les Valeurs de VINCI dans toutes ses activités et entend diffuser auprès de ses partenaires la politique en matière de droits humains qui y est définie. Il souhaite associer le Client à sa démarche d'amélioration continue en matière de droits humains.
15.2 Les Parties attachent de plus une importance particulière au respect de la législation et réglementation relative à l'éthique en matière de concurrence et de lutte contre la corruption et relative à l'environnement. En conséquence, le Client s'engage, au titre de ses obligations essentielles, pour lui comme pour ses contractants, (i) à respecter les lois et règlements applicables dans tous les pays où il exerce ses activités, (ii) à respecter les Valeurs de VINCI dans le cadre de l'exécution du Contrat, (iii) à respecter les droits humains en évitant, limitant et réparant ses impacts négatifs actuels et futurs, (iv) à respecter toute législation et réglementation relative à l'éthique en matière de concurrence et de lutte contre la corruption et à exclure tout comportement illicite en la matière, (v) à intégrer les aspects environnementaux dans l'exercice de ses activités et à limiter l'impact environnemental de celles-ci, (vi) à mettre en place et maintenir ses propres politiques et procédures appropriées pour assurer le respect des droits humains, des règles de concurrence et de lutte contre la corruption et des règles relatives à la protection de l'environnement, (vii) à sensibiliser ses collaborateurs sur le respect des droits humains, le respect des règles de concurrence et de lutte contre la corruption et le respect de l'environnement, (viii) à contrôler et assurer le suivi de sa propre chaîne d'approvisionnement et de sous-traitance en imposant le même respect à ses propres cocontractants, (ix) à informer sans délai le Prestataire de toute demande, action ou omission ou événement qui ne serait pas cohérent ou conforme avec les Valeurs de VINCI, le respect de la législation et la réglementation relative à l'éthique en matière de concurrence et de lutte contre la corruption ou relative à l'environnement.
Le Client autorise d'ores et déjà le Prestataire à réaliser ou faire réaliser par tout tiers auditeur un audit sur les sites du Client afin de contrôler le strict respect des engagements énoncés au présent article.
En cas de manquement du Client à se conformer au présent article, outre l'application des sanctions prévues à l'article 16, il indemnisera, tiendra indemne le Prestataire de toutes pénalités, amendes, dommages et intérêts, coûts et/ou dépenses et/ou autres responsabilités résultant dudit manquement.
15.3 Le Client s'engage à respecter toutes mesures restrictives ou sanctions (telles qu'embargos, gels des avoirs, sanctions économiques, exportation de biens à double usage...) européenne et/ou américaine concernant la vente, l'achat, l'importation, l'exportation ou le paiement de tout bien et/ou la réalisation de toute prestation, lorsque ces mesures ou sanctions sont susceptibles d'affecter directement ou indirectement le Prestataire, son personnel, sa banque, ses intermédiaires commerciaux et/ou financiers, ses fournisseurs et prestataires ainsi que ses clients.
Toute nouvelle mesure restrictive ou sanction entrant en vigueur durant l'exécution du Contrat, de même que toute violation par le Client d'une mesure restrictive ou d'une sanction au cours du Contrat, auront pour effet de suspendre l'exécution des obligations du Contrat et de permettre au Prestataire de mettre un terme à celui-ci avec effet immédiat, si bon lui semble, sans aucun préavis et sans aucune responsabilité vis-à-vis du Client.

16 – REMÈDES À L'INEXÉCUTION - SUSPENSION

16.1 Sans préjudice de stipulations contraires figurant aux présentes, chaque Partie peut, trente (30) jours après mise en demeure restée sans effet, prononcer la résolution ou la résiliation du Contrat en cas de manquement par l'autre Partie aux obligations incombant à cette dernière au titre du Contrat, sans préjudice de tous dommages et intérêts. Le manquement invoqué doit soit être d'une particulière gravité ou présenter un caractère récurrent de nature à compromettre la sécurité et/ou la continuité de l'exécution du Contrat, soit résulter du non-paiement d'une ou plusieurs factures ou encore de l'abandon non justifié et dûment constaté de l'exécution des Prestations, ou résulter de la suspension du Contrat d'une durée continue ou non de plus de deux (2) mois ou enfin de la violation des règles énoncées à l'article « Éthique et Conformité ».

La résiliation aura lieu sans mise en demeure en cas d'infraction à la législation du travail, d'infraction aux règles d'hygiène et/ou de sécurité mettant en danger l'intégrité des personnes et/ou des biens ou en cas de mise en danger des personnes ou des biens.

16.2 En outre, sans préjudice de toutes dispositions légales ou réglementaires, le Prestataire se réserve le droit en cas de non-paiement par le Client d'une ou plusieurs factures ou de non remise des documents et informations préalables et nécessaires à la bonne exécution du Contrat, et quinze (15) jours après mise en demeure restée sans effet, de suspendre totalement ou partiellement l'exécution des Prestations jusqu'à la remise des documents/informations ou jusqu'au paiement des sommes dues, principal et intérêts, et ce sans encourir aucune pénalité.

17 – FORCE MAJEURE

Le Prestataire ne pourra être tenu pour responsable de l'inexécution ou de la mauvaise exécution des obligations contractuelles lui incombant lorsque celles-ci résultent d'un cas de force majeure.

La force majeure est entendue comme tout événement, de quelque nature que ce soit, échappant au contrôle du Prestataire qui pouvait être raisonnablement prévu lors de la conclusion du Contrat et qui empêche l'exécution par celui-ci de l'obligation contractuelle lui incombant.

Le Prestataire invoquant le cas de force majeure devra prendre les mesures propres à pallier ou en limiter les conséquences, dans la limite du raisonnable et sans surcoût pour lui.

Si l'empêchement d'exécution est temporaire, l'exécution des obligations contractuelles lui incombant sera suspendue. Si cette suspension dure plus d'un (1) mois, le Prestataire pourra résilier le Contrat moyennant un préavis raisonnable. Dans ce cadre, aucune indemnité ne pourra être mise à sa charge et le Client devra payer le prix des Prestations réalisées.

18 – DONNÉES PERSONNELLES

18.1 Dans le cadre du Contrat, les Parties s'engagent à respecter tout droit applicable relatif aux données à caractère personnel (les « **Données Personnelles** ») et en particulier le règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (l'ensemble constituant le « **Droit applicable** »). Les termes commençant par des majuscules dans cet article 18 auront le sens qui leur est donné par le règlement susvisé.

18.2 Pour l'exécution du Contrat, le Client a la qualité de Responsable de Traitement et le Prestataire de Sous-Traitant. Le Sous-Traitant est autorisé à traiter pour le compte du Responsable de Traitement les Données Personnelles nécessaires à l'exécution du Contrat conformément au Droit applicable et aux stipulations ci-dessous.

Dans ce cadre, le Sous-Traitant s'engage en particulier à :

- traiter les Données Personnelles conformément aux instructions documentées du Responsable de Traitement, pour les seules finalités objet du Contrat et pour les durées n'excédant pas celles nécessaires au regard de ces finalités ;
- mettre en œuvre les mesures de sécurité techniques ou organisationnelles nécessaires à la conservation, l'intégrité et à la protection des Données Personnelles ;
- garantir la confidentialité des Données Personnelles traitées dans le cadre du Contrat ;
- tenir un registre des traitements en conformité avec le Droit applicable ;
- veiller à ce que les personnes autorisées à traiter les Données Personnelles en vertu du Contrat (i) s'engagent à en respecter la confidentialité ou soient soumises à une obligation légale appropriée de confidentialité et (ii) reçoivent la formation nécessaire en matière de protection des Données Personnelles ;
- prendre en compte, s'agissant de ses outils, produits, applications ou services, les principes de protection des Données Personnelles dès la conception et de protection des Données Personnelles par défaut ;
- lorsqu'il procède à un transfert de Données Personnelles vers un pays tiers à l'Union Européenne, respecter le Droit applicable ;
- notifier au Responsable de Traitement toute violation de Données Personnelles dans les meilleurs délais après en avoir pris connaissance ;
- aider le Responsable de Traitement à s'acquitter de son obligation de donner suite à toute demande des personnes concernées sur l'exercice de leurs droits sur leurs Données Personnelles : droit d'accès, de limitation du traitement, de portabilité, d'effacement ou tout autre droit auquel lesdites personnes pourraient prétendre ;
- aider le Responsable de Traitement dans la réalisation d'analyses d'impact, si de telles analyses étaient nécessaires ;
- en cas de sous-traitance de tout ou partie du traitement des Données Personnelles, à répercuter à son sous-traitant les engagements qu'il a lui-même pris au présent article.

Dans le cas où pour l'exécution du Contrat le Prestataire deviendrait Sous-Traitant et le Client Responsable de Traitement, les stipulations ci-dessus s'appliqueraient également.

19 - LITIGES - LOI APPLICABLE - LANGUE

Le fait que l'une des Parties n'ait pas exigé l'application d'une clause quelconque du Contrat ne pourra en aucun cas être considéré comme une renonciation par celle-ci à se prévaloir des droits découlant de ladite clause.

Sans préjudice de toutes dispositions d'ordre public, toute demande, réclamation ou action du Client à l'encontre du Prestataire au titre du Contrat devra, sous peine de forclusion, être adressée ou exercée dans les trois (3) ans suivant la connaissance par le Client du fait générateur.

Le Contrat est exclusivement soumis au droit français. Les Parties écartent expressément les dispositions de la Convention de Vienne sur la vente internationale de marchandises du 11 avril 1980.

En cas de différend ou contestation relatifs à l'interprétation ou à l'exécution du Contrat, pour quelque cause que ce soit, et à défaut d'accord amiable entre les Parties, le tribunal de commerce du siège social du Prestataire sera exclusivement compétent quand bien même il y aurait recours en garantie ou pluralité de défendeurs.

La langue du Contrat étant le français, celle applicable en cas de litige sera également le français. En cas de traduction du Contrat, la version en langue française fera seule foi.

Faculté des langues

Projet 1 - *Transformation de bibliothèques en salles de cours – équipement audiovisuel*

Formation(s) concernée(s) :

Ensemble des formations de la Faculté des langues, soit 21 parcours de licence et 28 parcours de master

Nombre d'étudiants concernés :

Ensemble des étudiants de la Faculté des langues, soit plus de 3500 étudiants

Description du projet :

Les étudiants, enseignants et personnels administratifs de la Faculté des langues rencontrent des difficultés suite à la destruction du bâtiment le Platane, notamment du fait de salles de remplacement situées loin du campus de l'Esplanade. La création de la bibliothèque des langues orientales et slaves, qui sera localisée au Portique va permettre de libérer plusieurs salles du rez-de-chaussée du bâtiment 4 du Patio, actuellement occupées par les bibliothèques d'arabe, de turc et de langues slaves et une salle du premier étage, actuellement mi-bibliothèque mi-salle de réunion.

Le projet consiste en l'équipement audiovisuel de ces salles : vidéoprojecteur, écran, PC enseignant, câblage audiovisuel.

La Faculté des langues prendra à sa charge la rénovation des salles : peinture, éclairage, faux plafonds, câblage électrique et Ethernet, mobilier de classe.

Les salles concernées sont :
- 4R-01, 34 m^2, capacité potentielle : 25 places (2 portes)
- 4R-07, 34 m^2, capacité potentielle : 19 (ou 25) places (1 porte)
- 4r-08, 34 m^2, capacité potentielle : 19 (ou 25) places (1 porte)
- 41-13, 27m^2, capacité potentielle : 15 places (1 porte)

Pour les deux dernières salles, les capacités pourraient être augmentées par le perçage d'une porte de communication (mur non-porteur) et passées à 25-30 places

La transformation de ces salles est prévue pour la rentrée 2022-23. Un travail de déménagement des collections est en cours avec le service des bibliothèques. Les travaux seront réalisés à partir de mai-juin 2022.

Impact bâtimentaire :
*Le porteur précisera ici les travaux ou aménagements engendrés par le projet et nécessitant la **DPI/DALI** (réfection de salle, travaux de mise aux normes, construction/réfection de bâtiments…). Les travaux connexes font partie intégrante du projet et reposeront sur son budget (rénovation, câblage informatique ou électrique…).*

La DPI/DALI peut accompagner techniquement les projets, voire faire élaborer les devis. Pour rappel, tout appareil nécessite à minima une prise de courant et/ou une prise réseau ; le demandeur vérifie que celle ci existe déjà.
Le porteur précisera également l'impact en termes d'occupation de salle/amphi, notamment les réservations supplémentaires ou, au contraire, la réduction de l'occupation des salles suite à l'investissement. La réduction de l'impact bâtimentaire (en ligne notamment avec l'impact numérique) sera particulièrement valorisée.

La rénovation des salles et des installations électriques sera menée en collaboration et avec les conseils de la DPI. L'évaluation du coût de ces rénovations, pris en charge par la Faculté, devra être affiné début 2022. Le chiffre cité dans le tableau financier est cependant assez précis car basé sur des rénovations identiques réalisées en 2021.

Impact numérique :
*Le porteur précisera ici les éventuels développements informatiques et numériques engendrés par le projet nécessitant l'implication de la **DNum** (achat de logiciels ou de matériels informatique, développement d'une plate-forme logicielle, intégration d'équipements au réseau…)*

La DNUM sera consultée pour le câblage Ethernet.

Impact sur l'offre de formation :
Le porteur de projet indiquera les implications de ces aménagements sur les maquettes de formation (et/ou les Mecc). Le cas échéant, ces modifications pourront faire l'objet d'une pièce jointe.

La disponibilité de ces nouvelles salles de classe facilitera globalement la mise en œuvre de l'offre de formation de la Faculté et la qualité de vie des étudiants, enseignants et BIATSS

Estimation du coût du projet (joindre le(s) devis) :

Equipement audiovisuel :
22 036€

Proposition de co-financement :

La Faculté des langues prendra à sa charge la rénovation des salles : peinture, éclairage, câblage électrique et Ethernet, mobilier de classe. Sur la base de travaux du même type réalisés en 2021 au même étage du Patio, le coût peut être estimé à :
- 45 000€ pour les travaux
- 9 100€ pour le mobilier

Estimation du coût de fonctionnement et de maintenance :
Ce coût devra impérativement être pris en charge par l'unité de formation

Négligeable.

Reproduire la grille de présentation des projets autant de fois que nécessaire

Les projets ex-aequo ne seront pas examinés

N° du Projet	Intitulé	Coût (TTC)	Co-financement
1	Transformation de bibliothèques en salles de cours – équipement audiovisuel	Equipement audiovisuel : 22 036€ Cf. Devis	Rénovation et équipement des salles : 54 100€ - travaux : 45 000€ - mobilier : 9 100€
2	Jouvence de 20 portables de prêt du master Formations Innovations recherches en didactique des langues	30 322,08€ Cf. Devis	Participation de 6 000€
3	Jouvence de la salle informatique 5102 au Patio	14 277,25€ Cf. Devis	4 0000€

MANGANELLI
TECHNOLOGY
Catch attention.

UNIVERSITE DE STRASBOURG
A l'attention de Madame Laurence WILHELM

4 RUE BLAISE PASCAL

67081 STRASBOURG CEDEX
FRANCE

N/réf. 20670442- / 2011251
Affaire suivie par

STRASBOURG
Le 13 Décembre 2021

OBJET : UNIVERSITE DE STRASBOURG
67081 STRASBOURG CEDEX

1 - MATERIEL

4 U	Vidéoprojecteur EPSON EB-L520U 5200 Lumens, Laser, WUXGA	2 035,00	8 140,00
4 U	Support plafond Blanc pour vidéoprojecteur	127,00	508,00
4 U	Ecran de projection electrique 154x240 16/10	753,00	3 012,00
4 U	Pattes d'écartement mural en blanc Ecartement de 30cm en blanc	60,00	240,00
4 U	Paire d'enceintes active (+ passive) 5.25'' / 2x30W Blanche	171,00	684,00
	Allumage à la détection de signal et extinction en l'absence de signal		
4 U	Selecteur HDMI avec priorité	379,00	1 516,00
8 U	Cordon HDMI Fibre Optique 20m 18 Gbps, 4k60HZ	193,00	1 544,00
4 U	Boîtier sécurité à clef pour cordons moulés : BLANC	56,00	224,00
4 U	Patère Sécuricâble Blanc	20,00	80,00
4 U	Rack Professional 19" 12U rack (Mil-le-nium IR-2012)	194,00	776,00
4 U	Plateau rackable 19" - 1U	24,00	96,00
4	Câblages et accessoires (Cordon HDMI 3m, plastron, goulottes...)	280,00	1 120,00

- *Montant HT* *17 940.00*

2 - PRESTATION

8 J	2 Techniciens installateurs 4 jours	512,00	4 096,00

- *Montant HT* *4 096.00*

PRIX : Hors taxes, base Décembre 2021

TVA :					
0		19,60			
1	17 940,00	20,00	3 588,00		
2		7,00			
3	4 096,00	20,00	819,20	Eco-Contribution	EUR
4				Total HT 22 036,00	EUR
				Total TTC 26 443,20	EUR

VALIDITE DE L'OFFRE : 1 mois
DELAI : A convenir lors de la commande
PAIEMENT : Virement à 30 jours

EVCORP. devient MANGANELLI TECHNOLOGY
EVCORP, MANGANELLI TECHNOLOGY, DES SOCIÉTÉS DE MANGANELLI GROUPE
PARIS - LILLE - TOULOUSE - STRASBOURG - CLERMONT-FERRAND
483 079 851 R.C.S. Lille Métropole - APE 3320D - TVA : FR 07 48 30 79 851
SAS au capital de 227 500 Euros
Siège social: 340-8 Avenue de la Marne 59700 Marcq-en-Barroeul
Tél.: (33) 3 20 41 33 66 - Mail: contact@manganelli-technology.com

MANGANELLI
TECHNOLOGY
Catch attention.

UNIVERSITE DE STRASBOURG
A l'attention de Madame Laurence WILHELM

4 RUE BLAISE PASCAL

67081 STRASBOURG CEDEX
FRANCE

N/réf. 20670442- / 2011251
Affaire suivie par

MARCQ EN BAROEUL
Le 13 Décembre 2021

Marché		Montant
1	MATERIEL	17940,00 EUR
	Câblages et accessoires (Cordon HDMI 3m, plastron, goulottes...)	*1120,00* EUR
2	PRESTATION	4096,00 EUR
	Eco-Contribution	EUR
	Total HT	22036,00 EUR

Les lignes précédées d'une * sont des variantes non incluses dans le total.

EVCORP. devient MANGANELLI TECHNOLOGY
EVCORP, MANGANELLI TECHNOLOGY, DES SOCIÉTÉS DE MANGANELLI GROUPE
PARIS - LILLE - TOULOUSE - STRASBOURG - CLERMONT-FERRAND
483 079 851 R.C.S. Lille Métropole - APE 3320D - TVA : FR 07 48 30 79 851
SAS au capital de 227 500 Euros
Siège social: 340-8 Avenue de la Marne 59700 Marcq-en-Barroeul
Tél.: (33) 3 20 41 33 66 - Mail: contact@manganelli-technology.com

MANGANELLI
TECHNOLOGY
Catch attention.

Options

Les montants ci-dessous ne sont pas compris dans le total du présent devis

1.1 - OPTION			
4 U	Baie en bois (colori : Poirier) 19'' 12U 550mm avec roulette	1 634,00	6 536,00

- *Montant HT*

EV CORP. devient MANGANELLI TECHNOLOGY
EVCORP, MANGANELLI TECHNOLOGY, DES SOCIÉTÉS DE MANGANELLI GROUPE

PARIS - LILLE - TOULOUSE - STRASBOURG - CLERMONT-FERRAND

483 079 851 R.C.S. Lille Métropole - APE 3320D - TVA : FR 07 48 30 79 851
SAS au capital de 227 500 Euros
Siège social: 340-8 Avenue de la Marne 59700 Marcq-en-Barroeul
Tél.: (33) 3 20 41 33 66 - Mail: contact@manganelli-technology.com

Unité de formation :

Projet 2 - *Jouvence de 20 portables de prêt du master Formations Innovations recherches en didactique des langues*

Formation(s) concernée(s) :

Master FIR – Formations Innovations Recherches en didactique des langues

Nombre d'étudiants concernés :

24 étudiant.e.s en M2 FIR

Description du projet :

Le Master FIR forme des ingénieurs et chefs de projet pédagogiques, multimédia et e-learning, qui sont embauchés dans le domaine de la formation aux langues étrangères, mais aussi dans le secteur de la formation avec le numérique tous domaines confondus. Depuis 2015, ce secteur connait un développement exponentiel, accéléré encore par la crise sanitaire actuelle ; les perspectives d'emploi sont nombreuses. L'Université de Strasbourg a soutenu jusqu'ici l'augmentation des effectifs accueillis dans cette formation d'excellence, qui prête un ordinateur performant à chaque étudiant(e) afin qu'il ou elle puisse se former efficacement à l'année longue et pas uniquement durant les heures de cours. En outre, le fait de prêter un ordinateur à chacun(e) permet un traitement égalitaire et un accès à tous aux outils numériques.

Les étudiants dans leur formation sont amenés à créer des ressources audiovisuelles pour les langues sous forme de tutoriels par exemple. Ils sont formés à l'utilisation d'un logiciel professionnel de montage (Adobe Première pro, Media Encodeur). La maîtrise de la suite Adobe est un atout majeur sur le marché de l'emploi, les portables FIR en sont donc équipés grâce à un financement annuel de la Faculté des langues.

Cette formation nécessite des ordinateurs performants disposant notamment d'une carte graphique compatible Compute Unified Device Architecture (CUDA). Nous avons choisi les stations de travail Dell pour ces raisons, les configurations de type bureautique ne répondent pas à cette demande.

Cette formation est en développement constant, nous sommes limités par le nombre de portables prêtables et nous aimerions pouvoir augmenter des quelques inscrits les effectifs (maximum 24 inscrits).

Les portables actuels ont été acquis sur plusieurs années : 10 précision 7520 en 2017 (hors garantie), 8 autres 7520 en 2018 (fin de garantie en 2023) et le 4 derniers précision 7540 ont été achetés l'année dernière sur le budget de la faculté.

Il s'agit donc de conserver un parc suffisamment récent et homogène en termes de performance et pour en faciliter la gestion.

Les anciens ordinateurs achetés en 2018 seront affectés à des stagiaires avec des projets dans le domaine du numérique de la Faculté des Langues (lansad et Itiri compris). Pour les ordinateurs hors garantie, nous pourrions avec l'accord de l'Université en faire bénéficier des étudiants en difficulté.

Impact bâtimentaire :
*Le porteur précisera ici les travaux ou aménagements engendrés par le projet et nécessitant la **DPI/DALI** (réfection de salle, travaux de mise aux normes, construction/réfection de bâtiments…). Les travaux connexes font partie intégrante du projet et reposeront sur son budget (rénovation, câblage informatique ou électrique…).*
La DPI/DALI peut accompagner techniquement les projets, voire faire élaborer les devis. Pour rappel, tout appareil nécessite à minima une prise de courant et/ou une prise réseau ; le demandeur vérifie que celle ci existe déjà.
Le porteur précisera également l'impact en termes d'occupation de salle/amphi, notamment les réservations supplémentaires ou, au contraire, la réduction de l'occupation des salles suite à l'investissement. La réduction de l'impact bâtimentaire (en ligne notamment avec l'impact numérique) sera particulièrement valorisée.

Sans impact.

Impact numérique :
*Le porteur précisera ici les éventuels développements informatiques et numériques engendrés par le projet nécessitant l'implication de la **DNum** (achat de logiciels ou de matériels informatique, développement d'une plate-forme logicielle, intégration d'équipements au réseau…)*

Le prêt du matériel est géré en interne par la Faculté des langues : Mme Laurence Wilhelm.
L'installation et le paramétrage des portables s'effectue avec l'appui de la DNUM 2IP proxi.

Impact sur l'offre de formation :
Le porteur de projet indiquera les implications de ces aménagements sur les maquettes de formation (et/ou les Mecc). Le cas échéant, ces modifications pourront faire l'objet d'une pièce jointe.

Cf. description.

Estimation du coût du projet (joindre le(s) devis) :

Devis Dell numéro 500000111589, précision 7560, 20 portables avec sacoche pour un montant global TTC de 30322.08 Euros TTC

Proposition de co-financement :

Ce projet a déjà été présenté l'année dernière mais n'avait pas pu bénéficier d'une aide du fait des crédits disponibles pour les investissements pédagogiques. La Faculté a tout de même pu financer en 2021 l'achat de 4 ordinateurs portables sur son budget propre pour 7 106.02 Euros TTC.

NB : La Faculté des langues finance chaque année les 20 licences Adobe Creative Cloud installées sur les portables FIR, pour un coût total d'environ 5 800 euros TTC. Pour 24 licences nous seront amenés à dépenser 7 000 euros TTC.

Dans le cadre de cette nouvelle demande, le co-financement proposé par la Faculté est de 6 000€. Il est inférieur aux 30% requis (9 096€). Vous noterez cependant que la participation de la Faculté au projet 1 est très élevée et ne permet pas d'atteindre ce pourcentage pour les projets 2 et 3.

Estimation du coût de fonctionnement et de maintenance :

Ce coût devra impérativement être pris en charge par l'unité de formation

En termes de coût dû à une casse utilisateur, il est demandé aux étudiants de faire jouer leur assurance personnelle.

La maintenance de ces portables a lieu une fois par an, lors de la restitution du matériel fin juin et représente un volume horaire d'environ 40 heures pour 20 postes incluant la pré-installation des produits adobe.

La gestion des prêts et divers incidents techniques représente environ un volume horaire de 70 heures de travail en y incluant la gestion des commandes et des licences adobe.

Reproduire la grille de présentation des projets autant de fois que nécessaire
Les projets ex-aequo ne seront pas examinés

N° du Projet	Intitulé	Coût (TTC)	Co-financement
1	Transformation de bibliothèques en salles de cours – équipement audiovisuel	Equipement audiovisuel : 22 036€ Cf. Devis	Rénovation et équipement des salles : 54 100€ - travaux : 45 000€ - mobilier : 9 100€
2	Jouvence de 20 portables de prêt du master Formations Innovations recherches en didactique des langues	30 322,08€ Cf. Devis	Participation de 6 000€
3	Jouvence de la salle informatique 5102 au Patio	14 277,25€ Cf. Devis	4 0000€

Dell SAS
1 rond point Benjamin Franklin
34000 Montpellier

Devis

Adresse de livraison

Faculté des Langues
LVI
22 rue René Descartes
67084 STRASBOURG

Contact: Eric Morel
Tel :
eric.morel@unistra.fr

Adresse de facturation

Contact : Service facturier
Tel :

Votre bon de commande doit être envoyé à l'adresse email Macommande_Online@Dell.com

Code client : FR4728432 **Date : 06/12/2021** **N° de devis : 500000111589**

Entité : Univ Strasbourg
Numéro de marché : 2021UDSIA05900
Références :

Numéro du bon de commande :

Demandeur : Wilhelm Laurence
Tel : 0676056872
email: lwilhelm@unistra.fr

Fin de validité du devis : 06/03/2022

Votre contact commercial: Thomas_saintrapt@Dell.com 04 30 00 63 31

Ref.	Description	Quantité	Prix unit. HT	Eco-contrib. unitaire	Total HT	Taux de TVA	Total TVA	Total TTC
3-2-3-1a	**Configuration n°3 PRECISION Mobile 7560 Disponible**	20	970.00	0.42	19408.40	20.00	3881.68	23290.08
3-0-4-1	Windows 10 Professionnel (licence Windows 11 Professionnel incluse), anglais, néerlandais, français, allemand, italien	20	101.00	0.00	2020.00	20.00	404.00	2424.00
3-2-3-6	32Go 3200MHz DDR4 - 2x16Go non ECC	20	92.00	0.00	1840.00	20.00	368.00	2208.00
3-2-3-12	SSD 1 To M.2 PCIe NVMe Classe 40	20	67.00	0.00	1340.00	20.00	268.00	1608.00
3-0-2-35	Sacoche Port Designs YOSEMITE ECO 15" - Gris - Garantie à vie (400701)	20	33.00	0.00	660.00	20.00	132.00	792.00
492-BCXC	Adaptateur secteur E5 180 W (EPEAT)	20						
G96MBLU	Technologie vPro désactivée	20						
391-BGBB	Écran 15,6" FHD, 1 920 x 1 080, 60 Hz, antireflet, non tactile, NTSC 45 %, 220 cd/m², webcam/microphone, WLAN	20						
G0UXYJZ	PAS DE RAID	20						
GBAK075	Pas de disque dur supplémentaire	20						
3-2-1-23	NVIDIA RTX A3000 (6Go GDDR6, 4096 cœurs CUDA, 128 cœurs Tensor, 32 cœurs RT , certifiée VR)	20						
GFUKO08	Carte sans fil Intel Wi-Fi 6E AX210 avec Bluetooth 5.2	20						
GR957IY	Pas de carte haut débit mobile	20						
346-BHIH	Repose-poignets sans sécurité	20						

GLQP47A	Clavier rétroéclairé à pointage unique, français européen, avec pavé numérique à 10 touches	20
G7QFK23	Batterie au lithium-ion-polymère longue durée à 6 cellules, 95 Wh	20
GB2ZV5W	Garantie batterie 5 ans	20
GYEO2AP	Sans Windows AutoPilot	20
GOQL264	Certifié ENERGY STAR	20
GBU8CHM	Certification EPEAT 2018 (Gold)	20
G3VCWDC	Certification TCO	20
GBK1WZP	Extension de garantie ProSupport 5 ans J+1 (heures ouvrés, jours ouvrés) + SAM Matinfo 5	20
GM0LIU1	ProSupport Flex Client -Basic Onsite Service 36 Months, 36 Mois	20
GJTP346	Pas d'étiquette à code-barre	20
GBAK075	Pas de disque dur supplémentaire	20
GEAV23L	Intel Core i7-11850H (8 Cœurs HT, 2.5-4.8GHz Turbo, 24Mo cache)	20
G3P1WL7	Étiquette pour processeur Intel Core i7 non vPro de 11e génération	20
G73Y5OH	Expédition standard	20
G83NVQM	Aucun logiciel antivirus	20
GWCJT8R	Intel® Wi-Fi 6E AX210, (6 GHz), 2 x 2 avec Bluetooth 5.2	20
340-CWNT	Documentation d'expédition Dell Precision pour le monde entier, MWS7560	20
G1SW3U8	Applications Dell pour Ubuntu	20
GMGPJ28	Suite Microsoft Office non incluse	20
CTOFGA	Custom BTO Configuration	20
340-AAPP,389-DQBW,328-BEFR	Documentation d'expédition du système	20
GKCQZ43	Informations de commande Dell	20
340-CWHO	Guide de configuration rapide pour station de travail mobile Precision 7560	20
GISBC9Y	Documents d'expédition : anglais, français, allemand, italien, néerlandais	20
GBZV8U6	Support de récupération USB non inclus	20
G3CQYDJ	Étiquette d'instruction France	20
GJMH5WU	Support de ressources non inclus	20
450-AAEL	Cordon d'alimentation E5, Europe	20
354-BBEC	Capot inférieur, aucun logement de carte à puce/aucune trappe d'accès rapide	20
G2N1RSF	Processeur Intel Core i7-11850H de 11e génération, 24 Mo de mémoire cache, 8 coeurs, 2,5 GHz jusqu'à 4,8 GHz, 45 W, vPro **1 mois de délais**	20

Sous-total HT (Eco-contrib. incluse)	**25268.40**
Montant soumis à la TVA	**25268.40**
Montant non soumis à la TVA	**0.00**
dont Eco-contribution	**8.40**
TVA	**5053.68**
Total T.T.C. (Eco-contrib. incluse)	**30322.08**

Offre soumise aux Conditions Générales de Vente et de Services Dell

Empreinte carbone

Ref.	Description	Quantité	Empreinte carbone unitaire	Total carbone
3-2-3-1a	Configuration n°3 PRECISION Mobile 7560	20	410,4	8208,03
3-2-3-6	32Go 3200MHz DDR4 - 2x16Go non ECC	20	0	0
3-2-3-12	SSD 1 To M.2 PCIe NVMe Classe 40	20	0	0
492-BCXC	Adaptateur secteur E5 180 W (EPEAT)	20	0	0
G96MBLU	Technologie vPro désactivée	20	0	0
391-BGBB	Écran 15,6" FHD, 1 920 x 1 080, 60 Hz, antireflet, non tactile, NTSC 45 %, 220 cd/m², webcam/microphone, WLAN	20	0	0
G0UXYJZ	PAS DE RAID	20	0	0
GBAK075	Pas de disque dur supplémentaire	20	0	0
3-2-1-23	NVIDIA RTX A3000 (6Go GDDR6, 4096 cœurs CUDA, 128 cœurs Tensor, 32 cœurs RT , certifiée VR)	20	0	0
GFUKO08	Carte sans fil Intel Wi-Fi 6E AX210 avec Bluetooth 5.2	20	0	0
GR957IY	Pas de carte haut débit mobile	20	0	0
346-BHIH	Repose-poignets sans sécurité	20	0	0
GLQP47A	Clavier rétroéclairé à pointage unique, français européen, avec pavé numérique à 10 touches	20	0	0
G7QFK23	Batterie au lithium-ion-polymère longue durée à 6 cellules, 95 Wh	20	11,4	228
GB2ZV5W	Garantie batterie 5 ans	20	0	0
GYEO2AP	Sans Windows AutoPilot	20	0	0
GOQL264	Certifié ENERGY STAR	20	0	0
GBU8CHM	Certification EPEAT 2018 (Gold)	20	0	0
G3VCWDC	Certification TCO	20	0	0
GBK1WZP	Extension de garantie ProSupport 5 ans J+1 (heures ouvrés, jours ouvrés) + SAM Matinfo 5	20	0	0
GM0LIU1	ProSupport Flex Client -Basic Onsite Service 36 Months, 36 Mois	20	0	0
GJTP346	Pas d‘étiquette à code-barre	20	0	0
GBAK075	Pas de disque dur supplémentaire	20	0	0
GEAV23L	Intel Core i7-11850H (8 Cœurs HT, 2.5-4.8GHz Turbo, 24Mo cache)	20	0	0
G3P1WL7	Étiquette pour processeur Intel Core i7 non vPro de 11e génération	20	0	0
G73Y5OH	Expédition standard	20	0	0
G83NVQM	Aucun logiciel antivirus	20	0	0
GWCJT8R	Intel® Wi-Fi 6E AX210, (6 GHz), 2 x 2 avec Bluetooth 5.2	20	0	0
340-CWNT	Documentation d‘expédition Dell Precision pour le monde entier, MWS7560	20	0	0

Ref.	Description	Quantité	Empreinte carbone unitaire	Total carbone
G1SW3U8	Applications Dell pour Ubuntu	20	0	0
GMGPJ28	Suite Microsoft Office non incluse	20	0	0
CTOFGA	Custom BTO Configuration	20	0	0
340-AAPP,389-DQBW,328-BEFR	Documentation d'expédition du système	20	0	0
GKCQZ43	Informations de commande Dell	20	0	0
340-CWHO	Guide de configuration rapide pour station de travail mobile Precision 7560	20	0	0
GISBC9Y	Documents d'expédition : anglais, français, allemand, italien, néerlandais	20	0	0
GBZV8U6	Support de récupération USB non inclus	20	0	0
G3CQYDJ	Étiquette d'instruction France	20	0	0
GJMH5WU	Support de ressources non inclus	20	0	0
450-AAEL	Cordon d'alimentation E5, Europe	20	0	0
354-BBEC	Capot inférieur, aucun logement de carte à puce/aucune trappe d'accès rapide	20	0	0
G2N1RSF	Processeur Intel Core i7-11850H de 11e génération, 24 Mo de mémoire cache, 8 coeurs, 2,5 GHz jusqu'à 4,8 GHz, 45 W, vPro	20	0	0
Total				**8436,03 kgCO2e**